

ÉTUDES
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

R. P. R.:



BIBLIOTECA CENTRALĂ

UNIVERSITARA

DIN

BUCUREȘTI

Cota 78794

Nr. Inventar 103830 Anul 1956

Secția depoziț Nr. VII

1950

DU MÊME AUTEUR :

- Rome souterraine, résumé des découvertes de M. de Rossi dans les catacombes romaines, traduit de l'anglais, avec des additions et des notes. Deuxième édition. Un volume grand in-8°, illustré. Prix. 30 fr.
- Les Esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident. Ouvrage couronné par l'Académie française. Deuxième édition. Un vol. in-12. Prix. 3 50
- L'Art païen sous les empereurs chrétiens. Un vol. in-12. Prix. 3 fr.
- Esclaves, serfs et mainmortables. Deuxième édition. Un vol. in-8°. Prix. 3 fr.
- Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles. Deuxième édition, revue et augmentée. Un vol. in-8°. Prix. 6 fr.
- Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle. Ouvrage couronné par l'Académie française. Deuxième édition, revue et augmentée. Un vol. in-8°. Prix. 6 fr.
- Les dernières persécutions du troisième siècle. Seconde édition, revue et augmentée. Un vol. in-8°. Prix. 6 fr.
- La persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église. Deux vol. in-8°. Prix. 12 fr.
- Le christianisme et l'empire romain de Néron à Théodose. Troisième édition. Un vol. in-12. Prix. . 3 50
- Paul Lamache, professeur aux Facultés de Strasbourg et de Grenoble, l'un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent de Paul. Un vol. in-12. Prix. 2 50

~~Ino. 415.~~
78794
~~Ino. 89580.~~

PAUL ALLARD

26573
100

ÉTUDES
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

103830



PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
RUE BONAPARTE, 90

1899

Biblioteca Centrală Universitară

E

2

5

1

Cota

78794

Inventar

103830

1947

9913

PC 67/01

B.C.U. Bucuresti



C103830

AVANT-PROPOS

J'ai corrigé à la campagne les épreuves de ce livre, en regardant travailler mes moissonneurs. Sur les hautes falaises, où les flots ondulants du blé se confondaient, hier encore, avec la ligne bleue de la mer, la moisson git maintenant abattue. Plusieurs fois déjà, au soleil couchant, les lourds chariots, criant sous le poids, ont rapporté à la ferme les gerbes entassées. Bientôt la plaine paraîtra vide. Cependant, si l'on baisse les yeux, on rencontre encore à terre bien des épis oubliés, qui feront demain la joie des glaneurs.

Ce sont des glanes que, moi aussi, j'ai recueillies dans ce livre. Depuis bien des années j'ai essayé de faire, dans le modeste champ de mes études, ma moisson d'histoire. Elle a produit quelques volumes : on veut bien m'assurer que beaucoup de lecteurs les ont vus avec indulgence. Mais des écrits plus courts avaient été aussi dispersés en diverses

revues (1). Ils avaient trait aux mêmes sujets, — esclavage antique, rôle civilisateur de l'Église, archéologie romaine, état des campagnes à diverses époques, — ou touchaient parfois à des sujets plus nouveaux. Me suis-je trompé en pensant qu'ils pourraient être lus encore avec intérêt? Ce n'est pas à moi de répondre. Mais quand je vois le glaneur rentrer, le soir, avec les gerbes qu'il a formées, épi à épi, je me dis qu'il a bien fait de ne pas les laisser perdre. C'est du pain qu'il rapporte. Puisse-t-on trouver, dans ces pages détachées, quelque nourriture intellectuelle, quelque contribution, si modeste soit-elle, à la science! Il est une chose, au moins, qu'on y trouvera : le même esprit chrétien que Dieu m'a fait la grâce de pouvoir mettre dans tous mes livres ; la conviction chaque jour plus forte que le christianisme donne seul du prix à l'histoire comme à la vie, explique le passé, console parfois du présent, empêche de désespérer de l'avenir.

Senneville, août 1898.

(1) *La Revue des Questions historiques*, le *Contemporain*, le *Correspondant*, la *Réforme sociale*, la *Revue de l'art chrétien*, la *Quinzaine*.

ÉTUDES D'HISTOIRE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

I

LA PHILOSOPHIE ANTIQUE ET L'ESCLAVAGE (1)

La réhabilitation de l'esclave, préparant la suppression graduelle de l'esclavage, est un des faits les plus considérables des premiers siècles chrétiens. Les historiens sérieux, sans distinction d'opinion ou

(1) H. Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, 3 vol., 1845. — J. Denis, *Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité*, 2 vol., 1856. — A. Garnier, *De la morale dans l'antiquité*, 1 vol., 1865. — G. Boissier, *Cicéron et ses amis*, 1 vol., 4^e édit., 1877. — *La Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, 2 vol., 1874. — E. Havet, *le Christianisme et ses origines : l'Hellénisme*, 2 vol., 1871. — Ch. Aubertin, *Sénèque et saint Paul*, 1 vol., 1869. — De Champagny, *les Césars*, nouvelle édition, 4 vol., 1876. — *Les Antonins*, 3 vol., 1863. — *Les Césars du III^e siècle*, 3 vol., 1870. — Duruy, *Histoire des Romains*, nouvelle édition, 7 vol., 1876-1885. — E. Renan, *Marc-Aurèle et la fin du monde antique*, 1 vol., 1882. — M^{re} Talamo, *La schiavitù secondo Aristotele*, dans *Studi e Documenti di Storia e Diritto*, 1882, p. 132-180.

de croyance, voient là autre chose qu'une coïncidence fortuite et un rapprochement de dates : ils reconnaissent l'influence du christianisme dans ce grand événement. Mais plusieurs se demandent si l'honneur en revient à lui seul, ou s'il ne le partage pas, dans une mesure plus ou moins large, avec la philosophie. Cette question mérite d'être examinée. Elle est de celles qu'un chrétien peut traiter avec une entière liberté d'esprit. S'il est démontré que l'émancipation de la portion la plus nombreuse et la plus infortunée du genre humain avait été préparée depuis de longs siècles, que les plus nobles représentants de la sagesse antique y ont travaillé, que les esclaves comptent parmi leurs bienfaiteurs Platon ou Aristote, Sénèque ou Marc-Aurèle, la gloire de l'Évangile n'en sera pas diminuée : il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que des hommes, même étrangers à la révélation, aient eu et aient tenté de faire prévaloir l'idée de la fraternité humaine. La question qui se pose est une simple question de fait : la philosophie eût pu préparer, en dehors du christianisme ou conjointement avec lui, la solution de ce douloureux problème de l'esclavage qui pesait si lourdement sur la société antique : l'a-t-elle essayé dans une mesure suffisamment efficace pour que l'histoire impartiale doive lui tenir compte de ses efforts ?

Tel est le sujet que je me propose d'examiner dans les pages qui vont suivre, interrogeant d'abord les philosophes de la Grèce, puis ceux de Rome. Je me servirai surtout des textes originaux, seule base

d'une étude sérieuse; mais j'en demanderai souvent le commentaire aux écrivains qui, il y a quelques années, se sont occupés avec compétence de l'histoire des idées et des mœurs aux temps antiques. J'ai indiqué, en tête de ce travail, les titres des ouvrages auxquels je recourrai de préférence. Plusieurs sont dus à des hommes dont je suis loin de partager toutes les opinions : il en est, parmi eux, qui ont une tendance marquée à beaucoup retirer à l'influence chrétienne, pour donner trop à celle de la philosophie, contestant, au profit de cette dernière, l'efficacité sociale et même l'originalité du christianisme. Leur témoignage n'en aura que plus d'importance, si la force des choses les amène à déposer quelquefois dans un sens contraire à leurs idées. Mais je m'empresse de déclarer qu'en les interrogeant souvent, je ne recherche point le facile plaisir de les mettre ou de les montrer en contradiction avec eux-mêmes : je ne fais point ici œuvre de polémiste, et je n'apporte à l'examen des rapports de la philosophie antique avec l'esclavage aucun esprit de système. Le sujet est de ceux qu'il est facile d'étudier en se dépouillant de tout parti pris et en désavouant d'avance toute idée préconçue : j'ajouterai qu'il est un des plus intéressants et des plus vivants auxquels on puisse toucher, car il est impossible de recueillir les opinions des philosophes sur une question comme celle-ci sans rechercher ce qu'ils furent, quelle place chacun d'eux occupa dans le mouvement des idées, et même dans le mouvement politique de son temps, sans voir ce qu'ils reçurent du passé, ce qu'ils don-

nèrent à l'avenir, sans jeter des regards d'ensemble sur l'histoire intellectuelle et morale des sociétés antiques.

I

Il n'y a point de paradoxe à dire que, de tous les penseurs dont le nom a traversé les siècles, les philosophes grecs ont été les mieux placés pour se livrer aux grandes spéculations métaphysiques, les moins bien placés pour étudier et résoudre les questions sociales. Comme la plupart de leurs concitoyens, ils jouissaient de grands loisirs, et vivaient détachés des soucis bas ou des occupations mercenaires. La constitution des cités grecques, même les plus dissemblables par les mœurs, comme Athènes et Sparte, reposait sur un principe commun : le mépris du travail manuel. « Cette idée, dit Hérodote, est celle de tous les Grecs. » On se tromperait si l'on y voyait seulement un préjugé vulgaire, issu de l'orgueil et de la paresse. Aux yeux des Grecs, c'était le fondement même de l'existence des cités. Chez eux, le citoyen devait être homme de loisir. « Toujours sous les armes ou dans le conseil, il semblait nécessaire que sa vie entière se passât à remplir ses fonctions civiles ou à s'y préparer. Car, d'un côté, comme l'a déclaré Euripide en plein théâtre, dans une démocratie commerçante l'ouvrier ou le pauvre, qui vit du travail de ses mains et dont les occupations grossières entretiennent l'ignorance, est incapable de

s'occuper des affaires publiques; et de l'autre on n'est pas réellement citoyen si l'on n'est soldat, juge, membre de l'assemblée délibérante (1). » On comprend combien une telle théorie, une fois passée dans la législation et dans les mœurs, devait favoriser le libre essor de l'esprit, et permettre à l'homme de génie, s'il avait le bonheur d'appartenir à la classe privilégiée, l'harmonieux et paisible développement de ses facultés intellectuelles. Mais, pour que quelques-uns fussent ainsi affranchis, il fallait qu'une dure servitude pesât sur les autres. « Qui donc labourera les champs? qui donc fera les gros travaux nécessaires à l'existence humaine? Puisqu'ils sont indignes des hommes libres et que d'ailleurs ils sont indispensables, il faut bien qu'il y ait dans l'humanité des êtres inférieurs que la nature a destinés à cet emploi, en les excluant du privilège de la vertu et de la cité (2). » De là l'esclavage, vrai fondement de la cité antique, puisque sans esclaves il n'eût pu y avoir de citoyens dans le sens que les Grecs attachaient à ce mot. Pour que les philosophes aient l'idée de l'abolition future de l'esclavage, et la pensée d'y travailler, il faut, de toute nécessité, qu'ils se soient formé une conception de la société, une idée de la cité, différentes des théories politiques qui avaient cours autour d'eux. Or il n'en a point été ainsi. Malgré les hautes aspirations de leur pensée, les puissants coup d'aile de leur imagination ou de leur

(1) J. Denis, *Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité*, t. I, p. 220.

(2) *Ibid.*

raison, Socrate, Platon, Aristote sont demeurés des Grecs. Ils n'ont point, dans leurs pensées les plus audacieuses, franchi les étroites murailles de la cité antique. « La République de Platon, qu'est-ce autre chose que Lacédémone corrigée, perfectionnée, souvent exagérée, plus un sénat de philosophes? Ce qu'on retrouve partout dans sa *République* et dans ses *Lois*, c'est l'esprit étroit, dur, cruel, intolérant, tracassier et mesquin de Lycurgue et de la petite cité grecque (1). » L'écrivain à qui j'emprunte cette appréciation est un rationaliste peu suspect de rabaisser à plaisir la philosophie antique. M. Havet, qui s'est placé au premier rang des adversaires du christianisme, et qui essaie de le retrouver tout entier dans les écrits des penseurs païens de la Grèce et de Rome, porte sur Platon un semblable jugement. « Il était, dit-il, de ces maîtres des esprits, tellement pleins de leur grandeur qu'ils regardent tout ce qui est au-dessous d'eux avec une sereine indifférence, et qu'ils n'ont peut-être pas le cœur aussi large que leur génie. Ils ne s'intéressent pas assez à la foule de leurs frères obscurs, et ne ressentent pas comme il faudrait tout ce qui touche l'humanité. Platon sans doute n'était pas le seul de son temps qui méprisât la multitude, qui, par exemple, regardât comme misérables et abjects les métiers où l'on travaille de ses mains. Mais il a exprimé ces sentiments plus fortement que personne, parce qu'avec l'orgueil de la richesse et de la naissance, il

(1) J. Denis, t. I. p. 145.

avait au plus haut degré celui de l'esprit (1). » M. Havet complète ce jugement en disant, à propos d'Aristote : « Il est triste d'avoir à reconnaître que sa science, non plus que l'imagination de Platon, ne travaille pas avec une pleine liberté d'esprit. Il n'est pas un penseur désintéressé, mais le partisan inquiet d'une aristocratie menacée (2). » Cette appréciation sera difficilement contestée : elle confirme pleinement ce que je disais : admirablement placés pour se livrer aux spéculations abstraites de la métaphysique, les philosophes l'étaient beaucoup moins pour étudier et résoudre les questions sociales : pour le faire, il leur eût fallu sortir, au moins par la pensée, de la cité grecque, qui leur faisait de si beaux et de si fructueux loisirs : ils n'eurent, comme le dit très bien M. Havet, ni cette liberté d'esprit, ni ce désintéressement.

Il semble donc que, *à priori*, on puisse déjà conclure, et dire sans crainte d'erreur : La philosophie grecque n'a point eu l'idée de l'abolition de l'esclavage, ne l'a point désirée, n'a rien fait pour la préparer. Car cette idée contenait en germe le bouleversement, ou du moins la transformation radicale de la cité antique, et les plus grands comme les meilleurs esprits de la Grèce furent toujours citoyens avant d'être hommes et philosophes.

Un coup d'œil jeté sur les textes démontrera l'exactitude de cette conclusion.

Nous ne possédons pas les écrits des fondateurs de

(1) E. Havet, *le Christianisme et ses origines*, t. I, p. 245.

(2) *Ibid.*, p. 276.

la philosophie grecque, de ces vieux « sages » dont la pensée n'est parvenue jusqu'à nous que par fragments, enchâssés dans les ouvrages d'écrivains postérieurs. Mais on ne connaît, des penseurs ioniens, italiens ou éléates du VI^e siècle, aucune parole montrant que la question de l'esclavage ou seulement le sort des esclaves les ait préoccupés. Ils réglementent, avec une grande élévation de pensées, les relations de l'époux et de l'épouse, des parents et des enfants : ils sont à peu près muets sur les rapports des maîtres et des serviteurs. « La haute antiquité n'a pas de leçons à nous offrir à ce sujet. On pourrait dire que l'esclavage est l'écueil où se brise la morale antique... Les anciens sages nous disent seulement qu'il ne faut pas châtier l'esclave pendant son ivresse, sous peine de passer pour ivre soi-même (1). C'était sans doute déjà adoucir les traitements qu'on infligeait aux esclaves; mais nous regrettons que l'esclave ivre ait paru seul mériter quelque soulagement (2). » Cette réflexion ironique est de M. Garnier, qui ne saurait, lui non plus, passer pour un détracteur systématique de l'antiquité.

J'arrive aux grands penseurs du v^e et du iv^e siècle, à Socrate et à ses disciples.

Le fond de la philosophie de Socrate est tout politique. « Il pense beaucoup plus à la Grèce qu'à l'humanité; il aspire à réformer Athènes et non l'univers (3). » Dans Athènes il cherche avant tout à ré-

(1) Démétrius de Phalère, sur Cléobule.

(2) Ad. Garnier, *De la morale dans l'antiquité*, p. 37.

(3) J. Denis, t. I, p. 60.

primer les vices de la démocratie. Étrange démocratie que celle de la république athénienne! « Le peuple qui y régnait n'était pas ce que nous appelons maintenant un peuple, c'était une troupe privilégiée, qui pesait sur les esclaves au dedans et sur les sujets au dehors, et dont les excès tenaient surtout, non pas à l'égalité des citoyens, mais à l'inégalité sur laquelle la cité était fondée (1). » Il semble que, pour réformer sérieusement une telle constitution politique, le premier soin devait être de porter résolument la main sur la question sociale, et de chercher à faire disparaître, sinon brusquement, au moins doucement et par degrés, la plus criante des inégalités, l'esclavage, et « toutes les misères privées ou publiques, toutes les espèces d'infériorité que l'esclavage traîne à sa suite (2). » Socrate n'eut jamais cette pensée : « il n'a rien réclamé ni pour les sujets ni pour les esclaves; si ce n'est que leurs maîtres les gouvernassent avec sagesse et justice dans la vie publique ou dans la maison (3). » Comment en eût-il été autrement? Comme les autres Grecs, Socrate n'a que du mépris pour les travaux manuels. Il ne comprend pas le citoyen sans loisirs : « l'oisiveté, dit-il, est sœur de la liberté (4). »

(1) E. Havet, t. I, p. 438. — M. Havet dit très bien encore : « Chaque cité était d'ailleurs une oligarchie, même quand elle s'appelait démocratie, ou plutôt l'aristocratie était l'essence de cette démocratie prétendue. La cité laissait en dehors d'elle non seulement la foule des esclaves, mais la population considérable des *métèques* ou gens établis, qui vivaient de la vie d'Athènes sans avoir les droits des Athéniens. » (*Ibid.*, p. 263.)

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Η ἀργία ἀδελφὴ τῆς ἐλευθερίας ἐστί. Mot de Socrate cité par Ælius, *Var. hist.*, X, 14.

Dans les paroles que lui prête Xénophon, ce fidèle interprète du maître, on trouve le commentaire développé de cette maxime. « Les arts appelés mécaniques sont décriés, et c'est avec raison que les gouvernements en font peu de cas. Ils ruinent le corps de ceux qui les exercent et qui s'y adonnent, en les forçant de demeurer assis, de vivre dans l'ombre, et parfois de séjourner près du feu. Or, quand les corps sont efféminés, les âmes perdent bientôt toute leur énergie. En outre, les arts manuels ne vous laissent plus le temps de rien faire ni pour les amis, ni pour l'État, en sorte qu'on passe pour de mauvais amis et de lâches défenseurs de la patrie. Aussi, dans quelques républiques, principalement dans celles qui sont réputées guerrières, il est défendu à tout citoyen d'exercer une profession mécanique (1). » Socrate semble considérer comme honorable la seule agriculture (2). Il est inutile de nous appesantir sur les conséquences logiques de telles paroles : elles montrent clairement que Socrate ne se séparait en rien, sur les questions sociales, des idées ou des préjugés de son temps : ce n'est pas lui qui eût jamais travaillé à l'abolition de l'esclavage.

Ses plus intimes disciples ne l'auraient pas fait davantage. Dans le charmant traité des *Économiques*, Xénophon met dans la bouche d'Isomachus, ou plutôt de Socrate racontant ses entretiens avec celui-ci, des théories révoltantes au sujet des esclaves. Pour l'école socratique, ils ne sont autre chose que des animaux. M. Denis loue Socrate d'avoir admis que les esclaves

(1) Xénophon, *Économiques*, 4.

(2) *Ibid.*, 6.

sont capables de vertu et d'honneur, et d'avoir conseillé au maître qui voit ses serviteurs sensibles à la louange de les traiter comme des hommes libres (1). Le savant historien des idées morales me paraît se départir ici de son exactitude ou de son impartialité ordinaires. Il a lu distraitemment les chapitres 9, 13 et 14 des *Économiques*. A côté de conseils analogues à ceux qu'il indique, conseils dictés d'ailleurs par le seul intérêt du maître, on rencontre dans les mêmes chapitres les idées les plus contradictoires. Ceux que tout à l'heure Socrate, ou plutôt Isomachus, voulait que l'on traitât en hommes libres, sont, quelques lignes plus haut, complètement assimilés à des animaux. « Quant à l'éducation des esclaves, qui se rapproche de celle de la bête, ils sont très faciles à plier à l'obéissance. En satisfaisant les appétits de leur ventre, on se fait bien venir auprès d'eux (2). » Ces lignes « désolantes, » comme les appelle avec raison un récent traducteur de Xénophon (3), le sont peut-être moins que d'autres paroles d'Isomachus, rapportées par Socrate sans aucun blâme au chapitre 9. Isomachus raconte au philosophe comment il initia sa jeune femme aux détails de l'administration de sa maison et de sa fortune. Il lui fit visiter les appartements réservés aux esclaves des deux sexes. « Je lui fis voir que le gynécée n'est séparé de l'appartement des hommes que par la porte des bains, de peur que l'on ne sortit rien de prohibé, et que nos esclaves n'engendrassent des

(1) J. Denis, t. I, p. 74.

(2) *Économiques*, 13.

(3) E. Talbot, *Œuvres de Xénophon*, Paris, 1873, t. I, p. 178, note.

enfants à notre insu : car si les bons domestiques auxquels il vient de la famille redoublent de bons sentiments envers nous, les mauvais, en se multipliant, acquièrent de nouveaux moyens de nuire (1). » On voit jusqu'à quels détails descendait l'égoïste surveillance du maître : on croirait lire ici, non une page écrite par un disciple de Socrate, par un Athénien et un philosophe, mais un fragment du *De re rustica* de Caton : le rude et grossier Romain eût été mieux placé qu'Isomachus à la tête de ce haras.

Veut-on connaître la pensée intime de Xénophon? Dans un livre où, sous le voile de la fiction, il parle non plus au nom de son maître, mais en son nom propre, il met naïvement en évidence les motifs égoïstes qui inspiraient les conseils de douceur envers les esclaves donnés par l'école philosophique à laquelle il appartient. « Cyrus (c'est-à-dire le héros idéal en qui Xénophon personnifie toute la morale socratique) veillait, dit-il, à ce que ses esclaves ne fussent pas exposés à manquer de vivres, lorsqu'ils étaient à rabattre les animaux vers les chasseurs, et leur permettait d'emporter des aliments, ce qui était défendu aux hommes libres. Ceux-ci devaient vivre du produit de leur chasse. Lorsqu'on était en voyage, il ordonnait qu'on menât boire les esclaves comme les troupeaux. Lorsque venait l'heure du repas, il faisait arrêter la marche pour leur donner le temps d'apaiser leur faim, de sorte qu'ils l'appelaient leur père pour les soins qu'il leur donnait, et qui cependant n'avaient d'autre

(1) *Économiques*, 9.

but que de les faire rester plus tranquillement dans l'esclavage (1). »

Non seulement l'école socratique ne se montra pas favorable à la future abolition de l'esclavage, mais les esclaves n'eurent point, semble-t-il, de pires ennemis que les disciples du premier des philosophes. Ils exagérèrent, comme toujours, ce qu'il y avait d'étroit et d'inconséquent dans les idées de leur maître. Bien que la démocratie athénienne, qu'ils combattaient, ne fût pas moins que l'aristocratie fondée sur l'inégalité, cependant les esclaves, par une affinité naturelle, s'étaient peu à peu mêlés au petit peuple, à ceux-là surtout qui, contrairement aux théories des philosophes, et bravant l'opinion, s'abaissaient jusqu'à travailler pour vivre. Ils ne s'en distinguaient plus par l'habit. On voyait même des esclaves, préposés par leurs maîtres à la direction d'affaires commerciales, s'enrichir par leur intelligence et leur économie. Enfin, la loi, plus indulgente qu'ailleurs, ne permettait pas à tout venant de frapper un esclave. Cela indigna Xénophon, et il oppose à ces privilèges, excessifs selon lui, dont jouit l'esclave athénien, la dureté avec laquelle est traité l'esclave de Sparte. « C'est à Athènes, dit-il, que les étrangers et les esclaves ont le plus d'insolence, et il n'est permis à personne de les frapper. Aussi un esclave même ne vous céderait point le pas. Cela est tout simple. S'il était permis de frapper un étranger, un affranchi ou un esclave, il arriverait souvent que des citoyens fussent victimes d'une mé-

(1) *Cyropédie*, VIII, 1.

prise. Car le peuple ne diffère des esclaves ni d'habit ni d'extérieur, ni en quoi que ce soit (1). » Quelle mauvaise humeur dans ces paroles ! « A Lacédémone, au contraire, ajoute Xénophon, les esclaves vous craignent. » Lacédémone, tel est le triste idéal auquel l'école socratique voudrait ramener Athènes. « Il faut le dire, Socrate et ses disciples appartenaient en politique à la pire espèce de révolutionnaires, à celle des révolutionnaires à reculons (2). »

Sparte est également l'idéal de Platon. On a peine à comprendre la fascination exercée par cette cité dure, avare, sans arts, sans politesse, sur les plus brillants esprits et les plus sublimes penseurs d'Athènes. Une seule considération l'explique, c'est que Sparte est, de toutes les villes de la Grèce, celle qui représente le mieux l'esprit de la cité, étroit, tyrannique, fondé sur l'inégalité et le privilège. Dans Athènes, l'humanité se faisait jour, et perçait peu à peu le cercle étroit des préjugés antiques. Sparte le conservait inviolable. Or Platon, comme Xénophon, comme Socrate, est avant tout un citoyen, un partisan de l'aristocratie ; il lui faut la cité antique, avec ses hautes murailles dans lesquelles l'esprit nouveau n'a point fait de brèches. De là sa conception d'une république idéale. Ce n'est pas la ville de l'avenir, où les distinctions sociales s'effacent, mais la ville du passé, où les citoyens sont divisés en castes. Je n'ai point à retracer ici le tableau de la République de Platon. La société s'y compose de trois classes d'hommes, les sages qui légifèrent et

(1) Xénophon, *Gouvernement des Athéniens*, 1.

(2) J. Denis, t. I, p. 91.

gouvernement, les guerriers qui combattent, les artisans et laboureurs qui travaillent. Ces classes sont rigoureusement séparées : Platon se propose de faire des deux classes supérieures, par l'hérédité et la sélection, de vraies races privilégiées pour le gouvernement et pour la guerre. « Mais en s'engageant dans une voie si funeste à l'unité de la nature de l'homme, ce grand et lumineux génie perd le sens naturel ; et, dès le premier pas, il tombe dans ces étranges et monstrueux écarts : la communauté des femmes, les unions légalement stériles, l'avortement et l'exposition des enfants (1). » Beaucoup lui serait pardonné, cependant, si la grande lacune qui paraît d'abord dans la constitution de sa société était intentionnelle, et devait subsister jusqu'à la fin. On a remarqué, en effet, que, dans l'indication des classes entre lesquelles se partage la population, on rencontre des artisans, et point d'esclaves. C'est déjà un grand mérite à Platon d'avoir donné au travail libre une place dans sa cité, d'en avoir fait une des trois bases sur lesquelles il construit son État. Mais a-t-il voulu exclure de celui-ci les esclaves ? On l'a dit souvent, et on l'en a loué. Je ne crois pas que telle ait été sa pensée. Platon est moins novateur que cela. Ce qu'il exclut seulement, ce sont les esclaves grecs. Indiquant quelle doit être, en temps de guerre, la conduite des guerriers, il arrive au fait générateur de l'esclavage, à la conquête qui réduit les vaincus en servitude, et s'élevant, au milieu de la Grèce morcelée, à l'idée générale

(1) Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, t. I, p. 366.

de patrie, il interdit aux citoyens de sa ville de contraindre un seul Grec à l'esclavage. « En ce qui regarde l'esclavage et les prisonniers de guerre, te semble-t-il juste que les Grecs réduisent en servitude des cités grecques? ne doivent-ils pas plutôt le défendre aux autres autant que possible, et exiger en principe d'épargner la race grecque, de peur de tomber dans l'esclavage des Barbares? — Oui, certes, il est du plus grand intérêt d'épargner les Grecs. — Aussi ne doivent-ils pas eux-mêmes n'avoir aucun esclave grec, et conseiller aux autres Grecs de suivre leur exemple? — Tout à fait, et, par là, les Grecs tourneraient davantage leurs armes contre les Barbares et s'abstiendraient de se faire la guerre entre eux (1). » Il résulte de ces paroles que, pour Platon, ce n'est pas la qualité d'homme qui est un obstacle à la servitude, et qu'il peut y avoir des esclaves dans sa cité, pourvu que ce soient des Barbares. Il a fait un pas, il est sorti du particularisme local, s'est élevé à la conception de patrie, mais ne l'a point dépassée : il a l'idée de la fraternité grecque, pas encore de la fraternité humaine.

Quand de la cité idéale de la *République* Platon descend à la cité réelle des *Lois*, il se montre tout à fait homme de son temps et de son pays : plus de réticences, plus de distinction d'origine : « en politique il accepte tout ce qui est établi, y compris l'esclavage (2). » Il en parle avec la froideur, l'esprit utilitaire que nous avons déjà rencontrés chez Xénophon. « L'esclave, dit-

(1) Platon, *République*, V; traduction Cousin, t. IX, p. 295, 296.

(2) E. Havet, t. I, p. 252.

il, est une possession bien embarrassante. L'homme, qui est un animal difficile à manier, ne consent à se prêter qu'avec une peine infinie à cette distinction de libre et d'esclave, de maître et de serviteur, introduite par la nécessité (1). » Il est à la fois utile et dangereux d'avoir des esclaves : utile, car il y a des esclaves dévoués, fidèles, et qui ont sauvé à leurs maîtres la vie, les biens, et toute la famille; dangereux, parce que l'esclavage dégrade l'homme, et, selon le mot d'Homère, lui retire la moitié de son âme, le disposant ainsi aux révoltes, au brigandage. « A la vue de tous ces désordres, il n'est pas surprenant qu'on soit incertain du parti qu'on doit prendre à cet égard. Je ne vois que deux expédients : le premier, de ne point avoir d'esclaves d'une seule et même nation, mais, autant qu'il est possible, qui parlent entre eux différentes langues, si l'on veut qu'ils portent plus aisément le poids de la servitude; le second, de les bien traiter, non seulement pour eux-mêmes, mais encore plus pour ses intérêts. Ce bon traitement consiste à ne point se permettre d'outrages envers eux, et à être, s'il se peut, plus justes vis-à-vis d'eux qu'à l'égard de nos égaux (2). »

103830
 Cette pensée se relève par l'accent des derniers mots, noble et pénétrant comme tant de paroles de Platon; mais, en soi, combien ces réflexions sont d'un ordre bas, ne dépassant point le terre à terre de la morale de l'utile! « Platon, dit M. Wallon, tient une sorte de milieu sur la question de l'esclavage; il

(1) Platon, *les Lois*; trad. Cousin, t. VII, p. 358.

(2) *Lois*, *ibid.*



s'abstient d'en réprover comme d'en justifier l'institution, et, de fait, il l'accepte avec les avantages et les périls qu'elle offre, dans les conditions des sociétés présentes (1). » J'ajouterai qu'il l'accepte sans répugnance, sans protestation visible de sa raison ou de son cœur : il ne demande point que l'on traite bien les esclaves dans leur intérêt, mais dans celui des maîtres ou de la société : il répéterait volontiers avec Xénophon que « les citoyens d'une même ville doivent se garder les uns les autres, sans solde, contre les esclaves (2) » ; il les redoute, mais pas un mot ne nous fait sentir qu'il les aime.

L'âme de Platon était trop dédaigneuse pour s'abaisser jusqu'aux petits. Tout ce qui travaille des mains et se courbe dans un atelier lui fait horreur, comme à son maître Socrate. Par une inconséquence il a composé d'artisans le troisième ordre de sa république ; mais, toutes les fois que de l'idéal il descend à la réalité, il montre son mépris pour eux. A ses yeux, les artisans sont incapables de s'élever à la sagesse. Parlant de personnes qui avaient embrassé la profession de philosophes y étant mal préparées, il dit que, parmi elles, étaient des artisans, c'est-à-dire « des hommes que la nature avait peu faits pour la philosophie, et dont un travail servile a usé, dégradé l'âme, comme il a défiguré le corps. Ne dirais-tu pas, ajoute-t-il, un esclave chauve et chétif, à peine libre de ses fers, qui, ayant amassé quelque argent avec sa forge, court aux bains publics pour s'y laver, prend un ha-

(1) Wallon, *Histoire de l'esclavage*, t. I, p. 370.

(2) Xénophon, *Hiéron*, 4.

bit neuf, et, habillé comme un nouvel époux, va épouser la fille de son maître, que lui livrent la pauvreté et l'abandon où elle se trouve? Quels enfants produira cette union? des enfants abâtardis et mal conformés (1). » La conclusion de cette parabole, c'est que de l'union des ouvriers avec la sagesse, comme de celle des esclaves avec les femmes libres, rien de bon ne peut sortir. Platon trouve moyen de renfermer, dans une même phrase, son mépris pour les ouvriers et pour les esclaves.

M. Havet a porté sur Platon un jugement qui me paraît fort exact. « Il demeure vrai, dit-il, que Platon, pour tout ce qui tient au respect de l'humanité dans les faibles, femmes, enfants, esclaves, etc., reste au-dessous, non seulement des sentiments qu'on aura plus tard, mais de ceux mêmes que plusieurs avaient autour de lui ou avant lui... Il ne se détourne pas volontiers de l'idée de l'homme accompli, telle qu'elle est toujours présente à sa pensée et qu'il la réalisait presque en lui-même : ayant la beauté de la figure comme celle de l'esprit, sachant toutes les sciences, goûtant tous les arts, armé de toutes les forces (y compris la richesse) par lesquelles notre nature peut s'agrandir. Tout ce qui n'atteint pas à cette idée, tout ce qui ne peut pas poursuivre ces hautes perspectives, est sans intérêt pour lui; il passe au milieu des hommes comme un dieu, et il n'aperçoit guère parmi eux que ceux qui lui font cortège (2). »

A mesure que s'obscurcit la fortune de la Grèce, et

(1) *République*, livre VI; trad. Cousin, t. X, p. 27.

(2) E. Havet, t. I, p. 248.

que le sceptre de l'hégémonie échappe aux mains défaillantes d'Athènes, il semble que, comme pour protester contre les destins, l'idée de cité se resserre, devienne plus âpre et plus fermée. Aristote, étranger par la naissance, mais devenu promptement Athénien par l'esprit, représente cette tendance dans toute son énergie. Nulle part autant que dans sa *Politique*, l'État antique n'apparaît avec ses privilégiés et ses opprimés, liés ensemble par la chaîne de fer de la logique. Peu importe si cette logique est toute artificielle et fait violence à la nature. Aux yeux d'Aristote, pour qu'il y ait des citoyens, il est nécessaire qu'il y ait des hommes de loisir, nécessaire par conséquent qu'il y ait des esclaves. Cette nécessité n'est pas fondée seulement sur la politique, mais sur la nature. Certains hommes sont naturellement libres, d'autres naturellement esclaves. Les uns ne doivent jamais servir : la nature les a marqués du sceau de la domination. Les autres sont incapables de vertu, de raison, même de bonheur (1), nés avec une prédestination à la servitude. « Quand on est inférieur à ses semblables autant que le corps l'est à l'âme, la brute à l'homme, et c'est la condition de tous ceux chez qui l'emploi des forces corporelles est le meilleur parti à espérer de leur être, on est esclave par nature; pour ces hommes-là, ainsi que pour les autres êtres dont nous venons de parler, le mieux est de se soumettre à l'autorité d'un maître; car il est esclave par nature celui qui peut se donner à un autre, et ce qui précisé-

(1) Aristote, *Éthique*, XI, vi, 8.

ment le donne à un autre, c'est de pouvoir aller à ce point de comprendre la raison quand un autre la lui montre, mais de ne la posséder pas en lui-même (1). » S'il y a des hommes ainsi faits que leur destinée soit de servir, il est légitime de les y contraindre. La conquête, la traite, la chasse à l'homme, Aristote justifie tout cela. « La guerre est en quelque sorte un moyen naturel d'acquérir, puisqu'elle comprend cette chasse que l'on doit donner aux bêtes fauves et aux hommes qui, nés pour obéir, refusent de se soumettre. C'est une guerre que la nature elle-même a faite légitime (2). » On comprend qu'il reste peu de droits à l'esclave, puisque la nature l'a créé incapable d'en user. « L'esclave est absolument privé de volonté (3). » Le maître pense et veut pour lui; le maître est l'âme, l'esclave n'est qu'un corps, un instrument subordonné à la volonté d'autrui (4).

Tel est l'édifice logique construit par Aristote. Évidemment, il ne se soutient pas, et le philosophe fait des efforts désespérés pour s'en démontrer la solidité. Il sent lui-même que tout croule dès qu'on y porte la main, et que cette logique ne reste debout qu'en donnant à chaque instant des démentis à l'expérience et à la raison. Mais il lui faut l'esclavage pour étayer la cité. La cité, telle qu'il la conçoit, est toute aristocratique.

(1) Aristote, *Politique*, I, II, 13. — Ces théories ont trouvé des échos même de nos jours : un des plus ardents esclavagistes des États-Unis, Georges Fitzhugh, n'a pas craint d'écrire : « Il y a des hommes qui naissent avec le bât sur l'échine, d'autres qui naissent armés du fouet. »

(2) Aristote, *Politique*, I, III, 8.

(3) *Ibid.*, I, II, 13.

(4) *Ibid.*, I, II, 4, 20.

Les citoyens s'y occupent exclusivement des affaires publiques; tout travail leur est interdit; par conséquent, ils ont besoin d'esclaves; il importe donc, à tout prix, de légitimer l'esclavage. Ces citoyens doivent être, de toute façon, des privilégiés : on n'admet point parmi eux de gens débiles et mal venus, ne portant pas dans leur personne le signe du commandement. Les enfants chétifs seront exposés ou abandonnés. Il ne faut pas même que la classe des citoyens s'augmente trop : il est de l'essence d'une aristocratie de ne pas devenir trop nombreuse : sa force, la stabilité de ses privilèges sont à ce prix; là encore l'exposition des enfants, et, « là où les mœurs ne le permettent pas, » l'avortement, viendront préserver l'aristocratie du péril de verser, par le nombre, dans la démocratie.

Telle est la politique d'Aristote, fondée sur l'écrasement des faibles : la femme, l'enfant, l'esclave. Jamais l'honnêteté, la justice et le bon sens ne furent plus cruellement immolés à une conception chimérique et arbitraire. Qu'importe, après cela, qu'Aristote se soit contredit lui-même, qu'il ait plus fortement qu'aucun ancien recommandé l'humanité envers les esclaves, prescrivant de les traiter avec plus de douceur encore que les enfants, voulant qu'on multiplie pour eux les fêtes chômées, qu'on leur fasse espérer, comme prix de leurs efforts, la liberté? Ces généreuses inconséquences font honneur au bon cœur du philosophe, mais elles ne mettent que plus vivement en lumière le vice radical de son système. Ce système n'est autre que la raison d'État, hypocritement déguisée sous les apparences d'une prétendue loi naturelle et com-

mandant, contre les faibles et au profit des forts, des attentats dont gémit la nature.

Quand les derniers temps de la prépondérance et de la liberté d'un grand peuple sont arrivés, il se produit quelquefois un double phénomène : chez les uns, l'amour de ses institutions défaillantes s'exalte, se raidit, devient comme excessif et intraitable, nous venons de le voir dans Aristote; chez d'autres, au contraire, l'esprit de nationalité, le sens du patriotisme s'émousse. Leurs regards se portent au delà des frontières, ils ont hâte de sortir de la cité en ruines. Tantôt l'amour égoïste de soi, tantôt, par un excès contraire, le détachement absolu de soi-même, remplacent pour eux le civisme étroit, absorbant et jaloux. Tels sont les épicuriens et les stoïciens.

Je n'ai point à juger ici ces deux écoles, qui se partagèrent la direction des intelligences après la chute de la liberté hellénique, et dont les doctrines exercèrent plus tard sur le développement philosophique de l'esprit romain une si profonde et si durable influence. Je rechercherai seulement ce qu'elles ont fait pour la cause des esclaves.

Disons d'abord qu'elles conviennent bien à un temps de servitude. Il y a quelque chose de plus triste que le despotisme, c'est son lendemain. Il a déformé ceux qui l'ont subi, et n'a point créé d'hommes nouveaux. Il a fait naître et entretenu une foule de convoitises, favorisé l'abaissement des caractères, substitué l'orgueil à la fierté, le faste à la dignité de l'homme libre, l'amour du luxe et du bien-être à la modération d'une vie indépendante. Vient-il à cesser

brusquement ? la main coupable, mais ferme et habile, qui l'imposait est-elle frappée par la mort ? la société demeure la proie d'une génération vicieuse, molle, emportée, qui continue les traditions du despotisme, ou au contraire se jette, par un mouvement excessif de réaction, dans les horreurs de l'anarchie. Ainsi en fut-il, pour le monde grec, après la mort d'Alexandre. La Grèce fut asservie à des rois ou à des tyrans, lieutenants et familiers du grand Macédonien. Un Démétrius, cruel, débauché, fou, artiste cependant, la gouverna, successeur d'Alexandre comme un Caligula ou un Néron devait être successeur de Jules César et d'Auguste. Alors, dans le monde des esprits, une double tendance se fit jour : celle des stoïques, cherchant l'affranchissement de l'homme dans l'indifférence superbe du sage, celle des épicuriens le plaçant dans le plaisir, les uns tendant jusqu'à l'excès les ressorts de la volonté, les autres les relâchant jusqu'au libertinage : anarchie ou despotisme.

La naissance de ces écoles ne date pas du lendemain de la mort d'Alexandre, mais après cette date elles demeurèrent seules, tout autre mouvement philosophique ayant cessé. Le fondateur du stoïcisme, Zénon, était disciple d'Antisthène, lui-même disciple de Socrate. Zénon a la grandeur et l'élévation de la pensée socratique. Il rêve une cité de sages : il écrit, comme Platon, sa *République*, malheureusement perdue. Sa théologie est large, belle : on la trouve reflétée dans l'hymne célèbre de Cléanthe. Mais sa morale, si forte et si austère qu'elle soit, est loin d'être

bienfaisante pour l'humanité. Zénon veut détacher l'homme des choses du dehors, afin qu'il fasse le bien sans se laisser corrompre par les tentations ni effrayer par les menaces; il veut que chacun s'efforce d'être utile à ses semblables. Peu à peu cette dernière vue s'affaiblit : la sagesse stoïque se réduisit à une force inerte et stérile, utile au sage seul, lequel devint indifférent aux choses du dehors, à ses intérêts les plus chers comme à ceux des autres hommes. Le sage se suffit à lui-même; il ne connaît ni désir ni crainte; aucun bien extérieur ne le sollicite, puisqu'il n'y a de bien que la vertu; aucun mal extérieur ne l'intimide, puisque la douleur n'est point un mal : que lui importent la conquête, l'esclavage, les malheurs de la patrie, la ruine de la chose publique? que lui importent les affections de famille, un père, une mère, une femme, des enfants? Le sage seul, se suffisant à lui-même, sans crainte et sans espérance, tel devint l'idéal et le *paradoxe* de l'école stoïque, à mesure que le soleil de la Grèce se voila, et que le monde naguère éclairé de ses rayons s'enfonça dans la désolation et la servitude.

Quel bien l'esclave pouvait-il retirer d'une telle philosophie? un très réel : il voyait tomber pour lui les murailles de la cité antique, ces hautes et noires murailles qui le séparaient des autres hommes : il se sentait introduit dans une cité nouvelle, qui embrasse dans son enceinte tout ce qui vit et qui pense, sans distinction d'origine et de condition. Il se sentait homme, et l'égal de tous, puisque les choses extérieures, douleur, servitude, ne sont rien, et qu'il n'y a de

réel que la vertu. On comprend aisément qu'une telle philosophie ait attiré les déshérités de la société antique, et que, dans le monde grec comme dans le monde romain, l'école stoïcienne ait compté des esclaves parmi ses adeptes. Mais, si ces doctrines étaient bonnes pour consoler l'esclave, elles ne pouvaient rien pour sa délivrance. A quoi bon faire cesser l'esclavage? l'esclavage n'est pas un mal. Le vrai sage est indifférent à tout, à l'esclavage comme à la liberté. S'il a les vertus d'un homme libre, il est libre, quelle que soit la condition où le sort l'ait jeté. Le reste ne vaut pas la peine que l'on s'émeuve, que l'on sorte de cette apathie, ἀπάθεια, qui est le dernier mot de la philosophie stoïque. Aussi les philosophes de cette école n'ont pas même l'idée que l'esclavage doive être un jour aboli : « L'esclave, dit Chrysippe, est un salarié à perpétuité (1). » « Du jour où ce mot eut été prononcé et compris, écrit M. Havet, le mouvement qui devait aboutir à l'abolition de l'esclavage avait commencé (2). » M. Havet se fait illusion sur le sens du mot *mercenarius*, qui est loin d'avoir la portée qu'il y voit, et dont la signification est déterminée par l'épithète *perpetuus* : attribuer à l'école de l'indifférence et de l'immobilité le mérite d'avoir commencé « le mouvement qui devait aboutir à l'abolition de l'esclavage » est un contresens.

Celle du plaisir n'y contribua pas davantage. Contrepartie de la philosophie stoïcienne, la doctrine d'Épicure peut se résumer par ces mots : Il n'y a de bien

(1) Cité par Sénèque, *De beneficiis*, III, 22.

(2) E. Havet, t. I, p. 324.

que le plaisir, il n'y a de mal que la douleur. Épicure n'a pas inventé la théorie qui a pris son nom. Un de ses prédécesseurs, Aristippe, professa le premier à Cyrène la morale du plaisir. « Je veux, dit-il, que mes esclaves me fournissent en abondance ce qui m'est nécessaire (1). » Hégésias, philosophe de la même école, fait également mention des esclaves : ils sont, dit-il, les égaux des autres hommes, car ils peuvent aussi bien goûter le plaisir (2). Épicure les admet à philosopher : il recommande de ne pas les battre, de leur pardonner s'ils font mal : « L'esclave est un ami d'une condition moindre (3). » Les épicuriens, on le voit, acceptent l'esclavage, et se montrent indulgents envers les esclaves. L'esclave est capable de vertu, avaient dit les stoïques ; ils répètent à leur tour : l'esclave est capable de plaisir. L'esclave, par conséquent, est l'égal de l'homme libre. Mais l'épicurien, pas plus que le stoïcien, ne fera un mouvement pour faire entrer cette égalité dans les faits sociaux. Souffre avec nous, dit l'un ; jouis avec nous, reprend l'autre ; l'esclave ne recevra pas de secours plus efficace que ces paroles. Fait pour des âmes amollies, découragées, mais ayant gardé à la surface un peu de cet aimable sourire et de cette légère ironie qui est le charme de l'esprit grec, l'épicurisme aboutit, comme le stoïcisme, mais par une autre voie et pour d'autres motifs, au *nirvâna* philosophique, l'indifférence.

Tel est le dernier mot : chez les vigoureux penseurs

(1) Xénophon, *Mémoires sur Socrate*, II, 1.

(2) Cité par Diogène de Laërce, II, 8.

(3) Sénèque, *Ep.* 47, 107.

de la grande époque, les esclaves n'ont rencontré qu'une hostilité systématique; des moralistes résignés de la décadence ils n'ont reçu que d'*apathiques* encouragements: inimitié ou indifférence, ainsi peuvent être résumées les dispositions que les diverses écoles philosophiques qui se sont partagé la direction des esprits dans le monde grec ont tour à tour éprouvées à leur égard.

II

Rome n'a point de philosophie originale : elle a cependant des philosophes. Tous sont disciples de la Grèce. Les uns, comme Cicéron, reflètent indifféremment les idées du Lycée, de l'Académie et du Portique : tel un fleuve peint tour à tour dans ses eaux les objets placés sur ses rives. Les autres, comme Sénèque, Épictète, Marc-Aurèle, mettent une empreinte personnelle sur des théories ou des sentiments empruntés à Zénon. Enfin l'épicurisme a aussi sa place, considérable dans les mœurs, restreinte dans les livres : il eut la gloire d'inspirer l'un des plus grands poètes de Rome, le premier et peut-être le seul qui ait mis avec succès la philosophie en vers, Lucrèce.

Lucrèce s'efforce de délivrer les hommes du fardeau de la religion; mais il ne paraît pas s'apercevoir que le fardeau de l'esclavage pesait beaucoup plus lourdement sur eux. Une seule fois l'esclavage est nommé par lui, à côté de la pauvreté, de la richesse, de la liberté, de la concorde, parmi les accidents dont la

présence ou l'absence ne modifie point substantiellement notre nature (1). Mais pas un mot pour regretter qu'il y ait des esclaves : quand dans le cinquième livre il expose, avec une incomparable grandeur, l'origine des institutions humaines, il ne songe point à noter le moment où la servitude fut introduite dans le monde. Pour lui, la question de l'esclavage n'existe pas. Comment en serait-il autrement, et comment les misères de ses semblables troubleraient-elles la quiétude du grand épicurien? n'a-t-il pas écrit ces vers, dignes d'une éternelle admiration, si l'on regarde seulement à la beauté de la poésie, mais qui dénotent une âme bien peu sensible aux douleurs d'autrui : « Il est doux, lorsque la tempête soulève la mer immense, de regarder du rivage le marin battu des flots : non qu'on aime à voir souffrir, mais parce qu'on jouit en contemplant les périls dont on est soi-même exempt. Il est doux encore d'assister aux batailles rangées dans la plaine, sans prendre sa part du danger (2). » Non, ce n'est pas un tel homme qui aurait songé à sortir de l'ἀπᾶθεια philosophique pour combattre un abus, porter secours à ses frères, et se dévouer à ces naufragés de l'antique civilisation, les esclaves.

Cicéron, malgré de grandes paroles, pleines de douceur et de tendresse, malgré qu'il ait prononcé le premier ce beau mot : *Caritas generis humani*, n'en eût pas eu davantage la pensée. Il a traversé toutes les écoles, a pris quelque chose de chacune d'elles, cepen-

(1) *De natura rerum*, I, 456.

(2) *Ibid.*, II, 1-6.

dant il s'inspire surtout des stoïciens ; il professe leurs nobles théories sur la fraternité universelle, mais il reproduit sans cesse leurs maximes sur l'indifférence du sage pour les choses qui passent, pour les accidents qui modifient par la souffrance ou la joie le fond immobile de l'existence humaine, sans pouvoir altérer la souveraineté et l'impassibilité du *moi*. Tous les hommes sages sont libres, tous les méchants sont esclaves, dit-il (1) ; par conséquent, ce n'est point la différence des conditions sociales, mais celle de l'état moral, qui constitue réellement la liberté et la servitude. Cette idée stoïcienne est grande, et, dans une large mesure, elle est vraie ; les moralistes de tous les temps, soit païens, soit chrétiens, l'ont répétée. Mais quel oreiller commode elle apportait à l'indifférence de ceux qui ne voulaient pas agir, et ne souciaient point des maux de toute sorte qu'entraînait, dans la société antique, la profonde inégalité des conditions ! Cicéron est de ceux-là, et s'empresse de le dire, afin de prévenir toute équivoque. Après avoir déclaré que tous les méchants sont esclaves, et par conséquent tous les bons libres, il a soin d'expliquer que ces théories s'appliquent seulement au monde spirituel de la raison et de la conscience, et n'ont aucune application aux réalités concrètes de la société civile : « Je ne dis pas que les méchants sont esclaves à la façon des *mancipia*, qui sont devenus la chose d'un maître en vertu d'une vente ou de quelque application du droit civil ; mais si la servitude est, comme elle l'est réellement, l'obéissance

(1) Voir, dans les *Paradoxa*, tout le livre V ; et le *De finibus boni et mali*, III, 22.

d'une âme brisée et abjecte, incapable de se conduire, qui niera que tous les gens légers, cupides, en un mot tous les méchants, soient esclaves (1)? » C'est un esclavage spirituel, qui coexiste, sans s'y confondre, avec l'esclavage matériel établi par la loi.

Cicéron professe à la fois les maximes des stoïciens sur l'indifférence où le sage doit se tenir par rapport aux conditions humaines et aux accidents de la vie, et les théories des socratiques sur le rôle privilégié du citoyen, son oisiveté nécessaire, l'indignité du travail manuel (2). Il semble ne pas voir la contradiction existant entre ces idées d'origine différente. En ce qui concerne la question de l'esclavage, elles tendaient, en définitive, au même résultat : le maintien des abus existants. Cicéron n'a jamais pensé à les corriger. En politique, il est un conservateur obstiné. Il porte, dans sa lutte pour le maintien de l'ordre établi, dans son aversion pour toutes les nouveautés, la passion de l'homme de parti et l'âpreté du parvenu. Comment aurait-il pris garde aux esclaves, lui qui méprisait si profondément la populace (3)? Comment eût-il provoqué des mesures en leur faveur, lui qui s'opposait si énergiquement à tout ce que des esprits vraiment libéraux tentaient de faire pour tirer le petit peuple de Rome de l'abjection où il croupissait, et lui rendre,

(1) *Paradoxa*, V, 1.

(2) Voir au premier livre du *De officiis*, le chapitre 42, si souvent cité. Comme Socrate. Cicéron excepte de la réprobation qu'il fait peser sur le travail les occupations agricoles : il admet également le grand commerce, *magna et copiosa mercatura*, que ses amis les chevaliers et les publicains exerçaient par le moyen de leurs esclaves.

(3) *Pro Flacco*, 18; *Pro domo*, 33.

avec le droit à la propriété, le sentiment oublié de la dignité humaine? Tous les essais de loi agraire contemporains de Cicéron n'eurent pas d'adversaire plus acharné que lui. « C'est un Romain, un politique, le chef ou du moins l'interprète d'une aristocratie menacée, » dit M. Havet (1); « en politique, ajoute M. Duruy, sa vue ne dépasse point un horizon borné (2). » Ce dernier mot n'est qu'à moitié exact. Cicéron voyait plus loin que ses amis, que ces grands de Rome de qui il s'était fait accepter à force de services; mais l'intérêt, la vanité, lui interdisaient de dépasser leurs courtes vues.

Aussi, quel soin à ne jamais laisser entendre que l'esclavage puisse être injuste, que le droit des maîtres soit en quelque chose contestable! Il va jusqu'à permettre à ceux-ci la cruauté : « A ceux qui doivent retenir de force les hommes sous leur joug, la cruauté doit être permise, par exemple, aux maîtres envers leurs esclaves, s'ils ne peuvent les maintenir autrement (3). » Ce n'est pas là une parole d'avocat, introduite dans quelque plaidoyer de Cicéron, parce que les nécessités de la cause le demandaient : c'est une opinion philosophique, insérée avec réflexion dans un traité de morale. Et, pour bien marquer la différence qui existe entre les esclaves et les hommes libres, Cicéron ajoute : « Mais agir de même dans une cité libre, afin de se faire craindre, serait de la démence. » Je ne crois pas que l'antiquité ait jamais prononcé

(1) T. I, p. 118.

(2) Duruy, *Histoire des Romains*, t. III, p. 466.

(3) *De officiis*, II, 7.

parole plus froidement dure : Aristote est ici dépassé par le Romain sans entrailles.

Aussi ne s'étonnera-t-on pas de la tranquillité avec laquelle Cicéron discute de singuliers cas de conscience posés par le stoïcien Hécaton. L'antiquité avait ses philosophes pratiques, « qui entraient dans tout le détail des devoirs, et ont fondé cette science des difficultés morales que les chrétiens ont appelée la casuistique; mais elle était, chez les philosophes, bien plus sensée et plus pure que chez les casuistes, parce qu'ils n'avaient à consulter que leur raison et leur conscience, et non ces intérêts de gouvernement et de politique qu'on ne peut servir que par la subtilité et le mensonge (1) ». Ces lignes de M. Havet m'étonnent : ne vient-il pas de nous montrer le premier des « casuistes » romains, l'auteur du traité des *Devoirs*, plus enchaîné que personne à « ces intérêts du gouvernement et de politique qu'on ne peut servir que par la subtilité et le mensonge » ? Quant à la supériorité de la casuistique païenne sur celle des chrétiens, c'est affaire d'appréciation : j'imagine que le procès des casuistes n'a pas été jugé en dernier ressort par M. Paul Bert. Je n'entreprendrai point de le reviser, mais au moins puis-je indiquer, comme terme de comparaison, la manière dont la philosophie antique posait et résolvait certains cas de conscience. Écoutez Cicéron lui-même, dans son traité des *Devoirs*. « Hécaton, dit-il, a rempli son sixième livre de questions comme celle-ci : l'homme de bien, dans une grande cherté de blé, peut-il se dispenser de nourrir

(1) Havet, t. II, p. 102.

ses esclaves? Il examine le pour et le contre, mais il finit par prendre la règle du devoir dans l'intérêt plutôt que dans l'humanité. Il demande encore si en mer, quand il faut jeter quelque chose par-dessus bord, on jettera plutôt un cheval de prix ou un esclave sans valeur. L'intérêt parle dans un sens, l'humanité dans un autre (1). » « Voilà tout, et il passe à d'autres questions, s'écrie M. Havet après avoir cité ce passage. Que n'entrevoit-on pas sous ces lignes si négligemment jetées! Quelle lumière entre par là, et éclaire l'humanité dans ses profondeurs! Nous sommes forcés de nous contenter de ce que Cicéron, sans le dire, semble incliner vers l'humanité; et il nous faut considérer déjà comme un progrès, en fait de morale, que le cas de conscience fût posé, et qu'on ne s'en rapportât pas simplement à l'instinct et à l'intérêt du maître (2). » On admettra au moins que le progrès était petit.

La timidité avec laquelle Cicéron touche aux cas de conscience proposés par Hécaton étonne d'autant plus, que, dans les question de morale purement spéculative, la philosophie stoïcienne était très affirmative et très osée. Dans son traité des *Paradoxes*, Cicéron pose en principe ce sophisme de l'école stoïque : tous les péchés sont égaux, ainsi que toutes les bonnes actions, *æqualia esse peccata et rectè facta*. Il en tire des conséquences tantôt excellentes et tantôt absurdes. « Il est aussi mal, dit-il, de déshonorer une femme sans naissance ou une jeune fille de noble race (3). » Un chré-

(1) *De officiis*, III, 23.

(2) Havet, t. II, p. 118.

(3) *Paradoxa*, III, 1.

tien ne s'exprimerait pas autrement, et Cicéron semble ici en avance sur la morale commune de l'antiquité. Il dit ensuite qu'il n'y a pas de différence entre tuer son père et tuer un esclave (1), parce que tout ce qui est péché est péché, et qu'il n'est pas permis de distinguer les fautes graves des fautes légères. L'excès du paradoxe stoïcien éclate ici. Mais comment cette inflexible école, qui ne fait pas de différence entre la vie du père et celle de l'esclave, ne se prononce-t-elle pas avec autant de décision quand la vie de l'esclave est mise en balance avec celle du cheval de prix, quand l'alternative se pose de laisser mourir de faim ses esclaves ou de payer très cher le blé nécessaire à leur subsistance? C'est que, dans le premier cas, il s'agit d'une pure théorie, et que, dans les autres, l'intérêt des maîtres est directement en question. Alors, n'en déplaise à M. Havet, la casuistique païenne se montre singulièrement hésitante et portée aux compromis.

Disons-le donc hautement : entre tous les philosophes de l'antiquité, Cicéron est un de ceux qui ont le moins de titres à être comptés, non pas même parmi les adversaires de l'esclavage, mais simplement parmi les amis des esclaves. Il a dit une fois que la justice était une obligation envers tous, même envers le dernier des hommes, envers l'esclave (2). Je ne lui ferai pas l'injure de le louer de cette parole : il était vraiment difficile de dire le contraire. Cicéron ajoute que

(1) *Paradoxa*, III, 2. — Cependant Cicéron reconnaît ailleurs, *De finibus boni et mali*, IV, 27, qu'il est plus coupable de battre son père que de battre un esclave.

(2) *De officiis*, I, 13.

l'esclave doit être assimilé à un mercenaire. Voici le passage tout entier : « Nous nous souviendrons que la justice doit être observée même à l'égard des plus infimes. Est infime la condition et le sort des esclaves : ceux qui ordonnent d'en user comme de mercenaires, exigeant d'eux leur travail, leur accordant ce qui est juste, ont raison (1). » Cette assimilation de l'esclave au mercenaire n'est pas nouvelle dans la philosophie stoïcienne : Chrysippe, on s'en souvient, l'avait déjà employée. Mais Cicéron lui-même nous empêche d'en exagérer la portée, car le salaire du mercenaire n'est, dit-il ailleurs, que le prix de la servitude (2); et s'il assimile l'esclave au mercenaire, il assimile aussi le mercenaire à l'esclave, ou plutôt il les confond l'un et l'autre, avec tous les travailleurs, dans un commun mépris.

Le mépris, tel est le sentiment qu'il professe à l'égard de l'esclave; ce mépris, mêlé de peur, sentant le vaniteux et le parvenu, est particulièrement déplaisant dans Cicéron. Il en fait, au besoin, un moyen oratoire. Veut-il accabler par un dernier trait le misérable Verres? « Voyez, dit-il aux juges, le favori de vos portiers et de vos valets de chambre; à lui vont les vœux de vos affranchis, de vos esclaves et de vos servantes (3). » Veut-il rejeter sur ses ennemis une accusation de sacrilège qu'ils avaient portée contre lui? il les accuse d'avoir permis à des esclaves de profaner par leur

(1) *De officiis*, I, 43.

(2) *Illiberales et sordidi quæstus mercenariorum, omniumque quorum operæ, non artes emuntur. Est enim illis ipsa merces auctoramentum servitutis. (Ibid., 42.)*

(3) *II Verr.*, III, 4.

présence les jeux mégaliens. « Peut-on voir quelque chose de plus difforme, de plus souillé, de plus pervers, de plus désordonné que l'esclave, mis en liberté par l'ordre du magistrat, et lâché sur une scène, préposé à la garde de l'autre, de telle sorte qu'une partie des sièges est au pouvoir des esclaves, une autre partie leur appartient tout entière? Si un essaim d'abeilles s'était abattu sur le théâtre, nous croirions devoir appeler les aruspices d'Étrurie : nous voyons des essaims d'esclaves lâchés tout à coup dans l'enceinte réservée du peuple romain, et nous ne sommes pas émus! Dans l'apparition de l'essaim d'abeilles, les aruspices, éclairés par la science étrusque, verraient sans doute, pour nous, un avertissement de nous défier des esclaves. Ici, ce n'est pas un prodige isolé qui nous fait signe, mais, dans le même prodige, se rencontrent et le signe et la réalité du péril, et nous n'avons pas peur (1)! » Ces paroles n'expriment pas seulement le mépris : Cicéron cherche à inspirer la peur, en agitant devant les Romains le spectre de l'esclavage, qui les faisait toujours trembler (2)!

Aux yeux de cet aristocrate, l'esclavage est une tache indélébile : l'affranchi reste marqué du stigmate originel. Il s'indigne quand des membres du parti populaire, devançant de six siècles les réformes de Justinien, tentent de l'effacer. « Il fut un jour question d'une loi qui conférât tous les droits des citoyens aux

(1) *De haruspicum responsis*, 12.

(2) Sur la peur que les esclaves inspiraient aux Romains, voir mon livre *les Esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident*, p. 189-197.

affranchis et qui leur ouvrit l'ordre équestre. Qu'en dit Cicéron, lui l'homme nouveau, lui qui, à son entrée dans la carrière, avait senti l'iniquité des distinctions fondées sur d'autres titres que les talents et les services? « Quoi donc! écrit-il à son cher Atticus, aurons-nous des chevaliers faits avec des mercenaires? Que faire, si nous y sommes forcés? Serons-nous les esclaves de nos affranchis et même de nos valets (1)? » Bien que se tenant par système à l'écart de la politique, Atticus dut approuver le sentiment qui dictait ce langage. Lui non plus ne saurait être compté parmi les amis des esclaves. Cet épicurien délicat était en même temps un homme d'affaires habile. « Comme il voyait le succès qu'obtenaient partout les combats de gladiateurs, et qu'il n'y avait plus de fêtes sans quelque une de ces grandes tueries, il songea à élever des gladiateurs dans ses domaines. Il les faisait instruire soigneusement dans l'art de mourir avec grâce, et les louait très cher aux villes qui voulaient se divertir. Il faut avouer que ce n'est pas un métier qui convienne à un savant et à un sage; mais on y gagnait beaucoup, et la sagesse d'Atticus était accommodante dès qu'il y avait un honnête profit à faire (2). »

Nous connaissons ce fait par deux lettres de Cicéron, qui applaudit de loin à l'heureuse spéculation de son ami. « J'apprends que tes gladiateurs font merveille, lui écrit-il un jour. Si tu avais voulu les louer, tu aurais regagné en deux fois leur prix d'achat. Mais

(1) *Ad Atticum*, II, 1; J. Denis, t. II, p. 51.

(2) Gaston Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 135.

ce sera pour plus tard (1). » Et, quelques pages plus loin : « Écris-moi, je te prie, au sujet de tes gladiateurs, mais seulement s'ils réussissent, car, en cas d'échec, je ne désire point en être informé (2). » Ces deux lettres sont rarement citées, et les personnes qui désirent connaître le jugement de Cicéron sur ces jeux sanglants le cherchent ordinairement dans les *Tusculanes*. « Quelques-uns, dit-il, estiment que le spectacle des gladiateurs est une chose cruelle et contraire à l'humanité, et peut-être en est-il ainsi dans les habitudes actuelles. Mais quand c'étaient des criminels qui combattaient, on ne pouvait adresser aux yeux (car il n'en manque pas qui s'adressent aux oreilles) des leçons mieux faites pour fortifier contre la douleur et la mort (3). » « Ce que Cicéron accorde ici à l'humanité est peu de chose, et pourtant c'est quelque chose, » dit M. Havet (4) : c'est peu, en vérité, quand on veut bien ne point passer sous silence les lettres à Atticus, dans lesquelles il est question, non de criminels, mais d'esclaves élevés dans le métier de gladiateur par un maître qui faisait commerce de leur sang.

Cicéron était meilleur que ses idées : lui si tolérant pour les barbares calculs de ses amis, et qui admettait même la cruauté comme un moyen légitime de discipliner les esclaves, se montra toujours bon pour les siens. Ils l'aimaient, lui restèrent fidèles dans ses

(1) *Ad Atticum*, IV, 4.

(2) *Ibid.*, 20.

(3) *Tusc. Quæst.*, I, 31.

(4) T. II, p. 120.

malheurs, et eussent voulu mourir pour lui. De son côté, il leur était attaché jusqu'à les pleurer, quand il avait le malheur de les perdre. « Ce n'était probablement pas l'usage, dit M. Boissier, car nous voyons qu'il en demandait presque pardon à son ami Atticus (1). » J'imagine, en effet, que quand Atticus perdait quelqu'un de ses gladiateurs, c'étaient uniquement des larmes de capitaliste qui coulaient de ses yeux. « J'ai l'âme toute troublée, lui écrit Cicéron ; j'ai perdu un jeune homme nommé Sosithée, qui me servait de lecteur, et j'en suis plus affligé qu'on ne devrait l'être, ce semble, de la mort d'un esclave (2). » Le sentiment fait honneur à Cicéron, mais le respect humain qui l'accompagne est curieux. Sosithée ne fut pas le seul qu'aima tendrement le grand orateur. Ses relations avec son esclave, puis son affranchi Tiron, sont bien touchantes. Je sais que leur pureté fut calomniée, mais j'aime à croire que l'épigramme de Cicéron lui-même citée par Asinius Gallus, et sur laquelle s'égaie l'imagination de Pline, était un simple jeu d'esprit (3). Tel qu'il nous apparaît dans la correspondance de Cicéron, Tiron était un de ces vieux serviteurs légendaires qui se sont donnés sans réserves à leur maître et à sa famille, et qui ont reçu, en revanche, une place d'ami au foyer. « Si tu nous aimes tous, et moi en particulier, qui t'ai élevé, tu ne son-

(1) Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 113.

(2) *Ad Atticum*, I, 12.

(3) Pline le Jeune, *Ep.*, VII, 34. — Voir cependant *De natura deorum*, I, 28, de bien curieuses paroles mises par Cicéron dans la bouche de Cotta, et qui rappellent certains passages tristement célèbres de Platon.

geras qu'à te rétablir, écrit Cicéron à son esclave malade. Je te demande en grâce de ne pas regarder à la dépense (1). » Tiron, en effet, regardait à la dépense : c'était le ministre des finances de Cicéron, en même temps que son collaborateur littéraire. Tant que Cicéron vécut, il se consacra tout entier à son service : après sa mort, il se constitua le gardien de sa mémoire. Il publia ses ouvrages inédits, recueillit ses bons mots, qu'il admirait tous, même ceux qui ne le méritaient pas, et enfin écrivit son histoire : qu'on aimerait à pouvoir lire, aujourd'hui, cette vie de Cicéron par son vieil esclave, par « le loyal serviteur », comme il aurait eu, lui aussi, le droit de s'appeler!

Le tableau des rapports de Cicéron avec « son très doux, son très humain Tiron » a été retracé par M. Boissier dans des pages pleines de délicatesse et de charme (2). Je ne saurais, cependant, en accepter la conclusion. « L'esclavage, dit-il, avait donc beaucoup perdu de ses rigueurs vers la fin de la république romaine et dans les premiers temps de l'empire. Ce progrès, qu'on rapporte ordinairement au christianisme, était plus ancien que lui, et il faut bien en rapporter la gloire à la philosophie et aux lettres (3). » Je viens de montrer que, jusqu'au temps de Cicéron, la philosophie ne fit absolument rien pour les esclaves. Beaucoup de philosophes et de lettrés traitèrent humainement, amicalement ces malheureux, mais

(1) *Ad diversos*, XVI, 3, 4. Tout le livre XVI est rempli par la correspondance de Cicéron, de sa femme, de son fils, de sa fille, avec Tiron.

(2) Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 113-118.

(3) *Ibid.*, p. 118.

précisément parce qu'ils oublièrent leurs théories, et, par une honorable inconséquence, se montrèrent plus hommes que philosophes. M. Boissier reconnaît lui-même, dans un autre et très remarquable ouvrage, que la philosophie ne fit rien pour hâter la fin de l'esclavage, et « qu'un changement si profond, que personne n'a ni désiré ni prévu, ne pouvait s'accomplir sans une de ces révolutions qui renouvellent le monde (1). »

Cette révolution n'était pas commencée à l'époque où vivaient Cicéron et ses amis. Veut-on savoir avec quel mépris, quelle brutalité même certains hommes politiques, des plus grands et des plus respectés de Rome, traitaient encore leurs esclaves dans ces dernières années de la République où, selon M. Boissier, ils furent si heureux? Qu'on lise, dans Plutarque, le récit des derniers moments de Caton d'Utique. Quand il apprit que César marchait sur la ville où il s'était retiré, il résolut de mourir. « Après le bain, il soupa en compagnie nombreuse, et l'on discuta longtemps sur ce texte que l'homme de bien est seul libre et que les méchants sont esclaves. Quand il eut congédié ses convives, il se retira et lut dans son lit le dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme. Il s'interrompit après quelques pages, pour chercher son épée, et, ne la trouvant pas, s'enquit où elle était, puis continua sa lecture, afin de ne pas montrer d'impatience; lorsqu'il l'eut achevée, il fit venir tous ses esclaves, leur demanda d'une voix haute son épée et frappa l'un

(1) Boissier, *La Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 405.

d'eux si violemment que sa main en fut ensanglantée. Son fils entra fondant en larmes, avec ses amis. Caton se levant alors sur son séant : « Quand m'a-t-on vu, lui dit-il d'un ton sévère, donner des preuves de folie ? Tu m'enlèves mes armes pour me livrer sans défense ; que ne me fais-tu lier aussi les mains derrière le dos ? Ai-je besoin d'un morceau de fer pour m'ôter la vie ? » On lui envoya son épée par un enfant. Il la prit, en examina la pointe. « Maintenant je suis mon maître, » dit-il. Alors il reprit le *Phédon*, le relut deux fois en entier, puis s'endormit d'un si profond sommeil que le bruit de sa respiration s'entendait au dehors (1). » Vers le point du jour il prit son épée et se l'enfonça dans la poitrine ; mais « sa main blessée l'empêcha de porter un coup assuré ». On accourut, on le pansa : il arracha l'appareil, rouvrit la plaie et mourut. J'avoue ne pouvoir partager l'admiration traditionnelle pour ce trépas classique : la « main blessée » me gâte tout. Les belles maximes stoïciennes échangées avec les convives, la lecture solitaire du *Phédon*, étaient sans doute une noble préparation à la mort ; mais le coup de poing asséné sur la tête de l'esclave qui hésitait à présenter l'épée à son maître me révèle le côté faible de toute cette philosophie : elle n'empêchait ni la violence contre autrui, ni la violence contre soi-même, elle ne prévenait ni la cruauté ni le suicide.

(1) Duruy, *Histoire des Romains*, t. III, p. 368.

III

La chute du pouvoir politique de l'aristocratie romaine ne devait apporter aucun changement au sort des esclaves. L'intérêt des petits, des pauvres, des innombrables déshérités de la civilisation antique, n'inspira aucune des mesures gouvernementales et législatives du premier empereur, et ne fut pour rien dans la direction qu'il donna au travail intellectuel des penseurs enchaînés par ses bienfaits et habilement amenés à servir sa politique.

Personnellement, Auguste traita cruellement ses esclaves. Plutarque rapporte qu'il fit crucifier l'un d'eux, qui avait mangé une caille favorite (1). Politique, il ne fut pas moins cruel pour la population servile de l'empire. Dans ce solennel exposé de ses actes que l'on a retrouvé de nos jours gravé sur les murailles de l'*Augusteum* d'Ancyre, quelques lignes après le paragraphe où il se vante d'avoir sacrifié dix mille hommes dans des jeux de gladiateurs, Auguste rappelle le sort qu'il fit, malgré les traités, aux esclaves enrôlés sur les flottes de Sextus Pompée : « J'ai remis à leurs maîtres, pour être suppliciés (*ad supplicium sumendum*), environ trente mille esclaves qui s'étaient enfuis de chez eux (2). » Voilà, s'écrie M. Havet, comment le règne des Césars fut inauguré pour la popula-

(1) Plutarque, *Apophtegma Aug.*, 4.

(2) Perrot, Guillaume et Dolbet, *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, Paris, 1872, t. I, p. 232.

tion servile (1)! Au principat d'Auguste appartient également l'atroce loi en vertu de laquelle, si un maître est assassiné, tous les esclaves vivant sous son toit doivent être conduits au supplice (2).

Personne ne se montra moins qu'Auguste favorable aux affranchissements. « Non content, dit Suétone, d'avoir élevé une foule d'obstacles entre l'esclavage et la simple liberté, d'en avoir mis plus encore entre la servitude et la jouissance des droits politiques, il régla avec un soin extrême le nombre, les conditions et les différences des affranchis (3). » Les lois *Ælia Sentia*, *Furia Caninia* et *Junia Norbana* (4, 8 et 19 après Jésus-Christ) témoignent de la sollicitude des Césars à mesurer parcimonieusement la liberté, à maintenir le plus grand nombre possible d'esclaves hors de l'affranchissement, le plus grand nombre possible d'affranchis hors de la cité.

Telle était, sur la question de l'esclavage, la politique d'Auguste. Il est à peine besoin de rechercher si cette question put être traitée avec sympathie par les écrivains qui furent, de son temps, les interprètes de la pensée officielle. Le règne d'Auguste eut ses « Muses d'État ». Il est dur d'appliquer ce mot à l'admirable poésie de Virgile et d'Horace; la flatterie de ces deux grands poètes fut souvent exquise et leur patriotisme était vrai; cependant, on ne peut nier qu'en écrivant ils aient souvent rempli une mission, et cette mission, ils la tenaient de l'empereur autant que de leurs pro-

(1) E. Havet, *Le Christianisme et ses origines*, t. II, p. 161.

(2) Paul, *Sententiæ*, III, 5. Cf. Tacite, *Ann.*, XIV, 32.

(3) Suétone, *Octavius Augustus*, 40.

pres convictions. La politique réparatrice d'Auguste, restaurateur de l'ordre, des anciennes mœurs, de la vieille religion romaine, répondait à leurs sentiments intimes : ils acceptèrent de mettre à son service la toute-puissance de leur génie. En même temps qu'ils traduisirent fidèlement, pour leurs contemporains, la pensée de l'empereur dans ce qu'elle avait de grand et de salubre, ils se trouvent seuls ou presque seuls refléter, pour la postérité, les idées philosophiques de leur temps. Ils avaient traversé toutes les écoles, et pris quelque chose de chacune d'elles. Horace fut d'abord épicurien ; il subit ensuite l'influence du stoïcisme : « celui qui s'appelait lui-même en souriant un pourceau d'Épicure a touché par moment aux doctrines du Portique, et, quoiqu'on se fasse de lui d'autres idées, on peut affirmer que, lorsqu'il écrivit ses derniers ouvrages, il était plus qu'à moitié stoïcien (1). » Virgile allie également dans son esprit plusieurs philosophies. Épicure l'a séduit, moins sans doute par les côtés grossiers de sa doctrine que par l'apparent affranchissement qu'il donne aux âmes ; Virgile le voit à travers Lucrèce. Plus tard, son génie naturellement religieux l'emporte : il se tourne vers Pythagore, il écoute Platon ; tout l'idéalisme des antiques philosophies se retrouve dans cet admirable sixième livre de l'*Énéide*, où la contradiction à peine sensible de quelques systèmes mal liés ensemble trahit seule l'éclectisme du poète. Au point de vue qui nous occupe, Virgile, Horace sont donc très intéressants à étudier :

(1) Boissier, *La Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. I, p. 236.

ils représentent à la fois la politique d'Auguste et la philosophie de son temps.

Il était impossible qu'Horace ne parlât pas des esclaves. Ils tenaient une trop grande place dans la vie romaine pour n'en pas occuper une petite dans son œuvre, où se reflète Rome tout entière, la Rome politique, sociale, littéraire, galante même, et où, par surcroît, se mire quelquefois un frais et charmant coin de campagne. Horace met volontiers en scène ses propres esclaves; il cause avec eux, leur permet d'user envers lui d'une « liberté de décembre », sauf à menacer le trop piquant interlocuteur d'aller expier ses saillies dans les travaux des champs, si redoutés des *mancipia urbana* (1). De telles menaces, s'il les proféra autrement qu'en vers, n'étaient sans doute pas exécutées à la rigueur, car tout laisse deviner en Horace un maître débonnaire. Il ne veut point qu'on soit dur pour ceux qui servent : il peint quelque part « un bon voisin, hôte aimable, prévenant pour sa femme, capable de pardonner à ses esclaves et de ne pas entrer en fureur si l'un d'eux a fait sauter le cachet d'une bouteille (2). » Il condamne la barbarie de certains maîtres : « Si quelqu'un a fait mettre en croix un esclave qui, ayant reçu l'ordre d'enlever un plat, a volé des restes de poisson et bu un peu de sauce tiède, que les hommes sensés le proclament plus fou que Labéon (3)! » Son indignation ne va pas plus loin, cependant, et (peut-être ironiquement) il déclare que

(1) Horace, II *Sat.*, VII, 118.

(2) II *Epist.*, II, 132-134.

(3) I *Sat.*, III, 80-84.

le manque d'indulgence envers les amis est un péché plus grave, une plus grande folie (1). Si grande, d'ailleurs, que puisse être sa compassion ou sa condescendance pour les esclaves, elle est mêlée de beaucoup de mépris. Aristote a dit que l'esclave était incapable de vertu ; Horace semble croire qu'il ne peut, en effet, être vertueux avec désintéressement. « Si un esclave me dit : Je n'ai ni fui ni volé, je lui réponds : Tu as ta récompense, on ne te battra pas. — Je n'ai tué personne. — Tu n'iras pas sur la croix repâître les corbeaux. — Je suis bon et vertueux. — Ici le Sabin (Horace) conteste et nie, car le loup prudent craint la fosse, l'épervier redoute les filets, le poisson se défie de l'hameçon caché. Les bons détestent le péché par le seul amour de la vertu (2). »

On sent dans ces vers le disciple du Portique. Ailleurs, Horace met dans la bouche de l'esclave Davus le développement de la maxime stoïcienne : le sage seul est libre. « Toi mon maître, toi que je vois au pouvoir de tant d'hommes et de choses, toi qui n'es pas affranchi du misérable joug de la crainte ! Ajoute à tout ce que j'ai dit, ceci qui ne vaut pas moins : celui qui obéit à un autre esclave est son *vicarius*, comme vous dites, ou son compagnon d'esclavage. Que suis-je pour toi ? car toi, qui me donnes des ordres, tu obéis à d'autres, et tu te laisses conduire comme une marionnette au bout d'une ficelle. Qui donc est libre ? Le sage, maître de soi (3). » C'est le paradoxe

(1) I *Sat.*, III, 83-85.

(2) I *Epist.*, XVI, 46-52.

(3) II *Sat.*, VII, 75-83.

stoïque, d'une si haute vérité morale, mais conduisant facilement à l'indifférence pour les conditions extérieures de la vie. La comparaison entre le maître, esclave de ses passions et de ses goûts, et son serviteur Davus est poussée jusqu'à de curieux détails. « Quand tu te pâmes follement devant un tableau de Pausia, en quoi pêches-tu moins que moi, quand je reste les jarrets tendus admirant les combats de Fulvius, de Rutuba et de Placideianus, dessinés au crayon rouge ou au charbon (1)? ils semblent vivre, se mouvoir, porter ou parer réellement des coups. Mais quoi! Davus est mauvais et flâneur; tu es, toi, bon archéologue et fin critique d'art (2). » Dans ces jolis vers, Horace paraît imiter un passage des *Paradoxes* de Cicéron : « Un tableau d'Echion, une statue de Polyclète te jettent dans l'extase. Je ne recherche pas où tu les as pris et comment tu les possèdes (3). Mais quand je te vois regardant, admirant, t'exclamant, je juge que tu es l'esclave de toutes les folies (4). » On peut encore rapprocher les paroles prêtées par Horace à Davus d'un curieux passage de Venuleius : « C'est un vice de l'âme plutôt qu'une mauvaise habitude du corps, si un esclave aime trop à contempler des peintures, ou s'il est menteur, ou s'il a quelque semblable défaut (5). » Des goûts élevés, ou tout au moins inno-

(1) Affiches annonçant et représentant des combats de gladiateurs.

(2) II *Sat.*, VII, 93-101.

(3) Allusion aux richesses mal acquises pendant les proscriptions de Sylla, les guerres civiles, ou en gouvernant des provinces.

(4) Cicéron, *Paradoxa*, V, 2.

(5) « Animi potius quam corporis vitium est : veluti si ludos assidue velit spectare, aut tabulas pictas studiose intueatur, sive etiam mendax

cents, assimilés à des vices réels parce qu'ils sont nuisibles au maître, intéressé à ce que son esclave ne perde pas de temps! Horace a finement raillé, deux cents ans d'avance, la sentence du jurisconsulte.

Ici la doctrine stoïcienne le conduit à une conclusion sensée : il refuse d'admettre que ce qui est innocent chez le maître cesse de l'être chez l'esclave, et que la règle du juste ou de l'injuste pour ce dernier soit non la justice, mais l'intérêt de son propriétaire. C'est à peu près la seule protestation sérieuse en faveur de l'esclave que je trouve dans Horace. Nous avons déjà reconnu que le poète l'estime peu. Tout à l'heure il voyait dans la plus barbare cruauté d'un maître un acte de folie plutôt qu'un crime. Il ne semble guère disposé, en effet, à s'apitoyer sur le sort des esclaves. Quand il loue Auguste de ses victoires, il n'a garde d'oublier la défaite de Sextus Pompée, « ce fils de Neptune qui menaçait Rome des chaînes dont, en ami, il avait délivré de perfides esclaves » (1). On aimerait à voir le poète s'attendrir sur ces trente mille malheureux qu'Auguste, au mépris des traités, rendit à leurs maîtres pour être mis à mort. Horace en parle aussi sèchement que l'inscription d'Ancyre.

On a vu tout à l'heure Horace imitant Cicéron ; veut-on

aut similibus vitiis teneatur. (Venuleius, au *Digeste*, XXI, 1, 65.) — Les jurisconsultes distinguent, dans leur commentaire de l'édit des Édiles curules sur les ventes de choses, entre les vices du corps, qui, non déclarés, donnent lieu à l'action rédhibitoire, et les vices de l'âme, qui n'y donnent lieu que si, lors de la vente, le vendeur a déclaré que l'esclave était exempt de tel ou tel de ces vices.

(1) *Épodes*, IX, 7-10.

le voir parodiant un des plus beaux passages des *Paradoxes*? « Il est aussi mal de déshonorer une femme sans naissance ou un fille de noble race, » avait écrit l'illustre disciple des stoïciens (1). « Quelle différence, dit de même Horace, à pécher envers une matrone, une servante ou une courtisane (2)? » On croirait lire une maxime stoïcienne. Mais le contexte réduit cette parole à sa juste valeur. Pécher, dans ce passage d'Horace, signifie pécher contre ses intérêts, se ruiner; qu'importe, veut-t-il dire, avec qui tu dépenses ta fortune, puisque le résultat est le même : ta ruine (3)? Précisément la satire où se rencontre ce passage contient presque à chaque vers l'indice du profond mépris d'Horace pour les malheureuses qui sont retenues dans l'esclavage ou qui viennent d'en sortir. A ses yeux (4), elles sont la proie légitime des libertins, car les lois sévères qui protègent l'honneur des épouses et des filles de bonne famille laissent volontairement les autres sans défense, les désignant, en quelque sorte, aux plus honteuses entreprises, comme des personnes *in quas stuprum non committitur* (5). Je m'arrête : nous touchons à l'abîme de boue où vint sombrer la morale antique. En présence des débordements d'un sensualisme sans frein, le législateur se croit obligé de lui faire sa part : Auguste lui abandonne toute la population servile, soit de fait, soit d'origine. Horace applau-

(1) Cicéron, *Paradoxa*, III, 1.

(2) I *Sat.*, II, 63.

(3) Cf. *ibid.*, 54-59.

(4) *Ibid.*, 47, 48, 116, 119, etc. ; IV, 105-115 ; I *Ep.*, XVIII, 72-75. Cf. Ovide, *Ars amat.*, I, 33 ; III, 613-616 ; Valère Maxime, VII, III, 10.

(5) Cf. *Digeste*, XXV, VII, 1.

dit. En moraliste pratique, en poète officiel (1), il consacre toute une satire à détourner vers elle le flot de la débauche romaine. J'imagine que cette pièce honteuse reçut les éloges de l'empereur, dont elle servait utilement la politique; mais elle enlève au poète, descendu au rôle d'entremetteur, tout droit à l'estime des honnêtes gens (2).

De telles ignominies ne se rencontrent pas dans Virgile : bien que ses plus gracieuses églogues renferment des allusions à de honteuses et probablement serviles amours (3), il avait l'esprit trop délicat pour en écrire la théorie; il servait Auguste en créant l'épopée romaine, non en montrant quels dérivatifs restaient encore aux passions refoulées par la loi Julia. Mais il n'eût pas songé plus qu'Horace à rêver pour l'esclave une condition moins avilie que celle qui l'exposait sans défense à de honteux outrages. Il nous le montre résigné, demandant à la servitude les grossiers plaisirs qu'elle peut offrir, se liant avec ses com-

(1) Tel est également le rôle d'Ovide; M. Boissier fait observer que c'est précisément à partir de la publication de *L'Art d'aimer* que se manifeste, chez Ovide, « l'intention de devenir le poète officiel de l'empire. » (*L'Opposition sous les Césars*, Paris, 1875, p. 137.)

(2) Aussi ne peut-on lire sans étonnement cette phrase de M. Havet : « Il me suffit du petit volume que composent les œuvres d'Horace pour retrouver vivant cet esprit de moralité édifiante et même religieuse qui gouvernait la vie intérieure des hommes de ce temps. » (*Le Christianisme et ses origines*, t. II, p. 216.) — M. Havet ajoute, p. 220, avec cette affectation singulière qui lui fait appliquer les expressions de la langue chrétienne aux hommes et aux choses pour lesquels elles sont le moins faites : « Dans les satires, Horace est prédicateur; dans les épîtres, il est plutôt directeur de conscience. » Un peu plus loin, M. Havet, tout en paraissant effrayé lui-même du paradoxe, va jusqu'à parler (p. 224) du « christianisme d'Horace ».

(3) Sur la moralité de Virgile, voir un jugement sévère de M. Duruy, *Histoire des Romains*, t. IV, p. 173, note 4.

pagnes d'esclavage, et attendant sans trop d'impatience cet affranchissement qui vient quelquefois si tard,

Libertas, quæ sera, tamen, respexit inertem (1).

De la femme esclave il ne parle guère, sinon pour peindre, dans son curieux et admirable *Moretum*, la négresse africaine qui partage la cabane et les travaux du pauvre paysan d'Italie (2). Une seule fois le ton s'élève, et il nous fait entendre la plainte immortelle de la captive qui, arrachée des lieux où elle naquit, passe, sans amour, dans le lit d'un maître impérieux, et plus tard est par lui donnée pour *contubernalis* à un esclave (3); mais il s'agit d'Andromaque, de Pyrrhus, d'Helenus, Virgile raconte ici les tragiques aventures d'une princesse prisonnière, et il ne songe point à faire allusion aux douleurs obscures de ces milliers de servantes romaines qui souffraient sous ses yeux de pareilles injures sans qu'il y prît garde. Comment se fût-il attendri sur ces misères des humbles? il était, pour cela, trop imbu des antiques philosophies, le grand poète qui place dans l'insensibilité l'idéal de la vertu, et loue le sage de n'éprouver ni envie en présence du riche, ni pitié à la vue du pauvre :

Neque ille

Aut doluit miserans inopem, aut invidit habenti (4).

Ce vers me paraît tout stoïcien; mais il est remarqua-

(1) *Bucol.*, I, 28.

(2) *Moretum*, 31-36.

(3) *Énéide*, III, 321-329.

(4) *Géorgiques*, II, 498-499.

ble que le passage où il se rencontre commence par une profession de foi épicurienne, dans laquelle on retrouve un écho de Lucrèce :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas,
Atque metus omnes et inexorabile fatum
Subjicit pedibus, strepitumque Acherontis avari (1)!

Les deux doctrines se rejoignent toujours par le sentiment négatif de tout dévouement et de toute vertu efficace, l'ἀπάθεια. Quelquefois il devient presque impossible de distinguer, dans la philosophie romaine, ce qui appartient à Épicure et ce qui appartient à Zénon.

Je me suis étendu longuement sur les doctrines des deux grands poètes du siècle d'Auguste. Ils sont presque les seuls représentants des idées morales à cette époque; tous les ouvrages philosophiques qu'elle a produits sont aujourd'hui perdus. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu, sous le règne du premier empereur romain, un vif retour vers les études abstraites (2). Auguste donnait l'exemple : il avait écrit une *Exhortatio ad philosophiam*; il entretenait un philosophe attaché à sa personne, qui lui enseignait des moyens plus ou moins efficaces de ne se point mettre en colère, tandis que Livie avait également un philosophe à gages chargé de la consoler dans ses deuils. A leur exemple, les principaux personnages de Rome possédaient

(1) *Géorgiques*, II, 489-491.

(2) Voir dans Aubertin, *Sénèque et saint Paul*, p. 101-144, le chapitre intitulé : Les Philosophes romains; et M. de Champagny, *Les Césars*, t. IV, p. 210-213.

« leur philosophe », *philosophum suum* (1). On a comparé celui-ci « aux directeurs de conscience qui, au XVII^e siècle, étaient attachés aux grandes maisons pour guider la famille dans le chemin de la perfection religieuse (2). » J'imagine que beaucoup de ces philosophes domestiques ressemblaient plutôt à certains petits abbés du XVIII^e. Le mouvement qui portait vers la philosophie la noblesse romaine des premiers temps de l'empire était sans doute aussi superficiel que celui qui entraînait, à la fin du siècle dernier, l'insouciant aristocratie française, éprise de vers, de philosophie et de plaisirs. Il y avait cependant une différence ; à la veille de la Révolution, les idées soulevées par les philosophes, et applaudies imprudemment par les nobles de robe et d'épée, contenaient les germes redoutables d'une prochaine transformation sociale ; au contraire, la philosophie romaine du siècle d'Auguste ne dépassait pas le domaine étroit de la morale individuelle : elle se gardait prudemment d'agiter des questions plus vastes et de poursuivre les conséquences sociales de principes entrevus ou posés. Elle marchait docilement dans la voie qu'avait ouverte Auguste lorsqu'il avait donné, par son *Exhortatio*, le branle au mouvement philosophique de son règne. C'était une noble, agréable, quelquefois salutaire occupation, offerte à des esprits auxquels les grandes agitations politiques étaient désormais interdites ; on y eût vaine-

(1) Sénèque, *De tranquillitate animi*, 14. — Voir Friedländer, *Mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins*, tr. Vogel, Paris, 1865-1874, t. IV, p. 413-417.

(2) Ch. Martha, *Les Moralistes dans l'empire romain*, 2^e éd., Paris, 1866, p. 3.

ment cherché le point de départ de puissantes réformes. Tel nous apparaît l'enseignement, non point seulement des philosophes subalternes, qui faisaient partie du mobilier des grandes maisons, mais même des chefs d'école, des Sextius, des Sotion, des Attale, des Fabianus, dont Sénèque, leur disciple, nous a conservé les noms. A part quelques sentences citées par lui, il n'est rien resté de ces maîtres de la parole et de la pensée; nous entrevoyons seulement dans les souvenirs que Sénèque nous a transmis le caractère général de leurs leçons : une prédication morale chaleureuse et subtile, beaucoup de rhétorique et d'apprêt, de la mise en scène, un régal de délicats et de raffinés, où tout est combiné pour plaire à la fois à l'esprit, aux yeux et aux oreilles, quelque chose, a dit un ancien, entre l'exhortation du philosophe et le concert du joueur de flûte(1). On ne s'étonnera pas si, parmi les paroles recueillies de ces beaux diseurs, il ne se rencontre rien qui ait trait à la redoutable question de l'esclavage : eussent-ils eu, plus que Virgile et Horace, la pensée de la soulever? Je l'ignore, mais à coup sûr une telle témérité ne leur eût pas été permise : à cette époque la philosophie, comme la poésie, devait couler dans le lit étroit et sans accidents que lui avait creusé d'avance la prévoyante politique d'Auguste.

On ne pourrait citer, dans la littérature du siècle d'Auguste, aucune parole favorable aux esclaves, si, à côté des écoles de philosophie, il n'y avait eu celles de rhétorique. Là, tout était matière à déclamation.

(1) Musonius Rufus, cité par Aulu-Gelle, *Noctes Atticæ*, V, 1.



Dans ces écoles on n'agitait pas des idées, on répétait des mots : on y plaidait le pour et le contre, non parce que de la contradiction peut jaillir la vérité, mais parce que l'éloquence s'aiguise au choc des paroles. Grâce à Sénèque le père, à Quintilien et à Suétone, nous connaissons les noms des rhéteurs à la mode, ceux de leurs principaux élèves, les sujets traités dans les *Controversiæ* et les *Suasoriæ*. Rien n'égale la futilité de ces hommes et le vide de leur enseignement. Tel rhéteur s'exerce à ne parler un jour qu'en épichérèmes, le lendemain qu'en enthymèmes, et à n'émettre le surlendemain que des lieux communs (1); tel autre est tellement habitué à son éloquence de serre chaude, qu'appelé un jour à plaider un vrai procès, il ne peut supporter le bruit du forum, la vue du ciel, et supplie les juges de se transporter dans une basilique (2); un troisième, empêtré dans ses figures de rhétorique, et habitué à ne combattre que des adversaires imaginaires, défère, dans un beau mouvement oratoire, à un adversaire véritable un serment ridicule, que celui-ci s'empresse de prêter, à la stupéfaction du malheureux rhéteur, suppliant vainement ses juges de ne pas prendre ses paroles au sérieux (3). On comprend que de tels hommes ne fussent à l'aise que dans leurs écoles et y rentrassent avec empressement. Là, au moins, ne se plaidaient que des espèces en l'air, « s'écartant beaucoup de la réalité, quand elles n'étaient pas tout à fait

(1) Sénèque, *Controversiæ*, I, Præfatio.

(2) *Ibid.*, IV, Præf.

(3) *Ibid.*, III, Præf.; cf. Suétone, *De claris rhetoribus*, 6.

en contradiction avec elle. L'école des rhéteurs s'était créé un monde de fantaisie, séparé de la vie réelle par un abîme. On y supposait l'existence d'un droit imaginaire, de lois imaginaires, impossibles même. Les personnes et les rapports en cause, dans ces fictions, n'étaient que des fantômes, et nul n'avait l'idée de les regarder comme des images de la réalité (1). » Ainsi s'explique la liberté dont jouirent, même dans leurs plus grandes audaces, ces vaines déclamations. Le pouvoir, qu'une philosophie sérieuse eût inquiété, laissait le champ ouvert aux fantaisies des rhéteurs. Il savait que, loin de former les âmes aux mâles agitations de la vie politique, l'éducation donnée dans leurs écoles ne tendait qu'à faire d'inutiles parleurs, épris de la seule éloquence, et la considérant, non comme un moyen, mais comme le but unique. Sénèque le père écrit à son fils Méla : « Je suis heureux de voir que ton âme a horreur des devoirs du citoyen, et que tu te détournes de toute ambition, désirant cela seul, ne rien désirer, afin d'être tout entier à l'éloquence (2). »

Il est nécessaire de se rendre compte de ce caractère particulier aux écoles de rhétorique, si l'on veut apprécier à leur juste valeur les paroles quelquefois hardies qui s'y prononçaient. Nous nous tromperions presque toujours en leur prêtant une sérieuse portée, quelque chose de vivant et de personnel : ce n'était le plus souvent qu'un jeu d'esprit. Dans une même dis-

(1) Friedländer, *Mœurs romaines d'Auguste à la fin des Antonins*, t. IV, p. 27.

(2) Sénèque, *Controv.*, II, Præf.

cussion, l'éloge de la richesse et de la pauvreté, la condamnation et l'apologie de l'esclavage, des sentences d'une dureté excessive et d'une rare mansuétude, étaient tour à tour entendus. En lisant certains discours, on est ému de leur libéralisme; la note opposée retentit aussitôt, et l'on s'aperçoit vite que tout cela n'est qu'une comédie oratoire. Recueillons cependant avec soin les déclarations favorables aux esclaves que l'on trouve çà et là dans les *Controversiæ* publiées par Sénèque le père : l'antiquité latine ne nous a encore rien donné d'aussi humain et d'aussi large.

Tantôt, on examine si un père, qui, pour récompenser un esclave d'avoir sauvé l'honneur de sa fille, la lui donne pour épouse, peut être convaincu de folie; et tandis que plusieurs orateurs soutiennent l'affirmative, Albutius, traitant la question en philosophe, s'exprime ainsi : « Personne ne naît libre, personne ne naît esclave : les noms d'esclaves et de libres sont imposés accidentellement par la fortune, » et il rappelle que les ancêtres des Romains étaient des esclaves fugitifs, que le roi Servius était fils d'une esclave (1). Une autre fois on se demande si Flaminius, faisant décapiter un captif à la fin d'un repas, pour complaire à une courtisane avide de voir couler du sang, a commis envers le peuple romain le crime de lèse-majesté; et l'un des orateurs déclare que, « même à l'égard d'un prisonnier ou d'un esclave, il n'est point permis de se servir de toute espèce de supplice, et de

(1) Sénèque, *Controv.*, III, 21.

les châtier en tout lieu, par toute personne et en toute compagnie (1). » Une des discussions les plus célèbres est celle où l'on recherche si les entrepreneurs de mendicité, qui, après avoir recueilli des enfants abandonnés et exposés par leurs parents, les ont diversement mutilés, et les ont en cet état envoyés mendier, doivent être accusés « de lèse-république », *reipublicæ læsæ*. Beaucoup de misères de la société romaine sont ici passées en revue, et tantôt flétries, tantôt excusées. Le barbare spéculateur est l'objet de malédictions; cependant plusieurs plaident en sa faveur les circonstances atténuantes. Au moins, disent-ils, il a nourri ces malheureux; les pères qui les avaient exposés sont les vrais coupables. On excuse, cependant, les pères qui ont exposé des enfants débiles, les maîtres qui ont jeté à la rue de petits esclaves mal bâtis ou mal nés (2). C'est un retour aux théories de Platon et d'Aristote. On ajoute que l'homme qui exploite de malheureux mutilés n'est pas plus cruel, après tout, que le laniste ou le *leno*; ces deux vils personnages, la plaie du monde romain, sont éloquemment flétris. « Il fait une chose cruelle, lui aussi, le laniste, et cependant on ne le condamne pas pour lèse-république; et le *leno*, qui oblige des malheureuses à se prostituer malgré elles, n'est pas considéré non plus comme blessant les intérêts de l'État (3)! » Enfin, un orateur ose reprocher aux grands et aux riches de Rome les infortunés qu'ils élèvent

(1) Sénèque, *Controv.*, IV, 25.

(2) *Ibid.*, V, 33.

(3) *Ibid.*

dans leurs maisons, mutilés pour d'affreux plaisirs (1). Ces *delicati et formosi debiles* ne sont pas seulement des esclaves : certains hommes, abusant de l'impunité que leur assurent leur crédit et leurs richesses, ne craignent pas de remplir d'enfants libres leurs ergastules : l'un des orateurs de la *Controversia* que nous analysons, Labienus, les en accuse, en même temps que d'abuser de la simplicité et de la pauvreté de jeunes gens vigoureux, pour les enrôler parmi leurs gladiateurs domestiques (1). Cette *Controversia* est une des plus instructives, et par ce qu'elle excuse et par ce qu'elle blâme. A côté de protestations en faveur des enfants exposés, des esclaves prostituées, des gladiateurs et des eunuques, elle professe une étrange indulgence pour les pères ou les maîtres qui jettent à la borne les nouveaux-nés mal venus, ou pour les *nutritores* qui les recueillent en vue d'un gain sordide. Dans quelques autres, on peut noter des paroles qui montrent combien était faible, dans les écoles de déclamation, le courant d'idées favorables aux esclaves et aux opprimés, et combien il était fréquent de le voir brisé par un courant contraire. Une des causes imaginaires rapportées par Sénèque est celle-ci : après la prise d'Olynthe par Philippe, Parrhasius s'est rendu acquéreur d'un des captifs, un vieillard : il en fait un modèle pour un tableau de Prométhée, et, afin de peindre d'après nature les souffrances de celui-ci, il fait mourir l'esclave dans les tourments : on l'accuse. L'un des orateurs chargés de la défense s'ex-

(1) Sénèque, *Controv.* V, 33.

prime ainsi : « Le peintre, enfermé dans son atelier, connaissant seulement les maximes du droit vulgaire, d'après lesquelles il n'est rien qui ne soit permis à un maître vis-à-vis de son esclave (*in servum nihil non domino licere*), de même qu'il n'est rien qu'un artiste n'ait le droit de représenter, a fait servir son esclave à son travail (1). »

Dans les *Déclamations* d'école rapportées par Quintilien, un peu postérieures au temps qui nous occupe, mais à d'autres égards tout à fait semblables à celles que compila Sénèque, on trouve de même bien des mots empreints de la dureté antique à l'égard des esclaves. Un riche a enlevé la fille d'un pauvre, la croyant esclave : le père l'accuse. On voit d'ici les développements humanitaires auxquels se prêtait une telle cause. Belle occasion pour défendre la pudeur des filles esclaves à l'égal de celle des personnes libres ! Le père que fait parler le rhéteur raisonne d'une façon bien différente. « Tu n'as pu croire, dit-il, que celle-ci fût esclave. Si quelque esclave t'avait plu, tu n'aurais pas eu besoin de commettre un rapt ; tu l'aurais séduite par quelques présents, ou, si elle avait résisté, tu l'aurais demandée à son maître ; mais quand tu as enlevé ma fille, tu as dû reconnaître qu'elle n'était pas esclave : ne t'a-t-elle pas résisté comme une personne libre (2) ? » Quel aveu de l'état passif auquel étaient réduites la conscience et la pudeur des esclaves ! C'est encore dans les écoles de rhétorique qu'ont été dits deux des mots les plus

(1) Sénèque, *Controv.*, V, 34.

(2) Quintilien, *Declamatio* cccci.

cruels que l'antiquité ait jamais prononcés à propos des esclaves. Quintilien rapporte un exercice oratoire où l'on discute si, quand tous les esclaves d'un défunt ont été affranchis par testament, le débiteur esclave pour dettes, l'*addictus*, doit être mis en liberté (1); et, revenant dans son *Institutio oratoria* sur cette question, dont la solution avait été négative, il explique les différences existant entre l'*addictus* et le *servus* : « le premier est un homme libre, réduit pour un temps à servir, mais protégé par la loi; aucune loi ne s'occupe de l'esclave (2). » Plus horrible encore est le mot du déclamateur Haterius, rapporté par Sénèque : « L'impureté est un crime chez l'homme libre; elle est une nécessité pour l'esclave, un devoir pour l'affranchi (3). »

Ni l'honneur de certaines paroles prononcées dans les conférences de déclamation, ni la honte de certaines autres ne doivent, en bonne justice, rejaillir sur la philosophie. Entre les écoles où l'on enseignait à bien vivre et celles où l'on apprenait à bien parler, existait, au commencement de l'empire, une rivalité, ou plutôt une concurrence, qui se trahissait par de fréquentes escarmouches (4). Parmi les thèmes sur lesquels on s'exerçait dans les cercles des rhéteurs était celui-ci : Un père a trois fils, un orateur, un philosophe et un médecin, et, par testament, il institue héritier celui des trois qui prouvera qu'il

(1) Quintilien, *Declam.* cccxi.

(2) Ad servum nulla lex pertinet. *Inst., orat.*, VII, 3.

(3) Impudicitia in ingenuo crimen est, in servo necessitas, in liberto officium. (Sénèque, *Excerpta controversiis*, Præfatio).

(4) Cf. Friedländer, *Mœurs romaines*, t. IV, p. 366-373.

rend le plus de services à la société (1). Je laisse à penser dans quel sens concluaient les professeurs d'éloquence. Friedlaender a rassemblé (2) les invectives, souvent comiques, des rhéteurs des deux premiers siècles contre les philosophes, des hommes qui parlent, selon le mot de l'un d'eux, contre les hommes qui causent (3). Sans se montrer aussi passionné que devaient l'être plus tard un Quintilien, un Fronton, un Ælius Aristide, Sénèque le père, ce rhéteur modèle, avait manifesté, en plusieurs circonstances, son peu de goût pour la philosophie : il ne permettait point à sa femme de l'étudier trop profondément, au risque, dit son fils, de la laisser désarmée contre les maux de la vie (4) : il ne souffrait point que ce fils lui-même se singularisât en embrassant la manière de vivre des pythagoriciens (5) : et bien que celui-ci affirme que son père, en agissant de la sorte, écoutait la prudence, et non la haine de la philosophie, *calumniam timebat, non philosophiam oderat*, j'ai peine à croire que dans cette prudence paternelle il n'entrât quelque jalousie de métier.

Nous touchons au moment où Sénèque le philosophe va paraître sur la scène : il convient de nous arrêter devant cette importante figure. Depuis le commencement de l'empire jusqu'à lui, c'est-à-dire sous les quatre premiers Césars, la question de l'es-

(1) Quintilien, *Declam.* CCLXVIII; *Inst. orat.*, VII, 1-4.

(2) Friedlæder, *l. c.*

(3) Fronton, *De eloquentia*, 4.

(4) Sénèque, *Consolatio ad Helviam matrem*, 16.

(5) Sénèque, *Ep.* 108.

clavage n'a point attiré les regards des philosophes, et si les rhéteurs l'ont agitée quelquefois, ils y ont vu un thème à brillantes déclamations, bientôt contredites par des déclamations opposées; ils n'ont point eu la pensée d'en faire l'objet d'une étude sérieuse. A partir de Sénèque, au contraire, le nom des esclaves sera souvent prononcé avec sympathie : voyons ce qu'ils doivent à l'ancien précepteur de Néron.

IV

L'esprit romain, peu propre à la métaphysique, préférant l'action à la pensée, la décision rapide aux vastes et oisives spéculations de l'esprit, devait ramener promptement toute la philosophie à la morale. Au premier siècle de notre ère, on rencontre à Rome des pythagoriciens, des cyniques, des stoïciens, mais le stoïcisme efface et absorbe peu à peu les autres écoles, s'en appropriant, en quelque sorte, la substance morale, et ne laissant subsister chacune d'elles que comme autant de nuances imperceptibles, de subtiles catégories, destinées à couvrir le même fond de sentiments et d'idées. Sous des apparences diverses, avec quelques différences de phraséologie ou de costume, il n'y a plus, en réalité, dans le monde philosophique de Rome que des stoïciens, plus occupés de morale que de métaphysique ou de psychologie, et résumant toute la science dans ce mot de

Sénèque : *Una re consummatur animus, scientia bonorum et malorum* (1).

Sénèque est le représentant le plus achevé de cette tendance de l'esprit romain. Il a entendu des maîtres de toutes les écoles; il a successivement teint sa pensée des couleurs de chacune d'elles. Il a lu Platon, Aristote, surtout Épicure; il a eu pour professeurs ou pour amis Sextius, sectateur tout ensemble de Pythagore et de Zénon, le pythagoricien Sotion, les stoïques Fabianus et Attale, le cynique Démétrius : du contact de tant de philosophies il est sorti métaphysicien pitoyable, éclectique inconséquent, mais incomparable moraliste, incarnant en lui-même toutes les grandeurs, tout l'éclat, tous les magnifiques excès du stoïcisme romain.

Mais quel étrange contraste quand on compare la vie de Sénèque et sa morale ! On raconte qu'après avoir entendu un sermon d'un grand prédicateur du XVIII^e siècle, une dame s'écria : « Pour prêcher ainsi, il faut être un saint ! » Le prédicateur répondit humblement : « Madame, il y a un pont bien large de l'esprit au cœur. » Un ennemi ou un envieux ajouta tout bas : « Et de ce pont-là il y a bien quatre arches de rompues. » On compterait difficilement, chez Sénèque, le nombre des arches tombées en ruine. M. Havet, qui exalte beaucoup le philosophe, est obligé d'avouer que, « aussi longtemps presque qu'il a vécu, Sénèque s'est laissé entraîner à toutes les faiblesses du caractère et à toutes les intempé-

(1) Sénèque, *Ep.*, 33.

rances de l'esprit. Exilé par Messaline, il adressait de l'exil à Claude vivant les plus basses flatteries. Rappelé par Agrippine et devenu l'homme d'Agrippine et de Néron, il lançait à Claude mort le sarcasme d'une espèce de *ménippée*. Quand la mère et le fils se brouillèrent, il fut du côté du plus fort et suivit Néron jusqu'au meurtre de sa mère; ce fut lui qui écrivit le message officiel par lequel César annonçait au sénat qu'Agrippine avait conspiré la perte de l'empereur et de l'empire, et que, ses complots ayant échoué, elle s'était tuée; que l'empire était sauvé, mais que l'empereur était affligé. Voilà à quel prix il fut puissant et posséda soixante millions (1). »

M. Duruy, qui, lui aussi, admire beaucoup Sénèque, est plus sévère encore pour ses actes. « A cette époque, dit-il, où l'on jouait avec tout, même avec la vie, et où les lettres devenaient comme de nos jours un métier, Sénèque resta jusqu'à sa dernière heure un acteur consommé. Son rôle fut celui de l'homme vertueux, son thème la philosophie morale. On l'a appelé un directeur de conscience; il voulut l'être, à condition qu'on le dispensât de diriger la sienne, et il mit d'un côté ses maximes, de l'autre sa conduite. « Dans ses livres, dit Dion, il condamnait la « tyrannie, et il fut l'instituteur d'un tyran; les « courtisans, et il ne quittait pas la cour; la flatterie, et nul ne flatta si bassement (2). » Il vantait la pauvreté au milieu d'immenses richesses; les mœurs honnêtes, et, à en croire Dion, il ne valait

(1) Havet, *Le Christianisme et ses origines*, t. II, p. 261, 262.

(2) Dion Cassius, LXI, 40.

guère mieux que ses contemporains; une vie simple dans des jardins qui rivalisaient avec ceux de l'empereur, dans des villas remplies de toutes les recherches de l'élégance romaine. « Je voudrais bien
« savoir, disait en plein sénat un ancien proconsul au
« temps de la plus grande faveur de Sénèque, je
« voudrais bien savoir par quel procédé philoso-
« phique il a, en quatre ans, amassé trois cents mil-
« lions de sesterces (1). » Pour finir comme il avait vécu, il mourut avec emphase (2).

Je trouve ces dernières paroles trop sévères. Après la mort de Burrhus, Sénèque quitta la cour, pour éviter que la cour ne le quittât; dans sa somptueuse retraite, éloigné de tous ces écueils où sa vertu avait tant de fois fait naufrage, il écrivit la portion la plus sérieuse, la plus sincère, la plus vraiment philosophique de ses ouvrages, ses épîtres à Lucilius; enfin sa mort, où l'on peut sans doute trouver quelque emphase et quelque déclamation, par exemple dans la singulière précaution d'avoir fait appeler ses secrétaires afin qu'ils recueillissent, pour les publier, ses *novissima verba* (3), fut malgré tout courageuse et meilleure que sa vie. J'hésiterai donc à voir en lui, avec M. Duruy, « un égoïste qui, après le souci de sa fortune et de son crédit, ne voyait rien au-dessus de l'art de bien discourir (4); » mais je dirai volontiers avec M. Denis que « le stoïcisme était pour lui surtout

(1) Tacite, *Ann.*, XIII, 42.

(2) Duruy, *Histoire des Romains*, t. IV, p. 456, 457.

(3) Tacite, *Ann.*, XV, 63.

(4) Duruy, *Histoire des Romains*, t. IV, p. 458.

une affaire d'imagination et de bel esprit (1), » ou, avec M. Renan, qu'il « était un grand esprit, un talent hors ligne et un homme au fond respectable, malgré plus d'une tache, mais tout gâté par la déclamation et la vanité littéraire, incapable de sentir et de raisonner sans phrases (2). »

Tel est le jugement auquel il convient de s'arrêter. Il ôte beaucoup à l'autorité de Sénèque moraliste et philosophe. Dans ses plus belles paroles il semble que l'on entende toujours le son creux de ce que saint Paul, son contemporain, appelle l'*æus sonans* et le *cymbalum tinniens*, l'émotion toute superficielle et toute oratoire de ceux qui ont l'esprit séduit sans avoir le cœur touché. Écoutons cependant les vibrations souvent pénétrantes de cet airain sonore, et, pour ne pas sortir de notre sujet, demandons à Sénèque ce qu'il pense des esclaves.

Il faut reconnaître qu'il parle d'eux avec un accent que n'a point connu Cicéron et qui ne s'est trouvé, jusqu'à ce jour, dans aucune bouche romaine. Cicéron s'est placé au point de vue étroit de l'homme d'État, obligé de contenir par la discipline et, au besoin, par la cruauté, *sævitia*, des foules frémissantes auxquelles la liberté était refusée et qui, à ne considérer que leur nombre, eussent été capables de la prendre (3). Sénèque se place au vrai point de vue de la philosophie stoïcienne, pour laquelle tous les accidents provenant de la politique ou de la distinction des conditions hu-

(1) J. Denis, *Histoire des idées morales dans l'antiquité*, t. II, p. 65.

(2) Renan, *l'Antechrist*, Paris, 1873, p. 125.

(3) Cicéron, *De officiis*, II, 7; *De republica*, III, 19.

maines sont chose inconnue et qui dans l'homme ne veut voir que l'homme. Il rejette, comme un vêtement usé, les théories d'Aristote sur l'impossibilité pour l'esclave de parvenir à la vertu, celles de Platon sur l'incapacité philosophique des gens qui travaillent de leurs mains.

Dans son traité *De beneficiis*, il examine longuement et subtilement une espèce proposée par le casuiste Hécaton, celui-là même dont Cicéron discute au *De officiis* une odieuse hypothèse (1). « Un maître, demande Sénèque, d'après Hécaton, peut-il recevoir de son esclave un bienfait? un esclave peut-il être le bienfaiteur de son maître? » L'école était partagée sur cette question. Sénèque repousse les distinctions subtiles par lesquelles plusieurs stoïciens essayèrent de concilier le bon sens et le mépris traditionnel de l'antiquité pour les esclaves. « Celui-là, dit-il, qui refuse à l'esclave le pouvoir d'obliger son maître ignore le droit naturel; il faut rechercher l'intention et non la condition du bienfaiteur. La vertu n'est interdite à personne : elle est ouverte à tous, elle appelle, elle invite tous les hommes, ingénus, affranchis, esclaves, rois, exilés : elle ne choisit ni l'habitation ni la fortune, elle se contente de l'homme seul (2). » Cependant les adversaires insistent : « Comment peut-on devenir bienfaiteur quand on n'est pas libre? L'esclave n'a pas le pouvoir de dire non (*servus non habet negandi potestatem*); donc il ne confère pas un bienfait, il obéit seulement. » A ce sophisme Sénèque ré-

(1) Cf. *De officiis*, III, 23.

(2) *De beneficiis*, III, 18.

pond éloquemment, en montrant un esclave mourant pour sauver la vie de son maître : niera-t-on que cela soit un bienfait (1)? Puis il s'élève à des pensées plus hautes encore, et s'écrie : « On se trompe, si l'on croit que la servitude possède l'homme tout entier : la meilleure partie de lui-même en est exempte. Les corps appartiennent aux maîtres, l'âme ne relève que de soi : elle est libre, elle est agile, la prison qui la renferme ne la retient pas et ne l'empêche pas de s'élançer dans les espaces célestes (2). » Poussant plus loin encore sa pensée, Sénèque se distingue d'Aristote, qui refusait à l'esclave le libre arbitre, et des stoïciens, qui ne lui reconnaissaient pas la *negandi potestas*. « Il y a, dit-il, des choses que nous n'avons pas le droit de commander, des ordres auxquels les esclaves ne sont pas obligés d'obéir; on ne peut les contraindre à commettre un crime (3). » Enfin, il conclut ainsi : « Un maître ne reçoit pas un bienfait de son esclave, mais un homme d'un autre homme (4). » Car les hommes, quand on regarde à leur origine, sont tous égaux : « le ciel est le père de tous; le plus noble n'est pas celui qui expose dans le vestibule de sa maison les images de nombreux ancêtres, mais celui dont l'esprit est le plus droit et le plus apte à la vertu (5). »

C'est surtout dans ses *Lettres morales* à Lucilius que Sénèque a parlé des esclaves en termes nobles et touchants. « L'esprit, dit-il dans sa xxxi^e épître, l'es-

(1) *De beneficiis*, 19.

(2) *Ibid.*, 20.

(3) *Ibid.*, 20.

(4) *Ibid.*, 22.

(5) *Ibid.*, 28.

prit droit, bon, grand, c'est-à-dire Dieu, peut habiter aussi bien dans un chevalier romain que dans un affranchi ou un esclave. Qu'est cela, un chevalier romain, un affranchi, un esclave? des noms, nés de l'ambition ou de l'injustice. Du plus humble coin l'on peut s'élan- cer vers le ciel (1). » L'épître XLVII, moins sublime de ton, est le morceau classique de Sénèque sur l'escla- vage : l'antiquité n'a rien écrit de plus humain. Le philo- sophe loue son ami de sa douceur et de sa familiarité envers les esclaves. « Ce sont des esclaves, mais ce sont des hommes; ce sont des esclaves, mais ce sont des habitants d'une même demeure; ce sont des es- claves, mais ce sont d'humbles amis; ce sont des es- claves, mais ce sont des compagnons d'esclavage, si l'on songe que la fortune a un pouvoir égal sur eux et sur nous (2). » Ces derniers mots sont fort instruc- tifs : ils nous montrent quelle force, plus puissante que la philosophie, rapprochait à cette époque certains maîtres de leurs esclaves. Les uns sont esclaves dans les maisons, les autres dans la république : ceux-ci tremblent devant leurs maîtres, ceux-là devant Néron. La peur, ce grand niveau, passe sur toutes les condi- tions : pour peu qu'il réfléchisse, le Romain vivant dans l'opulence et nageant dans les délices se sent l'é- gal, au fond, du malheureux qu'il peut, d'un mot, « envoyer sur la croix repaître les corbeaux » : de- main, aujourd'hui, tout à l'heure, le centurion va peut-être venir, de la part de Néron, lui apporter le poison dans une coupe d'or ou lui ordonner de s'ou-

(1) *De beneficiis*, 31, in fine.

(2) *Ep.* 47.

vrir les veines dans un bain parfumé, — avec défense d'omettre l'empereur dans son testament. « Les Césars, dit très bien M. Havet, avaient fait sentir à Rome tout entière le prix du sang humain (1). » On oubliait la différence des conditions sociales, comme, bien des siècles plus tard, on devait l'oublier dans les prisons de la Terreur.

Sénèque loue son ami d'avoir à ce point triomphé de l'antique préjugé, qu'il admettait certains esclaves à sa table. Quel contraste entre ce traitement si honorable et si humain et les souffrances infligées aux esclaves dans la plupart des maisons riches, en même temps que l'immense et inutile gaspillage de forces humaines qui s'y faisait ! Rien de plus curieux que le tableau de ces misères à la fois physiques, morales, économiques, tracé par Sénèque avec une verve admirable : nous voyons des troupes d'esclaves rangées, pendant des nuits entières, autour des tables somptueuses, en silence, car un mot, une toux, *un sanglot*, seraient punis du fouet ; nous contemplons ces malheureux à genoux sur la mosaïque des pavés, essuyant les crachats ou les vomissements des convives repus ; nous suivons du regard l'écuyer tranchant, « dont toute la vie se passe à découper artistement des volailles, » l'esclave chargé d'observer la tenue, les propos, l'enthousiasme ou la tempérance des convives, afin d'indiquer au maître ceux qu'il pourra inviter de nouveau, les esclaves qui ont reçu la délicate mission d'étudier ses goûts, de lui signaler les mets dont la sa-

(1) *Le Christianisme et ses origines*, t. II, p. 260.

veur flattera son palais ou dont la nouveauté réveillera son appétit blasé; devant nos yeux passe la foule efféminée des jeunes pages choisis pour leur beauté, vieillissant dans une longue enfance, destinés à se faner vite et à mourir tôt. « Autant d'esclaves, autant d'ennemis, » dit le proverbe : ces ennemis, répond Sénèque, c'est nous qui les créons, *non habemus illos hostes, sed facimus.*

Sénèque continue en rapprochant l'injurieux dédain des maîtres pour leurs esclaves, de la honteuse obséquiosité de ces mêmes maîtres pour les esclaves ou les affranchis des favoris du prince ou du prince lui-même. Bientôt son idée dominante, la terreur de Néron, le saisit de nouveau. « Rappelle-toi que celui-ci, que tu appelles ton esclave, a la même origine, respire le même air que toi, vit et mourra comme toi. Tu le verras peut-être libre; il te verra peut-être esclave. Vis avec ton inférieur comme tu voudrais que ton supérieur vécût avec toi. Toutes les fois que tu penses à l'immense pouvoir que tu as sur ton esclave, songe que ton maître a sur toi un pouvoir égal. Je n'ai pas de maître, dis-tu? Enfant! peut-être en auras-tu un. Ignores-tu à quel âge Hécube commença de servir, à quel âge Crésus, la mère de Darius, Platon, Diogène...? Cet homme est esclave, dis-tu encore? peut-être est-il libre par l'âme. Il est esclave! montre-moi un homme exempt de servitude. Celui-ci est esclave de la passion, celui-là de l'avarice, cet autre de l'ambition, tous de la peur (1). »

(1) *Ep.* 47.

« Montrez à vos esclaves, continue Sénèque, un visage riant. Faites-vous respecter d'eux plutôt que craindre : comment les maîtres ne se contenteraient-ils pas de ce qui suffit à Dieu, le respect et l'amour. L'amour ne peut être joint à la crainte (1). » Ce dernier mot est beau, mais excessif : Dieu, le vrai Dieu, exige de nous à la fois la crainte et l'amour, et ses fidèles adorateurs savent lui rendre ce double hommage : ils le craignent, parce qu'ils se savent pécheurs, ils l'aiment, parce qu'ils le savent bon. Mais, pour aimer et craindre à la fois, il faut être humble, et le stoïcisme ne connaît pas l'humilité. De là, de temps en temps, une note fautive, qui gâte ses meilleures maximes.

Je montrerai tout à l'heure le revers de cette belle médaille, les côtés faibles de cette noble philosophie. Avant de le faire, je veux indiquer quelques points encore sur lesquels Sénèque se révèle supérieur à tous les philosophes qui l'ont précédé, soit en Grèce, soit à Rome.

On sait avec quelle indulgence Cicéron parle des combats de gladiateurs ; il va jusqu'à féliciter son ami Atticus des belles spéculations que fait celui-ci en louant à des villes le sang de ses gladiateurs domestiques (2). Sénèque, au contraire, condamne avec l'indignation d'un vrai philosophe ces jeux criminels, que Marc-Aurèle tolérera, que nul empereur n'osera interdire avant Constantin. Dans son traité *Sur la brièveté de la vie*, il blâme Pompée d'avoir le premier mis aux prises dans le cirque des éléphants et des hommes, Pompée que l'on disait le meilleur de tous, *inter anti-*

(1) *Ep.* 47.

(2) Cicéron, *Ad Atticum*, IV, 4, 20.

quos principes, ut fama tradidit, bonitatis eximiæ (1)! Ailleurs, il emploie pour flétrir les luttes de gladiateurs des termes d'une grande beauté : « L'homme, cette chose qui devrait être sacrée pour l'homme, est maintenant tué par manière de jeu et de plaisanterie ; lui enseigner à donner et à recevoir de blessures est une impiété, et voilà qu'on le conduit nu et désarmé dans l'arène : et la mort d'un homme n'est plus qu'un spectacle (2)! » Dans une autre épître, il juge les plaisirs voluptueux ou sanglants de Rome comme pourraient le faire saint Augustin ou l'auteur de l'*Imitation*. « Quand j'ai été parmi les hommes, j'en reviens plus avare, plus ambitieux, plus débauché, même plus cruel et plus inhumain. Par hasard j'entrai au spectacle vers midi : je m'attendais à des gaietés, des plaisanteries, quelque chose qui délassât le regard des carnages du matin (3). Au contraire, les combats livrés jusqu'ici avaient été des actes de miséricorde en comparaison de ceux qui suivirent. Ce sont maintenant de purs assassinats (*mera homicidia sunt*) : les combattants n'ont plus rien qui les protège ; leur corps est tout entier exposé aux coups, pas un de ceux-ci n'est frappé vainement. Ni casque ni bouclier pour repousser le fer : ils retardaient la mort. Le matin, des hommes ont été jetés aux lions et aux ours : on les jette maintenant aux spectateurs. Tout combat doit être mortel : et ainsi, jusqu'à ce que l'arène soit vide de combat-

(1) Sénèque, *De brevitate vitæ*, 13, 14.

(2) *Ep.* 95.

(3) Le *ludus matutinus* était ordinairement consacré aux combats d'hommes et d'animaux ; l'après-midi avaient lieu les représentations dramatiques.

tants (1). » Sénèque ne se contente pas des excuses qui suffisaient à Cicéron ; celui-ci, après avoir dit que les combats de gladiateurs sont « peut-être » inhumains, ajoute que, quand ce sont des criminels que l'on condamne à se battre sous les yeux du peuple, un tel spectacle est salutaire (2). A celui qui professe en sa présence la même opinion, Sénèque répond : « Cet homme a volé ? Eh bien, qu'on le pende. Il a tué ? qu'on le tue. Mais vous, malheureux, quel crime avez-vous commis pour être condamnés à un tel spectacle (3) ? » Avant les Pères de l'Église, rien n'a été écrit de si fort et de si beau contre l'horrible soif de sang qui, à certains jours, rendait fou le peuple romain. Prudence, à la fin du IV^e siècle, n'est que le poétique écho de Sénèque, quand il termine son poème contre Symmaque par cette ardente supplication à Honorius :

Nullus in urbe cadat, cujus sit poena voluptas (4).

Protester contre les combats des gladiateurs, c'était protester contre un des grands maux dont l'inhumanité romaine accablait les esclaves, car, à l'exception des engagés volontaires, relativement peu nombreux, l'immense population destinée à s'entretuer pour le plaisir des hommes libres se composait de prisonniers de guerre ou d'esclaves ; les condamnés, qui y figuraient aussi en grand nombre, tombaient, par leur con-

(1) *Ep.* 7.

(2) Cicéron, *Tusc. Quæst.*, I, 31.

(3) Sénèque, *Ep.* 7.

(4) Prudence, *Contra Symmachum*, II, 1126.

damnation même, au rang de ces derniers, *servi pœnæ*.

La philosophie stoïcienne a donné à Sénèque une haute idée de l'homme, *homo sacra res homini*. Plus logique que ses contemporains, Sénèque porte ce flambeau partout, et projette une vive lueur sur les misères et les outrages dont étaient victimes, dans l'antiquité païenne, des êtres infortunés chez lesquels l'esclavage n'avait pu supprimer la qualité d'homme, bien que, pour se donner le change à eux-mêmes, les politiques et les jurisconsultes affectassent de les confondre avec les animaux. Sénèque refuse d'être dupe de cette confusion intéressée : sur le piédestal qu'il dresse à l'humanité il fait monter tous les hommes, même les esclaves, même les gladiateurs, même ces autres deshérités du monde antique, les pauvres. Comme Cicéron, rangeant dans les *Tusculanes* la pitié parmi les maladies de l'âme (1); comme Virgile définissant le sage : « Celui qui n'a ni pitié, ni envie (2) », Sénèque proteste que l'homme doit éviter de s'attendrir et de livrer son cœur à la pitié, « ce vice des petites âmes qui défont à la vue des malheurs d'autrui (3) ». Pour lui aussi, la pitié est une maladie de l'âme, *ægritudo animi*; or le sage n'est jamais malade, *ægritudo in sapientem virum non cadit*. Il ne s'afflige pas de ses propres maux; comment s'affligerait-il des maux d'autrui? Son âme doit être exempte de misère, par conséquent de miséricorde, *non miseretur, quia et sine miseria animi non fit*. Mais bientôt l'homme

(1) Cicéron, *Tusc.*, IV, 8.

(2) Virgile, *Géorgiques*, II, 449.

(3) Sénèque, *De Clementia*, II, 5.

de cœur se révolte, dans Sénèque, contre l'impassibilité du philosophe. N'ayons pas de pitié, dit-il, mais agissons comme si nous avions pitié. Suivent de très beaux préceptes sur l'hospitalité, l'aumône, le rachat des captifs et des condamnés aux bêtes (1); sur la délicatesse avec laquelle on doit secourir le malheureux (2); sur la discrétion qu'il faut mettre dans l'aumône donnée au pauvre honteux, se cachant, pour lui venir en aide, non seulement des autres, mais de lui-même (3); enfin sur la douceur envers les ennemis et le devoir d'isoler de toute idée de vengeance la peine salutaire ou nécessaire que l'on inflige aux délinquants (4).

V

Ces sentiments sont beaux et touchants : nous sommes parvenus aux plus hauts sommets de la philosophie antique, mais nous n'avons point dépassé les régions où la raison humaine peut s'élever seule, sans le secours de la révélation. Aussi ne saurait-on conclure de ces nobles paroles, et de beaucoup d'autres de même ordre qui se rencontrent dans Sénèque, à la réalité de rapports ayant existé entre ce philosophe et son contemporain saint Paul. Il n'est point impossible que Sénèque, si attentif à tout bruit de doctrine,

(1) *De clementia*, II, 6; *Ep.* 95.

(2) *De vita beata*, 24.

(3) *De beneficiis*, II, 9.

(4) *De otio sapientis*, 28; *De ira*, I, 5; *De clementia*, I, 22; II, 7.

si curieux des choses de l'Orient, qu'il avait visité (1), mis peut-être par les devoirs de sa charge en présence du prisonnier juif « dont les chaînes étaient connues de tout le prétoire (2) », renseigné sur lui par son frère Gallion, qui le vit à Corinthe (3), ou son ami Burrhus, préfet du prétoire, qui certainement l'interrogea à Rome (4), se soit enquis de la doctrine de saint Paul, ait connu quelque'une de ses lettres, peut-être l'ait entendu : l'hypothèse des relations du philosophe et de l'Apôtre, consacrée par une longue tradition, que des écrits apocryphes (5) ont plutôt recueillie que créée, a pour elle, selon le plus prudent et le plus autorisé des critiques, M. de Rossi, une très grande probabilité (6). Mais je ne crois pas que d'apparentes ressemblances d'idées ou de fortuites rencontres de mots permettent de conclure que tel passage des écrits de Sénèque a été inspiré par tel passage des épîtres de saint Paul. Malgré l'onction des paroles, la beauté des sentiments, un certain tour mystique des doctrines, Sénèque, à mes yeux, est aussi loin du christianisme qu'il est possible : même quand les mots

(1) Sénèque a écrit un *Essai sur l'Inde*, un ouvrage sur les *Mœurs égyptiennes*, et un traité des *Superstitions étrangères*.

(2) Saint Paul, *Ad Philipp.*, 1, 13. Sénèque était consul substitué en 57. La découverte d'un fragment de table arvalique a permis de fixer cette date avec certitude : voir *Bullettino di archeologia cristiana*, 1866, p. 60.

(3) *Actus Apost.*, xviii, 12-18.

(4) *Philipp.*, 1, 13, comparé avec *Act. Apost.*, xxviii, 17 (texte grec).

(5) Les douze lettres apocryphes de saint Paul et de Sénèque; les Actes apocryphes de saint Pierre et de saint Paul attribués faussement à saint Lin.

(6) De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1866, p. 62; 1867, p. 6-8.

employés par lui ont, en quelque sorte, le son chrétien, le fond des idées proteste, et révèle, par une dissonance immédiate, le paganisme du philosophe. Si Sénèque vit ou entendit saint Paul, s'il reproduisit même quelques-unes de ses expressions, c'est en curieux, non en disciple. Je ne puis qu'indiquer ici ce point de vue, pour lequel il faudrait une étude détaillée : mais, me renfermant dans la question de l'esclavage, qui seule fait l'objet de ce travail, je montrerai aisément que si Sénèque a plaint les esclaves aussi tendrement qu'un chrétien eût pu le faire, il a proposé, pour alléger leur sort, des remèdes contre lesquels la conscience d'un disciple de saint Paul, ou simplement d'un chrétien, eût énergiquement protesté.

Mettons donc saint Paul et Sénèque en présence des esclaves, et prêtons l'oreille aux discours si différents qu'ils leur adressent. Pour saint Paul, l'esclavage est une épreuve, qu'il faut supporter en union avec Celui qui, se faisant homme et mourant sur une croix, a sanctifié et rendu méritoire toute souffrance. Saint Paul ne songe point à supprimer brusquement l'esclavage, mais il essaie d'en adoucir l'amertume présente ; pour cela, il propose aux maîtres et aux esclaves une grande idée, une grande espérance, une grande crainte : l'idée de la vie future, où toutes les larmes seront essuyées, toutes les conditions égales ; l'attente d'un Dieu rémunérateur, qui aura des couronnes semblables pour les bons maîtres et les bons serviteurs ; la crainte d'un Juge souverain, qui punira un jour les maîtres coupables d'avoir abusé de leur pouvoir, les esclaves impatients et révoltés. « Esclaves,

s'écrie-t-il, obéissez à vos maîtres dans la simplicité de votre cœur, comme vous obéiriez au Christ; servez avec bonne volonté, pour contenter Dieu et non les hommes, et souvenez-vous que tout ce que vous ferez de bien, que vous soyez libre ou esclave, Dieu vous le rendra (1). Et vous, maîtres, n'ordonnez à vos esclaves que des choses justes, et, quand vous leur commanderez, songez que vous avez un maître dans les cieux (2); ne pesez pas sur eux par la terreur, mais souvenez-vous qu'ils ont le même Dieu que vous, et que ce Dieu vous jugera les uns et les autres, sans avoir égard à la condition des personnes (3). »

Senèque ne pouvait tenir un langage semblable. Quand il a protesté contre les mauvais traitements infligés aux esclaves, il a plutôt cherché à guérir les maîtres de la colère ou de la cruauté qu'à épargner une souffrance à leurs victimes : aux yeux des vrais stoïciens, la souffrance n'est pas un mal, la différence des conditions est un pur accident dont le sage ne doit point se préoccuper; le sage est impassible (4). L'esclavage n'est donc pas une épreuve, mais une chose indifférente. Quant à l'idée de faire intervenir Dieu et l'attente de la vie future dans les relations des maîtres et des esclaves, Sénèque ne peut l'avoir. Il a souvent parlé de Dieu en termes qui ressemblent à de l'adoration ou de l'amour : pur effet de style ! pour Sénèque, le Dieu personnel n'existe pas, Dieu est l'âme

(1) *Ad Ephesios*, vi, 5-8; *Ad Colossenses*, iii, 22-24.

(2) *Ad Coloss.*, iv, 1.

(3) *Ad Ephesios*, vi, 9.

(4) Sénèque, *De providentia*, 1, 3; *Consolatio ad Marciam*, 20; *Ad Helviam*, 3; *De constantia sapientis*, 3.

du monde, le grand Tout du panthéisme stoïcien (1). Ce Dieu est inerte : « Nous avons peu de choses à craindre des hommes, » dit Sénèque, ce qui est conforme au principe fondamental du stoïcisme, rangeant parmi les choses indifférentes les biens et les maux de cette vie; mais il ajoute : « Nous n'avons rien à craindre de Dieu (2). » Voilà donc éliminée cette crainte salutaire du suprême vengeur, que saint Paul propose avec tant de force à l'esprit des maîtres qui seraient tentés d'abuser de leur pouvoir! Sénèque est logique : du Dieu des panthéistes, force aveugle répandue dans le monde, et confondue avec les lois de la nature, l'homme n'a rien ni à espérer ni à craindre. D'ailleurs où se règle ce compte définitif des bonnes et des mauvaises actions, rappelé par saint Paul aux maîtres et aux esclaves comme sanction de leurs devoirs mutuels? Dans la vie future; or Sénèque n'est pas sûr qu'il y ait une autre vie, et que l'âme soit immortelle. Il le désire (3); il reconnaît que telle est la persuasion du genre humain (4); mais il hésite : il dit « peut-être », *fortasse* (5); il admet que l'âme est immortelle, si elle survit au corps, mais il n'est pas assuré qu'elle survive au corps (6); quelquefois il déclare que la mort n'a pas de lendemain, qu'elle est « un néant qui réduit tout à néant (7); » il la définit

(1) *Naturales questiones*, proœmium, et II, 45; *Ep.* 65, 92.

(2) *De beneficiis*, IV, 19; VII, 1; *Ep.* 17, 75.

(3) *Ep.* 102.

(4) *Ep.* 117.

(5) *Ep.* 63.

(6) *Ep.* 57.

(7) *Consolatio ad Marciam*, 19. Il ajoute : *Cogita nullis defunctum malis affici.*

d'un mot : « La mort, c'est ne plus être (1). » Même lorsqu'il admet la vie future, la conception qu'il s'en fait est tout aristocratique. « Pour Sénèque, le bonheur de l'autre vie n'est réservé qu'aux grandes âmes; ce ciel est fermé aux petits et aux infirmes, et la gloire céleste ne fait que couronner la terrestre (2). »

Donc, si l'on presse les doctrines de Sénèque, on n'en fait sortir aucun soulagement, aucune espérance pour l'esclave, ni dans la vie présente ni dans la vie future. Qu'il soit impassible; qu'il dise à la douleur : « Tu n'es pas un mal ! » et aux vicissitudes de sa condition : « Vous m'êtes indifférentes ! » et qu'enveloppé dans sa vertu négative il attende en paix l'anéantissement par la mort : voilà toutes les consolations que le philosophe stoïcien peut leur offrir ! N'est-ce pas une dérision ? et combien plus humain saint Paul, quand, après avoir, d'une main libérale, répandu sur les esclaves toutes les espérances d'une vie future, il les engage à chercher cependant dès cette vie, quand ils le pourront, un changement de condition : « Vous avez été appelés à la foi étant esclaves ; ne vous en troublez pas. Mais si l'occasion s'offre à vous de devenir libres, usez-en avec empressement (3), car vous êtes rachetés d'un trop grand prix pour être volontairement les esclaves des hommes (4). » Quel admirable sentiment de la dignité chrétienne ! et que nous sommes loin de l'indifférence passive des stoïciens !

(1) *Mors est, non esse. Ep. 54.*

(2) C. Martha, *Les Moralistes dans l'empire romain*, p. 62.

(3) *I Cor.*, VII, 21. Sur l'interprétation donnée à ce texte de saint Paul, voir mon livre sur *les Esclaves chrétiens*, p. 200, note 3.

(4) *I Cor.*, VII, 32.

J'ai dit que Sénèque n'offrait aucun soulagement à l'esclave : je me trompe, il lui en présente un, le plus immoral et le plus scandaleux de tous.

« Les stoïciens, dit M. Jules Simon, avaient fait du suicide une vertu. « Il est beau, disaient-ils, de ne pas attendre la mort, de choisir soi-même son genre de mort. » Cette doctrine était conséquente avec tout leur système. Ils mettaient le courage au-dessus de tout, et voyaient tous les courages dans celui de braver en face la suprême douleur. Comme ils ne croyaient ni à Dieu ni à la vie future, et que pourtant ils dédaignaient et méprisaient l'abandonnement à la mollesse et aux plaisirs, ils n'avaient d'autre ressource que d'exalter l'importance et la valeur de l'homme, et d'identifier la notion du devoir avec le sentiment de la dignité personnelle. C'était la mort, en morale, qui tenait pour eux la place de Dieu. A toutes les objections tirées des contradictions de l'humanité, de celles de la nature, ils répondaient : « Tu peux mourir. » Quand ils essayaient de prouver que la douleur n'existait pas, leur dernier argument était la mort. « Tu te plains d'être esclave? disait Sénèque; vois cet arbre : la liberté pend à ses branches (1). »

Je ne puis ajouter qu'une chose à cette page vigoureuse de l'auteur du *Devoir* : la reproduction des textes auxquels il renvoie.

Sénèque a déjà constaté la tendance des esclaves au suicide. « La colère des maîtres, dit-il dans son traité sur ce vice, pousse certains esclaves à s'enfuir, d'au-

(1) Jules Simon, *Le Devoir*, 4^e éd., Paris, 1856, p. 375.

tres à se donner la mort (1). » Loin de les détourner de ce lâche attentat contre eux-mêmes, le philosophe les y encourage : « La servitude n'est pas, après tout, une chose si cruelle, puisque, dès que l'on est fatigué de son maître, on peut, d'un bond, s'élançer dans la liberté (2). » Il met dans la bouche de Dieu même une exhortation au suicide : « Avant tout, j'ai pris garde que personne ne vous retînt malgré vous : la sortie de ce monde est facile. Je n'ai fait rien d'aussi aisé que la mort. Faites attention, et vous verrez combien courte et rapide est la voie qui conduit à la liberté (3). » « La vie, dit Sénèque, n'est qu'une servitude, si l'on n'a pas le courage de mourir. Pourquoi tardez-vous (4)? » Il réfute quelques hommes, faisant profession de philosophie, qui soutenaient qu'il n'est point permis de se faire violence à soi-même, et que la mort doit être attendue avec patience. « Ceux qui parlent ainsi ne voient pas qu'ils barrent le chemin à la liberté... Ce qu'il y a de bon dans les choses humaines, c'est que personne n'est malheureux, sinon par sa faute. La vie vous plaît? vivez. Elle vous déplaît? vous pouvez retourner d'où vous êtes venu. Pour soulager un mal de tête, vous avez souvent fait couler votre sang : il suffit de piquer une veine pour en vider tout le corps; un coup de canif ouvre la route de la grande liberté, une simple piqûre nous donne la paix (5). » Enfin, il reconnaît lui-même qu'il n'a d'au-

(1) Sénèque, *De ira*, III, 5.

(2) *Consolatio ad Marciam*, 20.

(3) *De providentia*, 6.

(4) *Ep.* 77.

(5) *Ep.* 70.

tre soulagement à donner à la souffrance physique ou morale que le suicide. L'aveu est curieux et navrant. « Nous ne pouvons faire entrer des consolations dans ce triste *ergastulum*, nous ne conseillons pas d'affronter les ordres des bourreaux, nous montrerons seulement que dans toute servitude une route reste ouverte vers la liberté... Partout où vous regarderez, est la fin de vos maux. Voyez-vous ce lieu élevé? De là, vous pouvez vous précipiter dans la liberté. Voyez-vous cette mer, ce fleuve, ce puits? La liberté est au fond. Voyez-vous cet arbre, petit, tordu, stérile? La liberté pend à ses branches. Voyez-vous votre poitrine, votre gorge, votre cœur? La servitude peut fuir par là. Vous trouvez que nous vous indiquons des issues trop difficiles, demandant trop de courage et de force, et vous cherchez un autre chemin vers la liberté? Chaque veine de votre corps en est un (1). »

Quand on lit ces paroles presque lyriques, hymne au suicide, chanté par le Prêtre du Désespoir, sermon adressé par la philosophie du néant à toutes les victimes de la vie, on est saisi de stupeur. Quoi! là devaient aboutir tant de sentiments doux et tendres, tant de paroles miséricordieuses, une éloquence si humaine et si vibrante! Ce n'est pas seulement aux esclaves que Sénèque donne ces affreux conseils : il les prodigue à tous. Dans une de ses épîtres, il raconte avec éloges l'action de Tullus Marcellinus, qui, atteint d'une maladie incurable, fit venir ses familiers et leur demanda conseil. « Un de nos amis, stoïcien, homme excellent,

(1) *De ira*, III, 15.

fort et intrépide, me paraît lui avoir admirablement parlé. Il commença ainsi : « Ne te trouble pas, cher Marcellinus, comme s'il était question d'une chose importante ! Vivre est peu de chose : *tous les esclaves vivent ; tous les animaux vivent* (*omnes servi tui vivunt, omnia animalia*) ; ce qui est grand, c'est de sortir de la vie avec sagesse et courage (1). » Marcellinus se résolut à mourir. Ses esclaves, que le stoïcien comparait tout à l'heure à des animaux, refusèrent de l'y aider ; il craignaient d'être ensuite, conformément à la loi, conduits tous au supplice. Marcellinus les rassura, leur distribua, sur le conseil de son philosophe, quelques présents, les vit pleurer, les consola, puis, s'enfermant dans sa chambre, se laissa mourir de faim ; mort très douce, disait-il dans ses derniers moments. J'ai voulu rapporter tout entière cette étrange anecdote : elle est pleine d'enseignements. Nous y voyons à nu les véritables sentiments de la philosophie stoïcienne pour les esclaves ; elle oublie volontiers qu'à ses yeux la différence des conditions n'existe pas, et les ravale au rang des animaux ; parmi les raisons de mépriser la vie, elle met celle-ci : « les esclaves vivent ! » On dirait que l'air respiré par les hommes libres soit souillé par l'haleine de ces malheureux. Et en même temps, quand, dans un véritable affolement, cette philosophie entreprend de pousser les hommes au suicide, elle leur propose, comme suprême argument, celui-ci : « Voyez, les esclaves se tuent bien, et vous n'oseriez (2) ! » La vie est peu de chose, car nous la partageons avec l'esclave ;

(1) *Ep.* 77.

(2) *Ep.* 70, 77.

la mort est peu de chose, car l'esclave lui-même ose se la donner : voilà le dernier mot de Sénèque sur l'esclavage.

Ces tristes enseignements furent entendus. Sénèque lui-même constate le grand nombre des suicides d'esclaves (1). Le suicide est la mort ordinaire des esclaves, dit Apulée (2). Les jurisconsultes s'en préoccupent et comptent, à la suite des édiles curules, parmi les vices qui peuvent, s'ils ont été cachés à l'acheteur, amener la résolution de la vente, la propension des esclaves au suicide (3). Le peuple lui-même s'en émeut, et, donnant une haute leçon aux philosophes, exclut de ses *columbaria* les cendres des suicidés : les statuts du célèbre collège funéraire de Lanuvium, composé de pauvres gens et, en grande partie, d'esclaves, déclarent que la société ne se chargera point des funérailles de ceux de ses membres qui se seraient volontairement donné la mort (4).

Ainsi, longtemps après Sénèque, la loi et l'opinion étaient encore obligées de combattre le désastreux effet de ses enseignements, et d'écarter des lèvres avides du malheureux esclave la coupe empoisonnée que lui avait offerte le philosophe. Ici se termine notre étude sur les rapports de la philosophie du I^{er} siècle avec l'esclavage. Le résultat qu'ils ont amené est à la fois négatif et profondément immoral. Le stoïcisme n'a point réussi à persuader aux esclaves la

(1) *De ira*, III, 5; *De constantia sapientis*, 4.

(2) Apulée, *Metamorph.*, VIII.

(3) *Digeste*, XXXI, I, 4, § 1; 17, § 6; 23, § 3.

(4) Henzen, *Suppl. aux Inscript.* d'Orelli, n° 6086.

patience qui est le fond de sa doctrine : il leur a seulement appris à se tuer. Épictète, au siècle suivant, essaiera de leur prêcher une morale plus pure, mais, comme le reconnaît M. Havet, « il est prudent de ne pas aller plus loin que Sénèque, si l'on veut mesurer exactement ce que la religion (païenne) et la philosophie avaient fait, avant le Christ, du monde ancien (1) ». Restons sur ce précieux aveu, peu suspect dans une telle bouche, et constatons qu'à cette date, « qui sépare les deux âges de l'histoire religieuse (2), » les esclaves n'auraient encore reçu aucune consolation efficace, aucun soulagement utile, si, à côté de Sénèque, l'apôtre du suicide et du néant, ils n'avaient déjà entendu saint Paul, l'apôtre de la patience et de l'immortalité.

(1) E. Havet, *Le Christianisme et ses origines*, t. II, p. 311.

(2) *Ibid.*, p. 312.

II

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DANS L'ANCIENNE ROME

En ce temps où les questions d'enseignement ont pris une si grande importance, il est intéressant de savoir comment les comprenaient les anciens. Qui, à Rome, instruisait les jeunes générations : l'État, représenté par des maîtres publics, ou la famille, représentée par des maîtres privés? L'enseignement comprenait-il comme chez nous trois degrés, primaire, secondaire et supérieur, que l'enfant parcourt en totalité ou en partie, selon ses aptitudes intellectuelles, sa condition sociale, ou le rôle qu'il se prépare à jouer dans la vie? Quelles méthodes ou quels programmes suivait-on dans les classes, quelle part dans l'éducation générale était faite aux lettres, aux sciences ou aux arts, quelle somme d'efforts était demandée à l'écolier? Ces questions sont traitées ou au moins indiquées dans le livre de M. Émile Jullien sur *Les professeurs de littérature dans l'ancienne Rome* (1) :

(1) Paris, Leroux, 1885.

aussi ce livre tient-il plus que ne promet son titre, et sera-t-il lu avec un vif intérêt, non seulement par les érudits voués à l'étude des antiquités romaines, mais encore par tous les esprits cultivés qu'inquiètent ou passionnent soit les débats auxquels donne lieu de nos jours l'enseignement public, soit les expériences tentées d'une main souvent téméraire dans le domaine autrefois sacré de l'éducation.

Les Romains furent longtemps sans comprendre la théorie de l'État enseignant, et encore ne l'admirent-ils jamais qu'avec une extrême réserve dans la pratique. C'est à partir des Flaviens, et surtout des Antonins, qu'on vit s'élever les premières chaires fondées par le gouvernement ou les municipalités. Pendant la république, à l'époque même des Césars, l'enseignement n'avait encore pour organes que des maîtres privés. A Rome, où l'autorité de la famille resta longtemps si forte, son chef fut toujours considéré comme l'instituteur naturel et légal de l'enfant. Jamais personne n'aurait eu la pensée de se substituer à lui, et de prétendre sur son fils des droits égaux ou supérieurs aux siens. Quand, à partir de la fin du premier siècle, les autorités publiques crurent de leur devoir de répandre l'enseignement, elles s'arrêtèrent à ce premier pas, et ne poussèrent de force personne au pied des chaires qu'elles rétribuaient. On lirait avec un vif intérêt la description de ce premier enseignement d'État, et l'on serait curieux de rechercher l'influence que, même contenu dans ces limites restreintes, il ne manqua point d'exercer sur l'esprit public. Mais tel n'est pas l'objet du livre de M. Jullien. Comme l'a bien compris

l'auteur, une matière aussi délicate que l'histoire de l'éducation veut être traitée avec ordre : il importe avant tout de n'y pas confondre les époques. Tel trait qui convient à l'une serait faux, rapporté à l'autre, et produirait un contresens. Le savant professeur divise, comme nous, l'histoire de l'enseignement à Rome en deux périodes : celle qui précède et celle qui suit l'institution de maîtres officiels. Aujourd'hui, il racontera seulement la première, en nous laissant espérer que, dans un prochain ouvrage, il étudiera la seconde. Le livre que nous voulons analyser a donc des bornes fort précises : il commence à l'introduction dans Rome de l'humanisme grec, et se termine à la mort d'Auguste. C'est le tableau de l'enseignement aux temps de la république et même de l'empire, où il demeura non seulement libre (il le fut toujours), mais encore pur de toute ingérence officielle et soutenu par les seules mœurs, par le seul goût public.

De quel enseignement, cependant, s'agit-il ? A Rome comme chez nous, l'enseignement devait compter un jour trois degrés, mais longtemps on connut seulement le premier, et l'on se contenta de leçons qui ne dépassaient point le cercle des connaissances générales dont tous ont le même besoin. Bien que l'État ne s'en mêlât point, et que les maîtres fussent absolument privés, presque toute la population libre, garçons et filles, passait, dès les temps les plus reculés, par l'école primaire. On y apprenait à lire, écrire et compter. Les esclaves mêmes ne demeuraient pas étrangers à ces notions élémentaires qui, chez un peuple pratique comme les Romains, semblaient également nécessai-

res soit pour commander, soit pour servir. Pendant plusieurs siècles, elles suffirent à ce double objet. Patriciens et plébéiens, libres et esclaves, vécurent au régime d'une complète égalité intellectuelle. Il fallut l'influence de la Grèce, la conquête morale du conquérant par le génie hellénique, pour superposer à cette humble et commune base les deux autres degrés, et introduire une différence dans l'éducation des diverses classes du peuple romain. Dès lors, les enfants de l'aristocratie ou, en termes plus généraux, des classes dirigeantes ajoutèrent à l'enseignement primaire l'enseignement littéraire proprement dit, puis l'enseignement supérieur, d'où l'on sortait mûr pour la vie publique.

Le chapitre consacré par M. Jullien à raconter l'introduction de l'hellénisme dans Rome est un des meilleurs de son livre. J'ai tout à l'heure employé le mot conquête : c'est plutôt une infiltration lente qu'il faudrait dire. Le rude et utilitaire génie de Rome reçut peu à peu, par la religion, par le théâtre, par la poésie, par l'art, par les voyages et les relations internationales d'abord, puis par les rapports continuels de maîtres à sujets, l'esprit plus délicat, plus élevé de la Grèce. C'est naturellement l'aristocratie qui se trouva surtout en contact avec lui. Quelques vrais grands seigneurs, les Fabius, les Fulvius, les Acilius, les Flaminius, les Scipion, s'en éprisrent avec un sincère enthousiasme. D'autres virent surtout dans la culture grecque un moyen d'augmenter leur influence politique, de gouverner par l'éloquence, et de rendre à l'aristocratie la prépondérance dans l'État. Le peuple ne tarda pas à

deviner cet ambitieux calcul : aussi poursuivit-il longtemps de sa haine les représentants de la science et des lettres grecques, qu'il accusait tout haut d'être des agents de corruption, et dans lesquels il sentait d'instinct les alliés volontaires ou inconscients des grands qui aspiraient à le dominer.

Ces considérations, habilement développées par M. Jullien, font comprendre le caractère que prit à Rome l'éducation des classes élevées, après la seconde guerre punique. Tout va tendre vers la préparation de l'orateur. L'étude des grands modèles de la Grèce aura moins pour but la culture désintéressée de l'esprit, la formation de l'âme par le spectacle du beau, que l'acquisition de cet art de bien dire, indispensable à qui veut persuader les hommes et gouverner par la parole. Aussi tout ce qui ne concourait pas à cet unique objet est-il presque entièrement banni de l'éducation. L'enseignement des sciences, à Rome, ne dépassa jamais beaucoup le niveau des connaissances élémentaires : ce qu'il contient de hautes spéculations touchait peu des esprits occupés avant tout de l'utile, et quant aux applications pratiques, elles semblaient du domaine des artisans et des esclaves. Des beaux-arts, la musique seule eut sa place dans l'école, parce qu'elle assouplit la voix, aide à comprendre la poésie, et, de ces deux manières, contribue à former l'orateur. Tout, dans l'instruction du jeune Romain, fut donc subordonné aux lettres, qui elles-mêmes n'étaient considérées que comme le moyen de parvenir à l'éloquence.

On les étudiait à l'école du grammairien, nécessaire

et lointaine préparation pour entrer plus tard dans celle du rhéteur, d'où l'on s'élancerait ensuite, sans intermédiaire, au tribunal ou au forum. Qu'était, cependant, ce grammairien, *grammaticus*, en qui se résumait tout l'enseignement secondaire du monde romain ? quel rang tenait-il dans une cité où son office avait, politiquement et socialement, une telle importance ?

Aucune condition d'origine n'était exigée de qui voulait enseigner les lettres : des étrangers, des affranchis, des esclaves pouvaient ouvrir une classe de grammaire. « Peu importait l'homme, pourvu qu'il donnât de bonnes leçons ; on lui demandait seulement de bien faire son métier. » Mais on avait pour lui la médiocre estime qui, à Rome, s'attachait à l'exercice des métiers. Le salaire du grammairien semblait avoir quelque chose de servile, que, bien souvent, ne démentait point son passé. Vainement Rummius Palæmon tirait-il, bon an, mal an, quatre cent mille sesterces (quatre-vingt mille francs) de son école ; ses contemporains n'oubliaient pas qu'il avait jadis été mis en vente sur un échafaud, les pieds marqués de la craie blanche. Même les hommes d'origine libre qui se faisaient grammairiens, comme Orbilius, le maître d'Horace, ne prenaient ordinairement ce parti qu'à la suite de revers de fortune, ce qui ne leur conciliait pas davantage l'estime des Romains. On doit ajouter que beaucoup de grammairiens célèbres justifiaient par l'abjection de leurs mœurs le sentiment défavorable dont ils étaient l'objet : le livre que leur consacre Suétone en contient à chaque page la preuve. « Rien, dit M. Jullien, ne fit tant de tort à ces amis

du beau littéraire que leur mépris du beau moral : les anciens le leur reprochent à l'envi. Avouons-le, ils étaient bien mal préparés par l'éducation à l'amour et à la pratique d'une vertu austère. Ils étaient sortis d'une condition misérable, où la licence des paroles et souvent celle des actes étaient des titres à la faveur ; ils s'étaient élevés au hasard, avaient traversé d'étranges aventures et avaient vu de bonne heure la société sous ses aspects les plus fâcheux. Tout cela leur avait donné, avec une science précoce du vice, un grand scepticisme moral. Ils étaient donc bien mal armés contre les séductions de la vie et l'entraînement de leurs propres passions. »

Si telle était (à part d'honorables exceptions) la moralité des maîtres, on se demande avec inquiétude quelle pouvait être celle de leurs élèves. M. Jullien traite, en passant, cette délicate question. Après avoir dit que, aux yeux des anciens, les qualités morales de l'enfant se résumaient dans la *pudor*, et avoir défini cette vertu « une sorte de réserve dans tous les actes de la vie, une crainte de l'opinion qui faisait éviter ce qui était blâmable, » il ajoute : « Les Romains, sur ce point, n'étaient pas fort difficiles, si j'en juge par certains témoignages. Le jeune Prætextatus, qui vivait dans le bon temps et dont la conduite fut toujours admirée, avait des mots singulièrement hardis (1) : à douze ans, il lui restait bien peu à apprendre. » Le sagace et sincère historien ajoute : « La chasteté (*pudicitia*) n'était qu'une forme spéciale de la pudeur. Les an-

(1) Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, I, 23.

ciens prodiguent aux enfants qui la possédaient des louanges dont la vivacité inquiète : les vertus rares peuvent seules exciter tant d'admiration. » Il est vrai que, d'après Quintilien, c'est la famille, et non l'école, qui était responsable de la corruption précoce des enfants.

« Les malheureux connaissent tous les vices avant de savoir que ce sont des vices ; puis, corrompus et pervertis, ils n'apprennent pas le mal à l'école, ils l'y apportent (1). » — Ainsi, dit très bien M. Jullien, il y avait des désordres, Quintilien ne songe pas à les nier (2) ; mais qui devait en porter la responsabilité ? Suivant lui, ce n'était pas l'enseignement public, mais la famille : explication inquiétante, car elle nous montre la société corrompue jusque dans sa source. » En résumé, quelle que fût l'origine du mal, « l'école connaissait des turpitudes que Quintilien nous laisse seulement soupçonner et que Juvénal (3) décrit avec une impudente précision. » Comme M. Jullien, j'ai hâte de quitter ces tristes sujets ; mais j'ai tenu à recueillir son témoignage, car il importe de protester en toute occasion contre le parti pris d'un grand nombre d'historiens modernes, qui présentent sous un jour faux l'état moral des sociétés antiques.

Il est temps de franchir le seuil de l'école et de nous enquérir de son programme. Celui-ci correspondait à ce qu'on appelle, chez nous, l'enseignement secondaire ou, d'un plus beau nom, les humanités : mais

(1) Quintilien, *De instit. orat.*, I, 2, 6 ; cf. Juvénal, *Sat.* XIV, 1, 31.

(2) Quintilien, *ibid.*, 4 ; cf. Senèque, *Cons. ad Marc.*, 21.

(3) Juvénal, *Sat.* VII, 238, et le *Commentaire* édit. Jahn, p. 289.

il en différait parce que l'objet principal de ses leçons était, non une langue ancienne et morte, mais une langue vivante. Que l'enfant suivît, à son choix, quelquefois l'une après l'autre, l'école du grammairien grec ou, quand la littérature romaine fut devenue classique à son tour, l'école du grammairien latin, c'était une langue actuellement parlée, des lettres sans cesse rajeunies par une production nouvelle, que le maître lui enseignait. Le fond des études était le commentaire des grands auteurs, l'explication des poètes : Homère, Hésiode, Ménandre, les tragiques, chez le grammairien grec ; Livius Andronicus, Ennius, Nævius, Plaute, Cæcilius, Térence, plus tard Virgile, Horace, Ovide, chez le grammairien latin ; un petit nombre de prosateurs, comme Salluste et Tite-Live. On les étudiait à deux points de vue, qui formaient comme deux grandes divisions de l'enseignement : soit qu'on envisageât en eux la correction de la langue, la science grammaticale, soit qu'on leur demandât les règles de la composition et les modèles du goût littéraire. C'est dans le commentaire, *enarratio*, que brillaient l'originalité du maître, la variété de ses connaissances, et que se trouvaient rassemblées toutes les notions propres à orner l'imagination et à meubler la mémoire du futur orateur. A propos d'un vers d'Homère ou de Virgile, le professeur trouvait aisément l'occasion de discourir sur la fable, la géographie, l'archéologie, l'histoire. Je me figure que certaines leçons d'un grammairien ingénieux et disert pouvaient ressembler à telle ou telle page de ce *Voyage au pays de l'Énéide* qu'a récemment publié M. Boissier, et dans lequel, à

propos de divers épisodes du poème, le spirituel académicien discute un problème de critique littéraire, élucide un point d'histoire, décrit le passé et le présent d'une ville, narre un souvenir personnel, esquisse un paysage gracieux ou grandiose. Dans la classe du grammairien, il n'y avait pas un enseignement spécial et méthodique de la géographie ou de l'histoire : ces sciences n'étaient pas étudiées pour elles-mêmes, mais seulement pour l'aide qu'elles devaient offrir un jour à l'orateur.

A l'effort intellectuel du professeur, que ne dirigeait aucun programme officiel, mais que contenait une coutume bien établie, correspondait naturellement l'effort des élèves. Ceux-ci étaient, comme chez nous, astreints à réciter des leçons et à faire des devoirs écrits. Sur ces devoirs, exclusivement relatifs à la grammaire et à la littérature, on a des détails précis. La coutume y régnait en maîtresse ; la gradation des exercices, selon l'âge et le savoir de l'élève, la division même et le plan de chaque exercice, étaient méthodiquement réglés. Les commençants faisaient passer par tous les cas les mots d'une *chrie* ou sentence ; un peu plus tard, ils l'expliquaient ou la commentaient brièvement. A un degré plus élevé, on leur demandait de petites narrations, *narratiunculæ*. La version ou traduction, qui joue un si grand rôle dans les études modernes, n'était pas encore en usage, au moins chez le grammairien. Mais toutes les compositions littéraires, lieu commun, éloge, comparaison, éthopée, description, thèse, étaient successivement essayées. L'un des plus curieux de ces exercices est la « confir-

mation et réfutation, » *opus destruendi confirmandique*, comme l'appelle Quintilien. Le plan restait invariable; on dirait une série de cases, que l'élève devait remplir indifféremment d'arguments pour ou contre, selon que l'affirmative ou la négative lui était demandée. « Les maîtres, dit M. Jullien, choisissaient un fait assez contestable pour qu'il pût prêter successivement à une discussion en sens contraire. A cette indifférence pour la vérité, on reconnaît sans peine l'influence des sophistes et de leurs habitudes. » Il y avait là, pour de jeunes intelligences, un enseignement pratique du scepticisme, qui paraîtra d'autant plus dangereux que souvent des épisodes de la mythologie étaient choisis pour objet de cet argumentation contradictoire. Le grammairien Aphthonius a laissé le *corrigé* d'une dissertation, dans laquelle l'épisode d'Apollon et Daphné est réfuté en sept points. Chacun des arguments porte, et pourrait s'appliquer à toute autre légende mythologique. Le paganisme était ainsi dissous peu à peu dans les âmes, qu'une telle éducation laissait sans idéal et sans foi, à une époque où la lumière chrétienne ne s'était pas encore levée.

Le jeune Romain passait ordinairement quatre ou cinq ans à l'école du grammairien. Il y entrait vers douze ans, après avoir reçu, à l'école primaire ou dans la famille, ces connaissances élémentaires sans lesquelles une éducation comme celle que nous venons de décrire aurait tout à fait manqué de base. Il en sortait vers seize ans, rarement plus tôt, pour commencer à suivre, à l'école du rhéteur, le cours d'enseignement supérieur. M. Jullien décrit, en des pages

pleines d'intérêt, la vie de l'écolier dans ces quatre ou cinq années de formation littéraire. Les auteurs anciens n'en ont jamais tracé un tableau d'ensemble; mais, en rassemblant les traits qu'ils ont laissés épars, il est facile de s'en faire une idée suffisamment nette. Une question que l'absurde complication de nos programmes scolaires a fait naître, celle du surmenage intellectuel, paraît avoir peu occupé les Romains. Comme ils n'exigeaient pas de l'enfant un savoir encyclopédique, et maintenaient au contraire ses études dans un cercle fort restreint, ils pouvaient sans danger le faire travailler beaucoup. Le travail commençait dès le point du jour, si l'on en croit Ovide, Martial et Juvénal, et se prolongeait jusqu'au soir. Il est vrai que le régime des internats était complètement inconnu : l'enfant retournait à la maison prendre le déjeuner de midi (*prandium*), et la journée était ainsi coupée par une promenade hygiénique. Ajoutons que les vacances étaient longues, les congés nombreux. L'écolier romain avait, comme de nos jours encore l'écolier anglais, quatre longs mois de liberté : ils commençaient aux ides de juin et finissaient aux ides d'octobre. Puis venaient, du 17 au 20 décembre, le congé des Saturnales, du 19 au 23 mars, le congé des Quinquatries, qui correspondaient à peu près à nos vacances du jour de l'an et de Pâques. L'écolier chô-
mait aussi toutes les fêtes religieuses et patriotiques, lesquelles, au calcul de M. Mommsen, représentaient soixante deux jours par an. Enfin, chaque semaine, il avait le repos des *nundinae*, équivalent à nos congés du dimanche. Le congé des jeudis manque, il est vrai,

mais les nombreuses fêtes le remplaçaient. En résumé, pour la quantité des jours de travail, l'écolier ancien était, à peu de chose près, traité comme l'écolier moderne ; il est même plus heureux, car la durée des grandes vacances lui permettait de laisser plus longuement comme le dit Sénèque, « l'esprit en jachère ».

Telle était, avec ses lacunes et même ses vices, l'éducation littéraire des jeunes Romains. Moins désintéressée que l'éducation grecque, et tournée avant tout vers un but utilitaire, elle formait des orateurs, non des hommes. Aucune idée supérieure ne la dirigeait : les professeurs ne se proposaient pas de redresser les instincts vicieux, de donner aux âmes une forte trempe et d'inébranlables convictions, d'inspirer l'amour de la patrie ou des dieux. Cela restait l'affaire de la famille, et nous savons par Quintilien qu'elle s'en acquittait mal. Aussi voyons-nous, au siècle d'Auguste, c'est-à-dire à l'époque où l'éducation que nous venons de décrire avait déjà donné tous ses fruits, ce spectacle singulier : les hautes classes presque entièrement composées d'hommes joignant à la culture littéraire la plus parfaite les caractères les plus abjects et les mœurs les plus avilies. Seuls, ceux qui ont demandé à la philosophie stoïcienne une direction morale font exception, et, malgré bien des inconséquences, conservent une noble et fière attitude ; les autres, qui ont uniquement traversé l'école du grammairien, puis celle du rhéteur, écrivent et parlent à merveille, montrent un goût sûr et délicat, mais, pour tout le reste, nous apparaissent sous les traits de ces maîtres inhumains, de ces lâches

voluptueux, de ces courtisans serviles dont Sénèque a tant de fois esquissé le portrait. Les Tibère, les Caligula ou les Néron trouvent en ces hommes leur dignes sujets, lettrés et dépravés comme eux. A un tel résultat vient aboutir une éducation dénuée de toute vertu morale, et où l'on a cherché seulement l'utilité immédiate, le but pratique. Ce but même ne sera pas atteint, car les qualités oratoires formées avec tant de soin par le grammairien et le rhéteur resteront sans emploi ou ne trouveront que des emplois secondaires, en un temps où la carrière de la vie publique se resserre chaque jour davantage.

III

UN LIVRE SUR LE QUATRIÈME SIÈCLE

On aurait mauvaise grâce à chercher querelle à un écrivain sur le titre donné à son livre. Il sait apparemment mieux que nous ce qu'il a voulu faire, et la convenance qui existe entre ce titre et les pages où il développe sa pensée. Cependant, après avoir fermé un des plus beaux livres de M. Boissier, beaucoup de lecteurs se sont demandé pourquoi il l'appelle : *La fin du Paganisme* (1). Quelques-unes au moins des agréables et solides études qui s'y rencontrent (et que nous avons presque toutes lues une première fois dans la *Revue des Deux-Mondes*) n'ont qu'un rapport indirect au sujet annoncé. Le fil léger qui les y rattache pourrait aussi bien les rattacher à quelque autre. Ceux qui, sur la foi du titre, avaient cherché dans cet ouvrage une histoire composée avec méthode, et marchant en ligne droite vers un but défini, ont été très probablement déçus. Il leur a fallu quelque effort pour

(1) *La fin du paganisme. Étude sur les dernières luttes religieuses en Occident au quatrième siècle.* Paris, Hachette, 1891.

s'habituer à ce plan flottant, ou plutôt à cette absence de plan, qui permet de passer de Constantin ou de Julien à Cicéron, à Quintilien, à Tertullien, à Minucius Felix, pour s'établir seulement, dans le second volume, au milieu de la société littéraire et politique du quatrième siècle, avec la pensée de n'en plus sortir. Et si, se déroband un instant au charme presque irrésistible d'un guide tel que M. Boissier, ils se sont pris à réfléchir par eux-mêmes sur tout ce que le titre promettait, leur surprise a été grande de voir que, dans ces deux volumes annoncés comme traitant de la fin du paganisme, il n'est rien dont on parle aussi peu que du paganisme lui-même. Des écrivains païens, des politiques païens, de la société païenne, il est souvent question; mais de la transformation profonde opérée dans les croyances et dans l'esprit du paganisme durant la dernière période de son existence, rien ou presque rien n'est dit. L'auteur du beau livre sur *La Religion romaine d'Auguste aux Antonins* aurait été, cependant, mieux qualifié que tout autre pour montrer ce que cette religion était devenue deux cents ans plus tard, et quelle attitude elle prit pour mourir. On mesurera l'étendue de la lacune que nous signalons, si l'on remarque que M. Boissier ne consacre pas plus d'une page aux néoplatoniciens, qui furent les derniers inspirateurs, et comme les réformateurs suprêmes du paganisme, sans l'appui desquels celui-ci n'eût pu traîner son existence pendant le quatrième siècle et une partie du cinquième.

On nous permettra donc de considérer l'ouvrage du spirituel académicien comme une promenade histo-

rique et littéraire à travers cette époque, et de n'y pas plus chercher les qualités d'une histoire proprement dite que nous ne chercherions celles d'un traité d'archéologie romaine dans ces charmantes *Promenades archéologiques* que M. Boissier nous avait auparavant données. Cette observation préliminaire nous met à l'aise, car elle nous permet de laisser de côté toute critique du plan ou de la méthode, pour analyser l'une après l'autre les diverses études dont se compose le livre, comme nous ferions de morceaux détachés, reliés seulement entre eux par quelques idées générales.

L'auteur publie, en appendice du premier volume, un long et important chapitre qui, à mon gré, eût été mieux à sa place en tête de l'ouvrage, dont il aurait formé une excellente introduction. Dans ce chapitre, M. Boissier se sépare, avec l'impartialité ordinaire de son esprit, de l'opinion qui tendrait à diminuer le nombre comme l'importance des persécutions subies par l'Église, et par conséquent la grandeur de la victoire remportée par celle-ci. Rien de plus clair, de plus sensé, parfois même de plus spirituel que les trois premiers paragraphes : *Le nombre des persécutions* ; — *Doutes au sujet des persécutions* ; — *Les cruautés exercées contre les chrétiens sont-elles vraisemblables* ? Dans un quatrième paragraphe : *Sous quelles lois tombaient les chrétiens*, la pensée du savant critique perd un peu de sa netteté. A partir du troisième siècle, la réponse est facile : chaque persécution s'annonce par un édit proscrivant les chrétiens, et quelquefois se termine par un autre édit, leur accordant la tolérance. Mais, pendant les deux premiers siècles, le fondement légal de la proscription dont ils

sont l'objet paraît plus obscur. Au second, c'est le rescrit de Trajan à Pline qui fait la règle dans tous les procès dirigés contre eux. Mais ce rescrit suppose des lois antérieures dont il réglemente l'application : quelles sont ces lois? Deux opinions se trouvent en présence : l'une, soutenue naguère par M. Boissier, qui fait remonter à Néron ou à Domitien un premier édit de proscription, refusant aux chrétiens le droit à l'existence, *non licet esse vos* (1); l'autre, défendue par M. Edmond le Blant (2), et récemment renouvelée par M. Mommsen (3), d'après laquelle plusieurs lois existantes, sacrilège, lèse-majesté, leur auraient été appliquées en raison de leur qualité de chrétiens, sans qu'il ait été besoin, à l'origine, d'un édit spécial visant directement le christianisme. M. Boissier paraît aujourd'hui ne pas voir très clairement auquel des deux systèmes il donne son adhésion : je me permettrai d'être plus ferme que lui, et de persister dans sa première opinion (4).

Je ne trouve guère qu'à louer dans les trois paragraphes suivants : *Procédure suivie dans les procès des chrétiens* (5); — *Courage des chrétiens dans les supplices*; —

(1) *La lettre de Pline au sujet des chrétiens*, dans la *Revue archéologique*, 1876, t. XXXI, p. 119-120.

(2) *Note sur les bases juridiques des procès dirigés contre les martyrs*, 1866.

(3) *Das Religionsfrevdel nach römischen Recht*, 1890.

(4) On en trouvera les raisons dans mon livre sur *le Christianisme et l'Empire romain*, ch. I et II.

(5) Pourquoi, p. 425-426, M. Boissier donne-t-il toujours le nom d'Urbicus au préfet de Rome Q. Lollius Urbicus? M. Boissier a emprunté à M. Havet (*le Christianisme et ses origines*, t. IV, p. 439) la traduction du passage de saint Justin où il est question de ce préfet, et s'est laissé égarer par un mauvais guide.

Caractères particuliers des premières persécutions. Dans une page très ingénieuse et très juste, M. Boissier attribue l'essor de la littérature chrétienne aux persécutions qui, dès le second siècle, suscitèrent les apologistes et « obligèrent les chrétiens à combattre leurs adversaires avec leurs propres armes. Ils appelèrent la rhétorique et la philosophie au secours de leur cause menacée, et c'est ainsi que le mélange de l'art ancien et des doctrines nouvelles, qui aurait demandé beaucoup de temps et d'efforts, se trouva de lui-même accompli. L'exemple une fois donné, et avec un éclat merveilleux, la littérature chrétienne hésita moins à se servir des ressources de l'art antique; et, comme elle avait de grandes idées à mettre sous ces formes vides, elle produisit dès le premier jour des œuvres bien supérieures à celles des rhéteurs et des sophistes païens qui, pour la plupart, n'avaient plus rien à dire (1). »

Le dernier paragraphe : *Peut-on évaluer le nombre des martyrs?* est une réfutation fort concluante de la thèse de Dodwell et de ses modernes disciples. « Qu'on se remette devant l'esprit, — dit en terminant M. Boissier, — la série non interrompue des témoignages; qu'on songe qu'en réalité la persécution, avec plus ou moins d'intensité, a duré deux siècles et demi, et qu'elle s'est étendue à l'empire romain, c'est-à-dire à tout le monde connu, que jamais la loi contre les chrétiens n'a été complètement abrogée jusqu'à la victoire de l'Église, et que même dans les temps de trêve et de répit, lorsque la communauté respirait, le

(1) *La fin du paganisme*, t. I, p. 442-443.

juge ne pouvait se dispenser de l'appliquer toutes les fois que l'on amenait un chrétien à son tribunal, et l'on sera, je crois, persuadé qu'il ne faut pas pousser trop loin l'opinion de Dodwell, et qu'en supposant même qu'à chaque fois et dans chaque lieu particulier il ait péri peu de victimes, réunies elles doivent former un nombre considérable (1). »

Si je n'étais obligé de mesurer les citations, je reproduirais aussi la belle page dans laquelle M. Boissier célèbre le triomphe des chrétiens sur leurs persécuteurs comme « la victoire la plus éclatante que la conscience humaine ait jamais remportée dans le monde, » et s'étonne que ceux « qui s'acharnent à en diminuer l'importance » soient précisément « les gens qui se piquent le plus de défendre la tolérance et la liberté (2) ». Cela est excellemment dit, avec une nuance de dédain qui est bien à sa place. Mais peut-être y aurait-il des réserves à faire sur un autre passage où le savant critique interdit aux apologistes du christianisme le droit de penser que « la vérité d'une doctrine se mesure à la fermeté de ses défenseurs (3) ». Il oppose à ce propos l'exemple des vaugeois, des hussites, des protestants qui moururent avec courage plutôt que de renier leurs croyances. Je n'ai pas à rechercher la réponse que des théologiens feraient à cette assimilation : historiquement, elle est fort contestable. Si intéressantes qu'aient été les victimes, des exécutions isolées, parfois à la suite et

(1) *La fin du paganisme*, t. I, p. 457.

(2) P. 458.

(3) P. 400.

comme représailles de guerres religieuses, n'ont aucun rapport avec la longue souffrance d'une Église volontairement désarmée, à laquelle trois siècles de supplices n'arrachèrent pas un cri de révolte, et qui finit par triompher cependant de toutes les forces de l'empire romain. J'ajouterai que les plus anciens parmi les martyrs avaient qualité pour témoigner, non seulement de leur courage personnel et de leur attachement à la religion, mais encore de la vérité de cette religion. Ils appartenaient aux générations qui en avaient connu le fondateur et les apôtres, et la doctrine au nom de laquelle ils abandonnaient leur vie était pour eux appuyée sur des faits, se confondait, selon le mot de saint Jean, « avec ce qui fut dès le commencement, ce qu'ils avaient entendu, vu de leurs yeux et touché de leurs mains (1) ». A ceux-là au moins peut s'appliquer sans exagération la parole tant de fois citée : « J'en crois des témoins qui se font égorger. »

Bien que l'étude de M. Boissier sur les persécutions puisse ainsi donner lieu à quelques réserves, on voit assez que, dans les grandes lignes, ses conclusions sont conformes à celles de l'histoire traditionnelle. Les deux chapitres qu'il consacre à la conversion de Constantin et à l'édit de Milan, c'est-à-dire au caractère et à la politique du premier empereur chrétien, offrent les mêmes tendances conservatrices. De même que, tout à l'heure, à propos du nombre des martyrs, il se séparait de Dodwell et de ses modernes disciples,

(1) Saint Jean, I *Ep.*, 1, 1.

de même, pour juger Constantin, il s'écarte de Burckhardt et de M. Duruy. A ses yeux, comme aux nôtres, la conversion de Constantin fut sincère, contraire même à son intérêt immédiat, produite par une véritable conviction. Pour lui encore, comme pour nous, Eusèbe est sur cet événement un témoin considérable, dont le récit ne doit pas être rejeté à la légère. A la suite de ce témoin, M. Boissier esquisse en quelques pages très fines ce qu'on pourrait appeler la psychologie de la conversion de Constantin. Il semble un peu plus embarrassé pour expliquer certaines circonstances extérieures et merveilleuses, qu'Eusèbe raconte d'après les confidences de Constantin lui-même. Quant à la politique tolérante inaugurée par l'édit de Milan, à laquelle Constantin resta fidèle pendant la plus grande partie de sa vie, et dont ses fils eux-mêmes s'écartèrent peu en Occident, M. Boissier la juge bien et la fait clairement comprendre; peut-être cependant néglige-t-il de nous dire la part que les empereurs prirent, en Orient, à la décadence du paganisme, qui y fut beaucoup plus rapide que dans les provinces occidentales. Malgré le titre général de son livre, M. Boissier paraît n'avoir guère regardé d'autre horizon que celui des pays latins.

Aussi la figure toute hellénique de Julien y fait-elle un peu l'effet d'une étrangère. Après l'avoir esquissée, l'auteur reviendra aux gens de l'Occident, orateurs, apologistes, théologiens, poètes ou politiques : la porte entrebaillée sur l'Orient se refermera pour ne pas se rouvrir. C'est là une des lacunes ou, si on l'ose dire, une des inconséquences de l'ouvrage. A côté de

Tertullien, de Minucius Félix, de saint Paulin, de saint Augustin, de Prudence, et, parmi les païens, de Claudien, de Symmaque, de Rutilius Namatianus, Julien est le seul, dans ce livre, qui parle grec. Je n'ai pas besoin de dire que son portrait est fort intéressant. M. Boissier apprécie très finement l'intelligence si distinguée et si incomplète de l'empereur apostat, fait valoir sans exagération les excuses qu'on peut invoquer en sa faveur, et juge l'œuvre et l'homme avec une équitable sévérité. Peut-être, cependant, tout en reconnaissant que « le sang chrétien coula sous le règne de ce prince qui faisait profession d'être tolérant », ne montre-t-il pas assez la responsabilité directe et personnelle qui incombe, de ce chef, à Julien. Il y aurait lieu de tenir compte des textes si considérables des orateurs et des historiens ecclésiastiques, et même de certaines Passions de martyrs, auxquelles des découvertes archéologiques, comme celle de la maison des saints Jean et Paul sur le Célius, viennent rendre de l'autorité.

Malgré l'extrême agrément des chapitres consacrés à l'éducation publique dans l'empire romain, on me permettra de passer vite sur ce sujet, et même de signaler seulement d'un mot les pages sur le christianisme et les écoles, où l'auteur montre si bien la tolérance éclairée de l'Église primitive pour ce qu'il y avait d'inoffensif et d'utile dans l'enseignement des lettres classiques. Je me bornerai aussi à noter, comme un ingénieux hors-d'œuvre, l'étude consacrée à l'un des plus médiocres écrits de Tertullien, le traité *du Manteau*. On lira, ensuite, avec un vif plaisir l'analyse

de l'*Octavius* de Minucius Félix : je ne pense pas que ce petit livre, un des chefs-d'œuvre de l'apologétique chrétienne, ait jamais été jugé avec plus de délicatesse et mieux mis en lumière. Mais en passant de cet écrit d'un contemporain de Marc-Aurèle ou de Septime Sévère au récit de la conversion de saint Augustin, le lecteur ne pourra s'empêcher de dire que la transition a été peu ménagée : heureusement ce récit, qui termine le premier volume, offre tant d'intérêt, et par le sujet lui-même, et par l'art du narrateur, que l'impression produite par ce saut un peu brusque est vite effacée.

Le second volume a plus d'unité. Il contient d'abord une étude de la poésie latine chrétienne au quatrième siècle, personnifiée dans le Gallo-Romain Paulin de Nole et l'Espagnol Prudence. Le génie poétique de ce dernier, trop souvent méconnu, est hautement vengé par M. Boissier, qui, dans un autre chapitre, rendra une égale justice à un poète païen du même temps, victime aussi de préjugés littéraires, l'élégant et harmonieux Claudien : tous deux, le païen et le chrétien, sont, comme le montre encore l'auteur, animés d'un semblable patriotisme, d'une même passion pour la grandeur de Rome. Vient ensuite un tableau de la société romaine au quatrième siècle, peint avec indulgence d'après les lettres de Symmaque ; puis une étude sur les divers groupes des adversaires du christianisme, les violents, comme Rutilius Namatianus, les prudents, comme Macrobe, qui se réfugient avec un dédain affecté dans la conspiration du silence, les modérés ou les habiles, qui rêvent d'accorder ensemble les deux cultes. Le récit des « dernières luttes » est adroitement cir-

conscrit dans le débat soulevé, sous Valentinien II, à propos de la suppression de l'autel de la Victoire : résumant les deux plaidoyers prononcés en sens inverse par Symmaque et saint Ambroise, M. Boissier n'hésite pas à reconnaître que ce n'est pas Symmaque, mais Ambroise qui défend la liberté de conscience. Cependant la prise de Rome par Alaric, au commencement du cinquième siècle, a donné un nouvel essor aux plaintes des païens : cette catastrophe, la plus grande qu'ait connue l'empire romain, est due, selon eux, à l'abandon de son ancienne religion : les dieux délaissés ne protègent plus Rome. C'est pour répondre à cette accusation que saint Augustin composa *la Cité de Dieu*, dont l'analyse remplit un des chapitres du livre de M. Boissier. Augustin est, lui aussi, un patriote : il avait demandé à Dieu de mourir avant de voir les Barbares entrer dans Hippone. Mais quand la puissance des Barbares se fut affermie, l'Église comprit l'erreur qu'il y aurait à méconnaître les décrets de la Providence, qui ont brisé l'ancien monde et suscité sur ses ruines un nouvel ordre de choses : de là, les idées exprimées dans *l'Histoire universelle* d'Orose et le traité *du Gouvernement de Dieu*, de Salvien. L'Église est restée fidèle à l'empire ; cependant, après qu'il eut été frappé de coups irrémédiables, elle s'est tournée vers les nouveaux maîtres du monde pour en faire des civilisés et des chrétiens. C'est le sujet du dernier chapitre : *Le lendemain de l'invasion*.

On en aperçoit aisément l'intérêt ; mais plus important, peut-être, est le chapitre qui précède, et dont

je n'ai pas encore parlé : *Le christianisme est-il responsable de la ruine de l'empire?* On sait que Gibbon répondait affirmativement, et que Montesquieu n'osait dire non. M. Boissier, avec une méthode excellente, « reprend les principales causes que les historiens assignent à la ruine de l'empire, et se demande pour chacune d'elles, autant qu'on peut le savoir, à quelle époque le mal a commencé. Si cette époque est antérieure à l'établissement du christianisme, il faudra bien reconnaître qu'il n'en est pas responsable ». La fuite des fonctions publiques, souvent imputée à son influence, était déjà signalée par Cicéron, augmenta après Auguste, fut pratiquée par les disciples d'Épicure comme par ceux de Zénon ; dès le temps des Antonins, on fut obligé de faire des lois pour obliger les gens à être magistrats malgré eux. Le christianisme est-il l'auteur de la dépopulation de l'empire? On sait qu'Auguste dut prendre des mesures contre ce fléau, né de la corruption des mœurs ; et, loin que la profession du célibat ecclésiastique ou de la virginité religieuse le dût accroître, saint Ambroise pouvait, au quatrième siècle, faire remarquer (ce qui est vrai encore de nos jours) « que les contrées qui fournissent le plus de vierges à l'Église sont parmi les plus peuplées ». L'affaiblissement de l'esprit militaire est, comme la diminution de la natalité, bien antérieur au christianisme, et remonte aux premiers temps de l'empire : au lieu que l'Église ait usé de son pouvoir pour détourner les fidèles du métier des armes, nous voyons, dès 314, au lendemain de la victoire de Constantin, un concile excommunier les déserteurs. Enfin,

il n'est pas plus juste « d'accuser le christianisme de la décadence des lettres romaines : elles semblaient mortes avant lui, et elles ont paru se ranimer dès qu'il est devenu le maître. » C'est une des conclusions qui ressortent le mieux du livre de M. Boissier, dont une grande partie est consacrée à montrer comment, durant plusieurs siècles, l'Église fit passer dans sa littérature toutes les qualités des lettres antiques, et, greffant celles-ci sur son tronc vigoureux, leur donna une sève et une vie nouvelles.

En résumé, le christianisme n'a pas empêché (telle n'était pas sa mission), mais il n'a ni causé ni précipité la décadence romaine. Tout ce qui, dans le grand naufrage des invasions, a été préservé doit son salut à l'Église. On peut affirmer que, si le christianisme n'avait pas existé, la civilisation romaine eût péri tout entière sous les coups des Barbares.

IV

LES ARCHIVES ET LA BIBLIOTHÈQUE PONTIFI- CALES AUX PREMIERS SIÈCLES

Le pape Léon XIII ne demeure étranger à aucune grande manifestation intellectuelle. Il a voulu être représenté au jubilé de l'université d'Heidelberg. Dans cette circonstance solennelle, un des écrivains attachés à la Bibliothèque Vaticane, bien connu de quiconque s'intéresse à l'étude des antiquités chrétiennes, M. Henri Stevenson fils, fut chargé de présenter au grand duc de Bade un cadeau que le pape seul pouvait offrir : l'inventaire de la collection Palatine, c'est-à-dire du riche fonds de la bibliothèque d'Heidelberg, donné par le duc Maximilien de Bavière au souverain pontife Grégoire XV après la prise de cette ville par Tilly en 1623. Cette collection comprenait 1956 manuscrits latins, 431 grecs, 289 hébraïques, quelques français et 846 allemands, inestimables monuments de la plus ancienne littérature germanique. Ces derniers, ainsi qu'un petit nombre de *codices* grecs et latins, revinrent à l'université d'Heidelberg après 1815 ;

mais la plus grande partie des « dépouilles opimes » conquises dans la guerre de Trente Ans reste à Rome, parmi les trésors de la Bibliothèque Vaticane.

L'histoire de la collection Palatine a été écrite par M. Henri Stevenson père, en tête du catalogue des manuscrits grecs qui en proviennent. Pour le catalogue des manuscrits latins de même provenance, M. de Rossi a composé, en 1886, une préface magistrale, retraçant les annales de la bibliothèque et des archives pontificales pendant la première période de leur histoire, c'est-à-dire depuis les origines jusqu'à la fin du treizième siècle (1). Il avait déjà raconté cette période, ainsi que les suivantes, dans un attrayant et savant opuscule, publié en 1884 (2). Mais ce premier écrit s'en tenait aux grandes lignes, et embrassait un champ très vaste : la préface dont nous parlons (il en a été fait un tirage à part) traite un sujet beaucoup plus restreint, on peut dire en toute vérité qu'elle l'épuise, tant sont abondants les détails, nombreux et nouveaux les aperçus. Ce n'est pas seulement l'histoire de la plus célèbre bibliothèque du monde pendant douze siècles, dans la période obscure et laborieuse de sa formation : le rôle intellectuel de la Papauté, protectrice des lettres, des sciences et des arts, gardienne de la littérature, depositaire des plus nobles

(1) *De origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecae Sedis apostolicae commentatio* J. B. de Rossi. — Ex tomo I recensionis codicum Palatinorum latinorum Bibliothecae Vaticanae, Romae, ex typographeo Vaticano, 1886.

(2) *La Biblioteca della Sede apostolica ed i catalogi dei suoi manoscritti. — I gabinetti di oggetti di scienze naturali, arti ed archeologia annessi alla Biblioteca Vaticana*, Rome, 1884 (Extrait des *Studi e Documenti di Storia e Diritto*.)

traditions de l'esprit humain, se dessine dans ces pages avec une netteté merveilleuse. Et comme, parallèlement aux annales de la bibliothèque, M. de Rossi raconte celles des archives pontificales, les papes apparaissent dans une occupation plus haute encore, puisqu'elle est le devoir essentiel de leur charge : on les entrevoit, dès les temps les plus reculés, administrant l'Église universelle, et l'on admire l'ordre qui régnait dans le dépôt où toutes les pièces intéressant cette immense administration étaient reçues et classées. M. de Rossi a le don rare d'agrandir les sujets qu'il touche : là où d'autres eussent composé une simple notice bibliographique, il écrit un chapitre entier de l'histoire intellectuelle et religieuse de la Papauté.

I

L'empire romain possédait des bibliothèques publiques, fondées soit par les villes, soit par de généreux citoyens. Les splendides constructions entourant à Pergame le temple de Minerve Poliade paraissent avoir servi de type aux édifices destinés à contenir les collections de livres. Devant et derrière le temple s'étendaient de longs portiques : les parois du fond donnaient entrée dans des chambres garnies d'armoires, dont les rayons supportaient les volumes. Ceux-ci, à Pergame, atteignirent le nombre de deux cent mille. On sait quels trésors renfermait la bibliothèque d'Alexandrie. L'ornementation intérieure de ces dépôts

de livres était fort riche. Des statues ou des portraits d'écrivains décoraient le vestibule et les salles : souvent les catalogues se lisaient sur la base des statues ou le long des cippes surmontés de bustes. Les textes ou les inscriptions concernant la fondation d'une bibliothèque ne négligent pas de dire que le bienfaiteur auquel on la doit y plaça des statues en même temps que des livres. En parcourant ceux-ci, les anciens se plaisaient à contempler les traits réels ou supposés de leurs auteurs. Les ruines d'un édifice à usage de bibliothèque ont été récemment découvertes à Rome : la trace des armoires se reconnaît contre les murailles : on a retrouvé jusqu'aux vestiges de la décoration de la salle, formée de médaillons de plâtre, *imagines clypeatae*; l'un d'eux portait encore le nom du célèbre philosophe dont il reproduisait les traits : *a* POLONIVS THYANEVS s'y lisait en lettres rouges (1).

Les bibliothèques chrétiennes déployèrent de bonne heure une semblable magnificence. Les documents relatifs à la persécution de Dioclétien nous apprennent qu'elles étaient situées le plus souvent dans les édifices consacrés au culte (2). De longs intervalles de paix avaient permis de donner quelquefois à ceux-ci de vastes proportions. Les livres y étaient rangés dans des armoires, occupant les deux côtés de l'abside, ou, quand cette abside formait un triple hémicycle, l'une

(1) De Rossi, *De origine, historia, etc.*, p. XLVII, LVIII, LIX.

(2) *Gesta purgationis Felicis*, à la suite des OEuvres de saint Optat, éd. Dupin, Paris, 1702, p. 164; *Gesta purgationis Caeciliani*, *ibid.*, p. 172; saint Augustin, *Brevic. collat. cum Donatistis*, III, 43.

de ses divisions latérales contenait la bibliothèque, tandis que l'autre renfermait les vases sacrés, et que le compartiment du milieu abritait la chaire épiscopale (1). Même à cette époque, les bibliothèques chrétiennes possédaient aussi des objets d'art. La statue assise de saint Hyppolyte, œuvre du III^e siècle, découverte en 1555 dans son cimetière de la voie Tiburtine, et aujourd'hui au musée de Latran, paraît avoir décoré, du vivant du célèbre docteur, une bibliothèque chrétienne, soit publique, soit privée; sur le piédestal se lit le catalogue de ses ouvrages, avec des tables chronographiques pour le calcul de la Pâque (2).

Nous ne pouvons dresser la liste des bibliothèques ecclésiastiques dont les documents contemporains des persécutions conservent le souvenir. Parmi les plus célèbres étaient celle de Jérusalem, fondée par saint Alexandre, celle de Césarée, commencée probablement par Origène, enrichie par Pamphile, et renfermant à la fin du troisième siècle environ trente mille volumes. On connaît celles de Cirta, de Carthage, dont les administrateurs déjouèrent les recherches des agents de Dioclétien. Les instructions données par cet empereur prescrivaient la destruction des bibliothèques en même temps que des églises, et probablement toutes les églises importantes avaient alors leur bibliothèque. La plus considérable, sans nul doute, fut celle de Rome. Moins heureuse que d'autres, et probablement

(1) *Bullettino di archeologia cristiana*, 1876, p. 32.

(2) De Rossi, *De origine*, etc., p. LIX, LX; *Inscriptiones christianae Urbis Romae*, t. I, p. LXXX; *Bullettino di archeologia cristiana*, 1882, p. 42, 43.

recherchée avec plus d'ardeur par la police, elle périt tout entière dans la dernière persécution. Aucun document précis ne permet de la reconstituer; mais on peut donner des renseignements de quelque étendue sur les archives de l'Église romaine, distinctes de la bibliothèque, bien que, à cette époque, l'administration n'en fût peut-être pas encore séparée.

« Plus on étudie de près les origines et les antiquités chrétiennes, plus on se convainc que chaque Église, et en particulier celle de Rome, obligée d'assurer l'exercice de l'autorité qui lui est propre, a dû imiter dans son gouvernement l'État et les municipes, en vertu d'un droit analogue à celui dont jouissaient les corporations, et conserver soigneusement tous ses actes écrits (1). »

Ces pièces, comme les intérêts auxquels elles correspondaient, furent à Rome de deux sortes. Les unes avaient trait à cette « sollicitude de toutes les Églises », comme parle saint Paul, qui était le devoir et le privilège du Siège apostolique. Les autres regardaient l'administration particulière de la communauté chrétienne, dès lors très considérable, existant dans la ville éternelle. Le premier diacre, chargé de cette administration au point de vue temporel (2), fut probablement aussi le directeur et le gardien des archives.

Les documents de la première catégorie consistaient principalement dans la correspondance des papes

(1) *De origine, etc.*, p. xxii.

(2) Sur les attributions du premier diacre, voir *Bullettino di archeologia cristiana*, 1866, p. 9, et mon livre sur *les Dernières persécutions du troisième siècle*, 2^e éd., p. 92.

avec les évêques du monde entier. De l'aveu de tous les érudits, on forma de très bonne heure les recueils (*regesta*) des lettres des pontifes romains : les archives de l'Église primitive se modelèrent vraisemblablement sur celles de la chancellerie impériale. Dans cette correspondance figuraient les lettres échangées avec les Églises étrangères visitées par la maladie, la famine, la guerre, ou quelque autre fléau, et auxquelles le siège de Rome envoyait des secours : comme l'Église de Corinthe au temps du pape Soter, celles de Syrie et d'Arabie sous le pape Étienne, de Cappadoce sous le pape Denys, beaucoup d'autres pendant le règne de Dioclétien (1). A la même catégorie d'archives appartiennent les pièces relatives aux controverses doctrinales que l'évêque de Rome décidait en vertu de son autorité suprême. C'est ainsi que les explications ou rétractations adressées par Praxéas au pape Zéphyrin, et une lettre analogue d'Origène au pape Fabien, se conservèrent dans le *scrinium* de l'Église romaine : Tertullien le dit formellement pour le premier de ces documents (2).

Parmi ceux de la seconde catégorie, concernant l'administration locale, durent figurer les Actes des martyrs. Bien que les textes du *Liber Pontificalis* qui y font allusion soient d'une exactitude douteuse (3), et que les documents vraiment anciens et authentiques sur des martyrs de Rome aient presque tous péri, on

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 23; VII, 5; saint Basile, *Ep.* 70.

(2) Tertullien, *Adv. Praxeam*, 1; saint Jérôme, *Ep.* 84; Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 36.

(3) Duchesne, *le Liber Pontificalis*, t. I, p. xcvi, xcvi.

à la preuve que l'Église de cette ville gardait avec soin le souvenir de ses membres, surtout de ses chefs, morts pour le Christ : ainsi, le martyr des papes saint Fabien et saint Sixte II fut officiellement annoncé par le clergé de Rome à celui de Carthage (1). L'une des principales pièces des archives romaines était le registre où l'on immatriculait, probablement par régions, les clercs, les confesseurs, les veuves, les pauvres, dont la caisse ecclésiastique, alimentée à l'instar de celles des collèges par des cotisations périodiques et des dons volontaires, assurait l'entretien (2) : au milieu du III^e siècle, ces pensionnaires de la charité chrétienne atteignaient à Rome le nombre de quinze cents (3). On conservait aussi la liste des fidèles condamnés pour la foi à l'exil ou aux travaux des mines : quand Marcia obtint de Commode la grâce des forçats chrétiens détenus en Sardaigne, il suffit au pape Victor de consulter les archives de l'Église pour en donner immédiatement les noms (4). Les archives possédaient encore les pièces relatives à l'administration des biens ecclésiastiques, particulièrement des cimetières (5) ; elles gardaient aussi les dossiers de nombreuses affaires contentieuses, que les chrétiens, dociles aux recommandations des apôtres, sou-

(1) Saint Cyprien, *Ep.* 9, 80 ; cf. De Rossi, *De origine*, etc., p. xx, et la *Biblioteca della Sede apostolica*, p. 22.

(2) *De origine* etc., p. xxii, xxiv.

(3) Lettre de saint Corneille, dans Eusèbe, *Hist eccl.*, VI, 43.

(4) *Philosophumena*, IX, 41.

(5) Les cimetières avaient chacun, en outre, leurs archives particulières, qui furent dispersées lors de la persécution de Dioclétien. (*De origine*, etc., p. xxvii.)

mettaient de préférence à l'arbitrage épiscopal (1).

Grâce aux patientes recherches de M. de Rossi, on peut se faire une idée de l'importance des archives de l'Église romaine avant la fin du troisième siècle. L'étude d'une inscription, jusque-là imparfaitement comprise, a permis à l'éminent archéologue d'indiquer l'emplacement du précieux dépôt. Selon toute apparence, l'*archivum* primitif de l'Église romaine se trouvait au III^e siècle près du théâtre de Pompée, là où le pape Damase construisit au siècle suivant la basilique de Saint-Laurent (2). Mais de ces antiques archives, comme de la bibliothèque, il ne reste qu'un souvenir : la persécution de Dioclétien a tout dispersé ou détruit.

II

Quand la paix eut été donnée par Constantin à l'Église, celle-ci rentra en possession de ses immeubles, considérablement accrus et sans cesse enrichis par les libéralités du premier empereur chrétien. A Rome, l'édifice qui naguère abritait ses archives lui fut rendu, mais vide, devasté. Constantin aida certainement l'Église romaine à réparer ses pertes. Il ne dut pas être moins généreux pour elle que pour l'Église de Constantinople, à laquelle il fournit de nombreux

(1) *De origine*, etc., p. xxvi, commentant Commodien, *Instruct.*, II, 27. Cf. saint Paul, I *Cor.*, vi, 1-6; *Const. apost.*, II, 43. Voir Dom Chamard, *Revue des Questions historiques*, octobre 1877, p. 433 et suiv.

(2) *De origine*, etc., p. 39 et suiv.; *Inscriptiones christianae Urbis Romae*, t. II, p. 135, 151.

et superbes exemplaires de l'Écriture sainte (1). Saint Jérôme, qui faisait plus de cas de la correction que de la beauté des manuscrits (2), put consulter à Rome des éditions grecques et latines de la Bible, alors qu'il travaillait sous les yeux du pape Damase (3). A ce pontife (366-384) paraît due la réorganisation des archives de l'Église romaine. Son père, dans les temps qui précédèrent la persécution de Dioclétien, avait été attaché à leur administration comme notaire ecclésiastique, avant de s'élever au diaconat et au sacerdoce (4). Dès l'enfance, Damase suivit la même carrière (5). Devenu évêque de Rome, il voulut honorer ce double souvenir en reconstruisant sur un plan grandiose l'antique édifice. Il prit pour modèle les bibliothèques publiques, dont celle de Pergame était restée le type. Au centre de la construction nouvelle s'éleva la basilique de Saint-Laurent, comme à Pergame le temple de Minerve Poliade : devant elle, se repliant à droite et à gauche, et l'enveloppant de toutes parts, s'étendirent de véritables propylées, contenant la bibliothèque et l'*archivum* (6). On ne sait combien de temps ces *nova tecta* les abritèrent : à une époque peu éloignée du IV^e siècle, mais qui ne pourrait être fixée avec certitude, elles furent transportées près de la demeure des pontifes, au Latran (7).

(1) Eusèbe, *Vita Constantini*, IV, 36, 37.

(2) Saint Jérôme, *Praefat. in Job.*

(3) *De origine*, etc., p. xxv.

(4) *Ibid.*, p. xxxix-xli.

(5) *Ibid.*

(6) C'est l'expression employée par saint Damase dans l'inscription métrique gravée sur l'édifice.

(7) *De origine*, etc., p. xlv.

L'importance des archives ecclésiastiques, — du *scrinium*, selon l'expression surtout employée à cette époque (1), — s'était grandement accrue à partir de Constantin. Une loi déclara que les affranchissements opérés dans l'église, en présence du prêtre, auraient une valeur légale, et conféreraient le droit de cité (2). Les procès-verbaux en durent nécessairement être conservés dans le *scrinium* pontifical; ainsi l'ordonna une constitution du pape saint Jules (337-352). Le même acte décida que toutes les chartes relatives aux donations, testaments, obligations faits en faveur de l'Église ou provenant de clercs, seraient reçues dans les mêmes archives; ce qui n'empêchait pas, remarque M. de Rossi, d'en déposer le double dans les archives municipales, selon le vœu de la loi civile (3). L'administration des domaines, fort considérables alors, du siège de Rome dut aussi fournir au *scrinium* une grande quantité de pièces, polyptyques généraux ou descriptions particulières (*brevia*), remises à l'administrateur de chaque fonds (4). Mais, à cette époque, la partie du *scrinium* où l'on classait les documents relatifs au gouvernement de l'Église universelle prit surtout une grande importance. Les actes des conciles, les décisions doctrinales ou disciplinaires s'y conservaient : les lettres

(1) Cette appellation vient des coffrets ou boîtes scellés dans lesquels on déposait les titres et les documents juridiques : une statue romaine du troisième ou quatrième siècle, dédiée au patron d'une corporation, le montre ayant près de lui une boîte sur laquelle on lit : *CORPORIS MVNIMENTA, statuts de la corporation.*

(2) *Code Théodosien*, IV, VII, I.

(3) Duchesne, *le Liber Pontificalis*, t. I, p. 205; De Rossi, *De origine*, etc., p. XXIX.

(4) *De origine*, etc., p. LII.

des papes, marquées chacune d'un numéro d'ordre, y formaient des recueils annuels; dans ces recueils, les encycliques adressées à plusieurs destinataires figuraient par une seule copie, portant les noms de tous ceux à qui un exemplaire avait été envoyé (1). Rien de plus facile que de retrouver dans ces archives le document dont on avait besoin. Saint Jérôme, objectant à un adversaire une lettre du pape Anastase, lui dit : « Si tu suspectes l'authenticité de cette pièce, pourquoi ne la recherches-tu pas dans le chartrier de l'Église romaine (*in Romanæ Ecclesiæ chartario*) (2)? » Les fonctionnaires attachés au service des archives étaient dès lors très nombreux : à leur tête se trouvait le primicier des notaires; probablement, comme aux archives du sénat et de la préfecture urbaine, les employés du *scrinium* pontifical se divisaient en greffiers (*exceptores*), ayant pour mission de recevoir ou de transcrire les actes, et en scribes, référendaires, *scriniarii*, chargés de la garde et du classement (3).

On ne possède ni description ni catalogue de la bibliothèque pontificale du Latran au sixième siècle; mais les documents sur d'autres bibliothèques ecclésiastiques du même temps permettent de se rendre compte de l'aspect qu'elle offrait. Les livres étaient rangés avec soin, par ordre de matière. Sur les armoires correspondant à chacune des principales divisions du savoir humain à cette époque, se voyaient

(1) *De origine*, etc., p. XLVII, XLIX.

(2) Saint Jérôme, *Adv. Rufinum*, II, 20.— On voit que les archives du Saint-Siège étaient, à cette époque, désignées par trois noms indifféremment employés : *archivum* (Damase), *scrinium*, *chartarium* (saint Jérôme).

(3) *De origine*, etc., p. XX, XXXII, XXXIII.

les portraits des personnages païens ou chrétiens en qui cette branche paraissait résumée : par exemple, sur le compartiment des livres de droit, Théodose, Paul, Gaius; sur celui des livres d'histoire, Eusèbe, Orose; sur celui de la médecine, saint Côme et saint Damien, Hippocrate, Galien. Des inscriptions en vers rendaient plus clair encore ce classement (1). On prenait grand soin de la reliure des livres, « afin que la beauté extérieure revêtît dignement celle du texte sacré (2) ». Des horloges mesuraient le temps aux habitués de la bibliothèque; des lampes suspendues au plafond répandaient la lumière à flots pendant leurs veilles studieuses (3).

On a des détails précis sur les archives et la bibliothèque pontificales au siècle suivant. Les *regesta* de saint Grégoire le Grand, de 590 à 604, peuvent être reconstitués (4). Deux cents ans plus tard, le polyptyque rédigé par ses ordres existait encore, « formant un très grand volume en parchemin, déposé dans le sacré *scrinium* du palais de Latran (5). » Les homélies de l'illustre pontife y étaient conservées de son vivant (6). Ses *Morales* s'y trouvaient aussi, bien que, cinquante ans après lui, l'envoyé d'un roi visigoth n'ait pu les découvrir « à cause de la multitude des livres (7) ». Dans la collection pontificale figuraient en-

(1) *De origine*, etc., p. LVII-LIX.

(2) Cassiodore, *De instit. div. litt.*, 30.

(3) *Ibid.*

(4) *De origine*, etc., p. LXIV.

(5) Jean Diacre, *Vita S. Gregorii Magni*, II, 24.

(6) Saint Grégoire le Grand, *Praef. ad lib. XL Homil.* (éd. Bénédict., t. I, p. 1434).

(7) *De origine*, etc., p. XXI.

core les actes des conciles généraux : saint Grégoire, ayant eu besoin d'étudier celui d'Éphèse, reconnut que « les manuscrits romains, gardés depuis les temps antiques dans les *scrinia*, étaient plus purs et plus sincères que les grecs (1) ». Les procès-verbaux d'un concile tenu à Rome en 649, à propos de l'hérésie monothélite, vont nous permettre de jeter un coup d'œil sur la bibliothèque pontificale (2).

Les Pères assemblés au Latran eurent besoin, pour éclairer leurs délibérations, de consulter un grand nombre d'écrivains ecclésiastiques de toutes les époques. Par l'ordre du pape Martin I^{er}, qui présidait le concile, Théophylacte, primicier des notaires, faisant fonctions de bibliothécaire de l'Église romaine (3), se tenait à leur disposition : dès qu'un livre était demandé, il l'apportait immédiatement. « La célérité, dit M. de Rossi, avec laquelle il procurait tous les ouvrages, même anciens et peu connus, montre que ceux-ci étaient classés avec ordre, et leur catalogue facile à consulter. » Le savant archéologue extrait des actes du synode de 649 la liste des livres ainsi portés de la bibliothèque dans la salle conciliaire : on y trouve (nous suivons l'ordre alphabétique) les œuvres de saint Ambroise, de saint Amphiloque, de saint Anastase, de saint Athanase, de saint Augustin, de saint Basile, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Denys l'Aréopagite, de saint Ephrem, de saint

(1) Saint Grégoire le Grand, *Ep.* 6, 9.

(2) *De origine*, etc., p. LXVI-LXXI.

(3) C'est seulement à la fin du septième siècle, ou au commencement du huitième, qu'un bibliothécaire, distinct du primicier, fut chargé spécialement du soin des livres. (*Ibid.*, p. LXXIX.)

Grégoire de Nysse, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Hilaire, de saint Hippolyte, de saint Jean Chrysostome, de saint Jean, évêque de Scythopolis, de saint Justin, de saint Léon le Grand, de saint Sévérien, de Théophile d'Alexandrie, — en un mot, une patrologie sinon complète, au moins fort considérable, et qui était loin, d'ailleurs, de représenter toutes les richesses patristiques de la bibliothèque pontificale.

Une autre catégorie de livres fut aussi consultée. Ceux qui accusent l'Église romaine d'avoir peur de la contradiction, de supprimer les voix dissidentes, de détruire tout vestige historique des opinions contraires à ses doctrines, liront avec étonnement la liste des ouvrages hérétiques conservés au septième siècle dans la bibliothèque du Saint-Siège, non sans doute pour être communiqués indifféremment au peuple, mais pour être mis à la disposition des personnes capables de les étudier utilement. M. de Rossi a dressé la liste des ouvrages hétérodoxes apportés par le primicier Théophylacte à la demande des Pères du concile. Vingt-neuf furent alors produits (1) : et combien d'autres, étrangers à la question actuellement soulevée, devaient contenir les armoires du Latran ! Un témoignage beaucoup plus ancien montre que les bibliothèques ecclésiastiques réservaient une place aux écrits de cette nature : pendant la persécution de Dioclétien, Mensurius, évêque de Carthage, retira de la « basilique (2) » où s'assemblaient les chrétiens tous les manuscrits pré-

(1) *De origine*, etc., p. LXX.

(2) *Basilica Novorum*. Saint Augustin, *Brevic. coll. cum Donatistis*, III, 13.

cieux, n'y laissant que « de mauvais livres hérétiques (1), » dont les persécuteurs se saisirent, sans pousser plus loin leurs recherches.

Au commencement du moyen âge, les bibliothèques n'étaient pas de simples dépôts de livres, mais aussi des ateliers de copistes. Eugippe, ami de Cassiodore, entretenait dans son monastère de Campanie des « esclaves antiquaires », qui copiaient des livres, envoyés ensuite non seulement dans les villes voisines, mais jusqu'en Afrique (2). L'Église romaine, foyer de lumière jaloux d'éclairer de ses rayons le monde entier, employait de nombreux scribes à reproduire les richesses de ses collections : les nouveaux manuscrits étaient libéralement distribués. Après la mission de saint Augustin en Angleterre, saint Grégoire le Grand envoya dans ce pays des exemplaires des livres saints (3). Un prélat anglais, Benoît Biscop, qui visita six fois Rome dans la seconde moitié du VII^e siècle, rapporta de chaque voyage de nombreux volumes, qui, à sa mort, formaient toute une bibliothèque (4). Ceofrid, successeur de Benoît, rapporta aussi de Rome une édition complète (*Pandectem*) de la Bible (5). Les libéralités de la bibliothèque romaine envers les nouvelles Églises non seulement d'Angleterre, mais de Germanie et de toute l'Europe septentrionale, étaient si nombreuses, que plus d'une fois elle se trouva hors d'état de satisfaire aux demandes. « Notre bibliothèque est

(1) *Quæcumque reproba scripta hæreticorum. (Ibid.)*

(2) Saint Fulgence, *Ep. 5, ad Eugippium.*

(3) Bède, *Hist. eccl. Angl.*, I, 29.

(4) Bède, *l. c.* (dans Migne, *Patrol. lat.*, t. XCIV, p. 716, 717, 720, 721).

(5) *Ibid.*, p. 721.

épuisée de livres, et nous n'en avons plus à donner, » écrit un pape du VII^e siècle à un évêque allemand; c'est-à-dire qu'il n'existe plus, à ce moment, un seul manuscrit en double dans les réserves de la collection pontificale (1).

Les livres ne furent pas la seule chose envoyée de la Ville éternelle dans les contrées lointaines. Lors de ses quatrième et cinquième voyages, Benoît Biscop recueillit « beaucoup de saintes images (2) ». Les unes représentaient Jésus-Christ, la sainte Vierge, les apôtres : d'autres offraient ces concordances des épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui eurent une si grande influence sur le développement du symbolisme chrétien, et que l'on suit depuis les représentations figurées des basiliques italiennes au IV^e et au V^e siècle, les *Biblia pauperum* du moyen âge, pour les voir s'épanouir dans les plus nobles œuvres de la peinture moderne, par exemple cette splendide suite de sujets parallèles tracée par Hippolyte Flandrin sur les murs de Saint-Germain des Prés. Bède cite parmi les « images » rapportées par Benoît Biscop la scène biblique d'Isaac chargé du bois du sacrifice, faisant pendant à la scène évangélique de Jésus portant sa croix. Ces spécimens de l'imagerie du VII^e siècle furent en Angleterre l'origine de la peinture murale : au témoignage de Bède, on les reproduisit en grand dans la décoration des églises (3) : l'Angleterre, après avoir reçu

(1) *Concil.*, éd. Mansi, t. X, p. 1183.

(2) Bède, *l. c.*, p. 717.

(3) Bède, *l. c.*, p. 720. — Cf. ms. de Cambridge CCLXXXVI; voir Garrucci; *Storia de l'arte cristiana*, t. III, pl. 141.

des papes la foi catholique, en recevait aussi l'art religieux.

La musique n'était pas oubliée dans ces largesses : tant de répons, d'antiphonaires, de livres notés furent distribués par les papes aux églises de France, pendant les règnes de Pepin et de Charlemagne, que, Louis le Débonnaire en demandant à son tour, Grégoire IV eut peine à trouver pour lui un volume de chant liturgique (1). Une autre richesse de la bibliothèque pontificale consistait dans les manuscrits d'auteurs profanes, reliques de l'antiquité classique, dont les hommes du commencement du moyen âge comprenaient tout le prix. Les copistes étaient occupés à les reproduire, et Rome distribuait les copies avec son habituelle générosité. En 759, le pape Paul I^{er} envoie à Pepin le Bref non seulement les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite, mais encore la grammaire d'Aristote, une autre grammaire, des traités de géométrie, d'orthographe, et « tous les auteurs grecs (2) ». Quand on n'avait point de double, on consentait quelquefois à prêter l'original, à condition qu'il serait rendu après avoir été copié ; c'est ainsi que Loup, abbé de Ferrières, obtint de Benoît III la concession temporaire du commentaire de saint Jérôme sur Jérémie, de l'*Orateur* de Cicéron, des *Institutions oratoires* de Quintilien, du commentaire de Donat sur Térence (3). Le goût de l'antiquité profane était si vif, qu'à la fin du X^e siècle, Gerbert, plus tard pape sous le nom de Silvestre II,

(1) *De origine*, etc., p. LXXXIV.

(2) *Ibid.*, p. LXXXIII.

(3) Muratori, *Antiq. ital.*, t. III, p. 835.

non seulement achetait à prix d'or les manuscrits classiques, mais entretenait dans les villes et jusque dans les campagnes de l'Italie des copistes chargés de reproduire ceux qu'il ne pouvait acquérir (1).

III

Du VIII^e au XI^e siècle, Rome fut un véritable centre de fabrication ou d'acquisition de livres. Les papes, les particuliers en font copier, en achètent, en reçoivent, en donnent : certains monastères sont tenus d'en offrir à titre de tribut ou de redevance (2) : les empereurs de Constantinople envoient des manuscrits splendidement décorés (3) : les moines chassés par les iconoclastes apportent en Italie les trésors de la littérature grecque et de l'art byzantin (4). Le *scrinium* et la bibliothèque du Latran, la bibliothèque particulière et l'*archivum* spécial de la basilique Vaticane (5), les basiliques, les églises, les monastères de la Ville éternelle regorgent de volumes.

Tout d'un coup, ces immenses richesses bibliographiques s'effondrent, comme dans un soudain naufrage. A peine quelques manuscrits antérieurs au X^e ou XI^e siècle surnagent-ils, épaves des archives et de la bibliothèque pontificales. On suit encore la trace de celles-ci jusqu'au commencement du XIII^e siècle.

(1) Gerbert, *Ep.* 40, 44, 130.

(2) *De origine*, etc., p. LXXXVII.

(3) *Ibid.*, p. LXXXV.

(4) *Ibid.*, p. LXXXVI.

(5) *Ibid.*, p. LXXIX-LXXXIII.

cle (1) : au delà tout vestige s'efface. M. de Rossi a découvert, avec son habituelle sagacité, la principale cause de cette ruine étrange, que les historiens renonçaient à expliquer. On sait combien Rome fut troublée au moyen âge : non seulement les églises et les monastères urbains souffrirent cruellement de ces désordres, mais les papes durent plus d'une fois quitter la ville, ou, dans la ville même, demander à des lieux mieux protégés une sécurité que le palais du Latran avait cessé de leur offrir. Les archives de l'Église les suivaient dans leurs pérégrinations : les documents qui en proviennent ont été trouvés dans des monastères hors de Rome (2). C'est de préférence dans une forteresse, au pied du Palatin, vers Sainte-Marie-Nouvelle et l'arc de Titus, que les pontifes cherchaient un asile. Une tour destinée à recevoir les archives, *turris chartularia*, y avait été construite : on y transféra les papiers et les livres (3). Malheureusement les fidélités sur lesquelles comptaient les papes n'étaient pas solides : les Frangipani, vassaux de l'Église romaine et châtelains de la forteresse pontificale, abandonnèrent leur légitime seigneur pour se rallier à Frédéric II : ils livrèrent aux impériaux « tout ce qu'ils tenaient de l'Église romaine, depuis le Palatin jusqu'au Colisée (4) ». Ainsi, non seulement la tour des archives, mais les archives elles-mêmes, avec leurs registres, leurs chartes, leurs volumes, tombè-

(1) *De origine*, etc., p. xcii.

(2) *Ibid.*, p. xcvi.

(3) *Ibid.*, p. xciv.

(4) *Ibid.*, p. xcvi.

rent aux mains des ennemis du Saint-Siège. On peut mesurer la grandeur du désastre à ce fait, qu'il n'existe plus rien du *scrinium* et en particulier des *regesta* pontificaux antérieurement au règne d'Innocent III.

Ce grand pape rétablit ou plutôt créa de nouveau les archives de l'Église romaine : « son avènement, écrit M. Léopold Delisle, fut une ère nouvelle pour la chancellerie pontificale (1). » Il installa le dépôt d'archives au Vatican (2), pendant que la bibliothèque se réorganisait peu à peu au Latran, où Boniface VIII en fit dresser l'inventaire, l'an 1295 (3). Ici se termine, dit M. de Rossi, la première partie de l'histoire des collections pontificales. Il en compte deux encore, l'une embrassant les années troublées du XIV^e siècle, pendant lesquelles, plus que jamais battus de l'orage, les archives et les livres émigrent de Rome à Pérouse, Assise, Avignon, jusqu'en Espagne, pour revenir dans la Ville éternelle après l'extinction du grand schisme; l'autre s'ouvrant à l'aurore de la Renaissance, lors de la fondation définitive et de la splendide installation de la bibliothèque Vaticane par Nicolas V, Calliste III, Sixte IV, Sixte-Quint et leurs successeurs : période de sécurité, d'accroissement et de gloire, qui se continue jusqu'à nos jours pour le grand bien de la religion et de la science. Dans l'écrit dont je viens de donner l'analyse, M. de Rossi passe rapidement sur ces deux dernières périodes. Je n'essaierai pas de les ra-

(1) Léopold Delisle, *Mém. sur les actes d'Innocent III*, p. 5 (extrait de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*).

(2) Mai, *Spicil. Rom.*, t. VI, p. 307.

(3) *De origine*, etc., p. cii.

conter : je n'oserais m'aventurer sans un tel guide sur un terrain qui m'est peu connu. Il me suffit d'avoir esquissé, à sa suite, la première partie de l'histoire des collections pontificales, l'obscur et laborieuse époque des origines.

V

JEAN-BAPTISTE DE ROSSI (1)

Le grand archéologue romain, Jean-Baptiste de Rossi, vient de mourir. Pour la science et, si on l'ose dire, pour la religion elle-même, c'est une perte irréparable. Elle sera sentie d'autant plus douloureusement, que M. de Rossi semblait sur le point de triompher du mal qui, il y a deux ans, l'avait frappé sans l'abattre. Rarement peut-être, autant que pour ce grand savant et ce grand chrétien, ne s'est vérifié le mot de Bossuet sur l'âme demeurée, malgré les infirmités, maîtresse du corps qu'elle anime. J'ai sous les yeux le procès-verbal de la dernière session des conférences d'archéologie chrétienne par lui fondées. Il ne se passa point de séance sans que, de son lit de malade, il n'ait envoyé une ou plusieurs communications

(1) Les pages qui suivent ont été écrites en septembre 1894, le lendemain même de la mort de M. de Rossi, à qui *le Correspondant* avait voulu rendre sans retard l'hommage dû à une grande mémoire. On n'y trouvera qu'une rapide esquisse d'un sujet qui mériterait une étude approfondie.

écrites. Le 3 juin dernier, on lisait encore, en son nom, le commentaire d'une inscription chrétienne trouvée à Constantine, et une note sur un ouvrage d'un savant français. Il y a quelques mois, le *Bullettino di archeologia cristiana*, que depuis 1863 M. de Rossi a suffi seul à rédiger, reparaisait après une année d'interruption. « Puisqu'il a plu au Seigneur, écrivait l'illustre archéologue, de conserver intactes toutes les facultés de mon esprit, je reprends aujourd'hui, dans la mesure de mes forces, le cours de cette publication. » Au commencement de septembre, un second fascicule était distribué, et, dans les nombreux articles qu'il contenait, pas une ligne ne trahissait la fatigue intellectuelle : la prodigieuse mémoire, l'information presque universelle, le style toujours alerte et vif, semblaient d'un homme sur qui l'âge et la maladie auraient passé sans laisser de traces. On pouvait croire qu'après une convalescence continuée au milieu des splendeurs de la nature romaine, dans ce merveilleux palais pontifical de Castel Gandolfo où Léon XIII avait offert au prince de la science chrétienne une royale hospitalité, M. de Rossi allait recouvrer enfin la santé. Dieu en a jugé autrement : l'une des âmes les plus nobles, les plus droites et les plus pures qu'ait jamais habitées le génie a paru mûre pour les récompenses éternelles : mais, en s'inclinant devant la volonté divine, ceux qui connaissent l'œuvre laissée inachevée par M. de Rossi, ceux qui ont connu le savant, ceux-là surtout qui aimaient tout ensemble l'homme et le savant, ont le devoir de rappeler la grandeur du deuil que la science porte aujourd'hui.

C'est bien le père de l'archéologie chrétienne que nous pleurons. Avant lui, celle-ci n'était pas, à proprement parler, une science, si l'on entend par ce mot un ensemble de connaissances liées entre elles par des principes certains et une vraie méthode. Sans doute, dans le vaste champ des antiquités ecclésiastiques des découvertes intéressantes avaient déjà été faites, des rayons de lumière avaient été projetés en divers sens. Mais on avait marché sans plan, et presque sans but. Il en était surtout ainsi dans la partie de ces études qui devait en devenir un jour la région la plus féconde et comme le centre où tout le reste se ramènerait. Chacun sait comment, à la fin du seizième siècle, une antiquité nouvelle fut soudain révélée. Un coup de pioche donné par hasard apprit aux générations oublieuses que sous la Rome païenne, remise en honneur par la Renaissance, sous la Rome chrétienne, incessamment construite par les papes et décorée par les artistes, s'étendait une autre Rome, celle où dormaient les premiers fidèles et avaient reposé les martyrs. Peu à peu, on l'explora. Mais il y avait plusieurs manières de le faire. L'une consistait à traiter les catacombes comme l'était déjà, depuis bien des années, le sous-sol romain, avec cette différence qu'au lieu d'y rechercher les marbres taillés par le ciseau des anciens, les statues des dieux et des héros, on demanderait à leurs souterrains des fragments d'inscriptions, de peintures et de mosaïques, des *curiosités* des premiers temps chrétiens. L'autre, mieux inspirée sans doute, avait pour but de rechercher, d'après des indices plus ou moins assurés,

les vestiges pieux des époques de persécution, afin de recueillir, sinon les reliques des martyrs les plus illustres, qui presque tous avaient été, à l'époque des invasions barbares, transportés dans les églises de Rome par la sollicitude des papes, du moins celles des *saints inconnus*, des innombrables victimes sans histoire et presque sans nom qu'avait dû faire, pendant trois siècles, la fureur des païens. Sans y insister, car ce n'est ici ni l'heure ni le lieu, il sera permis de dire que les recherches ainsi dirigées, soit par la curiosité, soit même par la piété, n'eurent que bien rarement le caractère d'une exploration scientifique. Peut-être même fussent-elles devenues, à la longue, plus funestes aux catacombes romaines que l'oubli où celles-ci avaient dormi pendant tant de siècles. Heureusement un homme se rencontra, dont M. de Rossi ne parlait jamais qu'avec émotion, comme on parle d'un ancêtre. Antoine Bosio avait compris que les catacombes ne donneraient leurs fruits qu'à la condition de faire converger sur elles tous les renseignements épars dans les documents imprimés ou manuscrits qui constituaient l'histoire ecclésiastique, et que celle-ci, à son tour, ne serait vraiment complète qu'après avoir été enrichie, démontrée, contrôlée par les monuments de toute sorte que fournirait une étude patiente, respectueuse et désintéressée des catacombes. Une telle œuvre dépassait les forces de l'homme et la science de son temps : mais Bosio eut la gloire de l'entreprendre, et le livre qu'il a laissé, malgré des lacunes et des erreurs, reste admirable. Après lui, la lumière un moment entrevue s'obscurcit de nouveau :

le dix-huitième siècle et la première moitié du dix-neuvième ont vu paraître sur les catacombes romaines des travaux estimables, mais qui firent peu avancer la science, parce que, à défaut d'un fil conducteur, la connaissance de Rome souterraine demeurerait fragmentaire, dénuée de vues d'ensemble, acquise au hasard d'explorations empiriques. Enfin parut M. de Rossi.

Il était bien jeune quand, avec la sûreté de coup d'œil qui est la marque du génie, il conçut la méthode qui devait lui faire faire en quelques années, dans Rome souterraine, plus de découvertes que tous ses prédécesseurs ensemble pendant deux siècles. C'était bien la méthode de Bosio, mais renouvelée, transformée, accrue de toutes les ressources de la science moderne, et surtout appliquée par un esprit supérieur. Il fallait d'abord s'entourer de tous les documents écrits, se faire le contemporain des rédacteurs des Actes des martyrs, des compilateurs des martyrologes, des pèlerins qui, du sixième au huitième siècle, virent encore les catacombes intactes, et ont laissé leurs itinéraires, des collecteurs d'inscriptions qui, à la même époque, ont recueilli les épitaphes alors visibles en original dans les sanctuaires souterrains. C'était entreprendre l'exploration de toutes les bibliothèques de l'Europe, comme préliminaire à celle de Rome souterraine ! M. de Rossi ne recula pas devant cet immense labeur ; si l'on veut connaître les trésors qu'il en a rapportés, qu'on lise les introductions des deux premiers volumes de la *Roma sotterranea* et qu'on parcoure le second volume tout entier des *Inscriptio-*

nes christianæ : on demeurera confondu et de l'effort et des résultats.

Muni de ces renseignements, il lui restait à les prendre pour guides dans les antiques cimetières. Les documents écrits avaient indiqué à M. de Rossi quels martyrs historiques reposèrent jadis dans chaque catacombe, et, par conséquent, autour de quels centres plus anciens ou plus illustres les constructions souterraines de la plupart d'entre elles s'étaient à peu développées. Retrouver ces centres, ces foyers principaux ou, comme il les appelle, ces *clei*, devait être le premier souci de l'explorateur. C'est à quoi s'appliqua M. de Rossi, avec une extraordinaire sagacité. Laissant de côté toute étude oiseuse ou de simple curiosité, il alla droit à ces buts premiers de ses recherches, à ces points culminants d'où tout le reste dépendait. C'est ainsi que, pour parler d'un seul cimetière, il découvrit successivement dans la catacombe de saint Calliste, — non par hasard, mais pour les avoir précisément cherchées, — la chambre sépulcrale de la martyre sainte Cécile, celle du pape martyr saint Sixte et de ses collègues du troisième siècle, celle du pape saint Corneille, celle du pape saint Eusèbe, probablement celle du pape saint Miltiade. Maître de ce qu'on pourrait appeler les positions stratégiques, il n'avait plus qu'à étendre alentour ses conquêtes, et à les relier les unes aux autres en déblayant les galeries et les chambres intermédiaires.

Que de questions, cependant, surgissaient de ce premier travail ! Pour M. de Rossi, une catacombe

n'est pas un vaste et morne souterrain, mais une chose vivante, portant empreints sur ses parois plusieurs siècles d'histoire. C'est chacun de ces siècles qu'il s'agit d'y démêler. Je ne puis donner une idée même approximative de cette partie de l'œuvre du grand archéologue. Pour la comprendre, il faut lire attentivement les trois in-folio de la *Roma sotterranea*. L'histoire des cimetières, on dirait presque l'histoire de l'Église, revit devant les yeux. Voici les galeries primitives, se maintenant scrupuleusement dans les limites de la concession funéraire, et respectant sous le sol la configuration superficielle du terrain où elles sont creusées. Puis, à mesure que le nombre des sépultures augmente avec celui des fidèles, ces galeries se ramifient, s'étendent, se croisent : les chambres s'y multiplient. Bientôt plusieurs domaines funéraires, plusieurs *areæ* voisines, arrivent à s'unir, poussant de l'un à l'autre des corridors qui les relieront : et ainsi, de divers centres, isolés au début, et alors propriétés privées, se constituent quelque une de ces immenses catacombes qui deviendront pour la plupart, au troisième siècle, la propriété commune de l'Église romaine. Parfois l'histoire se marque d'une manière plus poignante : en certains endroits on voit se brouiller l'ordonnance régulière de la construction souterraine : aux galeries droites succèdent les labyrinthes, les issues tortueuses, les escaliers dérobés : le plan de la catacombe raconte tout à coup une persécution. L'étude des terrains (1) dépose

(1) Pour cette partie de son œuvre, M. de Rossi a eu la collaboration de son frère, un des premiers géologues de l'Italie. A M. Michel de

elle-même de l'importance de la population chrétienne, car ils révèlent à M. de Rossi que loin d'être, comme on l'avait cru jusqu'à lui, d'anciennes sablonnières abandonnées par les païens et transformées par les fidèles, les catacombes sont, à peu d'exceptions près, l'œuvre exclusive du travail de ceux-ci, travail gigantesque, exigeant de très nombreux ouvriers, peut-être même des capitaux considérables.

Quelle habitude des plus délicates analyses architectoniques il a fallu à l'explorateur pour nous rendre sensibles ces nuances de la vie d'un cimetière! La nature des stucs, les marques des briques, le style des peintures, lui permettent de dater, à quelques années près, la construction d'une chambre ou d'une galerie. L'épigraphie lui serait sans doute d'un secours plus puissant encore, si toutes les inscriptions portaient la note consulaire; mais, dans l'épigraphie chrétienne comme dans la païenne, l'immense majorité des inscriptions sépulcrales est sans date. Ici se montre l'admirable épigraphiste que fut M. de Rossi. Le premier volume de ses *Inscriptiones christianæ* renferme les épitaphes romaines de date certaine, c'est-à-dire celles qui sont datées, à la manière classique, par les noms des consuls, ou qui portent quelque indication chronologique en usage à une époque plus basse. Les volumes suivants, que la mort de l'auteur laisse inachevés, auraient reproduit les inscriptions chrétiennes non datées. Mais, dans

Rossi sont dus les plans détaillés de la catacombe de Calliste, et de savants appendices publiés à la suite de chacun des volumes de la *Roma sotterranea*.

l'introduction du tome 1^{er}, M. de Rossi avait fixé, d'une manière absolument magistrale, les règles qui permettent de distribuer entre les diverses périodes de la vie de l'Église primitive ces textes épigraphiques, d'après les variations de leur formulaire. A l'aide de ces règles, que l'expérience a confirmées sans y apporter encore une seule dérogation, il devient possible à tout esprit un peu exercé de déterminer, par la lecture du texte, si telle épitaphe provenant d'une catacombe romaine est antérieure ou postérieure au troisième siècle, appartient aux origines, à l'époque intermédiaire ou à l'âge de la paix.

On comprend, sans qu'il soit besoin d'y insister, de quelle importance est une telle précision chronologique pour la valeur de la réponse faite par les catacombes à ceux qui s'informent de l'antiquité de nos dogmes. Grâce à M. de Rossi, les parties explorées de Rome souterraine sont devenues comme un livre ouvert, où quiconque cherche de bonne foi peut lire presque à coup sûr. Les croyances de l'Église romaine, depuis le temps des apôtres jusqu'à l'époque des invasions barbares, s'y montrent naïvement traduites par les peintres, les graveurs et les sculpteurs. Sans doute, on ne pourrait assimiler les murailles des antiques cimetières à un catéchisme en images, où l'enseignement catholique se déroulerait sans lacunes; aucun esprit systématique n'a présidé à leur décoration, et la destination funéraire des catacombes a dicté le choix d'un grand nombre des sujets qui y sont représentés. Beaucoup, cependant, ont une va-

leur dogmatique, et même apologétique, à laquelle une chronologie bien faite donne toute sa force. Telle image de Marie est de la fin du premier siècle ou du commencement du second, et fut peut-être tracée par un peintre qui avait entendu les derniers accents de la parole apostolique. Le grand nombre des représentations de la résurrection de Lazare, dont quelques-unes remontent à une époque très reculée, montrent l'art primitif s'inspirant du quatrième Évangile aussi et même plus souvent que des synoptiques. Des sujets bibliques empruntés à des livres de l'Ancien Testament rejetés comme apocryphes par les réformateurs du seizième siècle, font voir que la plus haute antiquité chrétienne les recevait. L'assimilation de saint Pierre à Moïse sur les fresques comme sur les sarcophages ou les verres dorés des catacombes, ce curieux type du Moïse-Pierre, mis en lumière par M. de Rossi, témoigne de la foi des chrétiens de Rome dans la primauté du chef des apôtres. Que dire de ces symboles si clairs et si fréquents de l'Eucharistie qui, avec plusieurs autres, ont fait donner à toute une série de *cubicula* du cimetière de Calliste le nom de chambres des sacrements? Les inscriptions font écho aux peintures, et, soit dans les galeries mêmes des catacombes, soit dans cet admirable musée épigraphique du Latran, que M. de Rossi a classé avec une si parfaite méthode, on recueille à chaque pas leur témoignage. Ce qu'elles proclament, dans des formules du second et du troisième siècle, c'est la dévotion aux martyrs, c'est la foi en l'intercession des saints, c'est la prière pour les morts. L'Église des premiers temps

apparaît toute semblable, dans les grandes lignes, à celle du siècle présent, et quand il entend, aujourd'hui, la messe dans une catacombe, le catholique moderne ne s'y sent pas dépaycé.

En revanche, les dissidents en sortent parfois troublés. « Monsieur, dit un jour à l'archéologue romain un visiteur inconnu, quelle impression vos paroles font-elles sur les protestants que vous menez dans les catacombes? — Je l'ignore, répondit M. de Rossi; je leur dis ce que je sais, et ne m'inquiète pas du reste. — C'est que je suis protestant, reprit l'interlocuteur: je vois le sérieux de vos travaux, la sincérité de votre science; cela me fait réfléchir, et est fort grave. » Le visiteur partit sur ce mot. Qui saura où l'ont conduit ses réflexions? Qui pourra dire surtout combien songèrent à rechercher, dans les livres du maître, le complément de la lumière dont un premier rayon avait frappé leurs regards durant une rapide visite aux catacombes, et rencontrèrent la foi dans des pages où la science seule fait entendre son langage austère? Car, il est juste d'en faire ici la remarque, bien que les travaux de M. de Rossi aient créé, selon le mot du cardinal Pie, un « lieu théologique » nouveau, jamais, ni dans ses études, ni dans ses conversations, il n'essaya de mettre la polémique au service de ses croyances. Aucun de ses livres, aucun des articles semés par lui, pendant tant d'années, dans tous les recueils savants, et dont un si grand nombre touchaient, par l'archéologie et l'histoire, aux questions religieuses, ne contient une parole de controverse. Son enseignement oral, — conférences aux ca-

tacombes, entretiens avec les visiteurs qu'il y guidait si libéralement, — observait la même réserve. Il était de ceux qui exposent, non de ceux qui discutent. « L'apologétique, me dit-il un jour, n'a pas de place ici : les faits doivent parler seuls. » La délicatesse du croyant et du savant se serait fait scrupule d'y ajouter un mot. Ils n'en étaient parfois que mieux entendus.

Mais, si l'étude sincère et complète des catacombes confirme l'enseignement traditionnel de l'Église, sur combien de points, en revanche, l'histoire de ses premiers siècles en sort-elle renouvelée ! Là encore les travaux de M. de Rossi nous montrent les grandes lignes demeurées intactes : mais que de lacunes ont été remplies ! que de points de vue ont été révélés ! que de notions vagues ont été remplacées par des renseignements précis, vivants ! Où est désormais le vieux préjugé d'après lequel, jusqu'à la conversion de Constantin, le christianisme serait demeuré l'apanage des petits et des pauvres, et n'aurait enfin reçu dans son sein les grands de ce monde qu'aiguillonnés par l'intérêt, poussés par l'exemple de l'empereur ? A l'aide des découvertes monumentales, des inscriptions, et même des textes profanes éclairés et commentés par elles, M. de Rossi nous montre de nobles femmes, des patriciens, des consuls, des membres des familles impériales, embrassant la foi sous les Césars, sous les Flaviens, sous les Antonins, et fait passer devant nos yeux ce qu'un spirituel érudit a très bien nommé l'*Almanach de Gotha* du temps des persécutions. C'est même à ce sujet, si souvent traité par lui, qu'est consacrée

une des dernières pages écrites par le regretté maître : le commentaire d'un passage d'Origène sur d'illustres contemporains convertis au christianisme (1). S'il a ainsi révélé l'histoire, dressé souvent les généalogies, d'une aristocratie chrétienne inconnue, quels regards profonds n'a-t-il pas jetés sur la condition des masses populaires amenées de si bonne heure au christianisme ! Il suffira de rappeler sabelle hypothèse, appuyée par les inscriptions et les textes juridiques, sur la forme légale du *collegium tenuiorum* adoptée par les Églises primitives pour avoir, vis-à-vis de l'État, le droit de posséder les propriétés mobilières et immobilières nécessaires aux sépultures, au culte et à l'aumône. N'a-t-il pas aussi éclairé d'une lumière nouvelle toute une partie de l'histoire du quatrième siècle, quand, à l'encontre encore d'un préjugé vulgaire, il a montré les empereurs chrétiens prenant sous leur protection les monuments de l'art antique, conservant à la civilisation ses plus belles parures, pratiquant envers les personnes comme envers les institutions une large tolérance et ne renversant définitivement l'idolâtrie qu'après avoir assuré la conservation de ce qu'elle avait laissé de beau dans les lettres et dans les arts ? On multiplierait aisément ces exemples, et l'on n'aurait aucune peine à faire voir, sur presque tous les domaines de l'histoire ecclésiastique, les larges perspectives, souvent les avenues nouvelles créées par son génie. C'est que M. de Rossi n'avait rien de l'archéologue de profession, enfermé dans sa spécialité comme dans

(1) *Bullettino di archeologia cristiana*, 1894, n° 3, p. 102-103.

un enclos entouré de murs : son regard, habitué aux études les plus minutieuses, atteignait en même temps sans fatigue les plus vastes horizons : sans cesse, dans ses écrits, à la suite d'une discussion de détail s'ouvre, comme d'elle-même, une vue sur l'histoire, et l'on ne sait quoi le plus admirer, de la précision de l'analyse ou de la puissance de la synthèse. Quelquefois même la synthèse a précédé l'analyse, et l'intuition de l'historien a d'avance aperçu les vérités neuves que la patiente exploration de l'antiquaire découvrira ensuite pied à pied.

Laisant volontairement de côté tant d'autres travaux qui eussent suffi à remplir et à illustrer plus d'une vie d'homme, — comme sa collaboration continuée depuis 1854 au monumental *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin, la part prise par lui à l'édition française des écrits de Borghesi, sa splendide publication des *Mosaïques chrétiennes de Rome*, ses études sur la topographie romaine, la rédaction de plusieurs volumes du catalogue des manuscrits de la bibliothèque Vaticane (1), — j'ai essayé de résumer ici (avec combien d'imperfections et de lacunes!) l'œuvre immense qui fit de M. de Rossi, selon l'expression de l'illustre épigraphiste Henzen, « le fondateur de l'archéologie sacrée vraiment scientifique ». Mais cette œuvre elle-même reste loin de celle qu'il avait préparée, qu'il eût été prêt à écrire, si les années et

(1) La liste détaillée des ouvrages de M. de Rossi, — livres, opuscules et articles, — a été publiée par son plus intime collaborateur, M. Gatti, dans l'album offert aux souscripteurs des fêtes de 1892 : elle y occupe 42 pages.

les forces lui avaient été données. Les deux volumes des *Inscriptiones* contiennent seulement les épitaphes chrétiennes de Rome ayant date certaine et la reproduction des recueils manuscrits d'inscriptions formés par les pèlerins et les voyageurs depuis l'ère de Charlemagne jusqu'à la Renaissance. L'immense collection des inscriptions sans dates, qui eût répandu sur les croyances, les rites, les institutions et les mœurs de l'Église primitive de si abondantes lumières, qui l'eût plus que toute autre chose ressuscitée à nos yeux, demeure inédite. Les trois volumes de la *Roma sotterranea* renferment seulement, avec les principes généraux de la science, la description de la catacombe de Caliste et du petit cimetière de Generosa : le volume qui devait suivre eût décrit le cimetière de Flavia Domitilla, cette catacombe fondée par des martyrs de la famille impériale des Flaviens; puis serait venue la description du cimetière de Priscille, si particulièrement étudié par M. de Rossi dans ces dix dernières années, avec son admirable *Cappella greca*, ses inscriptions de type archaïque, ses peintures primitives, son hypogée de la famille consulaire d'Acilius Glabrien, ses souvenirs de la dernière persécution. Je m'arrête ici : il faudrait citer toutes les autres catacombes, car dans toutes M. de Rossi a multiplié les découvertes : j'ai nommé seulement celles sur lesquelles le grand archéologue avait, semble-t-il, recueilli toutes ses notes, et qu'il eût été prêt à décrire. Hélas! *pendent opera interrupta*. Mais des parties interrompues de l'œuvre restent encore, grâce à Dieu, d'admirables fragments. Pendant trente et un ans,

suffisant seul à une tâche colossale, M. de Rossi a publié dans son *Bullettino di archeologia cristiana* (1863-1894) toutes les découvertes dont Rome souterraine a été le théâtre : c'est là, dans ce recueil trop peu connu en France, trop peu lu à Rome même, et dont la lecture suffirait à enfanter des historiens et des archéologues, c'est là qu'il faut aller le chercher. On l'y voit, en quelque sorte, à l'ouvrage, dans l'intimité du labeur quotidien, et l'on y retrouve, blocs épars, mais déjà taillés par la main du maître, les matériaux du monument qu'il ne lui a pas été permis d'achever.

Au moins, de ce monument les bases resteront-elles indestructibles, et si M. de Rossi doit avoir un jour des successeurs (1), ceux-ci n'auront qu'à bâtir sur les fondements qu'il a posés. Le croirait-on, cependant, si l'histoire n'était d'hier? Une œuvre d'un aussi obstiné et aussi patient labeur, semblant liée par ce ciment romain qui défie les siècles, a été construite au milieu des révolutions, pendant que Rome elle-même était agitée par la tempête. C'est en 1849, au lendemain du retour de Gaëte, que M. de Rossi découvrit l'építaphe du pape Corneille, et peu après qu'il obtint de Pie IX l'achat de la vigne sous laquelle il avait deviné le cimetière de Calliste; c'est dans les dix années si troublées qui séparent la bataille de Castelfidardo de la chute du pouvoir temporel que s'imprimèrent le tome I^{er} des *Inscriptiones* et les deux

(1) La tâche de continuer, d'après ses notes, la *Roma sotterranea* et les *Inscriptiones* a été partagée entre ses meilleurs disciples. Un *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana* s'efforce de remplacer son *Bullettino*.

premiers volume de la *Roma sotterranea*. Un des esprits les plus fins de ce temps me disait un jour, parlant de M. de Rossi : « Vous connaissez l'archéologue ; mais vous ne savez peut-être pas quel grand diplomate il eût été ! » Je sais, au contraire, qu'il lui fallut, après 1870, des trésors de diplomatie, sa grande connaissance des hommes et des affaires, et aussi l'influence qu'il devait à son caractère non moins qu'à sa science, pour défendre ses chères catacombes soit contre toute intrusion malfaisante ou fâcheuse, soit contre les conséquences d'une législation nouvelle. On raconte qu'au lendemain de l'entrée des Italiens dans Rome, il descendit seul au tombeau souterrain de sainte Cécile, comme pour dire au labour de toute sa vie un dernier adieu. L'épreuve qu'il redoutait lui fut épargnée, et le nouveau régime n'ajouta pas cette douleur à celles qui remplissaient son âme de catholique fidèle et de vieux Romain. Peut-être pourra-t-on dire un jour ce que lui durent alors les antiquités chrétiennes, les *modus vivendi* qu'il parvint à faire prévaloir, le rôle d'arbitre qu'en bien des cas lui déféra la confiance de tous. Il est tel moment où, l'existence même des catacombes paraissant menacée par suite de la fièvre de construction qui sévissait dans la banlieue de Rome et de l'impuissance où croyait être le gouvernement à les protéger légalement, un mot ferme prononcé par M. de Rossi, la menace d'un appel à l'opinion des savants de toute l'Europe, fut, selon son expression, l'exorcisme qui conjura le péril. Son renom, à cette époque, est devenu si grand, son autorité si universelle, qu'il semble mis, d'un

commun accord, au-dessus de tous les partis. Ses ouvrages ont maintenant été traduits dans toutes les langues (1). Aucun voyageur instruit ne vient plus à Rome sans tenir à s'incliner devant le maître dont la gloire se confond avec celle de la Ville éternelle. Aussi populaire en France, en Angleterre, en Allemagne qu'en Italie, il est, pour ainsi dire, le savant international. On le vit bien, lors de son double jubilé de 1882 et de 1892. Aucun homme privé, en Europe, n'avait encore inspiré de tels sentiments et été l'objet de pareilles fêtes : et quand, le 20 avril 1892, après l'inauguration de son buste en présence des représentants de toutes les sociétés savantes de l'Italie, des membres des Écoles française, allemande, autrichienne de Rome, des délégués de l'Institut de France et des académies étrangères, après la messe célébrée, — pour la première fois depuis onze siècles, — par le cardinal-vicaire dans la petite basilique qui s'élève au-dessus du cimetière de Calliste, la foule de ses admirateurs et de ses amis fut descendue, la croix en tête, au chant des litanies majeures, dans les galeries illuminées de la catacombe, on eût dit qu'une lueur d'apothéose éclairait le front du noble archéologue.

Mais celui que les amis présents ou absents, obscurs

(1) Les traductions française, anglaise, allemande ne sont que des résumés. Une traduction intégrale des trois volumes in-folio de la *Roma sotterranea* avait été préparée par un élève de l'École française de Rome, M. Donat. Dans un voyage fait à Paris en 1877, M. de Rossi demanda à l'un de nos grands éditeurs d'en entreprendre la publication, fort coûteuse et d'un succès incertain. « Je ne puis le faire à l'heure présente, répondit l'éditeur ; mais, si la monarchie se rétablit un jour, je commencerai la publication dès le lendemain. »

ou illustres, unis tous dans une même émotion, célébraient en ce jour, ce n'était pas seulement le savant, mais c'était encore et surtout l'homme, avec sa parfaite bonté, la grâce exquise de son accueil, la fidélité de ses affections, la modestie qu'il conservait au sein de la popularité et de la gloire, l'intérêt qu'il portait aux plus humbles bonnes volontés dès qu'il les jugeait sincères et droites, « l'homme grand, bienveillant et simple, » comme M. Edmond Le Blant le définissait si bien à l'Académie des inscriptions; c'était aussi le chrétien, à la foi éclairé et docile, d'autant plus convaincu de la vérité de son Église qu'il en avait, pour ainsi dire, touché du doigt les fondements historiques et mis à nu les racines. Aujourd'hui, comme il arrive trop souvent sur cette terre, la fête s'est changée en deuil; mais ceux qui croient ce que croyait M. de Rossi, ceux dont ses livres et son exemple éclairèrent et fortifièrent la foi, ont la consolation de penser que les martyrs, dont il a tant honoré la mémoire, auront accueilli son âme, et, des obscurités déjà lumineuses de Rome souterraine, l'auront introduite dans les clartés sans ombres de la Jérusalem céleste.

VI

LA MAISON DES MARTYRS (1)

I

Le Celius est aujourd'hui l'un des quartiers les plus déserts et les plus silencieux de Rome. Aux premiers siècles de notre ère, la Ville éternelle n'avait pas de région plus peuplée, mieux habitée, et ornée de plus beaux édifices. On peut aisément les relever par la pensée, car plusieurs des rues modernes qui sillonnent la colline suivent encore le tracé des anciennes voies. Sur ses pentes ombragées brillaient les frontons et les colonnades des temples de Jupiter Célimontan, de Minerve Capita, d'Hercule Vainqueur, de Diane, d'Isis, de Carna, déesse des portes, et de l'empereur Claude. Les plaisirs et les besoins du peuple n'étaient

(1) *La casa celimontana dei SS. martiri Giovanni e Paolo*, scoperta ed illustrata dal P. Germano di S. Stanislao, passionista. — Rome, Cuggiani, 1894, in-8° de VII-336 pages, avec un plan et de nombreuses gravures.

pas oubliés, car le Celius avait plusieurs stades, des thermes, des salles de festins, un grand marché, un Champ de Mars. Mais surtout s'y pressaient, au milieu des jardins, les demeures aristocratiques, le palais de Verus, la maison des Laterani, celles de l'empereur Philippe, de Mamurra, l'opulente villa où l'empereur gallo-romain Tetricus, redevenu simple sénateur, acheva sa vie dans une résignation peu fière. Plus d'un chrétien illustré habita aussi la région célimontane : saint Clément y eut sa maison au premier siècle ; au quatrième, des patriciens convertis, les Valerii, y possédèrent un palais splendide, plus tard transformé en hospice : au pied de la colline s'éleva la demeure de saint Grégoire le Grand. Les souvenirs païens et chrétiens abondent dans ce quartier de la vieille Rome, que la barbarie moderne n'a point envahi, où l'on marche, pour ainsi dire, en pleine histoire, et où il est encore possible de se recueillir et de rêver.

A la liste des demeures aristocratiques du Celius les découvertes de ces dernières années en ajoutent une, dont l'importance historique et archéologique paraît hors de pair.

La tradition ecclésiastique nous apprenait que, sous le règne de Julien l'Apostat, deux officiers de sa cour, Jean et Paul, furent exécutés dans leur propre demeure, pour crime de christianisme ; la tradition ajoutait que le lieu où ils habitaient, et où ils avaient reçu la sépulture, fut ensuite transformé en église par les soins des sénateurs Byzantius et Pammachius : cette église était la basilique des Saints Jean et Paul, sur le Celius. Rien de mieux établi que la célébrité de

ces deux martyrs : leurs noms se lisent encore, avec un petit nombre d'autres, au canon de la messe. Mais les Actes où est racontée leur histoire étaient, pour beaucoup de raisons, regardés comme suspects : aussi la tradition locale qui rattache leur souvenir et celui de leur maison à la basilique du Celius pouvait-elle paraître mal assurée. Enfin, beaucoup d'historiens se refusaient à admettre que la persécution de Julien eût pris, surtout en Occident, le caractère sanglant : selon les uns, l'éphémère restaurateur de l'hellénisme était trop philosophe, selon d'autres, trop hypocrite, pour avoir encore une fois tiré du fourreau le glaive des Dèce et des Dioclétien. La question est aujourd'hui tranchée par la découverte, sous la basilique du Celius, de la maison même des saints Jean et Paul, renfermant des traces indubitables de leur tombeau et de leur martyre.

A ce résultat historique de tout premier ordre se joint un résultat archéologique d'une importance à peine moindre. Rien n'est plus rare que de rencontrer une maison romaine à Rome. Le sol romain a été tant de fois bouleversé, que seuls les grands édifices, tels que le Panthéon, le Colisée, les monuments du Forum, ont surnagé dans l'immense naufrage qui a tout englouti. A l'exception de la petite et exquise maison de Livie, sur le Palatin, et de la maison très ruinée des Vestales, sur le Forum, on ne pourrait guère citer d'habitation parmi les innombrables vestiges de l'antiquité que nous offre la Ville éternelle. Pour se rendre compte des dispositions intérieures d'une maison romaine, il fallait aller à

Pompéi. Aujourd'hui, sous la basilique des Saints Jean et Paul, c'est une habitation entière qui s'offre aux regards, avec ses appartements de réception, ses salles de bains, ses caves, tout l'appareil de la vie antique. Mais c'est, rareté plus grande encore, une maison chrétienne. On n'en avait pas d'exemple en Occident. Seules, les découvertes de M. de Vogüé en Syrie avaient fait connaître des habitations de chrétiens du quatrième siècle, et montré, dans l'ornementation domestique, la marque de la foi nouvelle. Nous la retrouvons aujourd'hui dans les peintures de la maison du Célius. Et nous ne pouvons nous défendre d'une émotion singulière en songeant que ces appartements sont restés tels que les vit le dernier regard des deux martyrs marchant au supplice.

La découverte est due à un religieux, le P. Germano di San Stanislao, appartenant à l'ordre des Passionnistes, qui dessert la basilique des Saints Jean et Paul. On raconte que Benoît XIV hésita quelque temps avant d'approuver les règles de cet ordre, présentées à la sanction pontificale par le fondateur, saint Paul de la Croix. Il y trouvait une austérité dépassant les forces humaines. Ceux qui connaissent le P. Germano, qui ont eu l'honneur de causer et de correspondre avec lui, et qui n'ont pas perdu le souvenir de sa fine et loyale figure, si jeune sous ses cheveux blancs, attesteront que, tout austères qu'elles soient, les règles de son ordre n'ont étouffé en lui ni l'activité de l'esprit, ni la tendresse du cœur, ni la largeur de la pensée. Il se fit d'abord connaître du monde savant par la découverte de la catacombe de saint Eutyque, à Ferento :

ce fut l'occasion d'un long mémoire, où l'érudit et pieux auteur jette en passant des lumières sur un épisode contesté de l'histoire de l'Église primitive, la persécution de Claude le Gothique. Depuis plus de dix ans il consacre à l'exploration de la maison des saints Jean et Paul un zèle infatigable, servi par une érudition consommée, et par l'intuition spéciale qui fait les inventeurs et les archéologues. Lui-même a raconté, avec une simplicité touchante, l'histoire de sa nouvelle découverte.

Durant plusieurs années, le P. Germano avait souffert de troubles nerveux et d'un épuisement cérébral, qui lui rendaient impossible tout travail intellectuel. Un jour, — celui même où l'Église fête saint Pammachius, — il eut, en disant la messe, l'inspiration de promettre à Dieu une bonne œuvre, s'il obtenait sa guérison. Le vœu n'était pas à la portée de tous, car, dans la pensée du bon religieux, il ne s'agissait de rien moins que d'écrire sur la basilique du Celius et sur ses martyrs. Ce vœu de croyant et de savant fut exaucé : après une fervente prière, le P. Germano se sentit guéri. Sur-le-champ, il se mit à l'œuvre. Avant qu'il eût commencé aucune fouille, son œil exercé n'eut pas de peine à reconnaître que la basilique à laquelle est demeuré attaché le nom des deux martyrs remonte par sa construction bien au delà de l'époque où elle leur fut dédiée. Les murailles du périmètre de l'église sont en maçonnerie du troisième siècle. Le côté méridional, longeant l'ancienne montée de Scaurus (*clivus Scauri*), aujourd'hui rue des Saints-Jean-et-Paul, est encore tout entier debout, dans son état

primitif, avec six arcades antiques à demi enterrées, au rez-de-chaussée, et deux ordres de fenêtres correspondant aux deux étages supérieurs, en partie bouchées. Le P. Germano put aisément se convaincre d'un fait dont aucun autre édifice religieux de Rome, ni probablement d'ailleurs, n'offre un second exemple : la basilique fut construite, non par la destruction, mais par la transformation d'une maison romaine ; les voûtes et les paliers séparant les étages avaient seuls été démolis, et le rez-de-chaussée enterré ; mais, depuis le sol jusqu'au faite, l'ancienne habitation, reconnaissable quoique défigurée, se conserve dans ses parties essentielles. Les tuiles mêmes du toit actuel, au moins sur la nef principale et l'abside de la basilique, sont des tuiles du second et du troisième siècle, portant l'empreinte des fabriques bien connues de ce temps : elles avaient couvert, avant la transformation, le toit primitif. De ces constatations, deux faits ressortaient avec évidence : une partie de l'antique demeure, à savoir ses deux étages superposés, était irrévocablement perdue, puisque seuls les murs extérieurs subsistaient, dans l'effondrement des séparations intermédiaires ; mais le rez-de-chaussée enterré pour l'édification, au-dessus de lui, de la basilique, devait exister encore, et là se trouvaient précisément, dans les habitudes des anciens, les appartements principaux, ceux du maître et de ses hôtes. Si la maison était bien, comme la tradition l'affirme, celle des saints Jean et Paul, au rez-de-chaussée encore devait se trouver le lieu de leur supplice et de leur sépulture. Le P. Germano ne pouvait

hésiter à pousser plus loin ses recherches, en tentant de pénétrer sous le sol actuel de la basilique.

Il s'y résolut, « le cœur plein de douces pensées, » selon son expression. S'étant glissé dans un caveau funéraire qui s'ouvrait sous le pavé de l'église, il reconnut une muraille peinte dans le style du quatrième siècle. Il en prit à la hâte un croquis, et courut le montrer à M. de Rossi, alors à Albano. Celui-ci lui prodigua les conseils et les encouragements. Le 17 février 1887, le P. Germano descendit une seconde fois dans le caveau, en compagnie de deux des meilleurs disciples du maître, M. Marucchi et M. Armellini : ils virent le sol couvert d'ossements et de débris de toute sorte, mais ils purent se convaincre que cette moderne sépulture avait été construite dans un appartement romain du temps de l'empire. On obtint sans peine l'autorisation de transporter ailleurs les ossements dont elle était remplie : on démolit les parois du caveau, et l'on se trouva dans une grande salle ornée sur trois côtés de peintures du quatrième siècle. Par une autre ouverture du pavé de la basilique, l'heureux explorateur s'introduisit dans une seconde salle, contiguë à la première, et où il découvrit une porte. Et ainsi, peu à peu, passant d'un appartement à un autre, il put reconnaître le rez-de-chaussée de l'édifice. Quand je visitai avec lui les fouilles, en octobre 1887, les trois appartements alors découverts étaient encore encombrés de terre jusqu'à moitié de leur hauteur : on touchait de la main les plafonds, et l'on avait la bonne fortune de voir de tout près les peintures, avant que l'air les eût fait pâlir.

L'entreprise, cependant, était des plus difficiles, et le P. Germano en attribue l'heureux succès à une assistance spéciale de la divine Providence. Il s'agissait, en effet, de faire des fouilles sous la basilique et de vider intérieurement les appartements sur lesquels reposaient son pavage et toutes les constructions ajoutées à diverses époques. En certaines chambres, le plafond était déjà effondré; en d'autres, il était peu solide, et risquait de s'écrouler quand la terre aurait été enlevée. Il fallait donc à la fois déblayer et soutenir; mais le P. Germano voulait que l'œuvre de soutènement ne nuisît en rien à l'apparence des appartements retrouvés, et ne mêlât pas à leur aspect antique une note moderne et dissonante. L'opération semblait si ardue, qu'aucun architecte n'en voulut prendre la responsabilité. Le P. Germano dut agir seul, sans autre guide que son instinct archéologique, cheminant dans les ténèbres à travers les fondations de l'église supérieure et les décombres de la maison romaine; et il eut la joie de constater que les autels, les arcs, les piliers de la basilique ne ressentirent aucun ébranlement, que pas même un cube de la mosaïque du pavage ne se détacha, et que, les travaux achevés, la solidité générale du monument avait plutôt gagné que perdu.

Publiant, il y a quelques années, un mémoire adressé au gouvernement français sur la nécessité d'une mission archéologique permanente à Carthage, le cardinal Lavigerie le signait : « Docteur en théologie, docteur en droit, docteur ès lettres, mais non docteur en finances. » Le P. Germano est assez savant pour

faire suivre son nom, s'il le voulait, de plusieurs titres scientifiques; mais, pareil à beaucoup d'archéologues, il n'a point dans ses parchemins le « doctorat en finances ». Quand il commença ses fouilles, il possédait 20 francs qu'un ami lui avait donnés. Cette fois encore, la Providence pourvut au reste. Le bruit de ses découvertes s'était promptement répandu. Toutes les académies en avaient retenti et tous les recueils savants en avaient parlé. A Rome, le Souverain Pontife, les cardinaux, la commission d'archéologie sacrée, le ministère royal de l'instruction publique; en Europe, en Amérique les universités, les académies, les revues, beaucoup d'amis connus et inconnus tinrent à honneur de donner leur concours financier aux travaux de l'humble religieux. La France, la Belgique et les États-Unis ont fourni plus du tiers des subsides. Aujourd'hui, toutes les parties essentielles de la maison sont explorées : on a reconnu l'emplacement des salles qui demeurent encore encombrées; un mémoire détaillé du P. Germano, déposé dans les archives du couvent du Celius, indique les appartements qui restent à dégager et ceux qu'il serait malaisé ou dangereux d'explorer davantage. « Puisse, conclut le savant religieux, cet exemple encourager beaucoup d'autres à entreprendre de semblables travaux, surtout à Rome, dont le sol recèle encore d'innombrables monuments sacrés et profanes! Qu'on cherche avec soin, on en trouvera à chaque pas, pour le plus grand profit de la religion, de l'histoire et de l'art. » Mais il convient d'ajouter que si les monuments encore ensevelis dans les entrailles du sol romain sont

nombreux, rares sont les monuments d'une valeur historique et archéologique comparable à celle de la maison du Célius, plus rares encore peut-être les explorateurs aussi savants, aussi consciencieux et aussi désintéressés de toute gloire personnelle que le P. Germano.

II

La maison découverte sous la basilique des Saints Jean et Paul était une des plus belles et des plus vastes habitations du Célius. Elle occupait une aire d'environ 2.250 mètres carrés. Très élevée, car elle mesurait près de 15 mètres de hauteur, elle offrait à ses habitants une vue splendide. De ses fenêtres ou des terrasses ils apercevaient le Palatin, que la masse majestueuse des palais des Césars couvrait comme une seconde ville, une partie des temples et des collines du Forum, le Capitole, le Colisée, les thermes de Trajan et de Titus. A l'est, la maison touchait presque au temple de Claude. Au midi, le regard atteignait par-dessus les palais et les maisons jusqu'au mur d'enceinte d'Aurélien, au delà duquel se dessinaient les voies d'Ostie, Appienne, Latine, courant, à travers les mausolées, les villas et les jardins, vers les lignes bleues des collines du Latium ou les grands horizons de la mer.

Il y avait, à Rome, deux sortes de maisons : les *insulae*, maisons de rapport, divisées en plusieurs logements, et habitées par des locataires plus ou moins

nombreux; les demeures privées, réservées à une seule famille, ce que nous appelons un hôtel, ce qu'on nomme en Italie un palais (1). Ce nom convenait de toute manière à la maison du Celius. On connaît, moins encore par les descriptions des anciens que par la vue directe à Herculaneum et à Pompéi, la distribution intérieure des habitations de cette sorte. Sur la rue s'ouvre le *prothyrum*, vestibule conduisant à un vaste *atrium* rectangulaire, entouré de colonnes ou de pilastres, et laissé à jour au milieu pour recevoir dans un bassin l'eau du ciel. A droite et à gauche sont des chambres destinées à divers usages domestiques. Au fond est le *tablinum*, l'appartement principal de toute maison romaine, ce qu'on pourrait appeler le salon. A sa suite s'ouvre un second *atrium* qui ne manque jamais dans les maisons riches, et s'appelle proprement le *cavaedium*, ou péristyle, des colonnes qui en font le tour. Il constitue la partie intime de la maison, et donne accès aux appartements destinés plus particulièrement à l'habitation du maître et de sa famille, chambres à coucher, salle à manger, bibliothèque, etc. Le péristyle forme souvent une sorte de jardin, où les statues se mêlent à la verdure, aux fleurs et aux fontaines jaillissantes.

La maison des saints Jean et Paul fut construite sur ce plan, avec d'assez nombreuses modifications, dues aux transformations successives qu'elle eut à subir pendant trois siècles. A lire ce que j'ai écrit

(1) Au temps de Constantin, on comptait dans la région du Celius 3.600 *insulæ* et seulement 127 habitations privées. La proportion était à peu près la même dans chacune des treize autres régions de Rome.

plus haut, on croirait à une fixité de plan, à une immutabilité dans les maisons romaines, qui serait contraire à la vérité des faits. Les habitations de Pompéi, qui gardent le goût pur et les proportions harmonieuses du premier siècle de notre ère, se présenteraient probablement à nos yeux tout autres qu'elles ne sont, si la catastrophe qui les engloutit et nous les conserva avait eu lieu trois cents ans plus tard. On verrait, en beaucoup d'elles, les proportions altérées, les dispositions intérieures remaniées, et, sans doute, plus de variété dans l'ordre de leurs divers appartements qu'elles n'en montrent, surprises comme elles le furent en pleine jeunesse par le Vésuve. Ainsi en fut-il de la maison du Célius, dont les diverses parties portent la trace de restaurations et d'additions du second, du troisième et du quatrième siècle. J'ajoute que certaines de ces parties sont encore incomplètement déblayées, tandis que d'autres ont plus ou moins disparu. Le *prothyrum* et le *compluvium* n'existent plus, se trouvant en dehors de l'espace occupé par la basilique, et n'ayant point été protégés par elle. Du *cavaedium* qui, par une exception singulière, se trouve avant et non après le *tablinum*, il ne reste que la partie comprise sous la nef de gauche de l'édifice sacré. Mais à partir de cet appartement s'ouvre, merveilleusement conservée, ce qu'on pourrait appeler la partie noble de la maison, la demeure des maîtres et de leurs hôtes. C'est une série de cinq files parallèles d'appartements, comprise entre le *cavaedium* et la façade méridionale de l'habitation. Chacune de ces files se compose de trois

pièces communiquant entre elles. Là se trouve le *tablinum* richement décoré. L'irrégularité de certaines de ces pièces vient de ce que, à une époque où la maison était beaucoup plus petite, elles se trouvaient en façade sur une rue oblique : cette rue fut plus tard incorporée dans l'habitation elle-même, dont elle devint un des corridors : on trouve des exemples analogues à Pompéi.

Quand on visite, ou que l'on examine seulement sur le plan dressé par le P. Germano, la série d'appartements dont je viens de parler, on est frappé tout de suite par une des différences les plus caractéristiques entre les maisons romaines et les nôtres. Plusieurs salles, entourées de tous côtés par d'autres pièces, ne touchent à aucune des murailles extérieures, et, par conséquent, reçoivent le jour d'une manière certainement insuffisante, au moins selon nos idées et nos habitudes modernes. Les salles qui donnaient sur le *cavaedium* ou cour intérieure s'éclairaient directement par leurs portes : dans celles qui s'ouvraient sur la façade encore debout le long de l'ancienne « montée de Scaurus », la lumière du midi entrait à flots par de larges baies. Mais, dans les appartements situés entre ces deux rangées de salles et privés de toute vue sur le dehors, le jour pénétrait seulement par les portes qui mettaient chacun d'eux en communication, d'un côté avec les pièces correspondantes ouvrant sur le *cavaedium*, de l'autre avec celles qui donnaient sur la rue. Si amples que fussent ces portes, — et quelques-unes dépassaient 3 mètres de large sur 4 mètres et demi de haut, — la lumière ne

pouvait arriver dans ces chambres intérieures avec l'abondance que nous demandons aujourd'hui. Même en supposant leurs entrées toujours ouvertes, les voiles ou tapisseries qui servaient de fermeture toujours levés, on pouvait difficilement les habiter pendant le jour. Dans la demi-obscurité qui y régnait, les plus belles peintures perdaient leur effet. C'est ici qu'il faut se souvenir des mœurs antiques. Les anciens habitaient moins que nous leurs maisons dans la journée. La vie publique, ou, quand elle eut cessé, les divertissements qui en tenaient lieu, spectacles, bains, promenades, prenaient la plus grande partie de leur temps, et les attiraient beaucoup au dehors. C'est le soir, aux lumières, que la vie de famille commençait. Ils pouvaient ainsi se contenter d'appartements que les plus riches décorations ne nous empêcheraient pas de trouver sombres et tristes.

Une des particularités les plus intéressantes de la maison du Célius, c'est qu'elle nous offre le très rare exemple d'une façade romaine à trois étages encore debout. Les habitations romaines étaient parfois très hautes : « elles montaient jusqu'au ciel, » dit Pétrone. La vérité, c'est que, à Rome comme dans toutes les villes où la population est dense et le terrain fort cher, les propriétaires multipliaient volontiers les étages. L'abus devint tel, aux dépens de la solidité des édifices, et par conséquent de la sécurité publique, que sous Auguste, puis sous Trajan, le maximum de hauteur accordé aux maisons fut réglé par la loi : 70 pieds au premier siècle, 60 pieds au second. La maison du Célius n'est pas des plus hau-

tes : il s'en faut de 10 pieds qu'elle atteigne le chiffre de Trajan. Mais, ayant été construite pour l'habitation privée, et non par spéculation, elle n'exagère pas le nombre des étages : aussi chacun d'eux a-t-il des proportions excellentes et une belle élévation. Le rez-de-chaussée a 6 mètres ; le second et le troisième, chacun 4 mètres. La façade restée debout, celle du midi, sur le *clivus Scauri*, présente, au rez-de-chaussée, six larges baies cintrées, offrant presque l'apparence d'un portique, et, à chacun des deux autres étages, quatorze fenêtres, un peu irrégulières, dont les architraves en bois sont encore bien conservées. L'ensemble est harmonieux et même élégant, bien que tous les ornements aient disparu, et que les murailles se présentent dans la nudité de leur appareil. Cette façade forme aujourd'hui l'un des côtés de la basilique : on la voit à gauche, en montant la rue des Saints-Jean-et-Paul.

Ces détails ne paraîtront pas superflus si l'on veut bien faire attention à un préjugé très répandu. Le voyageur qui revient d'une rapide visite à Pompéi en rapporte généralement cette impression, que dans l'Italie antique les maisons se composaient d'un rez-de-chaussée plus ou moins vaste. Les ruines qu'il a parcourues, sous le brillant azur du ciel campanien, lui paraissent si parfaites de proportions et d'ordonnance, si gaies, si lumineuses, qu'il s'imagine difficilement des étages pesant sur ces constructions légères. Il suffit, cependant, de jeter les yeux sur les peintures trouvées à Pompéi même, pour apercevoir, dans les paysages qui y sont représentés, des mai-

sons à plusieurs étages. Une fresque célèbre de la maison de Livie, qui donne, en perspective, l'aspect très animé d'une rue romaine, nous fait voir aussi de hautes demeures. Ajoutons que celles-ci ne se voient pas seulement en peinture. La villa des Pisons, à Herculanium, avait plusieurs étages qui, malheureusement, s'écroulèrent aussitôt après sa découverte. Une petite maison de Pompéi a trois étages. Des maisons à étages se sont aussi rencontrées à Ostie; il en a été découvert une à Rome même, dans les jardins de Salluste, qui, par l'ordre et la distribution des fenêtres, n'était pas sans analogie avec notre façade du Celius.

Le côté méridional n'est pas le seul qui soit conservé : on a quelques restes de la façade de l'ouest, au coin de l'abside de la basilique, et de celle du nord. Elles sont aussi percées de fenêtres. Cette abondance de fenêtres dans un édifice romain du temps de l'empire mérite d'être remarquée. A Pompéi, on en rencontre très peu. Les chambres sont généralement aveugles, et les salles les plus ornées n'ont souvent qu'une ouverture. Quelquefois, tout un plain-pied n'est éclairé que de l'étage supérieur. Dans une des maisons du *vicus Modesti*, une seule fenêtre, qui ne donne même pas sur le dehors, éclaire cinq appartements. Deux salles de bains de la riche villa de Diomède reçoivent la lumière par une fenêtre de 4 mètres de haut et une autre ouverture de 70 centimètres. A Rome même, au temps de Cicéron, les maisons n'étaient pas plus claires : le grand orateur se plaint de l'étroitesse des fenêtres, *angustiae fenest-*

trarum, et le satirique Juvénal dit plaisamment que louer une maison ou louer des ténèbres est une même chose, *conducere tenebras, conducere domum*. Les lois, qui paraissent s'être beaucoup occupées des constructions urbaines, interviennent encore ici : on lit au Digeste qu' « il ne faut pas qu'une maison soit tout entière obscure, mais qu'elle doit avoir la médiocre lumière (*modicum lumen*) nécessaire à ses habitants (1). » La rareté et la cherté de la pierre transparente, et plus tard du verre, expliquent cette économie : on ne pouvait faire beaucoup d'ouvertures, qu'il eût été difficile ou trop coûteux de fermer, et l'on préférerait l'obscurité aux courants d'air. Le P. Germano fait remarquer combien la maison du Celius était éclairée comparativement à celles de Pompéi, ou à la généralité des maisons de Rome même, telles que nous les montrent les textes. Cela prouve qu'au moins après le second siècle, — les textes cités ne dépassent pas ce temps, — les riches habitations se donnaient le luxe d'avoir beaucoup de fenêtres. Mais c'était un luxe réservé probablement à un petit nombre, et les observations que j'ai faites plus haut subsistent. Le plan même de la maison du Celius montre que, si au rez-de-chaussée et aux deux étages une partie des appartements était éclairée directement et avec une véritable profusion, beaucoup d'autres, entourés et comme enveloppés par ceux-ci, ne recevaient que d'eux et très indirectement la lumière. Comme c'étaient parfois les mieux

(1) Cicéron, *ad Atticum*, II, 3; Juvénal, III, 226; *Digeste*, VII, 1, 30.

décorés, il en faut conclure que les Romains, même de haute condition, avaient beaucoup moins que nous besoin dans leurs maisons d'air et de jour. Les habitudes transmises de génération en génération les rendaient, sur ce point, peu difficiles.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer ce que l'étude de la maison du Celius ajoute à notre connaissance des choses antiques. Elle nous montre surtout les limites de cette connaissance, tout ce qu'ont encore d'incertain et de variable les règles que l'on croyait définitives, et le danger qu'il y aurait à juger sans appel d'après le petit nombre d'exemples et de textes que nous avons eus jusqu'à ce jour sous les yeux. Nous nous tromperions en appliquant à des constructions contemporaines de Dioclétien ou de Julien des passages empruntés à des écrivains de cent ou deux cents ans plus anciens. Nous nous tromperions plus encore en nous figurant une ville romaine sous l'unique image que nous offre Pompéi, et en oubliant qu'une grande cité ne ressemblait pas tout à fait à une petite, ni une ville du troisième ou du quatrième siècle à celle qui cessa de vivre en 79. En voici une nouvelle preuve. On a souvent dit, et des érudits de grande valeur répètent encore, en se bornant à l'étude de Pompéi, que dans les maisons romaines on montait aux étages supérieurs par d'étroits escaliers de bois ou même par des échelles. Des traces d'escaliers de bois se rencontrent dans la maison du Celius; mais on y trouve aussi un vaste escalier de pierre, montant du corridor voisin du *tablinum* jusqu'au premier étage, et deux autres escaliers de pierre donnent

accès aux salles de bains. Cet exemple, du reste, n'est pas unique : la maison d'Emilia Paulina Asiatica, celle de Septime Sévère au Palatin, des maisons d'Ostie, contenaient aussi des escaliers de pierre ou de marbre.

Dans la maison du Célius, comme dans toutes les habitations romaines, les salles de bains tenaient une grande place. Une de celles-ci a été retrouvée par le P. Germano. Elle est souterraine par rapport au rez-de-chaussée de la maison, bien que la déclivité de la colline en cet endroit la mette de plain-pied avec la rue. C'est la salle des thermes, vaste appartement carré se terminant en hémicycle. Sous son pavage, soutenu par des pilastres de maçonnerie, circulait l'air chaud fourni par l'hypocauste. Au fond, une sorte d'alcôve semi-circulaire de 3 mètres de diamètre sur 1 mètre et demi de rayon couvrait la cuve balnéaire, revêtue de marbre, profonde de 0^m,80, munie d'un siège, et séparée de la salle par un parapet de 1 mètre de haut. A l'autre extrémité de la pièce se trouve une vasque de terre cuite, le *labrum*, destinée à contenir l'eau dont s'aspergeait le baigneur pendant que les esclaves épongeaient ou râclaient la sueur qui coulait de ses membres. Toute la salle, et d'autres pièces adjacentes, étaient revêtues d'un bon stuc, en partie détaché aujourd'hui; mais on n'y trouve pas trace de peintures, et rien n'indique que ces appartements aient reçu la riche décoration de marbres et de mosaïques dont les anciens couvraient avec profusion leurs thermes. Peut-être ces revêtements ont-ils disparu quand la maison fut dépouillée de ses ornements avant d'être définitive-

ment abandonnée; peut-être aussi, ajoute le P. Germano, cette simplicité un peu fruste est-elle volontaire, s'accordant avec les goûts et les habitudes des derniers habitants, qui étaient fervents chrétiens. Cependant lui-même dit qu'en 1856, quand fut construite la nouvelle sacristie de la basilique, on découvrit au même niveau que la chambre qui vient d'être décrite, et dans son voisinage immédiat, une autre salle de bains, de nouveau enterrée aujourd'hui : elle était très ornée, et avait autour d'elle plusieurs appartements décorés de peintures et de mosaïques. Il semble donc que tout luxe balnéaire n'ait pas été banni de la maison du Celius, et qu'il faille chercher ailleurs que dans l'austérité des mœurs chrétiennes la cause de la nudité de la seule chambre thermale aujourd'hui visible.

Malgré les leçons d'égalité données par l'Évangile et les éloquentes protestations des Pères de l'Église, les meilleurs chrétiens, au quatrième siècle, possédaient encore de très nombreux esclaves. C'était pour beaucoup une obligation de rang et de situation, en même temps qu'une nécessité économique : il faudra de longues années, de grands changements sociaux, et une infiltration plus profonde de l'esprit évangélique, pour amener les riches fidèles à échanger, comme le veut saint Jean Chrysostome, contre deux ou trois serviteurs les légions de travailleurs serviles qui peuplaient leurs maisons. Aussi ne s'étonnera-t-on pas que le P. Germano ait considéré comme des chambres destinées aux esclaves de nombreuses pièces très étroites, hautes de 2 mètres et demi, et

formant deux petits étages qui occupent tout l'espace compris entre « l'appartement noble » et les limites orientales de la maison. D'autres chambres de même sorte, comme les précédentes absolument nues, rencontrées en divers points de l'habitation, lui semblent avoir été construites pour le même usage, et l'on peut conjecturer que des appartements semblables existaient aussi en grand nombre dans les étages supérieurs aujourd'hui détruits.

Dans ces maisons romaines si peuplées, de grands magasins étaient nécessaires. Les denrées de toute sorte : vin, huile, fruits, blé, viande, souvent produites par le travail des esclaves au dehors, avaient besoin, pour être conservées, de très vastes réceptacles. Il en fallait aussi pour les mettre en œuvre, pressoirs pour l'huile et le vin, greniers pour le foin, le blé, la paille. Ce n'est pas la région la moins curieuse de la maison du Célius. Elle en occupe tout le côté est, et y forme trois étages superposés. Le P. Germano n'en a encore déblayé qu'une petite partie, non sans y faire d'importantes découvertes. Ainsi, il a retrouvé la cave au vin, avec le compartiment en maçonnerie, où, la pointe enfoncée dans un lit de sable, se gardaient les amphores, lagènes, canthares et autres récipients de terre cuite. Deux de ces vases portent le monogramme du Christ, dans la forme usitée au quatrième siècle. Un autre avait, sur son bouchon de terre glaise et de plâtre, une curieuse empreinte, indiquant que le vin était tiré de l'outre, *ex utre*, et donnant le nom du producteur, Daucée; ce nom se retrouve sur des inscriptions d'Espagne, et

comme en ce pays, depuis l'antiquité jusqu'au temps de Don Quichotte et même jusqu'à nos jours, l'usage s'est continué de mettre le vin dans des outres, on peut croire que l'amphore bouchée avec tant de soin avait contenu du vin d'Espagne. Plus remarquables encore sont les caves destinées à enfumer les denrées. Les anciens se servaient beaucoup de ce moyen pour dessécher plus vite les fruits. « La fumée, dit Columelle, leur donne une maturité précoce et les fait rapidement vieillir ; » et Martial, qui connaît tous les raffinements du luxe, ajoute que « le contenu des tonneaux prend de l'âge grâce au feu et à la fumée ». Plusieurs caves du Célius en sont encore toutes noircies. Mais, ce qui est plus important, trois d'entre elles laissent voir l'emplacement des tuyaux de cheminée par où montaient des tubes de terre cuite destinés à évacuer au dehors le trop-plein de la fumée. Ils traversaient les étages supérieurs pour atteindre le toit. L'hypocauste des bains avait aussi son tuyau d'évacuation, dont le conduit en terre cuite est encore enfumé. Voilà, après plusieurs autres, un des points sur lesquels les découvertes du Célius accroissent et corrigent les notions reçues relativement aux maisons romaines. On n'avait pas rencontré de tuyaux de cheminée à Pompéi, et, chose étrange, la langue latine ne paraît pas avoir de mot pour les désigner. La plupart des érudits en ont conclu qu'ils n'existaient pas. Le P. Germano donne à cette opinion un démenti et montre plusieurs de ces tuyaux dans la maison du Célius, pendant que M. Lanciani en découvrirait aussi à Ostie.

Ce qui est vrai, c'est que les Romains ne se servaient guère de cheminées que pour des usages comme ceux qu'on vient d'expliquer, et n'en avaient pas ordinairement dans les pièces destinées à l'habitation. Dans l'Italie au moins, la douceur ordinaire du climat permettait de s'en passer : s'il faisait un froid insolite, on allumait des réchauds portatifs, des braseros, comme de nos jours encore dans les salles du Vatican. Aussi les cheminées, assez rares et réservées aux plus vulgaires usages, qui existaient dans les maisons romaines n'avaient-elles pas la perfection à laquelle nous sommes accoutumés. On ne s'inquiétait probablement pas qu'elles enfumassent l'appartement, puisque le plus souvent c'est pour cet usage qu'elles étaient faites : au temps de Vitruve, elles n'enfumaient pas moins l'extérieur des habitations (1); et il est probable que leur construction était assez négligée des architectes. Au moins ne songèrent-ils jamais, comme les nôtres, à en faire un ornement, à ménager avec art leur place sur les toits, et à leur donner extérieurement quelque grâce; aussi ne les voit-on jamais représentées dans les paysages antiques, où toujours les maisons paraissent sans cheminées.

III

Comme toutes les demeures antiques de quelque importance, la maison du Celius était décorée avec

(1) Vitruve, VII, 3, 4.

luxe et, dans l'ensemble, avec un grand goût artistique. Des marbres qui l'ornaient, des sculptures dont elle était revêtue, rien n'est resté que des débris, soigneusement recueillis par le P. Germano; des mosaïques très riches dont le pavage de ses principaux appartements était formé, on n'a aussi retrouvé que des fragments, assez nombreux cependant pour donner une idée de l'extrême variété des marbres employés. Mais ses peintures murales sont, heureusement, beaucoup mieux conservées. On en voit encore dans treize appartements. C'est peu, comparé au grand nombre des chambres que la maison du Célius a contenues, et qui pour la plupart ont perdu, par l'action du temps ou des hommes, leur décoration primitive; c'est beaucoup, si l'on se reporte à nos habitations. Nous en ornons les parois à si peu de frais et de si vulgaire façon! Dans les plus grandes villes modernes on compterait aisément les maisons qui possèdent, dans une ou deux pièces, des peintures décoratives; dans la plus petite ville antique, comme Pompéi, on compterait les appartements qui n'en ont pas. Sans doute les sujets de mythologie, d'histoire, de genre, les paysages, les ornements semés ainsi à profusion, sont loin d'être tous des œuvres de maître; mais ils dénotent, en général, chez ceux qui les ont tracés, et qui souvent étaient de simples artisans, une éducation de l'œil et de la main, une souplesse de pinceau, une sûreté de goût, une facilité de conception et de facture, qui nous ravissent et nous confondent à la fois. On sent que la plupart de ces décorateurs auraient mérité le surnom de *Fa presto*, donné jadis à

un célèbre peintre italien; mais on sent aussi que presque tous, dans leurs œuvres les plus hâtives, avaient présent à la pensée et au souvenir quelque grand modèle, qu'ils interprétaient librement ou dont ils s'inspiraient parfois à leur insu. L'art antique, avec ses plus hautes inventions ou ses plus élégantes fantaisies, transparait ainsi dans l'œuvre de vulgaires ouvriers. Il se trouve comme résumé, en ses traits essentiels, par les décorations courantes des maisons. Ce n'est pas sans cause qu'un des esprits les plus fins de l'antiquité, Pétrone, les appelle « des abrégés du grand art », *magnæ artis compendiaria*.

Les peintures de la maison du Célius n'appartiennent pas à l'époque excellente des décorations campariennes : elles ne sont pas cependant d'une époque d'entière décadence : quelques-unes remontent au III^e siècle, d'autres, en plus grand nombre, appartiennent au IV^e; quelquefois, par suite de restaurations et de remaniements, des peintures de l'un et de l'autre siècle se rencontrent dans la même pièce. On les trouve dans les salles parallèles comprises entre le *cavaedium* et la façade méridionale, que nous avons, à la suite du P. Germano, appelées « l'appartement noble », et qui sont, en effet, la partie ornée de la maison.

La première pièce ouvrant à droite sur le *cavaedium* est celle dont la décoration, plus ancienne, se rapproche davantage du goût classique. Jusqu'à une hauteur de 2 mètres, les parois inférieures de ses murailles portaient un revêtement de marbre blanc : au-dessus se déroulait une décoration peinte à l'en-

caustique. Le peintre a représenté, tout autour de la salle, dix Génies, de grandeur naturelle, non pas nus, mais revêtus d'une sorte de maillot collant attaché au cou, aux poignets et aux pieds par de petits nœuds. L'un de ces Génies est ailé; des traces assez indéces, près des épaules des autres, sont peut-être des ailes. Derrière eux pend une courte chlamyde. Ils soutiennent de leurs mains étendues ou sur leurs épaules une longue guirlande de fleurs, qui va de l'un à l'autre, les reliant, et fait ainsi le tour de l'appartement. A leurs pieds, de grands oiseaux, paons, canards, autruches, bécasses, se promènent parmi les herbes; d'autres volent autour de leurs têtes. On imaginerait difficilement, en d'aussi grandes proportions, composition plus simple et plus gracieuse. Au-dessus d'eux, dans la zone supérieure des murailles et sur la voûte (malheureusement presque toute effondrée), voltigent des oiseaux et courent des ceps de vignes couverts de raisins, que vendangent en folâtrant des enfants nus.

Cette dernière décoration est fréquente, non seulement dans l'art profane, mais encore dans l'art chrétien primitif. On en trouve des exemples sur les bas-reliefs des sarcophages et les fresques des catacombes : le plus ancien est cette grande et souple vigne qui couvre les murs et le plafond, au vestibule du cimetière de Domitille, sur la voie Ardéatine. Des enfants, Amours ou Génies, la dépouillent aussi de ses raisins. On ne saurait s'étonner de rencontrer, dans une maison chrétienne, un sujet choisi par les peintres des catacombes, et auquel s'attachait facilement un sens

symbolique, le souvenir même d'une parabole de l'Évangile. Peut-être sera-t-on plus surpris d'y voir conservés les grands Génies, d'apparence au moins profane, sinon mythologique, qui couvrent la partie intermédiaire des murailles. Mais il suffit d'avoir jeté un coup d'œil sur la décoration des catacombes pour savoir avec quelle liberté d'esprit, quelle pensée large, les premiers fidèles entendaient les choses d'art. Ils n'avaient pas peur du nu lui-même : Adam et Ève dans le paradis terrestre, Jonas rejeté par le monstre ou dormant sous la cucurbite, Daniel entre les lions, sont représentés d'un pinceau toujours chaste, mais sans vêtements. Quant aux allégories touchant plus ou moins à la Fable, Psyché, masque de l'Océan, têtes des Saisons, les Saisons sous la figure de jeunes femmes assises et tenant des fleurs, c'est sans le moindre embarras qu'ils les font figurer parmi les ornements des plafonds, dans les chambres où reposent leurs morts ou même leurs martyrs. Tertullien lui-même, malgré sa sévérité montaniste, distingue (dans son traité contre Marcion) entre les images peintes ou sculptées dans un but idolâtrique et celles où il faut voir de simples ornements. La même distinction est faite par les canons dits de saint Hippolyte interdisant de sculpter aucune idole ou figure idolâtrique, mais exceptant de la défense les objets qui, au lieu d'être employés au culte, sont à l'usage commun des hommes (1); ce qui semble autoriser les images même empruntées à la Fable, quand elles n'ont qu'une valeur

(1) Voir De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 578.

décorative. Des martyrs, dont les Actes ont été mis en lumière il y a quelques années (1), ont donné de ces règles le commentaire le plus autorisé, puisqu'il a été écrit avec leur sang. C'étaient des artistes chrétiens du commencement du quatrième siècle, contemporains de Galère et de Dioclétien. Sur l'ordre de l'empereur, ils avaient, sans le moindre scrupule, sculpté des fontaines ornées d'Amours et de Victoires, et même le groupe allégorique du Soleil traîné par son quadrigé. Mais on leur commanda, pour un temple, une statue d'Esculape. Ce n'était plus une simple image décorative, c'était une idole : ils refusèrent, et payèrent leurs résistances de leur vie. Peu d'histoires sont plus instructives, et marquent mieux la limite, assez délicate à saisir, entre ce que permettait en ces matières et ce que défendait la conscience chrétienne.

Une autre salle, peu éloignée de celle qu'on vient de décrire, semble avoir contenu des images ou trop mythologiques ou trop licencieuses, qu'effaça la délicatesse des possesseurs chrétiens entre les mains desquels la maison passa au quatrième siècle. Telle est, au moins, l'opinion émise par M. de Rossi, quand il eut constaté avec le P. Germano que, sous la mauvaise couche de peinture à la détrempe qui couvre les murailles, avaient existé des fresques, aujourd'hui méconnaissables à l'exception d'une frise composée de volutes et de feuilles d'acanthes, qui court autour du plafond. Cette frise fut retouchée aussi au quatrième siècle, et ces retouches elles-mêmes paraissent souligner la pensée chrétienne qui

(1) *Bull. di archeol. crist.*, 1879, p. 45-79.

dirigea les nouveaux propriétaires, quand ils modifièrent, au détriment de l'art, mais peut-être au bénéfice de la morale, l'aspect de l'appartement. Au milieu des feuillages, on peignit des poissons et des colombes. Dès la plus haute antiquité chrétienne, le poisson avait été pris comme emblème du Christ, à cause de l'acrostiche formé par ses lettres grecques, qui sont les initiales des mots Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur. Les premiers fidèles, obligés de dissimuler aux regards des profanateurs et des persécuteurs l'objet de leurs croyances, le cachaient ainsi sous une image intelligible aux seuls initiés. De là, dans les plus anciennes peintures des catacombes comme sur les pierres sépulcrales, les représentations du poisson mystique. Quant à la colombe, elle est sans cesse dessinée sur les fresques et sur les marbres, emblème soit du Saint-Esprit, soit de l'âme fidèle. On partage volontiers l'avis du P. Germano, qui voit des intentions de cette sorte dans les oiseaux et les poissons peints sur la frise. Il est certain qu'un poisson entouré de guirlandes de feuillage offre une image qui s'éloigne beaucoup de la réalité, et ne s'explique guère que par le symbole.

Dans l'appartement principal, le *tablinum*, le sentiment chrétien se donne plus libre cours. Ici, la beauté n'en souffre pas, car la décoration de cette pièce, bien qu'entièrement du quatrième siècle, est d'un grand caractère, d'une grâce un peu lourde et pompeuse peut-être, comme toutes les productions de ce temps, mais vraiment élégante, et peut compter parmi les meilleurs spécimens de l'art romain à cette

époque. Le stuc est excellent, les peintures à fresque, sans aucun mélange de cire, ce qui explique leur bon état de conservation. Elles couvrent toutes les murailles et montent jusqu'à la voûte, dont la partie centrale est seule effondrée. La paroi inférieure représente des lignes architecturales, pilastres, arcades, tympan, genre d'ornementation très prisé des Romains, même dans le meilleur temps : on le retrouve dans les monuments les plus dissemblables, comme les chambres du palais de Néron, sous les thermes de Titus, et le caveau funéraire d'Ampliatius, au cimetière de Priscille. Au-dessus court une très riche frise, formée sur chaque paroi d'un gros fleuron central, d'où l'acanthé corinthienne s'échappe à droite et à gauche pour se dérouler en gracieuses volutes. Le fond blanc sur lequel est dessiné cet élégant motif contraste harmonieusement avec le jaune de la paroi inférieure et le rouge de la corniche qui la borde. A la frise se termine l'ornementation proprement dite; la décoration vraiment artistique va commencer dans la voûte.

Le plafond est formé de deux cercles concentriques, inscrits dans un parallélogramme dont les côtés sont les murailles de la salle. Les deux cercles sont réunis par douze rayons, composés comme eux d'un faisceau de lignes rouges, jaunes, vertes, bleues et violettes. C'est à peu près la disposition des plafonds dans les chambres des catacombes. L'espace qui reste entre la courbe du cercle et la frise des murailles est divisé par des lignes de couleurs en plusieurs compartiments. Ceux-ci ne contiennent pas de figures, mais, sur un fond blanc, des ornements de diverse sorte, masques

aux quatre angles, fleurs, hippocampes. On sait la prédilection des anciens décorateurs pour cet animal fantastique, dont, aux catacombes, ils ont donné la forme à la baleine de Jonas, ou qu'ils y placent parmi les ornements des voûtes. Ici une originale fantaisie l'a représenté suspendu à un fil, à la façon d'une lampe. Des douze compartiments de la voûte, huit seulement subsistent, plus ou moins mutilés. Six ont contenu des scènes pastorales, dont quatre sont bien conservées. Elles montrent alternativement deux brebis ou deux chèvres placées de chaque côté d'un arbre, vers lequel elles se retournent. Des groupes analogues sont fréquents aux catacombes, et il est difficile de n'y pas reconnaître dans les brebis ou les chèvres les membres du troupeau du Christ; dans l'arbre, l'image de l'arbre de vie, signifiant, soit la croix du Christ, soit le Christ lui-même. Avec ces compositions, six autres alternent, d'un genre très différent, représentant des personnages. Quand je visitai l'appartement, la terre qui les couvrait venait à peine d'être enlevée. J'aperçus d'abord, dans un des cadres, une figure d'homme conservée depuis le bas jusqu'à la hauteur des épaules, mais où, malheureusement, la tête manquait. Debout, vu de face, un pied posé sur une sorte de tertre, il rappelait à première vue l'attitude du Moïse se déchaussant, quelquefois peint dans les fresques cémétérielles : cependant un regard plus attentif excluait cette interprétation. Le personnage tient dans sa main une longue bande de parchemin déroulée jusqu'à terre : un cippe vide est à sa gauche et, sur un autre, à sa droite, est posé un vase, peut-être

un encrier. Un second compartiment offre l'image non moins mutilée d'un homme debout, de profil, qui lit en marchant : quelques lettres se distinguent sur le *volumen* qu'il tient dans ses mains. De deux autres compartiments le bas seul subsiste, laissant voir que des personnages aussi y étaient représentés. Quelles sont ces figures? On hésiterait entre des sages de l'antiquité et des saints du christianisme, si le caractère chrétien de la décoration de la salle, que rendra tout à fait évident une autre figure aperçue plus loin, ne tranchait la question en faveur de ceux-ci. Ce sont, probablement, soit les apôtres (représentés, à cause de l'exiguïté de l'emplacement, par la moitié d'entre eux), soit les quatre évangélistes, auxquels on a pu joindre saint Pierre et saint Paul : dans la lunette centrale, aujourd'hui détruite, Jésus-Christ lui-même apparaissait peut-être au milieu de la voûte : une telle composition serait conforme à d'autres exemples vus dans les cimetières chrétiens et appartenant plus ou moins au même temps.

Dans la muraille où s'ouvre la très haute porte qui fait communiquer le *tablinum* avec la pièce voisine, quatre cadres ont été peints, deux de chaque côté de la porte. Dans l'un paraît une figure dont la signification chrétienne ne peut faire doute. C'est l'Orante. On sait que les premiers chrétiens priaient debout, les bras étendus. De là les nombreuses figures, soit viriles, soit plus ordinairement féminines, peintes, sculptées, gravées dans cette attitude sur les monuments de l'art chrétien primitif, et dont aucune œuvre d'art païen n'offre la représentation. Superbe est l'Orante du Celius. L'i-

mage a 0^m,80. Elle nous montre une femme vêtue d'une dalmatique jaune à larges manches, qui tombe à beaux plis au-dessus des pieds. Un voile entoure sa tête, rejetée un peu en arrière, de manière à laisser paraître l'abondante chevelure, qui descend le long des joues et dont une tresse se replie en diadème au-dessus du front. L'expression du visage est pleine de sérénité; les yeux sont doux et vifs. Entre tant d'Orantes que le pinceau des vieux artistes chrétiens a tracées, celle-ci est assurément une des plus belles. Quelle en est, cependant, la signification précise? Dans les chambres funéraires des catacombes, l'Orante représente le plus souvent l'âme chrétienne, sortie de ce monde et intercédant pour ceux qu'elle y a laissés. Quelquefois un personnage biblique est figuré sous ces traits : ainsi, Suzanne dans la « chapelle grecque » du cimetière de Priscille. Ailleurs, l'Orante paraît personnifier l'Église, comme dans la fresque du cimetière de Calliste, où elle est debout près du prêtre qui consacre. Ailleurs encore on y reconnaîtra une image de Marie ; sur des verres dorés des premiers siècles le nom MARIA est écrit près de la femme qui prie les bras étendus. Peut-être l'Orante du *tablinum* a-t-elle plus particulièrement ce dernier sens. Quoi qu'il en soit, tous ceux qui l'ont vue souscriront au jugement porté par un maître, le professeur Gatti : « C'est la plus belle expression de la prière chrétienne. »

Une autre fresque est plus intéressante encore, peut-être, au point de vue religieux. Sur la façade du *tablinum*, vis-à-vis de l'*atrium*, se voit une assez mau-

vaise décoration à l'encaustique, représentant des lignes d'architecture et de faux marbres. Le P. Germano crut apercevoir au-dessous une image plus ancienne. Il gratta la superficie, et fit apparaître un sujet pastoral, dont le sens mystique ne pouvait lui échapper. Sur un petit tertre est posé un vase rempli de lait : de chaque côté sont des brebis, l'une, debout, tournée vers le vase, l'autre comme couchée à son ombre. Dès l'époque la plus reculée, les fidèles avaient pris le lait pour symbole de l'Eucharistie. Il y est fait allusion dans les écrits d'un grand nombre de Pères de l'Église et dans le Actes des martyrs (1). Pour citer un seul exemple, Clément d'Alexandrie appelle le corps du Christ « le lait divin (2) ». Le vase de lait paraît souvent dans les peintures des catacombes, porté par le Bon Pasteur. Une fresque de la crypte de Lucine le montre posé sur une sorte de tertre ou d'autel rustique, tandis que, lui faisant pendant, est représenté le mystique poisson qui porte sur son dos une corbeille remplie de pains et de vin. La fresque du Celius ressemble à celle de Lucine, et a très probablement le même sens. Le P. Germano, comme M. de Rossi, la croit du même temps que l'Orante de la salle voisine, c'est-à-dire du milieu du quatrième siècle, et peut-être de la même main. Mais il ne peut s'expliquer le motif qui, à une époque un peu postérieure, a fait recouvrir cette pieuse et, en tout cas, fort innocente image.

(1) On me permettra de renvoyer ici aux passages que j'ai cités dans la *Rome souterraine* française, 2^e édition, p. 327-329.

(2) *Pædagogus*, XVI, 6.

Bien d'autres régions de la maison sont ornées de peintures. Le corridor et l'escalier qui bordent le *tablinum* au nord, le vestibule ou passage qui, au sud, le met en communication avec les appartements de la façade extérieure, en offrent d'intéressantes. La voûte de cette dernière pièce est ornée de Génies féminins, ou *Junones*, nus jusqu'à la ceinture, entourés de draperies flottantes qui leur font une sorte d'auréole, et tenant des couronnes. Dans d'autres appartements les murailles ont la décoration fréquente des lignes d'architecture et des imitations de marbres. Mais, ce qui ne laisse pas de causer quelque surprise, les étages, ou au moins l'étage immédiatement supérieur, étaient parmi les parties les plus élégamment ornées. Rien n'en reste que des débris, qui, par les ouvertures des plafonds à demi détruits, sont tombés au rez-de-chaussée. Les morceaux d'enduit qu'a ramassés le P. Germano l'emportent de beaucoup par la finesse de la pâte, par la délicatesse du dessin, par la vivacité de la couleur, sur les décorations du quatrième siècle. Le stuc est semblable à celui de Pompéi, c'est-à-dire formé d'une poussière de marbre brillant. On ne peut attribuer ces débris, non plus que les fragments de marbres ou de mosaïques de même provenance, à une époque moins ancienne que le commencement du troisième siècle. Cette fois encore, il faut renoncer à un préjugé trop répandu. On se figure que les appartements supérieurs, dans les maisons romaines, étaient toujours réservés à des usages infimes, au logement des esclaves et des gens de service. Il est vrai que les appartements de réception et même les appartements

de famille se trouvaient le plus souvent au rez-de-chaussée; mais les étages renfermaient aussi des pièces de luxe, quelquefois de vastes pièces, réservées aux réunions nombreuses. Les salles hautes destinées aux festins, *caenacula*, étaient de celles-ci. C'est là que, dans la primitive Église, se réunirent souvent les chrétientés naissantes. On connaît l'épisode raconté par les *Actes des Apôtres* (1). Les chrétiens de Troade étaient rassemblés un soir dans une grande salle, éclairée par une multitude de lampes, pour y rompre le pain ensemble et y entendre la parole de saint Paul. Un des auditeurs, assis sur le bord d'une fenêtre, s'endormit pendant le sermon, et tomba dans la rue. L'apôtre descendit à la hâte et le ressuscita. Pour rappeler un souvenir plus profane, Plaute, dans l'*Amphitryon*, parle du trône de Jupiter, placé dans la salle d'en haut, *in superiori caenaculo* (2). Il y avait donc dans beaucoup de maisons des appartements de réception aux étages supérieurs : nous voyons, par le peu qui reste de ceux du Célius, qu'ils étaient parfois les plus ornés.

IV

Il existe d'autres peintures dans la maison du Célius, et ce sont, au point de vue historique comme au point de vue religieux, les plus importantes. Mais comme elles font allusion à des épisodes dont cette

(1) *Act. Apost.*, xx, 7-12.

(2) *Amphitr.*, III, 1, 3.

maison a été l'occasion ou le théâtre, il faut, avant de les décrire, dire un mot de ses derniers habitants.

La vie des saints Jean et Paul nous est connue par le récit hagiographique où est raconté leur martyre. La pièce n'est pas contemporaine, et son style, comme sa latinité, ne permettent pas de la faire remonter plus haut que le milieu du cinquième siècle ou le début du sixième. Mais, si l'on corrige certaines erreurs de détail, qui ne touchent pas au fond, et s'expliquent les unes par l'époque tardive de la rédaction, d'autres même par des inadvertances de copiste, il reste une narration s'accordant trop bien avec l'histoire du milieu du quatrième siècle pour avoir été inventée de toutes pièces par un légendaire de basse époque. Celui-ci paraît avoir mis en œuvre, en la gâtant, soit une rédaction plus ancienne, soit une tradition locale encore vivante au moment où il écrivait. Quelques rapprochements, que nous indiquerons plus loin, justifieront cette opinion ; mais il nous faut auparavant résumer, aussi brièvement que possible, le récit des Actes.

Jean et Paul, dont on connaît seulement le nom chrétien, mais dont on ignore le nom de famille, avaient exercé une charge de cour, et fait partie de la milice palatine sous les règnes de Constantin, de son fils Constant, et enfin de Constance. Quand Julien, après s'être révolté contre celui-ci, devint Auguste par sa mort, ils se retirèrent à Rome, où ils fixèrent leur demeure dans la maison du Celius, que leur avait léguée une chrétienne nommée Constantia,

peut-être apparentée à la famille impériale (1). Julien, à plusieurs reprises, leur manda de venir à Constantinople reprendre leurs fonctions. Ils résistèrent à ses instances comme à ses menaces, ne voulant pas servir un païen et un apostat. Et s'attendant à payer de leur vie cette désobéissance, ils distribuèrent tous leurs biens aux pauvres. Julien commanda à un officier, nommé Terentianus, de leur laisser dix jours pour prendre parti, et, s'ils persistaient dans leur refus, de les mettre à mort secrètement. Ils furent égorgés dans un corridor de leur propre maison et enterrés sur le lieu même : on répandit le bruit qu'ils venaient d'être exilés.

Telle est la première partie du récit des Actes. Elle n'a rien que de croyable, si on ne l'écarte pas par une fin de non-recevoir. La fin de non-recevoir est celle-ci : Julien, comme le répètent encore beaucoup d'historiens, fut un adversaire humain et modéré du christianisme. Il le combattit, mais en respectant chez ses fidèles la liberté de conscience, et ne s'abaissa jamais au rôle de persécuteur, indigne d'un prince philosophe. Je crois que pour soutenir cette opinion, il faut ou ignorer complètement les écrits et les actes de Julien, ainsi que le témoignage des contemporains, ou fermer les yeux de parti pris sur les uns et sur les autres. Une rapide esquisse du caractère de l'empereur et de sa conduite vis-à-vis des chrétiens viendra à l'appui de mes paroles : je dis du caractère

(1) Sur les difficultés, réelles mais non insolubles, que présente l'identification de cette Constantia, voir le livre du P. Germano, p. 161 et suivantes.

aussi bien que de la conduite, car celle-ci ne s'explique vraiment que par la connaissance de celui-là.

Aucun homme autant que Julien ne fut « ondoyant et divers ». S'il est des caractères tout d'une pièce et des vies, selon l'expression de M^{me} de Sévigné, « droites comme des lignes, » rien ne ressemble moins au caractère et à la vie du neveu de Constantin. C'est là ce qui le rend si difficile à peindre et ce qui a fait sur lui tant varier les jugements de l'histoire. Ses panégyristes et ses adversaires ont presque tous raison sur quelques points. Cependant, tout bien pesé, c'est la balance du mal qui l'emporte. Ses qualités furent surtout instinctives; ses défauts ont été aggravés par la volonté ou envenimés par la passion. Il faut ajouter que peu de gens se donnent la peine d'interroger Julien lui-même avant de se faire de lui une idée. On loue de confiance le philosophe, parce que Libanius et les néoplatoniciens de la seconde moitié du quatrième siècle l'ont exalté; mais on oublie aisément que du néoplatonisme il représente surtout les côtés faibles, les curiosités malsaines, les subtilités puérides, l'école de Jamblique, de Maxime et même de Proclus, plutôt que la haute et pure école de Plotin. Aucune doctrine philosophique vraiment digne de ce nom ne peut sortir des discours sur le Soleil-Roi ou sur la Mère des dieux, constructions purement imaginatives, où ni l'observation ni le raisonnement n'ont de part. L'écrivain est loué de même, plus souvent et plus facilement qu'il n'est lu; mais si l'imagination abonde dans les divers écrits de Julien, si parfois s'y montrent des traits éloquents et spirituels, leur mar-

que commune est surtout l'incohérence, l'absence complète d'ordre et de méthode, le manque de pondération, d'harmonie et de plan. De Julien politique et administrateur rien n'est resté : pas une loi utile n'est inscrite sous son nom dans les codes; aucune de ses lettres ne révèle le souverain attentif au bien de ses peuples et le chercheur en quête de réformes. Il traverse une époque où l'esprit général de la législation romaine s'adoucit sur beaucoup de points; où, en particulier, l'inhumaine institution de l'esclavage détend peu à peu ses griffes de fer : il ne semble pas le voir, et si, dans un court billet, il parle une fois des esclaves, c'est pour commander de mettre à la torture ceux d'un maître dont il convoite la bibliothèque. Il a donné, pendant son séjour à Antioche, la mesure de sa valeur comme gouvernant : il débute par une erreur économique, en imposant aux habitants un édit de maximum; puis, mécontent de leur accueil, il publie contre eux une longue satire, et leur nomme en partant pour préfet un homme incapable et méchant, afin de les punir. Sur un seul point, Julien se montre supérieur, mais alors il l'est tout à fait. Créé César par Constance, et envoyé par lui dans la Gaule envahie, ce prince jeune et sans expérience, qui n'a connu que les écoles et les livres, qui n'a jamais tenu une épée ni parlé à des soldats, révèle tout à coup un véritable génie militaire. Le lettré médiocre, le philosophe manqué, était né général. En Gaule, il ne remporte que des victoires, se fait redouter des Germains et adorer de son armée. L'expédition contre les Perses se termina par un désastre, et les avis des juges com-

pétents sont partagés sur la conduite de l'entreprise, qualifiée par les uns de hardiesse admirable, par d'autres, de folle témérité; mais elle a lieu à la fin de la courte carrière impériale de Julien, quand son esprit semble obscurci par une préoccupation exclusive, qui ne lui laisse plus, même sur les champs de bataille, sa première lucidité.

Il semble, en effet, que Julien ait peu à peu cessé de se gouverner lui-même, quand il se fut laissé emporter par la haine du christianisme. La Gaule avait été heureuse sous le jeune César; l'Orient ne cessa d'être troublé sous la main fébrile et partielle de l'empereur apostat. En Occident, on avait aimé en lui non seulement le général intrépide, mais encore l'administrateur prévoyant et humain : on a vu par son étrange conduite à Antioche ce qu'étaient devenues plus tard ces qualités. Aussi les chrétiens d'Occident, comme le montrent les vers du poète Prudence, avaient-ils gardé de lui un souvenir indulgent, blâmant ses erreurs, mais rappelant volontiers ses mérites (1) : ceux d'Orient, et parmi eux les meilleurs et les plus saints, le considérèrent toujours comme un ennemi. On ne saurait contester leur témoignage, quand ils représentent Julien sous les traits d'un persécuteur. Aucun raisonnement, aucune sympathie ne prévalent contre l'attestation, même passionnée, d'un Basile, d'un Grégoire de Nazianze, d'un Jean Chrysostome, les contemporains ou les anciens condisciples de Julien, racontant ce qu'ils ont vu, ce qui s'est passé dans leur

(1) Prudence, *Apotheosis*, 449-459.

pays et parfois sous leurs yeux (1). Pour ces hommes d'une intelligence supérieure et d'une incontestable bonne foi, Julien n'a plus qu'une pensée, anéantir le christianisme et relever sur ses ruines l'hellénisme abattu. Afin d'atteindre ce but, tout moyen lui est bon : il y marche sans se détourner jamais, avec le regard fixe d'un halluciné. En route pour une expédition hasardeuse, dans laquelle il jouera son règne et sa vie, il s'arrête de ville en ville, offrant des sacrifices, controversant avec les magistrats, réveillant partout le culte des dieux, et semble beaucoup plus préoccupé de détruire le christianisme que de défaire les Perses. A cette œuvre il apporte le plus singulier mélange d'emportement et de ruse. L'emportement, à y regarder de près, est dans son caractère ; la ruse lui est imposée par la situation. Il est trop intelligent pour recommencer contre l'Église, cinquante ans après la conversion de Constantin, la lutte ouverte qui avait si mal réussi à Dioclétien et à ses collègues. Mais, sauf un édit formel, il tentera contre elle tout ce que

(1) A leurs récits on ajoutera ceux de Socrate, de Sozomène, de Théodoret, de Rufin, de Philostorge, historiens presque contemporains. Ce sont, dira-t-on, des écrivains chrétiens, et, à l'exception d'Ammien Marcellin, toutes les autorités païennes sont muettes sur l'hostilité de Julien pour les fidèles. Ce n'est pas tout à fait exact, car la lettre 730 de Libanius contient une allusion au martyre de Marc d'Aréthuse, et un passage d'Eunape (sur Prohæresius) laisse entrevoir les exactions fiscales dont les chrétiens furent victimes. D'ailleurs, comme le fait très bien observer M. Boissier (*Fin du paganisme*, t. II, p. 401), ce silence des écrivains païens est le même pour toutes les persécutions. « Ce n'est guère que chez les écrivains ecclésiastiques qu'il en est question : les autres n'en parlent que par hasard et en quelques mots. Même celle de Dioclétien, qui est si grave, si longue, et qui aboutit au triomphe du christianisme, ni Aurelius Victor ni Zosime n'en disent rien. »

peut tenter la toute-puissance impériale. Les moyens ne manqueront pas pour atteindre les chrétiens. Les uns, familiers du dernier prince, fonctionnaires de sa cour ou officiers de son palais, seront poursuivis comme concussionnaires. D'autres seront punis pour avoir, sous les règnes précédents, et contrairement aux lois, renversé des idoles ou des temples. Des soldats qui auront refusé de prendre part aux sacrifices rétablis dans les camps seront châtiés pour manquement à la discipline militaire. Si quelque sanctuaire païen périt par le feu, on réveillera une calomnie vieille de trois siècles, et l'on accusera les chrétiens de l'incendie. Julien commandera ainsi des supplices, sans que le crime de christianisme soit presque jamais inscrit dans la sentence. Il ne livrera pas aux chrétiens une grande bataille : il les attirera plutôt dans une suite d'embûches, afin de les détruire l'un après l'autre en détail, lentement mais sûrement. Si la violence paraît nécessaire pour aller plus vite, il se gardera d'y mettre la main, mais il laissera entendre que tous les attentats dirigés contre eux sont vus par lui d'un œil indulgent. Lui-même prendra soin de désigner en toute occasion les chrétiens comme ennemis publics. Dans ses écrits, dans ses proclamations, dans ses lettres, dans ses discours, il ne parlera d'eux qu'avec l'accent du mépris et de la haine. Il leur interdira d'expliquer les auteurs classiques dans leurs écoles. Il les soumettra à des taxes spéciales. Quand, encouragées par sa connivence tacite ou soulevées par ses excitations, des populations fanatisées, comme celles d'Alexandrie, d'Héliopolis, d'Émèse,

d'Ascalon, de Gaza ou d'Aréthuse, auront massacré des évêques, outragé des vierges, fait manger à des porcs les entrailles de chrétiens immolés, il n'aura pour elles que des paroles d'indulgence. Aux observations de magistrats dévoués à sa politique, mais soucieux de l'honneur de son règne, il répondra par le mot célèbre : « Est-ce un si grand crime qu'un Grec tue dix Galiléens? » Et quand, par hasard, un gouverneur de ville ou de province, sûr de l'impunité, prendra sur lui de condamner un chrétien sans autre motif que la religion, l'empereur laissera faire, indiquant ainsi par son silence ce qu'il aimerait à voir faire partout, mais ce qu'il ne peut ni ne veut commander.

Les faits de persécution mis à sa charge par les Actes des saints Jean et Paul n'ont donc en soi rien d'in vraisemblable. Certains détails semblent même indiquer chez le narrateur une connaissance du caractère de Julien, de sa façon d'agir, des mobiles de ses actions, même de ses manières de parler, qu'on ne pourrait attendre d'un écrivain du sixième siècle, si celui-ci n'avait eu sous les yeux quelque document plus ancien, qu'il a défiguré par sa rhétorique, gâté par d'inutiles ou maladroitement additions, sans lui enlever cependant sur tous les points sa couleur primitive. Cette couleur n'est pas seulement celle que donnent les témoignages chrétiens. « Il faudra, disait M. de Rossi au P. Germano, noter expressément que, même en l'absence de toute source chrétienne, la condamnation des saints Jean et Paul paraîtrait conforme à l'histoire telle que la font les panégyristes païens eux-

mêmes. » En parlant ainsi, l'illustre archéologue pensait surtout au fait qui attira d'abord sur les deux martyrs l'attention de Julien, c'est-à-dire la place qu'ils avaient jadis occupée à la cour et dans le palais de Constance. Plusieurs lettres de Julien montrent sa haine pour l'entourage de son prédécesseur (1), haine dont les excès sont flétris par l'historien païen Ammien Marcellin, qui accuse le prince « d'avoir oublié, dans sa fureur contre les palatins, toute sa philosophie, et fait pleurer la justice elle-même (2) ». Mais d'autres circonstances encore seront utilement rapprochées des témoignages païens. Ainsi, on lit dans les Actes que Julien confisquait sous divers prétextes les patrimoines des chrétiens et, joignant la raillerie à la spoliation, disait : « Votre Christ l'a déclaré dans l'Évangile : Qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple. » Cela est conforme aux habitudes de l'Apostat : il aimait à citer par dérision aux chrétiens leurs livres saints, et les paroles que lui prête le passionnaire sont presque les propres mots d'une de ses lettres. « L'admirable loi des chrétiens, écrit-il à Ecébole, veut qu'ils soient déchargés de toutes les choses d'ici-bas, afin d'être plus agiles pour monter au ciel, » et il ajoute qu'il s'applique à leur faciliter un tel voyage, en les allégeant de leurs biens (3). Les Actes mettent encore sous la plume de Julien, dans un message aux martyrs, une expression caractéristique. « En abandonnant, dit-il, la foi chré-

(1) Julien, *Ep.* 23, 25.

(2) Ammien Marcellin, XXII, 4.

(3) Julien, *Ep.* 43.

tienne, il a renoncé « à l'inertie et au repos » pour se donner à l'activité de la vie guerrière. » C'est tout à fait le reproche des historiens antiques, accusant les chrétiens de « tristesse », d'« inertie », d'être « impropres aux affaires ». Julien le répète ici, comme ailleurs il leur impute de manquer de courage (1), d'être « mous d'esprit et de corps (2) », et comme, en mille endroits de ses écrits, il reproduit sans y croire l'accusation d'athéisme dirigée par les plus anciens persécuteurs contre les premiers fidèles. « Je vous demande, dit-il encore aux deux martyrs, de revenir à moi, non par la force, mais de plein gré, » *non coacti, sed ultro*. C'est ce qu'il écrit souvent, quand il se vante de ramener les chrétiens par la douceur et sans employer la contrainte (3). Plus loin, il ajoute, d'un ton railleur et décourageant: « Espérez-vous donc que vos coreligionnaires vous honoreront comme des martyrs? » C'était une de ses préoccupations habituelles: saint Grégoire de Nazianze le dit, et l'historien Sozomène, bien informé et très modéré dans ses récits de la persécution de Julien, rapporte que si le futur empereur Valentinien, alors officier de la garde impériale et chrétien déclaré, fut puni de l'exil plutôt que de la mort, c'est parce que le prince « craignait de lui procurer les honneurs réservés aux martyrs. » Là encore est le motif du secret qu'il impose à l'officier chargé d'exécuter Jean et Paul, de leur enterrement dans une fosse creusée sous la maison, du bruit

(1) *Contra Christianos*, cité par saint Cyrille, *Adv. Jul.*, VII, 4.

(2) *Ep.* 27.

(3) *Ep.* 7, 43, 52.

à dessein répandu de leur exil. La narration des Actes nous montre ainsi un Julien conforme à l'histoire, avec le mélange de haine et de cupidité qui le caractérise, sa douceur insinuante et ses insultantes railleries, ses préjugés empruntés à un autre âge, sa crainte de l'opinion publique et ses hypocrites précautions pour la tromper. Pour tracer de l'Apostat un portrait aussi ressemblant, il faut ou avoir lu ses livres et sa correspondance, ce que certainement le compilateur du sixième siècle n'a pas fait, ou avoir eu sous les yeux quelque pièce contemporaine, dont les Actes, en leur forme actuelle, ne sont qu'une amplification, mais dont le pur métal reluit à travers les scories qui le couvrent.

Une circonstance matérielle confirme leur valeur historique, sinon dans les détails, au moins dans le fait principal qu'ils relatent. C'est l'existence du tombeau des saints Jean et Paul là où ils l'indiquent, c'est-à-dire dans leur maison.

On a très peu d'exemples de martyrs romains enterrés ailleurs que dans les catacombes. Les lois défendant d'inhumer les morts dans l'enceinte de la ville furent observées par les chrétiens jusqu'à l'époque des invasions. A partir de la seconde moitié du huitième siècle seulement, et pendant tout le neuvième, on voit les Papes distribuer, entre les diverses églises de Rome, les corps des martyrs illustres qui avaient reposé jusque-là dans les cimetières de sa banlieue. Mais, bien avant cette époque, des documents authentiques nous montrent, seuls ou presque seuls de tous les héros tombés pour le Christ pendant trois siècles

de persécution, Jean et Paul enterrés dans leur maison transformée en basilique. « Seigneur, dit une prière liturgique du cinquième siècle, tu as daigné, non seulement entourer cette ville d'une glorieuse couronne de martyrs, mais encore déposer dans le cœur même de la cité les membres victorieux de saint Jean et saint Paul. » Deux Itinéraires à l'usage des pèlerins du septième siècle les conduisent de catacombe en catacombe, tout autour de Rome, visiter l'un après l'autre les tombeaux des martyrs : le point de départ est dans la ville même, *primum in urbe Roma*, au sépulcre des saints Jean et Paul. Il y a là un fait exceptionnel, qui ne peut s'expliquer sinon par des circonstances très particulières, comme celles que rapportent les Actes des deux martyrs du Celius.

Ce fait, avec ses conséquences historiques, n'est plus seulement attesté par les témoignages qui viennent d'être indiqués. Nous avons aujourd'hui le tombeau même sous les yeux. Les fouilles du P. Germano l'ont mis au jour tel qu'il fut dans son état primitif, avant l'érection de la basilique. Près du *tablinum*, et séparant « l'appartement noble » de la région des celliers et des caves, est un corridor ou, selon l'expression romaine, un cryptoportique, qu'un autre corridor vient couper presque à angle droit. A l'une des extrémités du premier commence l'escalier de pierre dont nous avons parlé. C'est au fond de ce corridor, presque sous l'escalier, que, dans un obscur réduit, furent décapités et furtivement enterrés les deux palatins. Quand, au lendemain du règne de Julien, le lieu consacré par leur mort commença à être vénéré des pèlerins, des

travaux furent faits, qui en modifièrent l'aspect. On pratiqua, en plusieurs endroits, des ouvertures, afin de permettre aux visiteurs de l'apercevoir, soit de l'étage supérieur soit des chambres environnantes. Des *graffitti*, c'est-à-dire des noms gravés à la pointe, des inscriptions, des prières, découverts dans les appartements voisins, montrent que l'affluence des pèlerins se répandait non seulement dans l'étroit corridor, mais dans tous les lieux qui y donnaient accès. Pour préserver de cette affluence l'endroit même où avait coulé le sang des martyrs, un mur fut élevé devant, fermant, à cette place, le couloir, et dans ce mur on perça, selon l'usage, une fenêtre, *fenestella confessionis*, par laquelle les visiteurs pouvaient voir le tombeau, y faire même toucher des linges, qu'ils emportaient ensuite comme reliques. Ce mur et les deux parois du corridor sont ornés de peintures que leur style ne permet pas de faire descendre plus bas que la fin du quatrième siècle ou le commencement du cinquième. Au-dessous de la fenêtre est un personnage vêtu d'une tunique, les bras étendus dans l'antique attitude de la prière. De chaque côté, sont peints des rideaux qui s'écartent pour le laisser voir. Devant lui, un homme et une femme sont prosternés : l'homme, d'un geste passionné, lui embrasse les pieds ; la femme, avec une réserve délicatement exprimée, s'écarte un peu, les mains ouvertes, sans le toucher. Quiconque a l'habitude des anciennes peintures chrétiennes, qui représentent souvent ainsi les saints, les bras étendus, entre deux rideaux tirés figurant l'entrée du paradis, n'hésitera pas à reconnaître, dans la

figure virile aux pieds de laquelle les deux autres sont prosternés, l'un des martyrs enterrés là. Souvent, dans les fresques ou sur les bas-reliefs, saint Pierre et saint Paul sont représentés de chaque côté de l'élu, comme pour attester son orthodoxie et l'introduire dans la vie éternelle. L'étroit espace n'a sans doute pas permis de les faire figurer dans cette composition; mais, immédiatement au-dessus, les deux apôtres sont peints, à droite et à gauche de la fenêtre. Les peintures qui décoraient le haut de la muraille, au-dessus de cette fenêtre, ont disparu : il est vraisemblable que là était représenté, dans une attitude semblable, le second martyr : le groupe de Pierre et Paul reliait ainsi les deux compositions. De celui des deux saints dont l'image a été conservée, les traits semblent individuels : il a le visage grave, un peu sévère, d'un homme mûr, non l'idéale jeunesse que le très ancien art chrétien donnait à toutes ses figures : on ne se tromperait peut-être pas en attribuant au peintre du quatrième siècle l'intention de rappeler le visage même du martyr et d'en donner, plus ou moins ressemblant, le portrait.

V

Un autre récit est greffé sur celui du martyre des saints Jean et Paul. Parmi leurs amis les plus intimes étaient, disent les Actes, le prêtre Crispus, le clerc Crispinianus et une chrétienne appelée *Benedicta*. Ceux-ci pénétrèrent dans la maison, découvrirent le

tombeau, et, dans une des pieuses visites qu'ils y faisaient, furent surpris et arrêtés. Les Actes les font juger par Julien en personne, ce qui est une erreur manifeste, puisque Julien était en Orient. Ils furent condamnés à la décapitation. Les Actes ajoutent que leurs corps, recueillis en secret par les prêtres Jean et Pigmenius et le sénateur Flavien, furent enterrés au Célius, à côté de ceux des saints Jean et Paul; que Terentianus, l'officier qui avait exécuté ceux-ci, se convertit après la guérison miraculeuse de son fils près de leur tombeau, et fut immolé en même temps que l'enfant; que Jean et Pigmenius, ayant voulu rendre à ces nouveaux martyrs les honneurs funèbres, furent à leur tour mis à mort et Flavien exilé. Cela fait bien des martyrs ensemble; je n'oserais affirmer que des traditions d'époque différente et des victimes de diverses persécutions n'aient été mêlées dans cette fin de récit.

Cependant une partie au moins de la narration se trouve confirmée par une des peintures qui ornent les deux parois du corridor menant à la « confession » de Jean et Paul. Quatre sujets sont représentés sur ces murailles. Il en est trois que je ne saurais expliquer : deux femmes, dont l'une se tient dans l'attitude de la douleur, la tête appuyée sur sa main, — un prêtre portant un calice et une femme qui semble lui faire un geste d'accueil, — une femme entre deux hommes, derrière lesquels sont deux autres personnes d'aspect juvénile; dans un coin, un cerf semble se précipiter vers une fontaine, emblème probable des eaux baptismales. Le P. Germano voit dans

les deux premiers sujets des épisodes de la recherche du tombeau des saints Jean et Paul, et dans le troisième, Constantia entre ces deux saints, accompagnés des filles du consul Gallicanus, autre victime de la persécution de Julien. Malheureusement, les Actes de Gallicanus sont une compilation tout à fait légendaire, remplie d'impossibilités historiques et très inférieure à ceux des saints Jean et Paul (1). J'hésite à m'en servir pour l'interprétation des peintures du Celius. Une seule chose me paraît certaine : ces peintures appartiennent par le style à la fin du quatrième siècle, c'est-à-dire à une époque où les motifs de réserve et de prudence, qui avaient longtemps retenu l'art chrétien dans la voie presque exclusive du symbolisme, n'existant plus, il demandait de préférence son inspiration et ses sujets à l'histoire. Il est donc très probable que les épisodes peints dans le corridor du Celius font allusion à des faits réels, et que ces faits rappellent, au moins indirectement, le souvenir des saints enterrés en ce lieu. Mais je ne suis pas en état d'en donner une explication plus précise, et, tout en trouvant fort intéressantes les hypothèses proposées par

(1) Dans plusieurs manuscrits, les Actes des saints Jean et Paul sont reproduits à la suite de ceux de saint Gallicanus, de manière à former un seul tout. Le P. Germano en cite d'autres, qui donnent la *Passio SS. Joannis et Pauli* séparément. Il pense que là est la vérité, et que les deux Passions, bien qu'ayant été quelquefois unies artificiellement, n'ont rien de commun. Les Bollandistes (dans leurs *Analecta*, 1895, p. 334) sont d'un avis contraire. D'après eux, cette opinion du P. Germano trouve assez peu d'appui dans les manuscrits, et les deux Passions appartiennent bien au même cycle. Reste, cependant, que le récit relatif à Jean et à Paul se laisse aisément encadrer dans l'histoire générale, et reçoit une vive lumière des récentes découvertes archéologiques.

le P. Germano, je n'y vois encore que des hypothèses. Au contraire, une quatrième fresque offre un sens tout à fait clair, sur lequel l'hésitation ne paraît pas possible, et qui nous transporte tout de suite en pleine histoire.

Elle représente une femme et deux hommes agenouillés. Ils ont les mains liées derrière le dos, les yeux bandés, la tête inclinée dans l'attente du coup mortel. Le bourreau se tient debout derrière eux; malheureusement, le stuc est détaché en cet endroit, et le bas de son corps, ses jambes nues, sa tunique retroussée, sont seuls visibles. A droite, un autre personnage, debout sur un tertre, semble présider au supplice (1). C'est là, sans aucun doute, une scène de martyre; je n'hésite pas à y reconnaître celui des trois amis de Jean et Paul : les saints Crispus, Crispinianus et Benedicta. L'importance de cette peinture est grande, puisqu'elle fait sortir des ombres de la légende, pour l'éclairer du plein soleil de l'histoire, un récit longtemps tenu pour suspect. Elle vient, une fois de plus, faire comprendre l'aide apportée par l'archéologie à l'étude des antiquités ecclésiastiques. Par le plus clair et le plus concluant des exemples, nous apprenons à ne pas rejeter *a priori* une tradition, sous prétexte qu'elle est relatée seulement dans une pièce où tout n'est pas assuré. Beaucoup de documents de cette nature furent composés par des écrivains qui, à défaut même de mémoires écrits, avaient

(1) Avec l'autorisation du P. Germano, j'ai fait reproduire cette fresque dans un des appendices de la grande édition de *Polyeucte*, publiée par Mame en 1889.

sous les yeux des monuments originaux, tombeaux, inscriptions ou peintures. La découverte de ces monuments peut venir, comme dans le cas présent, non sans doute justifier tous les détails de leur compilation, mais au moins prouver que, sous les naïves inventions de rédacteurs de basse époque, il y avait un fond de vérité.

La fresque dont on vient de lire la description n'a pas seulement un intérêt historique : elle rappelle une heure importante dans l'évolution du premier art chrétien. Quand on a visité les catacombes, qui en furent le berceau, on s'étonne de n'avoir rencontré que des images riantes dans ces sombres asiles de la mort. Leur système de décoration n'est pas païen, mais il est classique : harmonie des lignes, éclat des couleurs, ornements fantastiques, fleurs hardiment jetées ; si, dans ce cadre presque pompéien, n'apparaissaient quelque symbole évangélique, quelque scène empruntée à l'Ancien ou au Nouveau Testament, quelque touchante figure de Bon Pasteur ou d'Orante, on aurait peine à reconnaître un sanctuaire chrétien. La croix elle-même, présente partout, dessinée, quand on y regarde de près, par mille combinaisons de lignes, est aussi partout voilée et ne se montre nulle part dans sa nudité sanglante. Extrêmement rares sont les scènes qui rappellent la Passion du Sauveur. Lui-même est toujours représenté avec les traits d'une éternelle jeunesse : « l'homme de douleurs » eût sans doute effrayé la foi encore mal affermie des néophytes. On sent, sur tout sujet, les mêmes ménagements. Dans ces peintures du temps des persécutions, à peu près

toute image des persécutions est absente. Une seule fois, dans une fresque du troisième siècle, un martyr semble représenté; mais il est debout, fier, éloquent, devant son juge, non sanglant et défiguré entre les mains des bourreaux (1). Après la paix de l'Église seulement, quand on n'eut plus à craindre d'effrayer les survivants en retraçant à leurs regards les héroïques souffrances des fidèles morts pour le Christ, on commença de peindre ou de sculpter leurs supplices. L'art se dégagea peu à peu des voiles du symbolisme pour représenter hardiment la réalité. A en juger par la description que donne le poète Prudence des peintures vues par lui aux tombeaux de saint Hippolyte ou de saint Cassien, les peintres ne reculaient pas devant les détails les plus horribles, dès qu'il s'agissait de célébrer le courage d'un martyr. Mais la plupart de ces représentations, fréquentes à partir du commencement du quatrième siècle, en Orient et en Occident, ne nous sont plus connues que par les écrits des contemporains. A part une médaille où est gravé saint Laurent sur son gril, un petit reliquaire portant en bas-relief l'image d'un des quarante martyrs de Sébaste, et le chapiteau de la basilique de sainte Pétronille où est sculptée la décapitation de saint Achillée, on n'avait à Rome aucune représentation de ce genre remontant aux premiers siècles. La fresque du Célius est une des plus anciennes et probablement aussi des plus exactes et des plus dramatiques. Rarement fut peinte avec une simplicité

(1) Le sens de cette fresque est même aujourd'hui contesté.

aussi saisissante l'attente du supplice, plus douloureuse que le supplice lui-même.

Peut-être s'étonnera-t-on de voir le martyr de Crispus, Crispinianus et Benedicta peint auprès de la « confession » des saints Jean et Paul. Ordinairement les compositions de ce genre décoraient le voisinage même des tombes des saints qui en étaient le sujet. On s'expliquera difficilement que le supplice des trois amis des saints du Celius ait été représenté là, si leur sépulture n'y est pas. Les Actes nous donnent la réponse, en racontant que Crispus, Crispinianus et Benedicta furent, après leur exécution, déposés secrètement près des corps de Jean et de Paul. Si cette assertion est vraie, ils partagèrent avec ceux-ci le privilège tout à fait exceptionnel d'une inhumation « au cœur de la cité ». Le P. Germano n'a pu découvrir l'emplacement précis de leur sépulture. Mais un des Itinéraires dont j'ai déjà parlé, qui, au septième siècle, guidaient les pèlerins aux tombeaux des martyrs, et furent composés antérieurement à la translation de ceux qui reposaient dans les diverses catacombes, nomme les trois saints à côté de Jean et Paul. « A l'intérieur de la ville, sur le mont Celius, — dit la *Notice des portes, routes et églises de Rome*, — sont les martyrs Jean et Paul dans leur maison, qui fut changée en église après leur mort, et avec eux saints Crispus, Crispinianus et sainte Benedicta. »

VI

Les Actes des saints Jean et Paul se terminent par l'histoire de la transformation de leur maison en basilique. Les détails donnés par la pièce hagiographique sont curieux, et ne s'écartent pas de la vraisemblance. D'après son récit, Jovien, élu empereur en 363, après la mort de Julien, avait été l'ami des deux martyrs. Ce n'est pas impossible : Jovien était aussi un chrétien fervent. Les historiens nous disent que, comme un autre futur empereur, Valentinien, il avait encouru la disgrâce de Julien et dut même renoncer à son grade dans l'armée, parce qu'il ne voulut pas sacrifier aux dieux. Mais cette disgrâce fut courte : malgré sa passion religieuse, Julien était trop intelligent pour se priver longtemps des services d'excellents militaires. Une fois investi de la puissance impériale, Jovien, racontent les Actes, manda au sénateur Byzantius et à son fils Pammachius de construire une église dans la maison sanctifiée par le martyr de Jean et de Paul, de Crispus et de ses compagnons. Byzantius est inconnu, mais Pammachius est célèbre par l'amitié de saint Jérôme et par les œuvres charitables qu'il entreprit. C'est le chrétien sans peur, qui siégeait au sénat de Rome en habit monastique; c'est le grand propriétaire qui, soucieux des intérêts spirituels de ses tenanciers, fut loué par saint Augustin pour avoir soustrait aux influences donatistes les colons de ses lointains domaines de l'Afrique; c'est le grand bâtis-

seur qui construisit à Ostie un des premiers hôpitaux pour les malades et un des premiers hospices pour les voyageurs; c'est le généreux donateur qui, ayant recueilli l'héritage de sa femme Pauline, le versa tout entier dans le sein des indigents, et, comme Jean et Paul, dont il devait honorer la mémoire, comme plusieurs autres parmi les chrétiens illustres des IV^e et V^e siècles, vit un jour accourir à son appel, non la foule des clients qui venaient saluer le patri-cien, mais la foule des pauvres du Christ qui venaient s'incliner sous la main libérale d'un pauvre volontaire.

Il n'est pas impossible de déterminer les dates entre lesquelles fut circonscrite l'œuvre successive de Byzantius et de Pammachius, et de marquer la part de chacun d'eux à la construction de l'édifice élevé, selon l'expression des Actes, « dans » la maison des martyrs. Les travaux furent commencés sur l'ordre et au lendemain de l'avènement de Jovien, c'est-à-dire en 363; ils étaient au moins fort avancés en 410, année de la mort de Pammachius. Le premier soin de Byzantius fut, apparemment, de protéger par un mur le lieu où avaient été exécutés et enterrés Jean et Paul, d'y ouvrir la fenêtre par laquelle le vénéraient les pèlerins, de décorer de peintures historiques le corridor qui y conduisait, et d'en faciliter, des appartements voisins, la vue et l'accès. Les *graffiti* laissés sur les murs par les visiteurs, le mauvais état des pavés en mosaïque usés par leurs pas, la dégradation des stucs, qui durent, en plusieurs salles, être renouvelés, montrent que l'affluence, à la fin du quatrième

siècle et au commencement du cinquième, fut grande dans cette partie de la maison, ouverte au culte et transformée en sanctuaire. Byzantius ne s'en tint pas là; il érigea au-dessus une petite basilique, en démolissant les étages intermédiaires, en appuyant un pavage sur les voûtes du corridor et des chambres contiguës, et en plaçant dans cet édifice supérieur, afin d'y marquer la place de la « confession » souterraine, l'autel de marbre blanc, orné du monogramme constantinien, dont les débris ont été retrouvés. Bientôt l'église des saints Jean et Paul ou, comme on l'appela dès le commencement du cinquième siècle, « le titre de Byzantius, » se trouva trop exigüe, à cause de sa célébrité toujours croissante et de la dévotion qui s'attachait au seul sanctuaire de l'intérieur de Rome possédant des tombeaux de martyrs. Pammachius dut l'agrandir. Suivant un plan plus vaste, il donna au nouvel édifice à peu près toute l'étendue de la maison, conservant les murs antiques là où cela était possible, les démolissant quand son dessein l'exigeait, et achevant d'effondrer les étages intermédiaires. L'axe du temple fut tout à fait changé, et la « confession », qui correspondait au fond de l'abside dans l'édifice de Byzantius, se trouva voisine de la porte d'entrée dans la basilique agrandie. On n'eut pas la pensée de la reporter au fond du nouvel édifice : il eût fallu enlever les saints de leurs tombes primitives, ce qui était encore considéré, à cette époque, comme une sorte de profanation. Mais, bien que derrière son autel, — que surmontait un dais de pierre (*ciborium*), portant des inscriptions en vers composées par le poète

des catacombes, le pape Damase (1), — ait été ouvert un étroit escalier, maintenant la basilique en communication avec le rez-de-chaussée devenu souterrain, on cessa peu à peu de descendre au lieu du martyre. C'est de l'édifice supérieur qu'à travers des grilles de marbre les pèlerins s'habituèrent à le vénérer. A l'exception du petit espace occupé par la sépulture des saints, tout le rez-de-chaussée de la maison s'emplit des décombres qu'y accumulèrent les démolitions causées par la construction de la basilique. La date de son abandon est déterminée par les *graffiti* des chambres et du corridor, dont la paléographie ne descend pas plus bas que le courant du cinquième siècle.

Je ne suivrai pas le P. Germano dans le récit des transformations dont la basilique du Celius a été l'objet à partir du moyen âge. L'emplacement de la « confession » que nous avons décrite n'est plus marqué, sur le pavé de l'église, que par une pierre portant cette inscription : « Ici est le lieu du martyre des saints Jean et Paul. » C'est exactement sous cette dalle que le P. Germano a découvert le réduit qui vit leur supplice, reçut leur sépulture, et auquel aboutit le corridor orné de fresques. La tradition avait donc été fidèlement conservée, bien que la preuve, depuis de longs siècles, eût disparu. Celle-ci est aujourd'hui retrouvée : l'histoire des persécutions chrétiennes s'enrichit désormais d'un épisode attesté par des monuments que chacun peut contrôler. Comme l'écrivait un des plus savants épigraphistes de Rome, avant même

(1) Des débris de l'autel, du *ciborium* et des inscriptions ont été retrouvés.

l'achèvement des découvertes dont nous venons de rendre compte, « les traditions historiques sur le martyr des saints Jean et Paul dans leur propre maison, plus tard changée en église, sont maintenant hors de doute (1) ». C'est ce que dit éloquemment, et en résumant tout le sujet avec l'ampleur habituelle de ses vues, M. de Rossi, dans une lettre adressée au P. Germano. « Votre découverte, lui écrit le grand archéologue, est unique en son genre et annonce peut-être d'autres semblables dans le champ de l'antiquité chrétienne des premiers siècles. Qui aurait jamais pensé qu'une maison chrétienne reverrait le jour telle qu'elle fut au lendemain des persécutions, ornée de fresques qui gardent encore la trace du symbolisme primitif, et transformée aux premiers rayons de ce soleil de liberté que Constantin fit luire sur l'Église? De ces manifestations de l'art chrétien aux siècles de lutte et au commencement de l'ère de la paix nous ne soupçonnions pas l'existence en dehors des cimetières, des oratoires et des basiliques. Mais la maison du Celius ne demeure pas étrangère à la période héroïque de la lutte entre l'idolâtrie et la foi chrétienne. Elle marque plutôt la crise finale, l'instant décisif qui sépare les dernières violences exercées en secret contre les fidèles du complet triomphe de leur mémoire et de leur culte. C'est ainsi qu'elle devient, dans la seconde moitié du quatrième siècle, le monument des

(1) G. Gatti, dans le *Bulletin de la commission archéologique communale de Rome*, 1887, p. 322. — Voir, dans le même sens, les communications envoyées à l'Académie des inscriptions par M. Edmond Le Blant, alors directeur de l'École française de Rome, séances des 2 décembre 1887, 11 mai 1888.

martyrs secrètement immolés entre ses murs et le trophée de leur sanglante histoire. La concordance merveilleuse des données monumentales avec ce qui nous est parvenu de leurs Actes et des traditions relatives à leur fin tragique est si frappante et si persuasive, qu'aucun esprit droit ne peut, selon moi, en méconnaître la valeur. » Cette lettre, datée de Castel Gandolfo, a été écrite par le regretté maître deux mois avant de mourir : on pourrait presque la considérer comme son testament archéologique.

VII

CHARLES DE LINAS ET L'ART BYZANTIN

On parle légèrement des savants de province. On leur reproche de se confiner dans les détails, de manquer de vues élevées et d'idées personnelles. Ils connaissent bien leur clocher, mais rien autre que leur clocher : rarement ils s'aperçoivent que, de là aussi, l'œil pourrait découvrir de vastes horizons. Je ne nie pas que ce portrait n'ait plus d'un modèle : cependant il se rencontre, même parmi les savants obstinément fidèles à la province, des figures auxquelles il ne ressemble pas. A coup sûr, il ne rappelle en rien M. de Linas. Peu d'érudits mêlèrent à une curiosité plus passionnée pour les détails une plus grande abondance de vues personnelles et originales. Si je ne me trompe, c'est par là précisément que ses travaux se recommandent à tous ceux qu'intéresse l'histoire de l'art. J'essaierai de dégager de l'œuvre très multiple et un peu dispersée de M. de Linas les traits essentiels; heureux de faire acte de justice et d'amitié en défendant sa mémoire contre l'oubli, qui

recouvre si rapidement les œuvres commencées sans préoccupation du bruit et de la réclame, pour le seul amour du vrai.

Quelques détails biographiques seulement. Charles de Linas naquit en 1812, à Arras. Son père, officier supérieur de cavalerie, fut tué cette même année au passage de la Bérésina. La carrière de l'orphelin semblait toute tracée : après de brillantes études au collège Louis-le-Grand, il entra, dès l'âge de dix-huit ans, à l'école militaire de Saint-Cyr. Au collège, à l'École, l'esprit observateur du futur archéologue semble s'être déjà développé. J'en trouve une preuve curieuse dans une savante brochure, où sans doute on ne songerait pas d'abord à l'aller chercher. Traduisant, en 1870, l'opuscule du docteur F.-X. Kraus sur le crucifix à tête d'âne dessiné dans le *pædagogium* du Palatin, M. de Linas rappelle, à propos de cette gaminerie blasphématoire d'un écolier païen, les facéties familières aux écoliers de tous les pays et de tous les temps. « Depuis qu'il existe au monde des maîtres et des élèves, dit-il, ceux-ci ont toujours barbouillé leurs livres d'étude, comme les murs des bâtiments scolaires, de noms, de saillies et de caricatures plus ou moins spirituelles : l'usage en régnait pendant ma jeunesse. En 1825, les tables et bancs des classes, au collège Louis-le-Grand, étaient encore sillonnés d'entailles contemporaines du Lycée impérial ; un badigeon périodique faisait justice des inscriptions murales. A Saint-Cyr, en 1829, les murs, confidents de dix générations d'officiers en herbe, exhibaient les noms, les numéros matricules, les aspirations mili-

taires, politiques ou personnelles de cette bouillante jeunesse. La Révolution de 1830 effaça des *graffiti* qui auraient pu devenir fort curieux dans la suite. J'ai regretté surtout la disparition du légendaire n° 1212, symbole traditionnel de la force d'inertie portée à son maximum de puissance. Si le titulaire de ce numéro avait dépensé pour avancer le quart de l'énergie qu'il dépensa pour rester immobile, nul doute qu'il ne fût allé très loin. » Je ne saurais percer l'énigme du n° 1212 : je puis seulement assurer que son titulaire ne fut pas M. de Linas. Celui-ci, peut-être, s'occupa médiocrement du soin d'avancer : mais, en revanche, il dépensa dans la poursuite de la science la plus active énergie. Ajoutons que M. de Linas ne quitta l'armée, pour se donner aux travaux de l'archéologue et aux devoirs de la vie de famille, qu'après avoir, en 1832, pris part au siège d'Anvers, ce grand acte politique et militaire du gouvernement de Juillet, qui rendit définitive l'indépendance de la Belgique.

J'ai voulu citer tout à l'heure un fragment de ses souvenirs de Louis-le-Grand et de Saint-Cyr, crayonnés en marge d'une brochure allemande, afin de donner une idée des trouvailles qu'on fait souvent dans ses écrits. Il ne s'astreint pas à une méthode rigoureuse, comme ferait un auteur de profession : il se plaît à suivre le chemin des écoliers. Décrit-il un *graffito* du III^e siècle, un ivoire byzantin, un bijou mérovingien, ou quelque produit rare des émailleurs de Limoges, il ne se mettra pas en peine d'imposer silence à sa verve, et ne cherchera pas à retenir un mot piquant, à se priver d'une digression inattendue. Il prendra

volontiers le plus long pour arriver au but, sûr que nul de ses lecteurs ne s'ennuiera en route. Souvent aussi ces dérogations aux règles de la composition littéraire sont moins imputables à son esprit qu'à son cœur : s'il ouvre une parenthèse, c'est pour le plaisir d'y mettre le nom d'un ami, de faire une réclame bienveillante à l'ouvrage d'un débutant. De ces qualités et (disons-le aussi franchement qu'il le disait lui-même) de ces défauts se dégage une figure originale et vivante. M. de Linas écrira difficilement un livre : son plus important ouvrage, cette grande histoire des *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée* (1), dont trois volumes seulement ont paru, est moins un traité méthodique qu'un recueil de dissertations : la pensée générale de l'auteur les relie nettement l'une à l'autre, mais il faut tenir solidement le fil conducteur, si l'on veut être sûr de toujours le retrouver. En revanche, tel des innombrables articles donnés par lui aux *Annales archéologiques* de Didron, à la *Gazette archéologique*, à la *Revue de l'art chrétien*, vaudra tout un livre, tant les idées et les renseignements se pressent avec abondance dans ses pages. Moyennant quelque attention, il ne sera pas impossible de tirer de tant de travaux, tous inspirés par l'étude directe des monuments, une synthèse des idées historiques et archéologiques de M. de Linas ; car chez lui (et c'est un des traits qui le classent au premier rang) l'antiquaire, qui observe les faits, se double toujours de l'historien

(1) *Les Origines de l'orfèvrerie cloisonnée, recherches sur les divers moyens d'incrustation, la joaillerie et l'art des métaux précieux*, t. I, 1877 ; t. II, 1878 ; t. III, 1887 ; Paris et Arras.

qui en tire les conclusions. Il fait voir et il fait penser.

Au premier aspect, la longue liste de ses travaux semble indiquer un esprit entraîné par une curiosité universelle et enclin à se disperser : mais si l'on sait lire l'œuvre de M. de Linas, on en reconnaît vite l'unité. Qu'il recherche l'origine ou le style d'une étoffe, décrive un bas-relief, interroge un ivoire, examine une plaque émaillée, il est presque toujours ramené à cet art byzantin, si légèrement jugé naguère, et auquel ses efforts persévérants ont contribué à faire rendre justice. C'est là qu'il s'établit de préférence, comme au point de jonction entre l'Orient et l'Occident.

Les pages consacrées à l'art byzantin dans les *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée* étudient surtout la manière dont il fut modifié par des influences orientales. Étant donné le sujet du livre, on comprend que ce point de vue ait d'abord arrêté l'auteur. La joaillerie, en effet, se rattache surtout à l'Orient, et, quand on sait le rôle considérable qu'elle eut à la cour de Byzance, quand on revoit par la pensée ce déluge d'or, d'argent, de pierres précieuses qui couvrent les coiffures, les vêtements et les armes, font scintiller les meubles, s'étalent sur les lambris, remplissent ces palais de féerie où des oiseaux de rubis chantent sur des arbres d'or, où les empereurs et les impératrices, semblables à des idoles orientales, apparaissent immobiles sous leurs diadèmes à pendeloques, leurs gorgerins cousus de plaques d'or, leurs ceintures de perles et d'émaux, leurs robes brodées de lourdes gemmes, on reconnaît aisément, avec M. de Linas, que le goût et la technique des bords de l'Euphrate et

du Tigre s'acclimatèrent, entre le IV^e et le XV^e siècle, sur les rives du Bosphore. Je suis tout disposé à voir, comme lui, dans l'orfèvrerie byzantine et dans les arts décoratifs qui s'en inspirèrent, un reflet de l'Orient. Ce reflet, il se retrouve partout, qu'il éclaire doucement les teintes harmonieuses des tapisseries ou fasse reluire les ors étincelants des mosaïques; c'est à l'Orient que l'art byzantin doit non seulement la somptuosité, qui forme l'une de ses caractéristiques principales, mais encore et surtout ce sentiment exquis de la couleur, cette impeccable justesse des tons, que possédèrent à toutes les époques, que possèdent aujourd'hui encore les artistes ou les artisans de la Perse, de l'Inde, de l'extrême Asie.

Incontestable, cependant, comme est ici l'influence orientale, elle n'explique que dans une faible mesure la grandeur et l'originalité de l'art byzantin. Sans doute, entre Byzance et l'Arménie ou la Perse, les relations commerciales et diplomatiques furent de tout temps fort actives; mais il ne faut pas oublier que, plusieurs siècles après que Constantin eut assis à l'extrémité de la Propontide la nouvelle capitale de l'empire, les provinces qui entouraient celle-ci, non seulement à l'Occident mais aussi à l'Orient, appartenaient encore tout entières à la civilisation grecque et romaine. Dans l'Asie Mineure, l'hellénisme dominait, avec son goût sobre et pur, un peu amolli seulement par les douceurs d'un climat charmant et d'une civilisation raffinée : monuments, religion, mœurs, magistratures, vie provinciale et municipale, tout y était grec; en quelque lieu de ces provinces où fouil-

lent aujourd'hui les savants, ce que la pioche fait sortir de terre, ce sont des inscriptions ou des statues grecques, les fragiles chefs-d'œuvre de coroplastes qui rivalisent avec ceux de l'Attique ou de la Béotie, des débris de temples consacrés aux divinités de l'Olympe, ou de théâtres voués à la muse de Sophocle et d'Euripide. Non seulement les côtes baignées par les flots bleus de la mer Égée, mais encore les rivages plus âpres que battent les vagues orageuses du Pont-Euxin, même les sauvages contrées de la Colchide et les plages qui s'appuient aux premiers contreforts du Caucase, étaient des pays de civilisation grecque. M. de Linas a montré, dans le second volume de son *Orfèvrerie cloisonnée*, en des pages qui en sont peut-être la partie la plus attrayante et la plus neuve, que cette civilisation a presque fait le tour de la mer Noire. On sait que la Chersonèse Taurique (Crimée) et les rivages du Bosphore Cimmérien furent, dès le premier siècle de notre ère, au nombre des pays vassaux de Rome, et reçurent même de très bonne heure les semences du christianisme. L'art hellénique dominait dans ces régions, comme le montrent tant de vases grecs, d'ivoires sculptés, de terres-cuites, de coupes de verre, de bijoux d'un style certainement classique, trouvés en Crimée et sur les côtes méridionales de la Russie jusqu'aux embouchures du Dniéper. De même que la Méditerranée resta, pendant de longs siècles, un lac romain, de même aussi la mer Noire peut, à une certaine époque de l'histoire, être considérée comme un lac grec. Telle fut, de ce côté, l'expansion de la culture intellectuelle et artistique

née sur les rives de l'Ilyssus et à l'abri des oliviers sacrés de Minerve, propagée d'abord par le génie commerçant et colonisateur des Hellènes, puis portée plus loin encore par les armes de Rome. Si puissante et si répandue, elle ne s'éclipsa certainement point, dans la nouvelle Byzance, devant les lointaines influences de la Perse ou de l'Inde; et si les rayons des arts propres à la Haute Asie atteignirent promptement, comme nous l'avons dit, cette seconde capitale de l'empire romain, ce ne fut qu'en traversant le prisme lumineux dont l'entourait, de toutes parts, l'atmosphère hellénique.

Dans ses divers écrits, dans ceux-là surtout qui ont trait, non plus à l'orfèvrerie, mais à la sculpture sur ivoire, à ces merveilleux triptyques dans lesquels excellèrent les artistes de Byzance, M. de Linas a eu souvent l'occasion de le reconnaître. Pour lui, comme pour tous les hommes qui ont étudié de près la question, l'art byzantin fut pendant onze siècles le gardien fidèle de la tradition classique. Lorsque Constantin, après 325, transporta sur les rives du Bosphore la résidence des souverains, il voulut faire tout de suite de la nouvelle Rome une rivale digne de l'ancienne. Pour y parvenir, et suivant en ceci l'exemple de ses prédécesseurs païens, il enleva aux édifices religieux ou civils de la Grèce et de l'Asie Mineure les œuvres d'art dont ils étaient décorés. « Il fit des statues des dieux l'ornement de sa ville, » dit un écrivain chrétien du cinquième siècle (1). Constantinople, enrichie

(1) Socrate, *Hist. eccl.*, I, 16.

de tous les chefs-d'œuvre de la statuaire grecque, qui, par milliers, dressaient leurs bronzes ou leurs marbres dans ses places, ses thermes et ses basiliques, devint un musée tel que le monde n'en reverra jamais. Les plus rares produits de l'art hellénique, religieusement conservés, y demeurèrent intacts pendant de longs siècles. Au lieu que les invasions barbares interrompaient, à partir du sixième siècle, la tradition antique en Occident, ou n'en laissaient subsister que de faibles restes, celle-ci se maintint sans interruption dans Byzance. Sans doute, l'hérésie des iconolastes frappa de stérilité, pendant un siècle, les travaux des artistes byzantins, et fit périr beaucoup de leurs œuvres; mais elle ne toucha pas à celles de l'antiquité. Même après le sac de la ville par les Latins en 1204, malgré les marbres brisés, les beaux bronzes antiques jetés à la fournaise et convertis en monnaie, les débris de l'art hellénique demeurèrent encore assez nombreux pour perpétuer la tradition. Celle-ci n'avait pas entièrement disparu en 1453, quand la prise de Constantinople par Mahomet II jeta beaucoup d'artistes byzantins sur les chemins de l'exil.

La prédilection de M. de Linas pour l'art éclos à Byzance sous la triple influence de l'idée chrétienne, des modèles antiques et des importations orientales, n'était pas de ces admirations aveugles qui ne distinguent pas entre les époques. Ses préférences, dues à l'étude attentive des monuments, ont été trop souvent exprimées par lui pour nous laisser un doute. L'art byzantin comprend deux périodes bien tranchées, que sépare le siècle stérilisé, au point de vue artistique,

par l'hérésie des iconoclastes. La première, qui commence à la fondation de la nouvelle capitale par Constantin, atteint son apogée au sixième siècle, sous Justinien. L'art byzantin est alors en possession des caractères qui feront son originalité; sa richesse décorative s'épanouit en toute liberté et en toute splendeur; il possède déjà tous les tons de sa palette harmonieuse, mais, sur tant d'éléments divers, règne le style antique, plein de grandeur et de simplicité. Si, pour des raisons qui ne sont peut-être pas encore clairement connues, la sculpture sur marbre dégénère à partir du quatrième siècle, malgré les admirables modèles rassemblés par Constantin et ses successeurs, tous les autres arts se conservent ou se renouvellent. Au cinquième et au sixième siècle, la sculpture sur ivoire produit des œuvres de grand style dans un petit format; tels, les feuillets de diptyque qui servent de reliure au célèbre *Livre d'ivoire* de la Bibliothèque municipale de Rouen, et auxquels M. de Linas a consacré une savante étude (1); tels, l'ange superbe du

(1) Le *Livre d'ivoire à la Bibliothèque publique de Rouen*, extrait de la *Gazette archéologique*, 1886. La planche en héliogravure est excellente. L'aspect de l'original donne tout de suite l'idée d'un ivoire byzantin, appartenant à l'époque indiquée. Sur un seul point de détail, je m'écarte de l'interprétation de M. de Linas. Il reconnaît avec raison saint Pierre dans l'apôtre vu de trois quarts, et tenant une clef; mais il voit saint Jean dans l'apôtre représenté de profil, avec le front chauve et la barbe pointue. C'est bien plutôt le type iconographique de saint Paul, presque toujours placé sur les monuments chrétiens en pendant avec saint Pierre. Sur un sarcophage de Marseille, représentant Notre-Seigneur entre les apôtres, celui de gauche, qui est incontestablement saint Paul, offre de surprenantes ressemblances, comme type, pose, draperies, avec le personnage de profil du *Livre d'ivoire*; cf. Edmond Le Blant, *les Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, pl. XI, n° 4.

British Museum (1) ou la couverture d'évangélaire de la Bibliothèque nationale (2). La mosaïque garde la liberté pittoresque du génie antique, et elle a déjà l'imposante solennité, l'éclatante richesse, qui la rendent si propre à revêtir les grands édifices religieux; ainsi, au cinquième siècle, les élégantes compositions du Baptistère orthodoxe et du mausolée de Galla Placidia, à Ravenne; au sixième les décorations les plus anciennes de Sainte-Sophie de Constantinople (3), et, pour la ville toute byzantine de Ravenne, celles de Saint-Vital, de Saint-Apollinaire nouveau et de Saint-Apollinaire *in Classe*. Mais nulle part autant que dans les miniatures des manuscrits ne se montre la tradition grecque et romaine. Voyez la première feuille du manuscrit de Dioscoride, conservé à la Bibliothèque de Vienne (4). Juliana Anicia y est représentée entre la Grandeur d'âme et la Sagesse; dans les compartiments réservés autour du sujet central, de ravissants Amours, que l'on croirait détachés de quelque fresque d'Herculanum ou de Pompéi, pêchent, tournent la meule, font la cuisine, sculptent, peignent. Le *Josué* du Vatican (5), la *Genèse* de Vienne (6), s'inspirent aussi visiblement de l'antiquité; l'allégorie païenne se mêle, dans leurs miniatures, à la représentation litté-

(1) J. Labarte, *Histoire des Arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, t. I, pl. III.

(2) *Ibid.*, pl. IV.

(3) Par exemple, l'ange admirable, publié par J. Labarte, t. II, pl. LIX, n° 1.

(4) *Ibid.*, t. II, pl. XLIII.

(5) *Ibid.*, p. 166.

(6) *Ibid.*, p. 161 et pl. XLII.

rale des récits bibliques : les montagnes sont symbolisées par des femmes portant une corne d'abondance, les villes par des femmes couronnées de tours, les fleuves et les sources par des hommes demi-nus ou de gracieuses jeunes filles, couchés près de leur urne penchante (1); même dans les sujets sacrés, les habitudes d'esprit des artistes de l'âge classique n'ont point disparu.

Cependant, si remarquables et parfois si belles que nous paraissent les œuvres de l'art byzantin au cinquième et au sixième siècle, ce n'est pas cette période qui emporte les plus vives admirations de M. de Linas. Il y reconnaît la prédominance du génie romain sur la tradition grecque proprement dite, par conséquent quelque lourdeur et quelque vulgarité dans les formes. Selon ce juge délicat, l'art déjà frappé de décadence qui régnait à Rome au commencement du quatrième siècle continua d'être cultivé à Byzance après que Constantin eut fait de cette ville une seconde Rome; c'est lui qui domina jusqu'au huitième siècle, époque où le progrès artistique fut violemment interrompu par les réformateurs iconoclastes. Après la chute de ceux-ci, l'éclipse momentanée dont ils avaient été cause fut suivie, sous Basile le Macédonien et ses successeurs, d'une véritable renaissance, dont la fin du neuvième siècle et tout le dixième furent l'époque la plus brillante. Mais, au jugement de M. de Linas, la tradition ne se renoua pas alors telle qu'elle

(1) Kondakoff, *Histoire de l'Art byzantin considérée principalement dans les miniatures*; cf. Eugène Müntz, *Journal des Savants*, octobre 1887, p. 637-638.

était quand l'avait rompue la révolution iconoclaste; c'est aux purs chefs-d'œuvre helléniques plutôt qu'aux modèles romains que les artistes de la période macédonienne demanderont leurs inspirations. Cette thèse semble confirmée par l'étude des miniatures. Rien d'exquis comme une feuille du *Psautier grec* de la Bibliothèque nationale (1), qui représente David jouant de la harpe en gardant son troupeau. « Près de lui, appuyant la main sur l'épaule du berger, une jeune déesse, la Mélodie, inspire ses chants; le costume antique laisse à découvert son bras, le haut de sa poitrine, d'un modelé ferme et gracieux; la tête est à demi-inclinée, et un doux sourire anime la beauté régulière du visage. Au second plan, derrière une fontaine, se cache une femme dont on n'aperçoit que la tête et qui écoute David. Dans un des coins du tableau, un jeune dieu est étendu sur le sol, à demi-nu, la tête couronnée de feuillage; il personnifie la montagne de Bethléem. Tout autour s'étend un paysage plein de fraîcheur et d'ombre. On est loin, ici, des mosaïques de Saint-Vital, plus loin encore des compositions que répétera plus tard l'art byzantin; il semble, au contraire, que l'artiste ait voulu écarter tout ce qui rappelle la grandeur, l'étiquette, la symétrie majestueuse, pour ne chercher que la grâce et la vie sous leurs formes les plus naturelles. Assurément, si l'on ne connaissait le contenu du manuscrit, on se croirait en présence d'une idylle de Théocrite bien plutôt que d'une scène biblique (2). » La même ins-

(1) Ms. n° 139.

(2) Bayet, *l'Art byzantin*, p. 158 et fig. 47. M. de Linas, *Revue de l'art*

piration apparaît dans un Isaïe qui prie entre la Nuit, représentée par une jeune femme « tenant au-dessus de sa tête un voile parsemé d'étoiles, dont la brise gonfle le tissu léger », et le Point du jour, que symbolise un Éros sans ailes, portant une torche. « Dans les autres miniatures du manuscrit se rencontre encore ce goût des personnifications, comme si l'artiste jugeait imparfaite toute composition où ne figurent pas ces divinités antiques converties à la foi nouvelle : ici, c'est la Force qui assiste David combattant Goliath ; ailleurs, la Sagesse et la Prophétie l'entourent et le conseillent. Si l'artiste peint le Passage de la mer Rouge, une femme qui tient une rame représente la Mer, tandis qu'un homme nu, l'Abîme, s'empare de Pharaon ; sur le sol est assis le Désert, et dans le ciel plane la Nuit (1). »

J'emprunte ces descriptions au livre de M. Bayet sur l'*Art byzantin*, dont M. de Linas goûtait fort l'érudition profonde et la forme littéraire. Il eût signé volontiers cette conclusion de l'ancien membre de l'école d'Athènes : « On se figure que la défaite des iconoclastes avait eu pour conséquence d'asservir plus étroitement encore l'art à l'Église, et on se représente les peintres condamnés à reproduire, sous peine d'hérésie, les compositions et les types consacrés par l'orthodoxie monastique. Au IX^e et au X^e siècle, ce qui se manifeste, c'est au contraire la renaissance du goût

chrétien, janvier 1885, p. 36, note 1, voit dans cette miniature non une œuvre originale, mais une copie servile d'une fresque païenne, et développe fort spirituellement cette idée ; il n'en donne, cependant, aucune preuve.

(1) Bayet, p. 160, et fig. 48, 49.

s'alliant à l'admiration des œuvres antiques... Depuis Justinien, l'art s'était développé avec un caractère d'uniformité majestueuse, et, pour employer un mot qu'il est plus facile de comprendre que de définir, il était devenu hiératique. Au IX^e siècle et dans la première moitié du X^e, si on consulte les miniatures, il semble s'être transformé, et apparaît plus vivant et plus naturel (1). » Ce que M. Bayet vient de démontrer par les manuscrits, M. de Linas l'a supérieurement prouvé par l'étude des triptyques d'ivoire du même temps. Sans doute, le beau triptyque de la collection Harbaville, à Arras, auquel il a consacré de si remarquables pages (2), offre dans la disposition des groupes une régularité qui rappelle la composition symétrique des œuvres de l'âge qui précède et de celui qui suit : la destination religieuse de cet icône rendait ce défaut à peu près inévitable. Mais, dans l'exécution des personnages, la liberté de l'artiste prend sa revanche ; son ciseau est d'une souplesse et d'une finesse vraiment exquis, et, comme le dit si bien le savant archéologue, plutôt grec que romain. La Vierge, debout près du trône du Christ, lui paraît « une terre cuite de Tanagra idéalisée ». Le triptyque de la collection Harbaville eut, comme le manuscrit que nous avons cité (3), l'honneur d'être copié plus tard ; on en retrouve des répliques, bien inférieures à l'original, et appartenant

(1) Bayet, p. 152.

(2) *Revue de l'Art chrétien*, janvier 1885, p. 42-40 et pl. I, II.

(3) Le folio 436 du Ms. 139 de la Bibliothèque nationale, représentant Isaïe entre la Nuit et le Point du jour, a été reproduit, avec des variantes, au folio 107 du Ms. 755 de la Bibliothèque vaticane, appartenant aussi au IX^e ou au X^e siècle.

probablement au XV^e siècle, dans les collections du Musée chrétien du Vatican et de la Bibliothèque de la Minerve (1).

Épris de l'art byzantin, dont il savait si bien déterminer les époques et définir les beautés, M. de Linas ne se bornait pas à une admiration théorique : il eût voulu retremper l'art populaire à ces sources trop peu connues. Rendant compte, en 1884, d'une exposition d'imagerie religieuse organisée à Rouen, et cherchant les moyens d'arrêter une décadence que les meilleurs esprits s'accordent à déplorer : « Que ne s'adresse-t-on, disait-il, à l'iconographie byzantine du X^e siècle, la plus belle du monde? Simple et majestueux, l'art byzantin de l'époque macédonienne offre surtout ces figures isolées, objectif principal de l'imagerie populaire : sobriété de draperies et de palette, expression des têtes, noblesse des attitudes, autant d'éléments de succès... Ma plaidoirie sera-t-elle écoutée? Daignera-t-on s'apercevoir que les physionomies vulgaires, les formes amaigries, les plis tassés de notre XV^e siècle sont, esthétiquement et religieusement, bien inférieurs aux types byzantins du X^e, lesquels, peintures ou bas-reliefs, procèdent du style antique dont les coroplastes de Tanagra nous ont laissé tant de suaves échantillons? Négligera-t-on un heureux moyen d'étancher la soif de nouveautés qui nous dévore, nous, impuissants à créer (2)? »

Au moment où M. de Linas écrivait ces lignes pleines de verve, aucun de ceux qui l'aimaient n'eût pu croire

(1) *Revue de l'Art chrétien*, avril 1886, p. 157-169 et pl. VI.

(2) *Revue de l'Art chrétien*, novembre 1884.

que peu d'années le séparaient de sa fin. Il y avait dans son esprit et dans son cœur tant de persistante jeunesse que tous, en le lisant ou en l'écoutant, oublièrent son âge. Lui-même semblait prendre à tâche de le faire oublier, car, dans les trois années qui précédèrent sa mort, il multiplia les publications, et jamais son style ne fut plus alerte, son observation plus déliée, le crayon, qu'il maniait aussi bien que la plume, plus expressif et plus fin. Lors même qu'une douloureuse maladie l'eut contraint à un repos physique auquel répugnait sa nature, il ne cessa pas de travailler ; mais au labeur de l'érudit qui étudie toujours, il joignit l'effort intime du chrétien qui se perfectionne dans la souffrance. J'en retrouve dans ses lettres le touchant témoignage, mêlé aux vives saillies d'un esprit qui ne s'éteignit pas par degrés, mais garda jusqu'au dernier jour son rayonnement un peu capricieux, plein de chaleur et de clarté.

VIII

LES ORIGINES DE LA CIVILISATION MODERNE

Suivre pendant huit siècles l'histoire de la société européenne, montrer les obstacles qui l'empêchèrent longtemps d'atteindre le but que Dieu lui a marqué, les forces qui ont supprimé ces obstacles, et s'arrêter au moment où, celles-ci ayant enfin triomphé, la voie s'est ouverte devant les peuples devenus chrétiens : tel est le sujet du livre publié en 1886 par M. Kurth sur les *Origines de la civilisation moderne*, et réédité, en 1888, avec quelques additions (1).

On trouvera, dans la littérature historique de notre temps, peu d'ouvrages auxquels il puisse être comparé. Cette littérature s'enrichit chaque année de savantes monographies ; mais l'analyse est à peu près la seule méthode employée de nos jours par les historiens : les idées générales sont devenues suspectes ; la synthèse a cessé d'être à la mode, peut-être parce qu'il ne se rencontre plus personne pour manier cet instrument des maîtres. Que si l'on veut à toute force

(1) Deux volumes in-12; Paris, Louvain et Fribourg.

citer des livres analogues à l'ouvrage du savant professeur de Liège, il faut remonter haut dans ce siècle, et s'arrêter soit à l'époque de la rénovation des études historiques, au temps des Guizot et des Thierry, soit à cette féconde période de renaissance catholique où Montalembert écrivait l'introduction de *Sainte Élisabeth*, et Ozanam ses éloquents études sur le V^e siècle, sur les Germains et sur les Francs.

Ces rapprochements, que ratifieront, croyons-nous, tous les lecteurs de l'ouvrage de M. Kurth, suffisent à en montrer l'importance et à en déterminer le caractère. Un tel livre ne veut pas seulement être loué : il mérite que l'on essaie d'en résumer les idées principales et d'en dégager les conclusions.

I

Le premier volume pourrait avoir un sous-titre, et s'appeler *la fin de l'ancien monde*. Tel est en effet le sujet des sept chapitres qui le composent, si l'on ajoute que, en deux d'entre eux, est étudiée la force qui sera montrée, au tome suivant, présidant à la formation du monde nouveau.

M. Kurth décrit d'abord *l'Empire romain*, en qui il reconnaît « le type le plus complet de la société païenne. » En quelques pages étincelantes, il peint Rome devenue non seulement la capitale universelle, mais encore la divinité du genre humain. Cette divinité, au premier siècle de notre ère, est incarnée dans l'empereur, qui absorbe et concentre tous les pouvoirs, ne laissant à ceux-ci que de solennelles et vides appa-

rences. Mais, par cela même que tous les droits ont été supprimés au profit d'un seul homme, cet homme est devenu très fragile. Point de mire de toutes les ambitions, un coup de force le précipite du trône, où souvent un coup de force l'avait fait monter. L'empereur n'est l'être le plus puissant du monde, qu'à la condition d'en rester le plus vulnérable. Sur quarante-six souverains qui se succédèrent d'Auguste à Dioclétien, neuf seulement sont morts dans leur lit. Après la ruine successive de toutes les institutions qui pendant les siècles antérieurs avaient assuré la stabilité de l'État romain, telle est donc sa constitution définitive à l'époque impériale : l'omnipotence d'un seul, tempérée par les jeux de la force et du hasard, ou plutôt par l'omnipotence des armées et l'anarchie militaire.

L'anarchie morale en fut la conséquence inévitable. La religion du Romain se confondait avec le culte de la patrie : dès que ce culte eut cessé de lui demander des vertus actives, dès que les institutions libres eurent disparu dans le gouffre impérial, le Romain demeura abandonné à lui-même, ou plutôt asservi à quiconque nourrirait son oisiveté et amuserait son ennui. Le tenir dans cette servitude par l'effet d'un socialisme savant fut, durant plusieurs siècles, le principal effort des empereurs. M. Kurth refait à grands traits le tableau tant de fois esquissé de cette orgie romaine, où les plus mauvais instincts de notre nature, la cruauté et la volupté, sont flattés à la fois, pendant que la famille se dissout, que le travail libre disparaît, que la lèpre de l'esclavage s'étend, que la superstition achève de dégrader les âmes, que la popu-

lation diminue, que le monde s'appauvrit. Il montre l'impuissance des bons empereurs du second siècle, comme de la petite élite des stoïciens, pour retenir la civilisation romaine sur la pente où elle se précipite.

Tout est-il juste dans ces pages sévères? Je le crois : mais peut-être ne sont-elles pas complètes. J'aurais aimé que M. Kurth eût dit un mot de la vie municipale qui, en tant de provinces, occupa les esprits, fit naître d'honorables ambitions, suscita des vertus, et offrit un contrepoids utile à la centralisation romaine; qu'il parlât davantage de la vie provinciale elle-même, restée vivante dans une partie de l'Occident au point qu'au milieu du III^e siècle, quand l'anarchie devint dominante à Rome, l'esprit national se ranima dans la Gaule, l'Espagne et la Bretagne, et unit ces trois grandes contrées en une confédération puissante contre les Barbares. En un mot, j'aurais voulu qu'aux ombres l'auteur mêlât plus de lumières : l'empire païen n'a pas duré trois siècles sans que quelques vertus naturelles aient été jointes à sa corruption et en aient au moins retardé le progrès mortel.

Le chapitre consacré au *monde germanique* est un des meilleurs du livre. Au sortir de l'atmosphère étouffante de Rome impériale, l'auteur semble respirer avec délices l'air pur des forêts de la Germanie; sous leur âpre ciel, sans cesse fouetté par les vents du nord, il se réjouit de ne rencontrer ni gladiateur ni courtisane. Quand la Germanie entre en contact avec le monde romain et paraît aux regards de l'histoire, « elle sortait à peine de l'état patriarcal pour évoluer vers la forme politique ». La constitution des innom-

bables sociétés qui flottaient, pour ainsi dire, entre le Rhin et le Danube, entre la mer du Nord et le Pont-Euxin, peut, en négligeant les traits particuliers, se ramener à quelques éléments principaux. L'unité sociale reste la famille, dont tous les membres sont reliés entre eux par le souvenir de l'origine commune et le sentiment d'une responsabilité collective : malgré la polygamie, privilège des chefs, elle se maintient forte, grâce à la pureté relative des mœurs. Mais déjà se montre l'unité économique, la marche (1), « groupe qui a pour but l'exploitation collective d'une partie déterminée du sol et se compose ordinairement d'un certain nombre de familles formant, par leur cohabitation même, comme une grande famille territoriale, dans laquelle le voisinage tenait lieu de parenté ». Plusieurs marches forment l'unité politique, le canton, dont les chefs avaient reçu des Romains le nom de princes, *principes*, pour les distinguer des rois, ou chefs des nations constituées par la fédération volontaire de plusieurs cantons. Dans chacun de ces éléments superposés, qui font l'édifice de la société germanique, le pouvoir central est faible, et c'est par des assemblées périodiques que se manifeste la volonté souveraine. « L'assemblée de la marche décidait quelle partie du territoire commun on mettrait en exploitation, quels principes on suivrait pour la répartition des lots destinés à l'agriculture, quels châtimens méritaient ceux qui avaient endommagé ou diminué d'une

(1) Si je ne me trompe, Fustel de Coulanges était loin de reconnaître à la « marche » l'importance que lui attribue M. Kurth. Je me borne à résumer ici l'opinion de ce dernier.

manière coupable le patrimoine collectif. L'assemblée cantonale avait une compétence plus large et plus haute; c'étaient les débats entre les personnes, les conflits entre les familles qu'elle avait pour mission d'apaiser : elle revêtait principalement le caractère d'une institution de paix publique. Quant à l'assemblée nationale, elle statuait sur tous les grands intérêts communs : elle décidait de la guerre ou de la paix, concluait les alliances avec d'autres peuples, modifiait, complétait ou interprétait la coutume. » De cette dernière assemblée sortirent ces législations barbares, qui s'efforcent de concilier l'indépendance de l'individu et de la famille avec la paix publique et la souveraineté sociale, fixent le tarif de la composition pour chaque délit, déterminent pour l'accusé, selon son rang, les règles du combat singulier ou de l'ordalie, s'essayaient enfin, à travers mille difficultés, au rôle protecteur de l'État.

Bien nomade, bien rudimentaire était-il, cet État; la description d'un de ses éléments les plus stables, en apparence les mieux fixés au sol, en fera comprendre l'inquiétante mobilité.

« Le domaine occupé par cette société rurale était une conquête réalisée par le fer et le feu sur la forêt universelle : dans un désordre pittoresque, au centre d'une vaste clairière, les rustiques demeures des Barbares offraient l'aspect d'une espèce de campement à long terme. Nos villages d'aujourd'hui, avec leurs agglomérations compactes, serrées autour d'un clocher, sont bien loin de donner une idée de ces installations primitives, mais on en retrouve une image affaiblie

dans certaines localités de la Westphalie, terre germanique par excellence, où les vieilles mœurs se sont conservées en partie avec leur poésie sauvage et leur pénétrant parfum d'antiquité. Telle était la forme que prirent à leur origine et que gardèrent bien longtemps les premiers villages; elle avait un charme exquis pour des hommes encore à moitié nomades, et il fallut bien du temps pour qu'on se décidât enfin à y renoncer. Encore en plein moyen âge le droit germanique rangeait la maison parmi les biens mobiliers, comme s'il eût voulu consacrer le souvenir du temps où elle n'était qu'un chariot qui circulait à la suite des armées sur tous les champs de bataille de l'Occident (1). »

Cette société à la fois organisée et instable, toujours poussée en avant par le désir de voir les pays du soleil, fut dès le premier siècle de l'empire l'adversaire naturel du monde romain. Sous Auguste, Rome renonce déjà à s'établir en Germanie; puis elle se protège par des lignes de défense contre cette envahissante contrée. Pendant le second siècle, elle ne cesse de réparer ces digues, qui crèvent toujours sous la pression des Barbares: au troisième, le flot envahisseur déborde sur tous les points les limites de l'empire, et pénètre même jusqu'au cœur de l'Italie. On peut déjà prévoir qu'entre une civilisation vieillie et corrompue, comme celle que nous a montrée l'historien dans un premier tableau, et les races jeunes et vigoureuses dont il vient de retracer l'image, la victoire ne restera pas toujours balancée, et que la barbarie germa-

(1) *Les Origines de la civilisation moderne*, t. I, p. 69-70.

nique finira par avoir raison de la culture romaine.

Ce dénouement inévitable amènerait la ruine de la civilisation, s'il n'y avait au monde que des Romains et des Barbares. Heureusement l'Église existe : M. Kurth consacre le troisième chapitre de son livre à décrire les commencements de cette société divine où « il suffisait d'apporter son âme pour être accueilli ». Il montra la « paix romaine » favorisant la diffusion de la parole sainte ; les innombrables colonies juives servant d'étapes aux premiers missionnaires ; la joie des nouveaux convertis. « Dans notre société habituée aux bienfaits de l'Évangile, il n'est plus donné à personne de comprendre la surprise de tant d'âmes hautes et fières, le ravissement de tant de cœurs blessés, lorsqu'à travers l'horreur du paganisme ils virent briller pour la première fois la figure et le sourire de Jésus... Ils entraient, émus et attendris, et, en franchissant le seuil béni de l'Église, il leur semblait passer du froid de la mort dans la douce chaleur de la vie, et des ténèbres de la nuit dans la splendeur du jour éternel (1). » Avec le même charme de vie M. Kurth parle de la hiérarchie ecclésiastique, de la primauté romaine, de l'unité de l'Église et de sa charité universelle, de son culte, des mœurs chrétiennes ; il nous fait entrevoir, dès ces premiers temps, les conséquences sociales du mouvement évangélique, restauration de la famille, réhabilitation du travail, relèvement de l'esclave, ennoblissement du pauvre. Il expose ensuite les rapports de l'Église avec le monde païen, en fai-

(1) T. I, p. 113-114.

sant remarquer l'habileté avec laquelle, au troisième siècle, la société ecclésiastique s'appropriâ, pour assurer la liberté de son culte et de ses cimetières, les lois favorables au droit d'association. Enfin, il trace un dramatique tableau des persécutions, et met en présence, avec une émotion communicative, les bourreaux et les martyrs.

J'aurai, sur ce dernier point, quelques réserves à présenter au savant historien. Tout le monde sait qu'à partir de Dèce les persécutions prirent un caractère particulier ; les passions populaires se sont refroidies, mais la raison d'État anime désormais les empereurs contre l'Église : celle-ci, à en croire ses adversaires, trouble l'unité de l'empire romain, en menace les institutions ; le salut public exige qu'elle disparaisse. M. Kurth semble justifier ces reproches, quand il montre les fidèles se tenant systématiquement à l'écart de leurs concitoyens. Après avoir dit : « Toutes les formes de l'activité humaine, toutes les sources de relations sociales, le chrétien les évitait (1), » il ajoute :

« Tout, dans l'attitude des chrétiens, semblait fait pour heurter l'opinion et pour blesser le sentiment public. On ne pouvait plus se méprendre sur la gravité de ce phénomène, bien digne d'inspirer de sérieuses inquiétudes aux hommes d'État. Il était manifeste que les chrétiens formaient une société dans la société ; que cette société acquérait tous les jours plus d'importance, qu'elle était rebelle à toute espèce d'absorption

(1) P. 148.

et d'assimilation. Ces masses compactes et calmes, qui traversaient l'État sans même lui accorder un regard, s'en allaient évidemment dans une direction opposée à celle de la société romaine. On assistait à la silencieuse et irrévocable sécession de la plèbe chrétienne, bien autrement redoutable que celle du mont Sacré (1) ».

C'est là ce que prétendirent les persécuteurs, depuis Dèce jusqu'à Dioclétien; mais l'histoire, étudiée de plus près, me paraît montrer qu'ils furent dupes de leurs préjugés. Combien de fois avons-nous vu les politiques modernes, plus ou moins sincèrement, se tromper de la même manière! La conduite des fidèles protestait contre ces illusions. Comme les moralistes et les philosophes, ils condamnent les voluptés païennes, les spectacles sanglants; mais ils ne se dérobent ni aux devoirs de la famille, ni à l'exercice des métiers, ni à la culture des lettres et des arts, ni à aucun des honnêtes emplois de l'activité humaine. Tant que les empereurs ne leur imposent point d'actes contraires à leur foi, et ne font pas de l'exercice des magistratures ou du service militaire une occasion forcée d'idolâtrie, nous voyons les chrétiens accepter des fonctions publiques, remplir les armées, se presser en foule à la cour des souverains: n'a-t-on pas dit de Valérien que sa maison « ressemblait à une église », tant les serviteurs chrétiens y étaient nombreux? L'Église reconnaît si bien les droits de l'autorité civile, qu'en deux circonstances célèbres elle porta devant

(1) P. 149.

l'empereur un procès intéressant la propriété collective de la communauté chrétienne. Elle ne songeait pas plus à former, comme on dit, un État dans l'État, que tant d'autres associations religieuses, philanthropiques ou industrielles autorisées par les lois romaines. Ni les chrétiens considérés comme individus, ni l'Église prise en corps, n'eurent jamais l'idée de « se retirer sur le mont Sacré ». Comme le montre Tertulien lui-même, « ils ne s'abstenaient que des temples ». « C'est-à-dire, conclut Bossuet, que tout le reste leur était commun avec leurs concitoyens et les autres sujets de l'empire (1). » Leur patience pendant les persécutions donnait d'ailleurs le meilleur gage de leur fidélité politique. L'incompatibilité que plusieurs souverains crurent découvrir entre le christianisme et la société romaine est donc une de ces fictions dont se repaît l'imagination défiante et crédule des hommes d'État de tous les temps; il y eut incompatibilité sans doute, mais entre le christianisme et le paganisme, et c'est seulement parce qu'ils s'obstinèrent à considérer celui-ci comme un des éléments constitutifs et une des parties essentielles de l'État romain, que les empereurs refusèrent tant qu'ils le purent la liberté aux dissidents.

Il n'est donc pas juste de dire, comme le fait l'historien au commencement du chapitre suivant, qu'au moment où s'ouvrit le quatrième siècle, l'empire, envahi par les Barbares, était « miné par les chrétiens. » Ce chapitre, consacré au récit de *la chute de l'empire*

(1) Bossuet, *Cinquième avertissement sur les lettres de M. Jurieu.*

romain en Occident, le montre bien succombant sous le choc des Barbares, mais il n'impute nulle part aux chrétiens d'avoir préparé même indirectement le succès des envahisseurs. Au contraire, M. Kurth peint l'Église se prêtant avec une entière bonne volonté aux desseins de Constantin, et consentant à aider de sa puissance morale l'empire qui cherche à se régénérer. « L'Église fit tout ce qu'elle put pour réaliser cette grande idée. Elle accepta sans arrière-pensée le protectorat des empereurs. Autant elle avait déployé de précautions vis-à-vis de leurs prédécesseurs païens, autant elle leur montra de confiance et d'abandon, maintenant qu'ils étaient devenus ses enfants. Bien des fois depuis cette époque, elle a soutenu de rudes assauts pour défendre, contre des princes chrétiens, des droits qu'en cette première heure de la réconciliation elle laissa exercer par les empereurs, tant elle s'était ralliée avec sincérité au régime inauguré par Constantin (1). » Mais, ajoute l'éloquent écrivain, l'empire ne sut point tirer parti de ce dévouement admirable et de cette force surhumaine. Même après avoir mis la croix sur ses étendards, il resta l'empire païen, concentré dans l'adoration du dieu mortel, l'empereur. De là l'ingérence continuelle et oppressive de celui-ci dans les affaires de l'Église, comme s'il voulait exercer encore les attributions du grand pontife; de là ses faveurs pour l'arianisme, en qui le paganisme, demeuré l'essence du pouvoir impérial, reconnaît de secrètes affinités. Plusieurs penseront ici

(1) P. 183.

que M. Kurth généralise trop : dans l'admirable conclusion qui termine son histoire de *l'Église et l'empire romain au quatrième siècle*, M. le duc de Broglie fait plus équitablement la part de chacun : il montre « le souverain politique ennemi de l'Église pendant trois siècles, devenu son allié avec Constantin en voulant rester son égal, prétendant la dominer avec Constantine, lui cédant définitivement le pas avec Théodose et se contentant du second rang dans le monde (1). » C'est sous le règne de ce grand homme que saint Ambroise, « caractérisant par une forte expression ces rapports nouveaux des deux pouvoirs qu'il avait plus que personne contribué à faire prévaloir, » put dire : « L'Église n'est pas dans l'empire, c'est l'empereur qui est dans l'Église (2). » L'empire tel que l'accepte le génie de Théodose est donc vraiment un empire chrétien. Malheureusement, le monde n'eut pas le temps d'en faire l'expérience. Théodose, qui fut à certains égards le premier des empereurs chrétiens, fut aussi le dernier des empereurs romains. Ses successeurs ne comptent pas : en Occident, l'empire, que sa masse seule soutient encore quelques années, finit par s'effondrer sous les coups des Barbares : l'Église demeure debout sur ses ruines, pour sauver ce qui doit l'être et commencer l'éducation des peuples nouveaux.

En effet, pendant ce quatrième siècle si mêlé de lumière et d'ombre, l'Église n'avait cessé de s'étendre et de se fortifier : M. Kurth raconte ou plutôt chante ses progrès dans un très beau chapitre qui, par plus

(1) *L'Église et l'empire romain au quatrième siècle*, t. VI, p. 441.

(2) *Ibid.*, p. 441.

d'une page, rappelle encore les conclusions de M. de Broglie. Mais son livre ne finit pas où s'arrête celui de l'illustre académicien. Au contraire, là commence son vrai sujet : les origines de la civilisation moderne, bâtie par l'Église en se servant comme matériaux des races nouvelles établies à la place de l'empire romain. Celui-ci, cependant, n'est pas encore mort partout. Il a été coupé en deux; anéanti en Occident, il subsiste toujours en Orient, et se maintiendra pendant dix siècles encore, jusqu'au jour où il se perdra définitivement dans la barbarie musulmane. M. Kurth ne peut commencer l'histoire des temps nouveaux avant de jeter un regard sur ce reste du passé, qui, à défaut d'autre mérite, eut au moins celui de la durée.

M. Kurth ne semble guère, en effet, lui reconnaître que celui-là. « L'histoire de l'empire byzantin peut se résumer en deux mots : c'est la troisième et dernière phase de la décadence romaine. Byzance, c'est Rome païenne réfugiée dans l'Orient, où elle continue, d'une manière souvent inconsciente, la lutte acharnée du Césarisme antique contre l'esprit nouveau... L'édifice politique du paganisme resta donc debout à l'ombre de ses retranchements, mutilé mais imposant encore, et les nations occidentales, qui grandissaient à l'air libre sous la tutelle de l'Église, purent contempler de loin, pendant un millier d'années, le spectacle de cette société décrépite et lascive, enfermée avec le luxe flétri de l'antiquité dans une ville qui était à la fois son boulevard et sa prison, et où elle ne pouvait ni vivre ni mourir (1). »

(1) *Les origines de la civilisation moderne*, t. I, p. 270-271.

Tout le chapitre intitulé *Byzance* est écrit de ce style. Rarement les cérémonies puériles, l'étiquette ridicule, les occupations mesquines du Bas-Empire furent mises dans un relief plus saisissant. On voit apparaître, dans ses robes d'or, ses pierreries et ses perles, l'idole impériale, avec son cortège sans fin de courtisans et d'officiers aux titres bizarres, aux services minutieusement réglés; on assiste aux tragédies domestiques, aux boucheries sanglantes, aux lâches cruautés dont furent si souvent témoins les voûtes d'or de la Chalcé ou des Blachernes; on contemple les spectacles impudiques dont se repaissait la plèbe byzantine, ou les jeux puérils de l'hippodrome, qui lui tenaient lieu de vie publique; on voit se déployer les pompes d'une religion où la superstition étouffe souvent la piété, et qui semble toujours près de retourner à l'idolâtrie. Tout cela est vrai, à condition de ne pas oublier que dans le Bas-Empire rempli de personnages grotesques ou répugnants, il y eut aussi des militaires courageux, de sages législateurs, des artistes et des saints, et que plus d'une noble et gracieuse figure traversa les salles féeriques de ses palais pour aller s'agenouiller pieusement sous les voûtes étincelantes de ses basiliques.

Sur deux points au moins, Byzance devrait trouver grâce. Dans cette ville, dont Constantin avait fait un admirable musée en y transportant les chefs-d'œuvre du génie hellénique, la tradition artistique de l'antiquité se maintient par ces modèles. M. Kurth reconnaît que « la coupole byzantine tient sa place dans l'histoire de l'architecture, et la gravité mélancolique

des Vierges byzantines a mérité de fixer l'attention des artistes. » Mais il ajoute cette phrase inexacte : « Arrêtés de bonne heure dans leur développement régulier par l'extinction graduelle de la pensée religieuse, les arts s'atrophiaient et revêtirent les formes hiératiques dont la raideur et l'immobilité sont les signes irrécusables de la mort (1). » A Byzance, les arts ne furent pas « arrêtés de bonne heure dans leur développement. » Alors que la tradition antique était presque effacée en Occident, elle brillait encore d'un vif éclat sur les rives du Bosphore. Le sixième siècle marque l'apogée de la première période de l'art byzantin. Le style de l'antiquité n'a point péri : il se montre non seulement dans les grands édifices religieux, mais encore dans leur décoration de mosaïques, et aussi dans la sculpture sur ivoire et d'admirables miniatures de manuscrits. Après le sixième siècle, l'art s'alourdit peu à peu, et commence à s'enfermer dans des compositions d'une pesante symétrie. Puis vient l'hérésie des iconoclastes, au huitième siècle : le mouvement artistique s'arrête tout à fait : l'art eut alors ses martyrs, qui furent en même temps ceux de l'orthodoxie religieuse. Mais après la chute des iconoclastes, vers le milieu du neuvième siècle, une véritable renaissance se produit sous les empereurs de la dynastie macédonienne : les artistes reviennent à l'étude directe des chefs-d'œuvre hélléniques, conservés dans Constantinople : le neuvième et le dixième siècles ont produit en divers genres des œuvres ex-

(1) P. 296.

quises, où la tradition antique paraît dans sa pureté et sa grâce. Même dans les siècles qui suivirent, elle ne disparut jamais tout à fait : le flambeau n'était pas éteint quand, au quinzième siècle, la conquête musulmane le renversa.

Constantinople a donc conservé et transmis à l'Europe, au moins dans une certaine mesure, les lettres et les arts de l'antiquité; mais elle a contribué d'une manière plus efficace encore à préserver l'Occident de la barbarie asiatique. M. Kurth a prononcé une parole cruelle : « Le jour, dit-il, où cette momie de l'antiquité oubliée sur les rives du Bosphore tomba sous le cimetière des Turcs, elle ne léguait rien au monde que la leçon salutaire qui se dégageait du spectacle de sa décadence, et la civilisation humaine n'eut pas à regretter de voir les Sultans régner sur la Corne d'Or à la place des Césars (1). » Il serait facile de répondre; mais M. Kurth l'a fait lui-même un peu plus loin, dans une page trop belle et trop juste pour que nous n'ayons pas plaisir à la citer :

« Que serait devenue l'Europe catholique si, en 693, en 717, et nombre de fois par la suite, les hordes des successeurs de Mahomet n'étaient venues se briser au pied des imprenables murailles de Byzance? Il suffit de poser cette question pour faire apprécier l'immensité du service que la ville impériale rendit au monde en arrêtant devant ses murs l'élan victorieux de l'islamisme. Obligé de refluer sur lui-même, il dut ouvrir une autre issue à la bouillante ardeur de ses

(1) P. 322.

multitudes ivres de sang et de gloire. Il s'enfonça dans les vastes profondeurs de l'Asie, il se jeta sur l'Afrique, dont il parcourut tout le littoral septentrional au gré de ses chevaux, et c'est ainsi qu'il reparut un jour, après un vaste circuit, à l'autre extrémité de cette société chrétienne qu'il n'avait pu entamer à l'Orient. L'impétuosité de son essor était déjà amortie par l'immensité de l'espace parcouru. Néanmoins le choc fut terrible. Un grand royaume chrétien tomba en poussière, et celui des Francs, suprême espoir de l'Église, parut un instant sur le point de périr. On peut juger du sort réservé à la civilisation si, alors qu'il avait encore sa vigueur primitive et qu'il disposait des ressources de tout l'Orient, l'islamisme avait pu par-dessus Constantinople pousser droit, à travers les plaines désertes de la Hongrie et de l'Allemagne, jusqu'à ces faibles royaumes mérovingiens où il aurait écrasé dans le berceau l'avenir de la race franque et celui de l'Europe. Ce n'est donc pas sans profit pour la société occidentale que la reine de l'Orient resta si longtemps debout sur le promontoire européen du Bosphore, et l'historien doit bénir ici la longanimité de la Providence qui faisait veiller les derniers des Césars comme des sentinelles fidèles au seuil de l'édifice dans lequel grandissait la civilisation catholique (1). »

Tout n'est par encore dit, cependant, sur l'influence lointaine exercée par l'empire d'Orient. Quelques-uns de ses souverains avaient été, au quatrième siècle, les plus zélés fauteurs de l'arianisme. M. Kurth

(1) P. 324-325.

montre, dans le septième chapitre (et l'un des plus originaux) de son livre, comment cette hérésie stérilisa la première couche des peuples barbares qui couvrit en Europe les ruines du monde antique. Tous les royaumes fondés dans le bassin de la Méditerranée furent des royaumes ariens, « dernier produit de la décadence romaine ». Les farouches Vandales en Afrique, les Visigoths en Aquitaine et en Espagne, les Ostrogoths de Théodoric en Italie, les Burgondes dans l'est de la Gaule, durent à ce vice originel de ne pouvoir se fondre avec les populations catholiques au milieu desquelles ils s'établirent. En vain, familiers déjà, pour la plupart, avec la civilisation romaine, et de mœurs plus douces que leurs frères de la Germanie du nord, les conquérants, qui presque tous eurent à leur tête des Barbares de génie, montrèrent-ils (à l'exception des Vandales) une douceur relative : quelque chose leur manqua. La seule introduction du sang barbare n'était pas capable de rajeunir un monde épuisé, si dans ce sang n'avait été d'abord infusé un principe de vie, qui faisait défaut à l'arianisme. Les nouveaux maîtres ne prirent des mœurs romaines que les vices, et ne purent se servir des rouages délicats de l'administration romaine sans les fausser ; en fait, bien que s'étant mêlés avec les indigènes par le partage du sol, ils demeurèrent des étrangers là où il s'établirent. La persécution dirigée en beaucoup de lieux contre les orthodoxes acheva de leur aliéner le cœur des habitants. Aussi, quand des armées catholiques, soit les Francs de Clovis, soit les Grecs de Bélisaire, en communion de sentiments et de foi avec les populations vaincues,

s'avancèrent contre eux, ils ne purent résister au premier choc. « Lorsque le sixième siècle toucha à sa fin, il ne restait plus rien des superbes conquérants qui avaient rempli ses premières années. L'empire des pirates d'Afrique, les paisibles monarchies de Bourgogne et d'Italie, la redoutable puissance des Visigoths d'Aquitaine, les royautes informes des Alains, des Suèves, des Hérules et des Gépides, tout avait disparu, et le septième siècle, en se levant, devait briller sur un monde nouveau (1). »

A la description de ce « monde nouveau » est consacré le second volume de l'ouvrage que nous analysons.

II

Ses premières pages ont pour sujet la *naissance des sociétés catholiques*, c'est-à-dire le grand mouvement d'évangélisation qui fit sortir du paganisme ou rentrer dans l'orthodoxie les nations barbares.

Dans une série de brillantes narrations, M. Kurth sait être original même après Mignet, Ozanam et Montalembert. Il raconte d'abord la conversion de Clovis, en indique l'importance politique, et montre l'heureux parti que le roi franc, à la fois sincère dans sa croyance et rusé dans sa conduite, en sut tirer pour soumettre toute la Gaule à sa domination (2). Vient ensuite la touchante et pathétique histoire de la conquête des royaumes anglo-saxons par les missionnaires de saint

(1) P. 373.

(2) Les idées indiquées brièvement ici ont été développées dans trois beaux livres publiés par M. Kurth après celui que nous analysons : *Histoire poétique des Mérovingiens*, — *Clovis*, — *Sainte Clotilde*.

Grégoire le Grand, qui seule amena la fusion entre les Celtes anciennement évangélisés et leurs maîtres germains; puis un aperçu rapide des missions des deux Colomban, qui, partis de l'Irlande, « l'île des saints, » s'enfoncent l'un à travers les collines brumeuses et les sombres lacs de la Calédonie, l'autre à travers les forêts de la Bourgogne et de la Suisse, pour achever de dompter l'âme à demi païenne de Barbares mal convertis. Pendant que des royaumes entiers passent des ténèbres du paganisme à la lumière de la foi catholique, d'autres royaumes échangent contre elle les clartés douteuses de l'arianisme; les Visigoths, jetés par Clovis hors de la Gaule, finissent par devenir en Espagne une nation orthodoxe; les Lombards eux-mêmes abjurent l'hérésie. Enfin, les Celtes de Bretagne et d'Irlande renoncent à des dissidences de pure forme qui, entretenues par un patriotisme mal entendu, leur avaient fait longtemps dans l'unité catholique une situation à part. L'Église triomphait sur tous les points : pour rendre plus sensible ce triomphe, elle voyait s'asseoir sur la chaire de saint Pierre un des plus grands hommes qui aient honoré la papauté. Docteur, poète, orateur, musicien, pasteur et défenseur de Rome tout ensemble, embrassant d'un même regard les plus vastes horizons de l'apostolat universel et les plus petits détails de l'administration temporelle de son Église, Grégoire le Grand personnifie, à la fin du sixième siècle, l'autorité spirituelle restée seule debout et appelée, par le consentement des peuples, à les guider dans les voies de la civilisation aussi bien que dans celles du salut.

Cependant cette autorité sainte devait avoir fort à faire pour accomplir sa double tâche; Grégoire le Grand en fut effrayé, et laissa échapper des paroles de découragement. C'était peu de chose, en effet, d'avoir versé l'eau du baptême sur le front des Barbares, si l'on n'extirpait de leur cœur les vices inhérents à la barbarie et ceux qu'ils avaient hérités de la corruption romaine. Avant d'exposer dans les détails l'action moralisatrice de l'Église, M. Kurth décrit le champ semé d'épines que la Providence lui donnait à cultiver.

Il prend pour type le royaume franc, le mieux connu des établissements politiques fondés par les Germains, et celui qui, durant plusieurs siècles, aura la plus grande part dans le mouvement de la civilisation. Sa création ne s'était pas faite à la manière d'une invasion, mais d'une conquête, et n'avait par conséquent amené dans l'état social que peu de bouleversements. La population gallo-romaine était demeurée avec les éléments divers qui la composaient : l'aristocratie foncière, entourée d'esclaves, de colons, de « recommandés », y gardait la prépondérance, que les villes appauvries, désormais « immobiles et infécondes au milieu de leurs enceintes comme des noyaux desséchés », n'étaient pas en état de lui disputer. La nation franque, peu nombreuse, s'était superposée à la population indigène, et peu à peu mêlée avec elle : oubliant la propriété collective de la famille ou de la marche germanique, les conquérants avaient pris goût à la propriété individuelle; ils ne se distinguaient des anciens possesseurs du sol que par des mœurs plus farouches et les différences de la législation qui gouvernait les uns

et les autres. Sur ce mélange des races s'élevait l'autorité du roi, unissant, avec une gaucherie souvent risible, mais avec une très grande habileté au fond, les allures guerrières de l'ancien chef germain à l'étiquette empruntée de Rome ou de Byzance. Rien, en droit, ne limitait plus cette autorité : elle était absolue, aussi loin que la main du roi pouvait s'étendre ; mais, en fait, elle restait fréquemment impuissante, car les agents royaux rencontraient la résistance latente de l'aristocratie foncière, tant romaine que barbare, et souvent déjà s'arrêtaient devant « l'immunité » de ses domaines. Une autre cause d'impuissance, c'était l'instabilité du pouvoir royal, puisque la mort de celui qui en avait été investi détruisait le plus puissant royaume, que ses fils dépeçaient en lambeaux, comme un vil héritage. L'autorité du roi était donc viagère, tandis qu'en face d'elle se dressait une aristocratie armée de privilèges qui ne mouraient pas. Cela suffit à faire comprendre l'aspect que prit promptement, après Clovis, le pays gouverné par les princes de la famille mérovingienne. Lutttes féroces entre les rois et les grands, tragédies domestiques, souverains détrônés, royaumes détruits, asservissement de la royauté, contrainte à chercher dans une honteuse débauche ou dans une oisiveté dégradante l'oubli de ses espérances trompées, enfin démoralisation des provinces, désolées par des guerres continuelles et livrées en proie à tous les excès de la force. Le septième siècle est une des plus sombres époques de l'histoire.

Malgré la conversion matérielle des peuples nouveaux, le retour à la barbarie eût été complet, si l'Église

avait un instant cessé de la combattre. Mais son action fut incessante : M. Kurth emploie deux chapitres à la montrer.

L'Église restait dépositaire, non seulement de la grâce divine, mais encore de ce qu'il y avait de meilleur dans la civilisation antique. Comme, pendant plusieurs générations, la loi du célibat, à laquelle leur nature fougueuse avait peine à se plier, tint les Barbares éloignés des ordres sacrés, c'est dans la population gallo-romaine que se recrutèrent d'abord les prêtres, et surtout les évêques. Ces derniers, appuyés sur la papauté, universellement reconnue, dirigés dans chaque province par le métropolitain, avaient, soit seuls, soit réunis en concile, une grande puissance pour le bien. Ils s'en servirent d'abord pour combattre les superstitions païennes, qui corrompaient le christianisme des Barbares et le réduisaient souvent à une pure formalité. Puis ils s'efforcèrent de purifier les mœurs, plus encore que le culte empreintes de paganisme. Apprendre au fier Sicambre à pardonner les injures en épargnant la vie de son ennemi; extirper des familles l'inceste et la polygamie, qui souillèrent longtemps la maison du Franc ou du Saxon aussi bien que le palais de leurs rois; rendre la vie du nouveau-né inviolable à l'omnipotence de la paternité barbare; apprendre aux maîtres à respecter leurs esclaves; restituer à ceux-ci la dignité d'homme et de chrétien : telle fut la tâche à laquelle se voua l'Église dans ses conciles. Mais, pour la remplir, il ne suffisait pas d'édicter des canons : les évêques se donnèrent de leur personne aux grandes œuvres de charité sociale; ils consacrèrent

leurs ressources au rachat des innombrables captifs que faisaient les guerres continuelles, ouvrirent des hospices et des hôpitaux aux pèlerins, aux malades et aux infirmes : la visite hebdomadaire des prisonniers fut une des obligations de l'archidiacre. Admis à la cour des rois barbares, les évêques firent peu à peu pénétrer dans les lois les bienfaisantes prescriptions des conciles : l'élément chrétien, qui s'était d'abord fait sentir d'une manière pour ainsi dire négative dans les codes, plutôt par ce qu'on y passait sous silence que par ce qu'on y ajoutait, y acquit chaque jour davantage une valeur positive ; grâce à lui, la vie humaine, la pureté du foyer domestique, la conscience de l'esclave furent efficacement protégés non seulement par l'autorité religieuse, mais aussi par l'autorité civile. « De génération en génération, dit éloquemment M. Kurth, on voit s'illuminer les forêts touffues du droit germanique ; un rayon de justice et de charité brille à travers leurs ténèbres, et l'on peut, en étudiant les lois barbares, déterminer la date où elles furent mises par écrit, d'après la supériorité morale qu'elles présentent l'une sur l'autre (1). »

A ce résultat considérable aboutirent les efforts de l'Église. La grande situation matérielle que lui avaient faite la reconnaissance des peuples et la facile générosité des princes barbares, rendait son action plus efficace. Devenue le plus grand propriétaire foncier après le roi, elle possédait les ressources nécessaires à ses œuvres de miséricorde ; introduite

(1) T. II, p. 148.

par la force des choses dans le conseils des souverains, elle y faisait sans cesse entendre sa voix pour recommander la justice et la pitié; enfin, protégée contre les violences des particuliers par un *wergeld* qui portait la valeur légale du prêtre au triple de celle de l'homme libre et élevait l'évêque au-dessus des plus hauts personnages politiques, elle acquérait aux yeux des Barbares, toujours prêts à estimer les hommes et les choses au poids de l'or, une autorité sans égale. Malheureusement, la grande et opulente situation faite à l'Église attirait aussi les convoitises des puissants : « ses conciles supprimés, ses liens hiérarchiques énervés, ses biens dilapidés, ses dignités les plus hautes envahies par des hommes grossiers et cupides, son clergé retombant peu à peu dans l'ignorance et la barbarie, tels sont les douloureux symptômes qui, d'année en année, attestaient que le combat pour la civilisation n'était pas sans danger pour elle-même (1). » Mais la Providence veillait : de vaillants auxiliaires vinrent au secours des évêques en la personne des moines, qui constituaient en Occident la réserve encore intacte de l'Église.

« Dans la foule de ceux qui sont chrétiens par le baptême, les moines représentent l'élite de ceux qui le sont par l'esprit, » dit très bien M. Kurth (2). Des deux formes de leur profession observées simultanément dans les pays orientaux, les religieux de l'Occident n'en adoptèrent qu'une; qu'ils obéissent aux

(1) P. 154.

(2) P. 157.

règles de saint Augustin, de saint Césaire, de saint Colomban, ou suivissent, depuis le huitième siècle, celle de saint Benoît, ils ne furent pas des anachorètes, contemplatifs isolés, mais des cénobites, liés entre eux par l'activité de la vie commune. Tout a été dit sur les mérites de ces défricheurs de l'Europe, qui alliaient dans une si juste mesure le travail des mains et l'étude, abattant les forêts, labourant les marécages assainis, copiant les manuscrits de l'antiquité profane ou sacrée. Tout a été dit aussi sur le charme multiple qu'ils exerçaient : ils attiraient dans l'intérieur du monastère les âmes les plus délicates et les plus nobles, quelle que fût la condition sociale, esclaves ou rois (l'Angleterre vit en deux siècles trente rois et reines embrasser la profession monastique); ils attiraient en même temps autour de ses murailles les paysans qui se faisaient volontiers les serfs, les colons ou les tenanciers des moines, pour trouver près d'eux, avec la prospérité matérielle, la protection et la sécurité qui ailleurs faisaient défaut. Ces colonies monastiques, ces « communes cloîtrées », qui s'établirent sur tous les points de l'Europe pour y faire refleurir les campagnes ramenées par les invasions à la sauvagerie primitive, eurent une part considérable dans la défense de la civilisation : la sainteté et la popularité de leurs membres appuyèrent les efforts des évêques, les aidèrent à repousser la corruption et la tyrannie, réparèrent leurs défaillances, et décidèrent de la victoire.

Cependant celle-ci eût été plus difficile et plus tardive, si la Providence n'avait préparé de longue

main une famille prédestinée à remplacer la dynastie décrépite des Mérovingiens. Les ancêtres de Charlemagne remplirent, dès la première moitié du septième siècle, une place éminente dans le royaume d'Austrasie. Avec son parent Arnulf, évêque de Metz, le maire du palais Pepin de Landen est le principal conseiller de Dagobert I^{er}; son fils Grimoald périt honteusement après avoir tenté d'usurper le pouvoir royal; mais Pepin d'Héristal, descendant de saint Arnulf par son père et de Pepin de Landen par sa mère, venge l'Austrasie opprimée par la tyrannie neustrienne, et rétablit l'unité de la monarchie franque. Quand les Sarrasins, arrêtés dans leur marche directe par Byzance, eurent d'Afrique passé en Espagne, détruit dans cette péninsule le royaume visigoth, et se furent avancés par l'Aquitaine jusqu'au cœur de la Gaule, d'où ils auraient pris à revers toute l'Europe s'ils étaient restés victorieux, c'est un enfant d'Héristal, Charles Martel, qui sauva la chrétienté en brisant près de Poitiers le choc des envahisseurs et en les rejetant au delà des Pyrénées. Ses fils Pepin et Carloman héritèrent de son pouvoir : le second, abandonnant bientôt le monde pour le cloître, laissa Pepin seul maître des royaumes francs. Pepin se montra vraiment roi, bien qu'il n'en prît pas d'abord le titre, et qu'un dernier mérovingien portât encore sous sa tutelle une couronne sans autorité et sans prestige. La politique chrétienne commence avec lui. Son regard droit et sûr aperçut tout de suite que, pour rétablir l'ordre dans un pays livré depuis deux siècles à l'anarchie, il fallait avant tout

y délivrer des vices qui l'avaient envahie elle-même l'Église, seule force sociale encore debout. Pour atteindre ce but, le premier soin de Pepin fut de renouer les relations entre la Gaule et la papauté, presque interrompues depuis le septième siècle. Elles redevinrent promptement intimes et cordiales : le pontife de Rome se fit, par son légat Boniface, et au moyen des conciles nationaux, le réformateur de l'Église des Gaules, en attendant que le chef politique des Gaules se fit à son tour le défenseur du pontife de Rome contre les Lombards et mit celui-ci en possession du pouvoir temporel délaissé dans l'Italie centrale par les empereurs de Byzance (1). Au moment où s'accomplit ce dernier acte, qui donnait un titre légal à une situation créée par une véritable nécessité politique, Pepin joignait aussi à la réalité du pouvoir le titre qui le consacre : dès l'an 752, saint Boniface avait fait couler l'huile sainte sur le front du nouveau roi.

Charlemagne pouvait venir maintenant : son règne était préparé : la plupart des réformes politiques et civiles qu'il consumma avaient été commencées par Pepin ; le même Pepin avait aidé à une réforme ecclésiastique, sans laquelle les premières n'auraient pu réussir. Mais s'il est juste de reconnaître que Charlemagne ne créa point de toutes pièces l'œuvre à laquelle son nom reste attaché, il faut ajouter qu'un génie et un caractère comme les siens étaient néces-

(1) On complètera utilement la brillante synthèse de M. Kurth par le savant livre de M. l'abbé Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, Paris, 1898.

saires pour l'achever. Nul chef d'État n'eut peut-être une plus complète conscience de sa mission, et ne s'y consacra plus entièrement. L'homme de guerre fut de premier ordre : à voir les cinquante-trois expéditions militaires ordonnées et le plus souvent conduites par Charlemagne dans un règne de quarante-sept ans, il semble que la guerre l'absorba sans partage ; mais quand on regarde les progrès qu'il fit faire à l'administration, à la législation, à l'instruction publique, aux arts, aux lettres, au commerce, à l'industrie, on les croirait dus à un monarque pacifique, dont tous les jours se seraient passés dans les délibérations du conseil ou les méditations du cabinet. C'est que tout, chez ce grand homme, procède d'une même pensée : organiser son empire, et par là étendre le règne de Dieu. S'il lutte si souvent au dehors, c'est que des peuples vassaux, tels que les Bavares et les Aquitains, dont la turbulence avait été tant de fois châtiée en vain par ses ancêtres, il a résolu de faire des peuples sujets ; c'est encore que, obligé d'assurer ses frontières et de défendre la civilisation contre des sauvages, comme les Saxons et les Avars, ou d'incorrigibles perturbateurs, comme les Lombards, il ne se contente pas, ainsi que ses prédécesseurs, de stériles victoires, présages de nouveaux combats, et ne regarde une conquête comme définitive que quand elle aboutit à une véritable pacification. Ainsi se forma son vaste empire, qui s'étendait depuis l'Èbre jusqu'à l'Elbe, et depuis le Garigliano jusqu'à l'Eyder, dépourvu, il est vrai, de frontières naturelles, mais entouré de postes fortifiés.

Les divers peuples qui le composaient conservèrent leurs lois et leurs coutumes nationales, corrigées seulement sur ce qui était contraire au christianisme et à la civilisation, et amendées par les actes législatifs que Charlemagne publiait pour tous ses États. Ces actes ne sont point les édits d'un despote, mais le résultat des délibérations communes du souverain et des seigneurs ecclésiastiques et laïques réunis en champ de mai. On ne les impose point par la force aux nations sujettes : dans chacun de leurs ressorts, les officiers royaux convoquent le peuple, lui communiquent les lois nouvelles, et font apposer sur le parchemin où elles sont copiées la signature des notables en marque de consentement. Ainsi entrées dans la vie populaire, les ordonnances n'y demeuraient point lettre morte : quatre fois l'an, les commissaires du souverain, *missi dominici*, parcourent les districts qui leur sont confiés, reçoivent les plaintes, font comparaître les délinquants, ecclésiastiques aussi bien que laïques : une de ces enquêtes, venue jusqu'à nous, montre que leur passage dans une province n'était pas une vaine formalité. Nous ne saurions donner en quelques lignes une idée du grand travail législatif que supposent les *Capitulaires* de Charlemagne. Tout s'y trouve, dans un désordre apparent qui est comme l'image de ce monde barbare au-dessus duquel planait une pensée maîtresse : rapports des hommes libres avec leurs seigneurs, organisation du service militaire, établissement des tribunaux permanents, suppression des guerres privées, adoucissement du droit pénal, protection des esclaves, assis-

tance des indigents, interdiction de l'usure, législation chrétienne du mariage, repos du dimanche, bornes imposées au luxe, réforme monétaire, répression du vagabondage, fondation d'écoles, encouragements aux lettres, aux arts, au commerce, à l'agriculture, réglementation minutieuse de l'administration des fermes royales. Dans ces ordonnances, qui touchent à tout pour fonder, améliorer ou réformer, l'influence religieuse est sans cesse visible : le plus souvent, dit M. Kurth, les capitulaires ne sont autre chose que des dispositions conciliaires appliquées à la société civile (1). Cet accord avec l'Église paraît en particulier dans la renaissance intellectuelle poursuivie par Charlemagne et par les prélats dociles à son impulsion.

Comme l'a fait observer Ozanam, « chaque fois qu'il visita Rome, il en rapporta, avec un zèle plus ardent pour le christianisme, je ne sais quel impérieux besoin de presser le réveil des esprits (2) ». Pendant que le souverain s'entoure de tout ce qui se trouve encore de savants et de lettrés, fonde au palais une sorte de cours normal, des classes élémentaires pour les fils des hommes libres et des serfs s'ouvrent partout : la lettre de 787 et le capitulaire de 789 sur les écoles monastiques, l'ordonnance diocésaine de Théodulf d'Orléans, en 797, sur les écoles gratuites de village, le canon du concile de Châlons, en 813, sur les écoles épiscopales, procèdent du même esprit, qui est à la fois celui de l'Église et celui de l'empereur.

(1) P. 312.

(2) *La civilisation chrétienne chez les Francs*, p. 536.

Le titre impérial donné par Léon III à Charlemagne dans la nuit de Noël de l'année 800 ne fut pas seulement un hommage rendu au conquérant et au législateur, mais la consécration de l'unité politique et de l'unité morale par lui rétablies dans le monde chrétien. L'œuvre politique du grand empereur ne durera pas, et lui-même paraît avoir eu conscience de cette fragilité, car il ne fit aucun effort pour retenir après lui sous le même sceptre tous les États qui avaient reconnu sa domination. Mais son œuvre morale subsistera parmi les obscurités et les déchirements des siècles qui suivront. Le monde, définitivement arraché à la barbarie, ne cessera plus de marcher dans les voies chrétiennes. L'ère de la civilisation est ouverte.

III

Telle est la conclusion de M. Kurth; tel est dans les grandes lignes son beau livre, si nous avons su le faire comprendre.

A part les observations que nous avons présentées en analysant le premier volume, nous ne croyons pas que, dans son ensemble, cette œuvre considérable appelle des réserves. Des esprits chagrins reprocheront à l'auteur d'avoir donné à l'histoire de l'Église et au tableau des bienfaits du christianisme une place si considérable, que bien souvent ce sujet apparaît au premier plan, et semble rejeter dans l'ombre les faits politiques et le détail des institutions. Nous croyons

que M. Kurth, en agissant ainsi, s'est rendu un compte exact de la valeur relative des éléments qu'il avait à mettre en œuvre. Si l'Église occupe si souvent le devant de la scène, c'est que, sur le théâtre des événements qui se déroulèrent entre la chute de l'empire romain et la fondation de l'empire de Charlemagne, elle fut vraiment le premier acteur. Supprimez-la par la pensée : la barbarie reste maîtresse, le monde entier tombe dans le gouffre creusé par les invasions, et toutes ses richesses intellectuelles et morales s'abîment dans un même naufrage. « Celui qui est avec la civilisation doit être, lors de la chute de l'empire romain sous l'effort des Barbares, avec l'Église et avec les moines, milice de l'Église, » dit un écrivain que nul ne suspectera de parti pris (1) : l'historien catholique rencontre ici l'historien positiviste, et célèbre, avec l'enthousiasme de la piété filiale, une vérité que la seule raison avait rendue évidente à l'esprit non prévenu de Littré. Mais c'est peut-être cet enthousiasme même, dont M. Kurth n'essaie pas de retenir l'expression, qui lui nuira auprès de quelques juges difficiles. Ils lui reprocheront de substituer quelquefois le ton du panégyrique à celui de l'histoire. Le reproche manquera de justice : si M. Kurth y prête par les apparences, une lecture attentive de son livre montre qu'il n'a jamais sacrifié à ses affections les droits de la vérité : visiblement heureux de mettre en lumière le rôle civilisateur de l'Église, nulle part il ne dissimule les ombres que la faiblesse humaine et la barbarie

(1) Littré, *Études sur les Barbares et le moyen âge*, p. 143.

du temps y ont quelquefois mêlées. M. Kurth n'est pas impartial, c'est-à-dire indifférent, mais il est toujours sincère et vrai : nul n'a le droit d'exiger autre chose d'un historien.

Obligé, cependant, de justifier de tout point la profonde estime que je professe pour son œuvre, je veux aller au-devant d'un autre reproche. Pour beaucoup de lecteurs, accoutumés aux procédés minutieux de l'analyse historique, et ayant plus ou moins perdu l'habitude des vastes synthèses, un livre où l'histoire est dessinée seulement par ses grandes lignes, et où les détails disparaissent presque toujours sous les idées générales, ne répond point aux exigences actuelles de la critique. Cette observation serait juste, si les idées générales couvraient ici l'absence ou la pauvreté des informations spéciales, et si la couleur éclatante (trop éclatante parfois) jetée par le peintre sur sa toile, l'avait été sans préparation première, sans esquisse soigneusement établie et sans « dessous ». Mais le cas est tout autre. Les cinquante pages de bibliographie raisonnée mises par l'auteur à la suite de son second volume montrent qu'à peu près aucune des sources anciennes et modernes n'a échappé à ses recherches : le jugement sommaire dont il accompagne chacune est d'un homme qui les a mises à profit. Il est aisé, du reste, en lisant avec soin tel ou tel chapitre (celui sur lequel on se trouve soi-même plus complètement préparé), de reconnaître, malgré la presque complète absence de notes, les textes dont s'est servi l'historien et les documents qu'il a consultés ; mais il les a mêlés avec art, et les morceaux, selon

une expression favorite de M. Renan, ont tous été bien digérés. Ceci n'est pas un mince éloge : en un temps où chacun prend un plaisir puéril à montrer ses petites trouvailles, et où presque personne ne sait plus faire mouvoir les grandes masses historiques, peu d'écrivains le méritent encore. Voyez l'un des plus considérables parmi nos contemporains, M. Taine : est-ce que la multiplicité des détails, tous mis sur le même plan, dans une lumière crue, sans recul ni perspective, ne rend pas fatigante la lecture de ses œuvres historiques, malgré leur puissant intérêt ? Je ne vois guère en France, à l'heure présente, que M. le duc de Broglie qui, aussi complètement informé des détails que pas un, sache les subordonner toujours à l'ensemble, et possède dans sa perfection l'art presque oublié de la composition historique. Si M. Kurth pouvait éteindre les images trop éclatantes, supprimer toute emphase, donner à son style la concision et le nerf, acquérir cette qualité suprême, la simplicité, il serait bien près d'être un grand historien. Même en reconnaissant les défauts où l'entraînent son imagination poétique et son tempérament oratoire, n'oublions pas que, sous les riches draperies dont il l'a recouverte, se cache une charpente inébranlable, vraiment faite de main d'ouvrier.

IX

LE DOMAINE RURAL DU V^e AU IX^e SIÈCLE

On a dit souvent que le défaut des Français est de regarder seulement ce qui se passe auprès d'eux, et d'ignorer les autres peuples. On pourrait ajouter, avec non moins de raison, que la plupart d'entre eux ne connaissent guère que le siècle où ils vivent, n'imaginent point un état social autre que celui dans lequel ils sont nés, ne comprennent pas que des hommes aient trouvé dans des conditions différentes le bonheur relatif que la vie terrestre peut donner, et prennent pour mesure de tous leurs jugements le petit point du temps aussi bien que de l'espace où la Providence les a fait naître. De là ce mépris pour les hommes et les choses d'autrefois, cette funeste rupture avec la tradition, qui sont un phénomène particulier à la France, et peut-être la cause principale des maux dont elle souffre; de là aussi, l'intelligence incomplète des vraies conditions du progrès.

C'est pourquoi non seulement les érudits de profession, mais encore et surtout ceux que les réformes

pratiques intéressent doivent une grande reconnaissance aux historiens impartiaux qui portent la lumière sur les origines lointaines de notre civilisation, et, sans théories préconçues, par un usage judicieux des documents, par l'observation directe des faits, nous font assister à l'évolution graduelle, plus paisible et moins radicale qu'on ne croit, qui s'est produite, depuis le commencement de la France, dans la condition des personnes et des terres. On s'étonne, en étudiant attentivement leurs travaux, de trouver le point de départ et le point d'arrivée, à certains égards si éloignés, à d'autres égards si peu différents : et l'on comprend qu'il n'est pas d'état social qui ne soit capable de s'améliorer sans bouleversements, lorsqu'on ne lui demande que ce qu'il peut donner, et qu'on se contente des résultats sans s'étonner ou s'effrayer des mots qui les couvrent.

Ces réflexions me venaient à l'esprit en parcourant quelques livres consacrés aux origines de la civilisation dans notre pays, et particulièrement l'ouvrage du regretté Fustel de Coulanges sur *l'Alleu et le domaine rural* (1). Ce travail si érudit et, à certains égards, si neuf renferme peu de traces des opinions systématiques professées en d'autres écrits par son auteur : on y trouve à un degré éminent, et appliquées avec une sagacité singulière à l'histoire de nos origines, les plus précieuses qualités d'information complète, de minutieuse analyse, de parfaite clarté. C'est à peu près la marche suivie dans les monographies de fa-

(1) Paris, Hachette, 1889.

milles ou d'institutions modernes, que l'économiste F. Le Play nous a appris à dresser. Je ne pense pas que M. Fustel de Coulanges, qui se faisait gloire d'être lui-même et de n'appartenir à aucune école, ait eu des rapports volontaires avec ce maître ou ses disciples : il n'en est que plus remarquable et plus intéressant de retrouver leur méthode transportée du présent dans le passé, et appliquée à une enquête sur la condition des ruraux et l'état des terres, du V^e au IX^e siècle, entre la fin de la domination romaine et les débuts du régime féodal.

I

Pour garder une expression déjà employée, je résumerai tout le livre en disant qu'il contient une monographie de la villa gallo-romaine, une monographie de la villa mérovingienne, que ces deux tableaux se ressemblent presque trait pour trait, malgré les changements de l'état politique et la distance des temps, et que l'observation des faits suggère à l'historien cette double conclusion : tel le domaine était au IV^e siècle, tel il est encore au IX^e; à aucune époque, l'autorité publique n'a été pour rien dans son organisation.

Le domaine rural, à l'époque romaine, portait toujours un nom, qui était ordinairement celui de son fondateur : par ce nom se perpétuait son unité, malgré les changements de propriétaire et même le morcellement du fonds. Le maître (*dominus*) vendait-il une partie de sa terre? le fonds se trouvait-il partagé par

donation ou héritage? le domaine n'en conservait pas moins son nom unique, tout en appartenant désormais à diverses personnes. Ses démembrements s'appelaient des parts (*portiones*), mais l'unité morale du domaine et sa dénomination primitive survivaient à ces altérations.

Quelle était l'étendue moyenne d'un domaine rural? On sait que le cadastre romain était tenu avec le plus grand soin : malheureusement les plaques de bronze sur lesquelles était gravé le plan de chaque propriété, et les registres du cens dans lesquels chacune était décrite, ont tous péri : quelques phrases éparses dans les écrivains latins, un petit nombre d'inscriptions, fournissent seules des renseignements. Caton, Varron, Horace, nous donnent une idée de ce qu'était la moyenne propriété, quand ils parlent de *villæ* de cent, deux cents, trois cents arpents, ou d'immeubles dont la culture occupe douze ou dix-huit esclaves. Une inscription de Viterbe fait allusion à des propriétés qui pouvaient compter, l'une dans l'autre, une soixantaine d'hectares. Il y en avait de beaucoup plus petites, ainsi que cela résulte d'autres inscriptions; mais il y en avait aussi de beaucoup plus grandes, dût-on ne pas prendre tout à fait à la lettre des phrases célèbres de Columelle, de Tacite, de Sénèque et de Pline sur les latifonds.

Il serait cependant téméraire de mettre en doute tout ce que de tels hommes rapportent de l'extension démesurée de la propriété dans le monde romain. Que l'on ne doive pas se figurer l'Italie ou les provinces africaines divisées en un petit nombre d'immenses

domaines, j'en conviens; mais, si le nombre des domaines demeura considérable, et par conséquent si l'étendue de chacun d'eux atteignit rarement des dimensions excessives, celui des propriétaires avait, sous l'empire, notablement diminué. Ainsi, l'inscription bien connue de Veleia, relative à une fondation alimentaire de Trajan, nous montre, dans le territoire de cette cité, trois cents propriétés pour cinquante et un propriétaires seulement. Il est donc arrivé là que les cinq sixièmes des propriétaires ont disparu, vendant ou abandonnant leurs biens, tandis que quelques-uns s'enrichissaient de la ruine des autres.

On peut même assister à un mouvement plus remarquable encore de concentration de la propriété. Sans doute l'unité du *fundus*, avec son nom distinct, persiste : mais il arrive fréquemment qu'un même propriétaire réunit plusieurs *fundi* contigus : dans ce cas, bien que chacun conserve son ancienne dénomination, tous se subordonnent au plus important d'entre eux, qui devient pour ainsi dire le chef-lieu du domaine agrandi. Alors apparaît (vers le IV^e siècle) un terme nouveau, le mot *massa*, pour désigner un grand domaine formé de plusieurs domaines moyens.

La grande propriété ne se constitue pas seulement par le groupement insensible et lent des propriétés petites et moyennes, mais encore par le défrichement des landes boisées et montagneuses appelées *saltus*. Jules Frontin décrit ainsi un de ces domaines : « Il appartient à un seul propriétaire, et il est pourtant aussi vaste que le territoire d'une ville; vers le milieu du terrain s'élève la demeure du maître; à distance

et tout autour s'étend une ceinture de petits villages où habite tout un peuple de paysans et qui appartiennent au même maître. » Un domaine de cette sorte avait été conquis sur la nature inculte, et formé par la colonisation de terrains d'autant plus vastes qu'ils étaient primitivement sans valeur.

Ce tableau de la propriété romaine est vrai de la Gaule comme des autres parties de l'empire. Les immeubles y ont toujours leurs noms particuliers, qui sont des noms d'hommes et non de lieux : la petite et moyenne propriété se rencontre, mais la tendance est générale vers les grands domaines. Tels sont ceux que décrivent Ausone et Sidoine Apollinaire, ceux que possèdent les Syagrius, les Paulinus, les Edicius, les Ferreolus. On peut supposer que ces grands domaines égalaient en superficie un village ou un hameau de notre temps. On peut même dire, sans exagération, qu'ils en tenaient la place. Ceci nous conduit à considérer de plus près le domaine romain.

Comme le fait remarquer M. Fustel de Coulanges, nous connaissons par leurs noms des milliers de domaines de la Gaule romaine; nous ne connaissons qu'une soixantaine de villages. Le contraire aurait lieu, si le principal centre de population avait été le village, et non le domaine. En réalité la langue latine ne possède pas de mot correspondant exactement à l'idée que le mot village représente aujourd'hui, c'est-à-dire à une agglomération de cinquante ou cent familles non seulement libres, mais pour la plupart propriétaires du sol. Le terme *pagus* désignait une circonscription territoriale; le terme *vicus*, un ensemble de construc-

lions qui pouvaient être urbaines aussi bien que rurales. Très souvent, quand il est question de *vici*, il s'agit d'un groupe d'habitations dépendant du domaine, et occupé par le personnel employé à sa culture. Quelquefois, cependant, le *vicus* est composé de maisons habitées par de petits propriétaires libres, qui forment une sorte d'association, ayant même une ombre de municipalité; mais le *vicus* de cette sorte dépend de la cité dans le territoire de laquelle il est englobé; il forme, d'ailleurs, l'exception. En général, dans les campagnes gallo-romaines, le village est membre du domaine, le domaine n'est point partie du village. L'unité rurale est donc le domaine, sous l'un de ses noms, *villa*, *fundus* ou *massa*.

Il en résulte que le domaine devait posséder assez de travailleurs pour subvenir à ses besoins les plus divers, et se suffire à lui-même, sans presque rien tirer du dehors. Outre les gens voués au service personnel du maître ou attachés à sa maison (*familia urbana*), et les ouvriers spécialement attachés à la culture (*familia rustica*), des artisans de presque tous les métiers étaient nécessaires, meuniers, boulangers, charrons, maçons, charpentiers, forgerons, tisseuses, jusqu'au barbier. « Puisque le village libre n'existait pas ou était rare, il fallait bien que tous les éléments de population qui vivaient dans un village de nos jours existassent à l'intérieur du domaine rural. » Les textes juridiques et les inscriptions montrent qu'il en était ainsi.

Malgré l'importance relative de ces artisans, le groupe des travailleurs spécialement consacrés à l'ex-

exploitation de la terre était certainement le plus considérable : on s'en rend compte en voyant que les laboureurs et les bergers étaient ordinairement divisés par décuries, ayant chacune son surveillant, *monitor*, comme, du reste, les divers métiers avaient leurs chefs de travaux, *magistri operum*. Au-dessus de tout ce personnel se trouvait l'intendant, *villicus*, soumis lui-même, au moins dans les grands domaines, à des supérieurs hiérarchiques, l'*actor* ou régisseur, et le *procurator*, mandataire pour les achats et les ventes.

Tout ce monde, même les fonctionnaires que nous venons de nommer, était esclave. C'est dire que, malgré la multitude des travailleurs, le travail obtenu était peu considérable. Quelques chiffres en feront juger. L'unité de mesure étant l'arpent, qui représente environ vingt-huit ares, le vieux Caton exigeait treize esclaves pour cent arpents d'oliviers, seize pour cent arpents de vignes. Un autre agronome demandait douze hommes pour cent arpents de labour, ou vingt-huit hectares, et comptait quatre jours de travail d'esclave pour labourer un arpent. En rapprochant cette somme de travail de celle que produisent nos agriculteurs libres, on jugera que l'esclave cultivait maladroitement et mollement. Comment n'en eût-il pas été ainsi ? logé, nourri et vêtu par le maître, auquel appartenaient aussi ses enfants, il ne sentait ni l'aiguillon du besoin, ni celui de l'intérêt, ni le stimulant plus noble de l'amour paternel ; tandis que le cultivateur libre laboure pour lui-même, moissonnera ce qu'il aura semé, élève sa famille du produit de ses champs, et que l'ouvrier agricole gagne un salaire quotidien

d'où il attend pour lui et les siens le pain de chaque jour.

Les propriétaires romains avaient l'esprit trop pratique pour ne pas s'apercevoir de la mauvaise qualité du travail de leurs esclaves. Le désir d'améliorer ce rendement médiocre fut sans doute la principale cause d'un progrès dans la condition des travailleurs ruraux. On comprit que la culture serait meilleure, si l'esclave y était intéressé, et qu'il ferait rendre davantage à la terre, si quelque chose du produit lui demeurait. Ce calcul amena peu à peu une modification dans l'organisation des grands domaines, en substituant, pour une partie au moins de la population qui les habitait, le servage de la glèbe à l'esclavage personnel. Voici en quoi consista le changement. Le maître assigna, dans le domaine, à tel ou tel esclave une portion à cultiver, à charge de payer une redevance et de rendre des services déterminés. Il est facile de comprendre que le travail de cet esclave fut plus productif, et la terre mieux soignée, sans que le maître y perdit rien. Quant à l'esclave, sans acquérir de droits, sans devenir ni propriétaire, ni même fermier de son champ, il obtenait cependant une demi-indépendance, un foyer à peu près stable, un champ qui était presque à lui : dût-il travailler le double, son travail lui semblait moins pénible, puisque après avoir satisfait aux exigences du maître, il lui restait quelque chose du fruit de son labeur.

On ne saurait déterminer la date de ce progrès, qui se fit insensiblement, sans que les lois y soient intervenues. Des traces s'en rencontrent dans les écrits des

jurisconsultes du second et du troisième siècle; mais c'est seulement au cours du quatrième que le servage de la glèbe reçut une sanction officielle par l'inscription sur les registres du cens des esclaves « casés » et l'interdiction, dans une loi de Valentinien, de vendre ces esclaves individuellement, c'est-à-dire sans la terre à laquelle ils étaient désormais incorporés.

Je n'ai encore parlé que de la population servile du domaine : il renfermait, cependant, un nombre plus ou moins considérable d'hommes libres. Il y avait quelques fermiers, ordinairement d'assez petits gens, car ils dépendaient d'administrateurs esclaves tels que le *villicus* ou l'*actor*. La misère semble les avoir graduellement éliminés : dans les derniers temps de l'Empire, le fermage est d'un usage relativement rare, et n'apparaît plus guère que sur les grandes terres du fisc ou de l'Église. Mais, vers le même temps, un autre élément libre se montre. Le colonat prend la place du petit fermage. Le mot *colonus* marque bien la transition de l'un à l'autre, puisque, après avoir désigné le fermier libre, il servit ensuite à désigner le cultivateur attaché au sol. Le colon, cependant, n'était pas un serf. C'était un homme libre, parfois un ancien fermier ou un descendant d'anciens fermiers, que la misère ou d'autres causes avaient conduit à demander au maître du domaine une terre à cultiver, à charge de redevances ou de services. Il n'a pas perdu la qualité d'homme libre, que les lois lui donnent toujours; il peut être lui-même propriétaire, tester, plaider; ses enfants héritent de lui. Mais, dès qu'il est entré en possession de la tenure qui lui a été assignée par le

maître du domaine, celle-ci prend, en quelque sorte, possession de sa personne. Le colonat n'est pas un servage, c'est un lien, *nexus colonarius*, non entre un homme et un maître, mais entre un homme et une terre : lien assez fort pour que cet homme ne puisse quitter cette terre, mais assez fort aussi pour que le maître de la terre n'ait pas le droit de les séparer, et que la jouissance en demeure assurée au colon à perpétuité. Bien entendu, cette obligation, comme cet avantage, passe à ses enfants. Quant aux charges qui lui sont imposées, une fois fixées par la coutume, elles ne se modifient plus : ni envers lui, ni envers ses fils, elles ne peuvent être aggravées, quand même, par la plus-value donnée au sol, ou par l'abaissement des prix des denrées ou de la valeur de l'argent, le maître ne recevrait plus une redevance proportionnée aux avantages dont jouit le colon.

Il est à peine utile de faire observer que dans la pratique la distance qui séparait le serf du colon, tous deux membres du même domaine, alla vite s'effaçant : l'un, esclave, avait monté d'un degré, l'autre, homme libre, avait descendu : une sorte de nivellement se fit, qui les rapprocha tout à fait, et finit par les mettre à peu près sur la même ligne, bien que les textes aient toujours continué à les distinguer.

Après avoir rapidement passé en revue le personnel du domaine, il nous faut revenir au domaine lui-même, et voir comment il était exploité par le moyen de ces travailleurs de condition différente, esclaves, serfs, fermiers et colons.

Le domaine était généralement divisé en deux parts :

l'une cultivée directement par le groupe des esclaves ; l'autre partagée en tenures, et mise aux mains de petits fermiers, de colons ou de serfs. La première part se composait de la maison du maître, de ses jardins, réserves et dépendances immédiates, et de champs, prés, bois et vignobles, soit attenants, soit dispersés en divers points du domaine. Cette partie domaniale était cultivée par les esclaves restés à son service direct, qui continuaient à y habiter et n'avaient pas été gratifiés de tenures : mais à leur travail se joignaient habituellement les corvées imposées aux serfs « casés », et même aux petits tenanciers libres, comme ces colons du *saltus Burunitanus* qui, nous apprend une inscription, devaient par an deux jours de labour, deux de sarclage et deux de moisson. Quant à la seconde partie du domaine, elle était livrée au travail des tenanciers entre qui elle avait été divisée, et qui y habitaient chacun dans sa petite maison, *casula*, dans son enclos, au milieu de ses modestes bâtiments d'exploitation : ceux-ci, qu'ils fussent serfs ou colons, cultivaient librement et pour eux-mêmes la terre qui leur avait été assignée, et n'étaient tenus envers le maître qu'à des corvées et redevances.

Ces habitations rurales, parfois dispersées au milieu des champs, parfois groupées, formaient vraiment le village. A partir de la fin du IV^e siècle, l'usage s'introduisit de construire une église ou chapelle dans les grands domaines. La maison du maître (*praetorium*), souvent située sur une hauteur, avec ses dépendances rurales, granges, celliers, écuries, étables, logements des esclaves (*villa rustica*), étagés à mi-côte, était déjà

le château. De ses constructions parfois splendides, de la vie élégante qu'on y menait, des belles chasses et des brillantes chevauchées à travers les bois, les écrivains latins et en particulier les poètes et les épistoliers gallo-romains ont laissé de nombreuses descriptions. Ce qui vaut mieux encore que ces tableaux de la vie mondaine, ce sont les détails donnés par les mêmes témoins sur l'intérêt que les grands propriétaires prenaient à la terre, leur amour pour la culture, leur attention à ses progrès, la vie qu'ils menaient au milieu des paysans.

« Des historiens modernes, écrit à ce propos M. Fustel de Coulanges, ont dit que la société romaine ou gallo-romaine n'aimait que la vie des villes et que ce furent les Germains qui lui enseignèrent à aimer la campagne. Je ne vois pas de quels documents ils ont pu tirer cette théorie. Je crains que ce ne soit là une de ces opinions subjectives et fausses que l'esprit moderne a introduites dans notre histoire. Ce qui est certain, c'est que tous les écrits que nous avons du IV^e et du V^e siècle dépeignent l'aristocratie romaine comme une classe rurale autant qu'urbaine : elle est urbaine en ce sens qu'elle exerce la magistrature et administre les cités ; elle est rurale par ses intérêts, par la plus grande partie de son existence, par ses goûts. »

La suite de cette étude montrera, en effet, que la classe des propriétaires, tout en s'augmentant d'hommes nouveaux, n'eut pas besoin de changer de mœurs pour conserver sa situation après la chute du gouvernement romain.

II

Quoi qu'il en soit de l'opinion professée ailleurs par M. Fustel de Coulanges sur le caractère relativement pacifique des invasions, — opinion qui me semble contredite par les faits, — on ne peut nier que les destructions dont fut marqué l'avènement des Barbares en Gaule aient été plus superficielles que profondes, et aient laissé sur bien des points subsister les solides fondements de l'édifice social élevé par la civilisation romaine. Cela nous apparaît, en particulier, pour le droit et l'organisation de la propriété.

A l'époque mérovingienne, comme pendant la période précédente, le sol est divisé en domaines, et non en villages, ou plutôt les grands domaines et les villages sont à peu près identifiés. Dans les lois, dans les formules, dans les chartes, il n'est jamais question du *vicus*, mais toujours de la *villa* (appelée aussi *prædium*, *fundus*, *curtis*). C'est donc elle qui demeure l'unité rurale. De même qu'à l'époque romaine, elle porte habituellement le nom de son fondateur ou de son propriétaire : beaucoup de ces noms sont de forme latine, et certainement antérieurs aux invasions.

La permanence de ces antiques domaines est curieuse à observer. On ne saurait calculer combien il y a en France de communes rurales qui portent, reconnaissable, l'ancien nom d'un propriétaire gallo-romain. J'emprunte ici à M. Fustel de Coulanges une

page intéressante. Après avoir cité de nombreux exemples, que l'on pourrait, dit-il, multiplier à l'infini, il ajoute :

« Ainsi les noms de terre sont passés de l'époque romaine à l'époque mérovingienne, puis de l'époque mérovingienne jusqu'à la nôtre, sans subir d'autres modifications que celles que la prononciation y a apportées peu à peu. Un bon nombre ont disparu parce que la piété des hommes les a remplacés par des noms de saints. Mais à cela près il ne s'est pas fait de changements, et chaque terre a gardé son nom pendant seize ou dix-huit siècles. Chaque terre a gardé aussi, sauf exceptions, son étendue et ses limites; la preuve de cela est que nous possédons assez souvent des listes de domaines voisins les uns des autres, et entre lesquels aucune autre localité ne trouve place; c'est dans la même situation que nous retrouvons aujourd'hui les villages qui portent les mêmes noms.

« De tous ces faits, une conclusion découle : ce qui est aujourd'hui une commune rurale était, il y a douze siècles, un domaine. Ce sont les propriétés privées de l'époque mérovingienne qui ont formé plus tard les neuf dixièmes de nos communes.

« On se tromperait beaucoup si l'on pensait que le château moderne, avec les 200 ou 300 hectares qui l'entourent, soit tout l'ancien domaine mérovingien. Il n'en est qu'une partie, un débris... Ce qui répond à l'ancien domaine, c'est à la fois le château, le village, et tout le territoire de la commune. Tout cela, à travers les siècles, a plusieurs fois changé de face, et plusieurs révolutions, à la fois lentes et profondes,

s'y sont accomplies, mais c'est une vérité bien importante que le corps du domaine ait conservé son nom, sa forme extérieure, son unité (1). »

Cette unité n'allait pas, cependant, sans quelques modifications accidentelles. Ainsi, l'on voit, dans les documents de l'époque mérovingienne, qu'à la suite de donations, de successions testamentaires ou *ab intestat*, un domaine pouvait appartenir à plusieurs personnes, qui en possédaient alors chacune une quote-part, *portio* : mais le domaine n'en demeurait pas moins un, avec son nom propre et sa quasi-personnalité, bien que partagé entre plusieurs. Il y avait quelquefois aussi, englobées dans un grand domaine, quelques parcelles appartenant à de petits propriétaires : soit que, lors de sa fondation, on ait dû respecter de petites terres enclavées, soit que, par l'effet naturel de plusieurs partages de succession, une *portio* du domaine se fût trouvée très morcelée, soit que le maître du domaine, ayant besoin d'argent, ait dû vendre quelques lots, soit qu'il ait donné quelque morceau de terre à un serviteur ou à un ami. Les textes montrent que ces petites propriétés étaient tantôt pleinement indépendantes vis-à-vis du grand domaine, tantôt assujetties à quelques services : cette différence des conditions tenait sans doute aux circonstances différentes dans lesquelles ces terres avaient été acquises.

Il reste à passer en revue les hommes du domaine. Comme au temps où les Romains gouvernaient, on y trouve d'abord les esclaves. Leur condition n'a pas

(1) *L'Alleu et le domaine rural*, p. 229-231.

beaucoup changé sous les maîtres germaniques : je crois même, bien que M. Fustel de Coulanges ne semble pas le dire, que cette condition s'est aggravée : j'en trouve la preuve dans l'édit de Théodoric abrogeant le privilège qu'avait le serf de n'être pas aliéné séparément de la terre, privilège qui me paraît n'avoir été rétabli qu'à l'époque carlovingienne (1). Mais M. Fustel de Coulanges a raison de faire observer que les textes citent en nombre à peu près égal des esclaves portant des noms germaniques et des esclaves portant des noms romains. « Ce n'est pas, dit-il, qu'un nom germanique prouve absolument que l'esclave qui le porte soit de naissance germanique, ni qu'un nom romain prouve une naissance romaine. Mais la fréquence des noms germaniques dans la classe servile implique la fréquence des Germains dans cette classe. Si la servitude avait été le partage d'une seule race, on n'y trouverait pas si habituellement des noms appartenant aux deux races. La vérité est que la servitude était une condition où toutes les races indistinctement tombaient et se confondaient. Ceux qui ont supposé que les serfs du moyen âge étaient les fils des Gaulois et que les maîtres étaient les fils des Germains ont commis une double erreur, qui a faussé toute notre histoire (2). »

La société mérovingienne, comme la société romaine, usait volontiers de l'affranchissement, encouragée par le christianisme, qui montrait aux maîtres

(1) On me permettra de renvoyer, sur ce sujet, à mon livre intitulé *Esclaves, Serfs et Mainmortables*, p. 167 et 176.

(2) Fustel de Coulanges, *L'Alfeu*, p. 275-276.

dans cette œuvre pie un moyen « de sauver leur âme, » « de diminuer le poids de leurs péchés, » « de mériter l'indulgence de Dieu au jour du terrible jugement. » Cependant, malgré le grand nombre des libérations, l'esclavage ne cessait de s'alimenter à des sources rendues plus abondantes par les invasions : soit que la guerre, si fréquente entre les nouveaux maîtres de la Gaule, jetât des captifs sur les marchés ; soit que le commerce y menât en grande quantité la denrée humaine, comme l'attestent de nombreuses Vies de saints mérovingiens qui se vouèrent au rachat des esclaves ; soit que le nouveau droit pénal réduisit beaucoup de personnes en servitude, y condamnant comme peine principale, ou y faisant tomber les délinquants qui n'avaient pu payer l'amende ; soit enfin qu'un homme libre se donnât lui-même, par dévotion ou reconnaissance, en esclave à quelque saint, c'est-à-dire à l'église ou au couvent où ce saint était particulièrement honoré. « Quelquefois, — écrit M. Fustel de Coulanges, à propos de ce dernier mode d'entrée en servitude, — quelquefois l'intérêt, prenant la forme de la dévotion, déterminait l'homme à se donner à l'Église ; on avait ainsi l'existence assurée et une protection certaine. L'obéissance envers l'abbé était ordinairement douce, et l'on vivait tranquille sur la terre d'un couvent. Ces esclaves volontaires n'étaient pas soumis à tous les caprices ; l'acte par lequel un homme s'était donné stipulait ordinairement la limite des obligations qui lui seraient imposées. Quelques exemples montrent que l'obligation se bornait à payer une redevance annuelle de quelques deniers.

Cette servitude était d'ailleurs héréditaire (1). »

Ces détails suffisent à montrer qu'il y avait des inégalités dans l'esclavage, fardeau très lourd pour les uns, joug à peine senti ou même tutelle bienfaisante pour d'autres. En soi, cependant, la condition d'esclave, si adoucie qu'on la suppose, est contraire à l'esprit de l'Évangile, comme à la dignité humaine : aussi, en tolérant l'esclavage, dont l'abolition subite et totale eût causé le plus terrible bouleversement économique, l'Église s'efforçait d'en amener graduellement l'extinction, et, par ses conciles, par les conseils et les exemples de ses chefs, ne cessait de travailler à rendre supportable le sort de ceux qui demeureraient dans la servitude. Sur ce point, M. Fustel de Coulanges apporte aux idées que j'exprime ici, après les avoir longuement développées ailleurs, l'appui d'un témoignage exempt de toute partialité comme de toute passion. Il fait voir que, pour être surtout intérieure et morale, l'action de l'Église n'en fut pas moins efficace, et que, déclarant comme un dogme l'égalité religieuse de l'esclave et du maître, rendant au premier des droits, imposant au second des devoirs, montrant les œuvres de l'un et l'autre jugées par le Dieu qui, dans ses châtimens comme dans ses récompenses, ne regarde point à la condition des personnes, elle prépara, pour un avenir prochain, leur égalité civile. Elle-même prêchait d'exemple, et réalisait cette égalité dans la sphère qui lui est propre, par l'élévation d'esclaves au sacerdoce et à l'épiscopat, ou par leur admission à la vie monastique.

(1) *L'Allee*, p. 287-288.

Mais il serait inexact de dire que, à cette époque, l'influence chrétienne se confina dans le cercle des sentiments et des idées, ou même dans les limites de la société religieuse, sans obtenir du monde profane des améliorations pratiques dans le sort de l'esclave. C'est grâce à elle, en effet, qu'il reçut les droits de famille, et put prendre les noms d'époux et de père. Ce changement, comme le dit très bien M. Fustel de Coulanges, s'opéra sans révolte et sans bruit. L'antiquité n'avait pas connu le mariage pour l'esclave, et ne lui avait accordé que l'union sexuelle, sans lien moral et sans effets de droit. La religion nouvelle déclara que le mariage, élevé à la dignité de sacrement, était le même pour l'esclave et pour l'homme libre. Le maître n'eut plus le droit de le rompre. La femme esclave dut être respectée de tous et de son maître lui-même. Un pape déclara indissoluble le mariage d'un homme libre avec une esclave, s'il n'y avait pas eu erreur sur la personne. « Il y a des détails qui sont en apparence insignifiants, et qui pourtant décèlent toute une révolution intime. Dans l'antiquité, les enfants des esclaves étaient seulement réputés enfants de la mère; c'était la conséquence forcée du principe qu'il n'y avait pas légitime mariage entre esclaves. Avec le mariage légitime les enfants appartenrent au père. Dans tous les textes du septième et du huitième siècle, c'est comme enfants du père et de la mère qu'ils figurent (1). » Dès lors, la famille de l'esclave fut constituée à la ressemblance de la famille du maître; sans

(1) *L'Alfeu*, p. 302.

recevoir des lois l'autorité maritale et paternelle, il la reçut des idées nouvelles, et l'exerça en fait. Le ménage d'esclaves, dans son intérieur, différa peu, désormais, de celui de personnes libres.

C'est dire qu'à la fin de l'époque mérovingienne il eût été assez difficile de distinguer, malgré les nuances théoriques qui les séparaient encore, les serfs et les colons établis sur un même domaine. L'esclavage avait pu subir quelques secousses par le fait des invasions, le sort de l'esclave ayant été d'abord aggravé par elles, puis le progrès déjà accompli dans sa condition dès l'époque romaine, grâce aux efforts de l'Église, ayant été regagné et poursuivi avec énergie par les chefs de la société chrétienne, devenus très puissants sur l'esprit des Barbares. Quant au colonat, il ne paraît avoir reçu aucune modification sensible après l'établissement de ceux-ci. Tel était le colon au cinquième siècle, tel nous le trouvons au septième et au huitième, traité par les lois en homme libre, et peu dissemblable du serf par la résidence et le genre de vie.

Si, vers le temps des derniers Mérovingiens ou des premiers Carlovingiens, le serf était à peu près redevenu et le colon était demeuré ce qu'ils avaient été à la fin de la période romaine, on peut supposer que le domaine dont ils étaient membres n'avait pas été sensiblement modifié quant à son mode d'exploitation. Les textes appartenant à l'époque barbare permettent d'en tracer un tableau rappelant, presque trait pour trait, celui que nous offraient les codes romains. Les chartes, les formules et les polyptiques nous mon-

trent encore le domaine divisé en deux parties nettement tranchées : le *dominicum* ou réserve du maître ; les tenures distribuées entre les personnes attachées au sol, serfs, affranchis ou colons. Chacun de ces lots est désigné par le mot *mansus*, qui a son origine dans le verbe latin *maneo*, et ainsi la même étymologie que le mot manant (1). Le manant est l'homme qui habite, le manse est l'habitation, et, par extension, toutes les terres qui y sont attachées. L'unité de tenure est le manse, comme l'unité de propriété est la villa.

L'étendue de chaque manse n'était déterminée par aucune règle, aucun usage, et provenait uniquement de la volonté du propriétaire qui avait fait les lots. Il pouvait contenir, outre l'habitation et l'enclos des bâtiments, des terres de diverse nature, champs, prés, vignes. Ces terres ne se tenaient pas nécessairement, et il devait souvent arriver que la vigne dépendant d'un manse fût située en un autre lieu du domaine que les prés ou les terres de labour. En certains domaines, la manse a une contenance moyenne de 4, de 5, de 6 hectares ; ailleurs, on trouve des manses de 10, 12, 15 et même 30 hectares. Il est question, parfois, de moitié de manse, de tiers de manse. Les partages successoraux entre enfants du tenancier ont amené ce résultat ; de même qu'une série de décès a pu faire qu'un homme fût héritier de deux familles

(1) Le mot manse se retrouve dans le langage de certaines provinces du Midi de la France, sous la forme *mas* ou *mex*. Dans une partie de la Normandie, on appelle *masure*, non une cabane, mais l'enclos planté d'arbres qui contient les bâtiments d'exploitation.

et occupât ainsi deux manses. Le propriétaire n'intervenait pas dans ces modifications, pourvu que les redevances ou les services correspondant à l'unité de tenure, le manse, fussent exactement acquittés.

Au mot *mansus* était ordinairement attachée une épithète qui désignait moins une différence dans l'étendue ou la nature des terres qu'une différence dans la condition des tenanciers. Le manse habité originairement par un colon, homme libre, s'appelait manse ingénue, le manse du serf, manse servile; mais ces désignations ont en pratique si peu d'effet, qu'on voit fréquemment des manses serviles occupés par des colons, ou des manses ingénues par des serfs, parfois l'un ou l'autre par un serf et un colon associés ensemble.

Le serf casé, c'est-à-dire le serf investi d'une tenure, d'un manse, — par opposition aux serfs non casés, c'est-à-dire aux esclaves personnels, dont le nombre est encore grand au septième siècle, — est en général tenu, à l'époque barbare comme à l'époque romaine, d'une double obligation : payer directement au maître le prix de sa tenure, en argent ou en produits, comme il paierait un fermage; payer indirectement ce même prix par un certain nombre de jours de travail sur le *dominicum*, ou terre réservée du maître. Quelquefois cependant il ne doit que la corvée, sans autre redevance. Mais, le plus souvent, il est astreint aux deux. Quant à la charge qui en résultait pour le serf, elle est très variable. Tel serf, sur les terres de Saint-Germain des Prés, occupant un manse de huit bonniers, c'est-à-dire de dix hectares, avec une petite vigne et

un petit pré, n'a qu'une redevance de trois poulets et quinze œufs; mais il doit cultiver en plus trois arpents de vignes dans le *dominicum* et est astreint à des mains-d'œuvre, à des charrois, à la coupe des arbres. Tel autre, qui ne tient que deux bonniers de terre arable, deux arpents de vignes et un pré, doit quatre muids de vin, trois poulets, quinze œufs, deux setiers de graine de moutarde : il doit cultiver huit arpents de la vigne du maître, faire des mains-d'œuvre, des labours et des charrois. Dans le polyptique de Saint-Bertin, le serf doit le plus souvent trois journées de travail par semaine, quelquefois deux journées seulement. Il en est qui ne doivent que seize, que vingt-quatre jours dans la saison d'été. « On reconnaît dans beaucoup de cas que cette diversité tient à la différence d'étendue des manses. Mais dans beaucoup d'autres cas nous voyons des manses fort inégaux avoir des obligations identiques. On ne peut donc pas affirmer en règle générale que les devoirs du serf fussent proportionnels à la valeur de la terre qui lui avait été concédée en tenure. Tout dépendait de la volonté du maître qui avait fait les lots et qui avait pu avoir des raisons spéciales pour ne pas viser à l'égalité (1). »

Si inégales que fussent les obligations des serfs, elles avaient toutes une même origine, ayant été fixées le jour où le maître avait fait concession de sa terre. « Or nul ne doutait que cette concession ne fût une faveur, et il était naturel que le propriétaire y atta-

(1) *L'Alfeu*, p. 386.

chât une sorte de prix de fermage. Comme il renonçait au service personnel de son esclave et en même temps à la jouissance personnelle d'un lot de sa terre, il paraissait fort légitime qu'il reçût à perpétuité la rente de son double sacrifice. Les redevances et les corvées des serfs de la glèbe n'ont pas d'autre source (1). »

Aussi, quelque lourdes qu'elles fussent parfois (et parfois aussi elles étaient fort légères), représentaient-elles un progrès immense, pour la dignité et pour le bonheur, dans la condition de l'esclave devenu serf. Plus grand encore peut-être est le progrès accompli dans celle de sa femme. Elle n'est plus attachée au service personnel de la maîtresse, ou astreinte aux travaux communs du gynécée; elle habite le manse de son mari, obligée seulement à quelque redevance en nature, comme le tissage d'une pièce de toile, mais libre de donner la plus grande partie de son temps aux soins du ménage et des enfants : esclave de nom, et de fait mère de famille. Quant aux enfants, qui dans l'ancien esclavage appartenaient au maître et travaillaient pour lui, on ne voit nulle part que, dans le manse servile, ils aient à son égard aucune obligation. Les polyptiques nous montrent souvent des familles qui comptent plusieurs fils; les redevances et les corvées n'en sont pas augmentées. « Plus la famille serve est nombreuse, plus l'existence lui est douce et prospère. Qu'elle compte quatre membres valides, le père, la mère, deux fils, elle n'a pourtant

(1) *L'Alleu*, p. 387.

que les obligations d'une paire de bras. Cela nous fait juger la distance qui sépare le servage nouveau de l'ancienne servitude (1). »

Ajoutons que, sinon en droit, au moins en fait, la tenure était héréditaire, et les enfants y remplaçaient le père : la veuve aussi, quelquefois, le continuait.

Ce que nous venons de dire de la tenure servile nous dispense de parler longuement de la tenure d'affranchi. Dans une société comme celle que nous étudions, où les communications sont rares et difficiles, où le commerce est peu actif, où l'industrie emploie peu de bras, l'esclave affranchi eût été, le plus souvent, fort embarrassé de son sort, si, en lui conférant le titre d'homme libre, le maître ne lui avait assigné un lot sur le domaine; aussi tous les affranchis que le maître n'avait pas faits « citoyens romains » demeuraient-ils ordinairement dans la villa, sous le nom de tributaires ou de lites, en possession d'une tenure pour laquelle ils étaient astreints à des redevances et à des services. Sauf le nom, les tenures d'affranchi ne différaient presque en rien des manses serviles.

Entre elles et la tenure du colon, il n'y avait guère plus de différences. Comme le serf, comme l'affranchi tributaire, le colon était tenu de redevances et de corvées au profit du maître du domaine; comme eux il se perpétuait sur sa terre, dont il ne pouvait ni se séparer ni être séparé. Les redevances étaient une fois fixées, quelles que fussent les améliorations du sol ou la diminution de la valeur de l'argent. Ces redevances

(1) *L'Alleu*, p. 389.

étaient généralement, pour le colon comme pour le serf, fort peu élevées : M. Fustel de Coulanges l'établit par des exemples et des calculs qui paraissent irréfutables. L'éditeur du polyptique de Saint-Germain des Prés, Benjamin Guérard, a fait le calcul de ce que payaient tous les manses dépendant de l'abbaye. Il est arrivé à cette conclusion que le manse colonaire avait une étendue moyenne de 10 hectares et demi et payait 183 francs, ce qui mettait le prix du fermage du colon, par hectare, à 17 francs de notre monnaie. Le manse servile avait une étendue moyenne de 7 hectares et demi, et ses redevances et ses services pouvaient être évalués à 162 francs ; cela mettait le prix du fermage du serf, par hectare, à environ 22 francs d'aujourd'hui.

Il est vrai qu'aux redevances se joignirent habituellement les corvées ; mais, si l'on y regarde de près, le mot est plus effrayant que la chose. Ainsi, sur les terres de Saint-Germain, un colon qui tient un manse de 6 bonniers de champs s'acquitte par la façon de 3 arpents de la vigne du propriétaire : si l'on songe que ces 3 arpents ne faisaient en tout que 38 ares et si l'on observe qu'une vigne de cette étendue exige environ 14 journées de travail, on calculera que Gondobald, tenancier de 8 hectares de terre, s'acquitte par 14 journées de travail (auxquelles il faut ajouter seulement une redevance annuelle de 3 poulets et 15 œufs). Les serfs ou colons qui doivent, selon une formule assez répandue, la somme de travail, beaucoup plus grande, de 3 jours par semaine au profit du maître, sont eux-mêmes plus chargés en apparence qu'en réalité ; car

3 jours par semaine, après qu'on en a retranché les semaines de Noël et de Pâques, les nombreuses fêtes chômées, et surtout les semaines où aucun travail agricole n'est possible, ne font probablement pas plus de 120 jours de travail par an. Souvent même ces 3 jours hebdomadaires, bien qu'écrits dans la concession, ne sont pas réellement exigés : ainsi, dans la villa Businiaca du polyptique de Saint-Amand, les tenanciers, au nombre de 19, doivent 3 journées de travail par semaine, ce qui, pris à la lettre, ferait un total de 2.280 journées ; or le *dominicum*, dans cette villa, ne contient que 16 bonniers de terre arable dont un tiers reste en friche. La culture de 16 bonniers ou 20 hectares n'exigea jamais 2.280 jours : le chiffre est donc fictif, et signifie seulement ce que le propriétaire avait le droit d'imposer à chaque tenancier, et ce qu'en fait il n'imposa jamais. Même la clause arbitraire de corvées à volonté, *quantum ei injungitur*, n'est pas toujours aussi redoutable qu'elle le paraît : ainsi, dans le domaine de Nogent, dépendant de Saint-Germain des Prés, 38 tenanciers, dont 35 colons et 3 serfs (car au IX^e siècle la proportion des serfs aux colons avait beaucoup diminué), sont assujettis à cette clause ; mais, comme le *dominicum* ne contient que 81 hectares, on peut calculer qu'il n'y a pas là pour chacun des 38 tenanciers plus de 12 à 14 jours de travail par an.

« On voit tout de suite, dit M. Fustel de Coulanges, que le fermier d'aujourd'hui paie un prix beaucoup plus élevé que le tenancier du VIII^e siècle. » A ce prix, il est vrai, le fermier d'aujourd'hui jouit d'une liberté complète, d'un droit absolu à l'instabilité, tandis que le te-

nancier du VIII^e siècle, le colon aussi bien que l'affranchi ou le serf, est attaché à la terre et plus ou moins assujetti.

Assujetti, mais non opprimé : bien que le grand propriétaire exerçât alors sur les hommes de ses domaines, les colons comme les serfs, une sorte de justice patrimoniale. Celle-ci était nécessaire à une époque où le domaine remplaçait à peu près partout le village, et formait un petit monde très peuplé, qui vivait de sa vie propre, se suffisait à lui-même, entretenait peu de relations au dehors : le maître du domaine, par soi et par ses agents, représentait à peu près seul l'autorité locale, et seul pouvait maintenir la discipline dans le groupe social formé autour de sa maison. Ce droit de correction avait appartenu au maître dès l'époque romaine et les codes latins l'ont légué aux lois barbares ; mais aucune loi ne lui avait donné naissance, il était sorti de la force des choses.

L'organisation de la propriété, à la date où s'arrête cette étude, c'est-à-dire au début du IX^e siècle, n'est pas encore le régime féodal, qui se formera plus tard, sous l'influence de causes particulières ; mais les larges assises que nous venons de décrire, profondément enracinées dans le sol, et solidement reliées par ce ciment romain, qui défie les siècles, étaient de taille à soutenir tout l'édifice que l'on construirait sur elles. L'édifice féodal y fut bâti : aujourd'hui qu'il est en ruines, on reconnaît encore les substructions qui l'ont porté ; une observation attentive fait voir que celles-ci sont antérieures à lui, indépendantes de lui, et plus anciennes même que l'époque où les Barbares s'établirent en Gaule.

X

L'HISTOIRE A LA CAMPAGNE. — PAYSANS ET PETITS NOBLES SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Une circonstance récente, — l'obligation de prononcer un discours devant une des plus érudites sociétés historiques de la province, — m'a donné l'occasion d'étudier les paysans sous l'Ancien Régime, particulièrement aux approches de la Révolution. J'ai eu la bonne fortune d'avoir sous les yeux des papiers inédits, pièces notariées et titres de familles, qui m'ont permis d'entrer dans l'intimité de ceux que je voulais peindre. Comme c'est des paysans normands surtout que je m'occupais, on comprend que le papier timbré avait sur eux beaucoup à dire.

Cependant on se tromperait fort si l'on pensait que les anciens ruraux ne peuvent plus s'étudier que dans les parchemins. Ils ont laissé d'eux-mêmes des témoignages moins fragiles. On rencontre à chaque pas, dans les campagnes, des réalités qui reportent vite la pensée vers l'histoire, et la font revivre aux yeux. Les impitoyables exigences de la vie moderne ont là,

moins qu'ailleurs, nivelé le sol et les âmes. A l'ombre des hêtres et des pommiers, maint vieux logis est encore debout, vierge de toute restauration. Sous ses poutres enfumées bien des vieilles formes de langage, bien des vieilles mœurs nous ramènent à deux ou trois siècles en arrière. Au fond, le paysan a moins changé qu'on ne serait tenté de le croire. Le suffrage universel, la presse, les chemins de fer, même le service militaire, l'ont à peine modifié. Il se dépouille vite des idées nouvelles que, par aventure, il a recueillies au passage, et, comme il a généralement peu de curiosité, sa vie, dès qu'il est parvenu à l'âge mûr, se renferme d'elle-même dans l'étroit horizon que ses pères ont contemplé. Aussi est-ce à la campagne qu'il convient de relire, si l'on veut ne rien perdre de leurs saveur, les documents qui rappellent la vie des paysans d'autrefois. On en a encore sous les yeux, avec d'inévitables différences de parler et de costume, l'illustration vivante. Le passé s'éclaire par le présent, et les arrière-grands-pères revivent sous les traits rudes, dans le langage parfois archaïque de leurs petits-fils. Les anciennes traditions n'ont pas toutes péri : bien qu'il ne soit plus possible d'interroger des contemporains de Louis XV, ou même de la Révolution, il se rencontre encore beaucoup de personnes qui, dans leur enfance, ont été bercées avec les récits de cette terrible époque ou des temps qui la précédèrent, et en ont gardé l'impression durable. Quelquefois ces souvenirs ont été écrits : je sais telle mairie de village ou tel presbytère de campagne qui possèdent dans leurs archives des notes précieuses recueillies de la bouche

des vieillards par un instituteur ou par un curé. Que de moyens on aurait encore de fixer dans ses traits essentiels, et presque dans sa réalité vivante, l'image des campagnes françaises au déclin de l'Ancien Régime!

Pour la retrouver, cette image, il suffirait quelquefois d'ouvrir les yeux. Dieu merci, nos villages ne sont pas bâtis d'hier. Le plus souvent, le clocher dont la flèche de pierre ou d'ardoise s'élance au-dessus des arbres, est celui de la vieille église où nos pères ont prié : dans les allées droites du petit jardin à la française qui s'étend devant le presbytère le curé de l'Ancien Régime s'est promené, le bréviaire à la main, comme le fait aujourd'hui son successeur. Et combien les demeures de ses paroissiens ont peu changé! Regardez, par-dessus les fossés plantés de grands arbres, les maisons aux pignons élevés, aux soubassements de pierre ou de silex, aux poutres apparentes, ou les petits manoirs aux briques largement chaînées de pierre, qui, depuis la Renaissance et les guerres de Religion, depuis le XVII^e ou le XVIII^e siècle, ont abrité tant de générations rustiques. Il faut demander à l'imagination un bien faible effort pour revoir, assis devant leur porte, ou traversant l'herbe épaisse des mesures, les vieux paysans pour lesquels ces demeures furent construites. Leurs intérêts, leurs peines, leurs joies, leurs mœurs, leurs croyances reviennent à l'esprit; on croirait causer avec eux. J'essaie quelquefois de faire de l'histoire ainsi, moins en érudit qu'en promeneur, et il me semble que je n'ai pas grand'peine à me figurer quels pouvaient être, à la fin de l'Ancien

Régime, l'aspect extérieur, la vie morale et sociale des villages que je traverse.

I

Un premier fait me frappe : c'est qu'ils n'étaient guère plus mal construits qu'aujourd'hui. Les habitations, les bâtiments ruraux, datant d'un ou deux siècles, y sont encore nombreux ; neufs, beaucoup d'entre eux durent avoir un aspect tout à fait engageant. On n'exagérera pas en disant que les ancêtres des cultivateurs modernes n'étaient pas beaucoup moins bien logés que leurs descendants. Étaient-ils moins bien meublés ? Je ne le pense pas. Le mobilier lui-même n'a pas beaucoup changé. Dans quelques cuisines, un horrible fourneau cache maintenant, au fond de la grande cheminée, la vieille plaque de fonte ornée de fleurs de lys, d'armoiries seigneuriales ou de motifs des fables de La Fontaine ; mais autour des murs, on retrouve l'horloge enchâssée dans sa gaine de chêne ou de noyer, le palier chargé de vaisselle, et la longue table entourée de bancs ; dans les chambres apparaît toujours la grande armoire si chère aux ménagères rustiques, si chère aussi aux collectionneurs ; seul, le coffre aux habits, si souvent nommé dans les inventaires, a presque partout disparu, ou ne se retrouve plus que dans quelque coin d'écurie, transformé en coffre à avoine. Quand on se rappelle quelques-uns de ces inventaires, on est tenté de se demander si le paysan, — dans certaines contrées au moins, — ne

possédait pas, il y a cent ou même deux cents ans, un mobilier plus abondant qu'aujourd'hui.

Je me posais cette question en lisant l'inventaire dressé en 1711, après la mort d'un « marchand laboureur » qui habitait une paroisse aujourd'hui supprimée de l'arrondissement du Havre. Sa chambre à coucher devait être fort vaste, à en juger par tous les meubles qu'elle contenait. Il s'y trouvait deux lits, avec rideaux et courtines d'étoffe rouge; deux buffets à deux battants, un garde-manger, une armoire à quatre battants, quatre coffres en chêne fermant à clef, six chaises, un fauteuil. Le mur était orné seulement d'un petit miroir et d'un tableau de sainteté. Sur la cheminée était un petit crucifix d'ivoire. La bibliothèque n'était pas nombreuse : une Bible, reliée en veau, et le *Directeur pacifique des consciences*, relié en parchemin. Dans un coin était déposée une épée. Une boîte contenait les objets précieux : deux tasses d'argent aux initiales des époux, deux croix d'or, deux bagues d'or, une autre bague en or avec une émeraude, deux petits diamants.

Si nous ouvrons ces armoires à quatre battants, ou si nous soulevons le couvercle de ces coffres « fermés à clef, de sculpture antique, » nous y trouverons, fleurant le thym ou la lavande, une abondante provision de linge et de vêtements. La femme du « marchand laboureur » de 1711 a pour elle seule huit « habits » différents. Je possède l'original d'un contrat de mariage un peu postérieur, de 1761. Après un touchant préambule, rappelant l'usage chrétien des fiançailles : « Les solennités de notre ditte mère sainte

Église à ce requisite dûment accomplies et observées », sont énumérées les conditions de l'accord projeté entre deux villageois du pays de Caux, et décrits leurs apports respectifs. Dans le trousseau de la future le linge entre pour une proportion considérable : « cinquante chemises, trente-deux draps, savoir vingt de deux laies de toyle de lin, et dix autres de grosse toyle, deux douzaines et demie de nappes, cinq douzaines de serviettes, quatre doubliers, une serviette à pain bénit, trois douzaines d'essuie-mains, trois douzaines de coiffures, tant garnies qu'unies, et d'autre menu linge proportionnément (1). » Mais, chez les paysans aisés, les armoires et coffres renfermaient souvent autre chose encore que du linge et des habits. L'inventaire de 1711 contient la description de nombreux papiers qui reposaient aussi sous les épais battants de chêne. L'analyse sommaire de ceux-ci : baux, quittances de fermages, titres de propriété, constitutions de rente, remplit soixante quinze pages.

Cela, il me semble, est bien normand. Cependant, il ne faudrait pas trop généraliser. Même en Normandie,

(1) Ce luxe de linge n'est pas nouveau. Au XIV^e siècle, avant les désastres de la guerre de Cent Ans, on le constate dans les inventaires. Peut-être même, en certaines choses, est-il plus grand alors qu'il ne sera trois cents ans plus tard. Les paysans du XVIII^e siècle ne portaient guère plus de gants qu'on n'en porte aujourd'hui encore dans les campagnes : or, les documents du moyen âge montrent les villageoises dansant en gants blancs, les vassaux allant en gants blancs au-devant de leur seigneur, des gants offerts aux couvreurs, aux maçons, aux charpentiers, aux moissonneurs, après l'achèvement des travaux. Voir Léopold Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie au moyen âge*, p. 78; Charles de Beaurepaire, *Notes et documents sur l'état des campagnes dans la haute Normandie aux derniers temps du moyen âge*, p. 267; Siméon Luce, *Choix de pièces inédites du règne de Charles VI*, t. II, p. 224.

tous les paysans n'ont pas au même degré le goût du parchemin notarié. Moins d'un demi-siècle avant la date de notre inventaire, un témoin nous montre ceux du pays de Bray beaucoup plus confiants. « Il est très commun chez nous, — écrit Thomas du Fossé dans ses curieux *Mémoires*, — qu'on fasse des baux de ferme de douze et de quinze cents livres de rente, sur un méchant papier, avec une signature privée, et l'on est cependant aussi bien payé que si tous les notaires du Châtelet y avaient passé. » Il parle de « la bonne foy de nos païsans, qui se tiennent absolument à nos registres, et qui depuis plus de trente ans ne se sont pas avisés de me de demander quittance de ce qu'ils me payent de leurs fermes. » Il ajoute « qu'il n'y a peut-être pas de païs où il se termine plus d'affaires par voye d'accommodement, y ayant presque partout des personnes charitables et éclairées qui se font une vraye gloire de couper la racine et les suites du procès (1). » Voilà des Normands qui ressemblent bien peu à leur réputation ! Notez que Du Fossé est un janséniste, par conséquent un homme peu disposé à l'indulgence. Ne croirait-on pas (style à part) entendre M^{me} de Sévigné parlant de sa Bretagne, où elle a connu « des âmes de paysans droites comme des lignes, et qui pratiquent la vertu comme naturellement les chevaux trottent » ?

Le cultivateur de 1711 était fort à son aise, fermier d'autrui, mais ayant en plusieurs paroisses du bien au soleil : cependant sa situation ne dépassait pas celle

(1) *Mémoires de Thomas du Fossé*, t. II, p. 223.

d'un grand nombre d'autres, et plus d'un inventaire nous montrerait des logis ruraux aussi bien garnis que le sien. La vie, dans ces intérieurs, était généralement sobre. On n'y mange guère, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, de viande de boucherie qu'aux grandes fêtes. Le laitage, les produits de la basse-cour, la viande salée, les légumes, les fruits, suffisent à l'alimentation. Dans sa simplicité, cependant, l'existence du paysan de l'Ancien Régime paraît large et facile, toutes les fois que quelque circonstance extérieure, maladie, guerre ou disette, n'en vient point troubler le cours. J'en trouve encore la preuve dans le dossier dont je me suis déjà servi. Le cultivateur mort en 1711 avait laissé des enfants mineurs. Il y eut, en 1725, un compte de tutelle. A ce compte, les enfants, dignes héritiers d'un père qui gardait dans ses armoires tant de « liasses d'écritures, » opposèrent de nombreux « blâmes et contredits ». L'un d'eux porte sur une somme de cinquante livres, marquée pour la dépense des repas faits, le jour de l'inhumation, par les invités, et, les jours suivants, par les « notaire, sergent et arpentiers, » venus pour estimer le mobilier. Les enfants constestent, parce qu'il dut y avoir, selon eux, fort peu à acheter, « la maison du défunt ne manquant d'aucunes choses nécessaires à la vie ». Cette simple phrase en dit plus qu'une longue énumération : elle évoque l'idée d'une abondance tranquille, qui ne saurait être prise au dépourvu.

II

Cependant, cette abondance n'était pas toujours assurée. Elle restait à la merci de hasards que nous ne connaissons plus. Grâce à la rapidité des communications, qui fait du monde entier comme un seul marché, les famines sont devenues impossibles, ainsi qu'un autre fléau, la lèpre, également disparue de nos contrées; elles ne se retrouvent plus que dans l'extrême Orient. Au XVII^e siècle et même au XVIII^e, la famine se fait de temps en temps sentir. La correspondance des intendants avec les contrôleurs généraux en parle fréquemment : on en trouve la mention, quelque fois très émouvante, dans les notes écrites au jour le jour par des curés de campagnes sur les registres paroissiaux. Les tableaux lamentables que des historiens, dominés par l'esprit de parti ou entraînés par la fantaisie, tracent de la misère des campagnes sous l'Ancien Régime sont faux quand on y voit l'image d'un état général : les documents authentiques nous le montrent tout différent. Mais ils deviennent vrais, si l'on y cherche seulement la représentation des époques de famine. Une récolte manquée suffit à réduire à la misère non seulement des provinces pauvres, comme le Berry, l'Auvergne ou le Limousin, mais encore des pays aussi riches que la Guyenne et la Normandie. En 1675, la disette afflige le Poitou et le Limousin; en 1692, l'Auvergne, le Charolais; en 1693, le Limousin

encore ; en 1694, l'Armagnac et la Champagne ; en 1695, le Quercy. Dans la Haute-Normandie, en 1693, « principalement dans le pays de Caux, qui est le long des côtes de la mer, » le peuple meurt de faim ; le blé manque plus encore que l'argent ; on est réduit à manger de l'herbe (1). De semblables disettes ont lieu à plusieurs reprises pendant le XVIII^e siècle : en 1709, 1710, 1738, 1739, on en trouve les traces dans les annotations des registres paroissiaux de la Bourgogne, du Maine, de la Touraine et de l'Anjou (2). Le manque de grains amène plusieurs fois des soulèvements populaires ; en 1752, il y en a dans la Provence, la Bretagne, le Languedoc, la Guyenne, l'Auvergne, le Dauphiné : dans ces deux dernières provinces, on voit les nobles se mettre à la tête des paysans pour aller piller les magasins de blé. La Normandie n'est pas, dans cette cruelle année, épargnée par la disette : les paysans s'y révoltent aussi sous l'aiguillon de la faim, et pillent les marchés d'Yvetot et de Caudebec. D'Argenson, qui rapporte le fait, en prend occasion de dire que « ce peuple normand est fort méchant (3) » ; mais, avant de charger d'un tel jugement la mémoire de nos pères, demandons-nous ce qui se passerait de nos jours si, les paquebots à vapeur et les chemins de fer étant brusquement supprimés, les habitants des

(1) *Correspondance des intendants avec les contrôleurs généraux*, p. 216, 248, 274, 280, 319, 340, 350, 357, 360, 391.

(2) *Revue des Questions historiques*, janvier 1879.

(3) D'ARGENSON, *Mémoires*, t. VII, p. 81, 83, 87, 206, 210, 211, 212, 213, 229. — Craintes de révoltes pour le même motif, dans la généralité de Rouen, en 1768, 1771, 1773, 1779 ; Archives de la Seine-Inférieure, C. 106, 107, 108, 109, 110.

campagnes, et même des villes, se trouvaient en présence d'une année sans froment.

Plus encore que la lenteur des moyens de communication, les obstacles apportés par la loi, jusqu'en 1763, à la libre circulation des grains, et contre lesquels protestait encore, en 1751, la Société d'agriculture de Rouen, donnaient aux disettes un caractère particulièrement pénible : les habitants d'une province où la récolte avait manqué voyaient ceux d'une province voisine regorger de blé et de viande, alors qu'eux-mêmes souffraient de la faim. En beaucoup de lieux, du reste, l'état défectueux des chemins eût rendu sans effet une législation plus libérale. Sans doute à partir de Louis XV de nombreuses routes furent ouvertes pour unir les grandes villes. En 1787, le voyageur anglais Arthur Young admire leur longueur, leur solidité, leur bon entretien, et s'étonne que d'aussi magnifiques chaussées soient peu fréquentées. C'est que ce « faste » n'était guère qu'une apparence, masquant des réalités toutes différentes. Les documents que j'ai consultés montrent que beaucoup de localités de campagne ne communiquaient entre elles que par des « cavées et ravines », et restaient comme isolées du reste du monde. Ici, c'est une petite ville que « la difficulté des communications a laissée presque sans commerce ; » ailleurs, c'est un gros bourg dont l'entrée est devenue impraticable ; plus loin, c'est un village où, par suite du mauvais état des chemins, il ne passe presque plus personne ; on voit les chariots obligés de traverser des terres ensemencées, et des troupes, changeant de garnison, contraintes de se frayer un passage à travers

champs, précédées d'ouvriers qui abattent les haies et comblent les fossés (1). Ces traits sont empruntés à la Normandie, c'est-à-dire à l'une des provinces les plus civilisées et les mieux entretenues; on trouve pis ailleurs : en Poitou, par exemple, où les chemins desservant des bourgs et des paroisses demeurent impraticables pendant huit mois de l'année; en Berry, ou Du Fossé, suivant en carrosse une voie inondée, crut s'être trompé de route et se trouver au milieu d'un lac; dans certaines contrées de montagnes, comme le Haut-Quercy ou le Haut-Rouergue, où les habitants étaient obligés de faire des provisions de vivres pour plusieurs mois, durant lesquels les communications se trouvaient interrompues avec le plat pays. Lors d'un voyage princier, comme celui de la Dauphine à Forges en 1749, ou celui de Louis XVI au Havre en 1786 (2), on réparait en hâte les voies indispensables. Cet état de choses tenait surtout à la répugnance avec laquelle, au XVIII^e siècle, on se servait de la corvée, impôt presque partout détesté du peuple, qui en sentait les inconvénients sans en voir les avantages, et dont, jusqu'à sa suppression en 1787, il était sans cesse question d'offrir ou d'imposer le rachat. C'est ainsi que les ingénieurs attribuent « le peu d'avancement des chemins dans la généralité de Rouen à la mollesse avec laquelle les travaux des corvées ont été conduits » : l'intendant, répondant au contrôleur général qui lui communique cette observation, parle de la difficulté qu'il y aurait à exiger davantage, « à cause du gouver-

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 803, 845, 885, 1094, 2133, 2150.

(2) Archives de la Seine-Inférieure, C. 2133.

nement fort doux auquel la province a été accoutumée (1). »

Cette douceur croissante des mœurs administratives, jointe à l'incertitude naturelle dans une époque de transition, où l'on cherchait de bonne foi le mieux sans être encore fixé sur les moyens de l'atteindre, eut un résultat singulier : à la fin du règne de Louis XVI la viabilité paraît, au moins dans les pays d'élection, plus défectueuse que sous les règnes précédents. Si, dans les pays d'États, comme le Languedoc, la Flandre ou la Provence, elle fut, jusqu'à la fin du siècle, en progrès continu, je vois, en Normandie, des marchés autrefois florissants dépérir, faute de routes carrossables, que l'on n'a pas eu l'énergie d'entretenir (2). A la porte même du Havre, la route de Rouen, sous l'admirable terrasse du prieuré de Gravelle, est, en 1788, dans un si mauvais état, que « les voitures sont obligées de prendre par les terres des laboureurs voisins (3). » Il s'agit ici des voitures destinées au transport des denrées : car, pour les relations ordinaires de la vie, les habitants des campagnes ne voyageaient guère qu'à cheval. Au commencement de ce siècle encore, des estampes représentant « le départ pour le marché » montrent le chef d'exploitation, enveloppé dans son grand manteau à plusieurs collets, et monté sur son bidet : la ménagère, le panier au bras, suit d'un pas alerte un autre bidet chargé de légumes, et aux flancs duquel

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 846, 1075.

(2) *Ibid.*, C. 888.

(3) *Ibid.*, C. 2163.

sont suspendues des volailles, pendant qu'un valet de ferme chasse devant lui bœufs et porcs. Il fallait avoir du blé à livrer ou des transports de bois à faire, pour atteler le lourd chariot capable de défier toutes les ornières et de suivre sans verser toutes les cavées; mais les personnes allaient à pied, souvent à cheval. A l'horizon des routes, au lieu des rapides et parfois élégants tilburys de nos paysans, on voyait se dessiner sur le ciel de longues files de cavaliers, cheminant au pas de leurs montures.

III

La possibilité des disettes, la difficulté des communications, voilà une des différences entre les campagnes d'autrefois et celles d'aujourd'hui. La perception des impôts, sinon la nature des impôts eux-mêmes, en est une autre. Ce qui rendait impopulaires les impôts de l'Ancien Régime, c'était moins leur poids, généralement supportable, que la manière dont ils étaient répartis ou perçus. Les paysans, qui n'aiment pas à confesser leurs bénéfices, durent acquitter la dîme avec une grande répugnance. Qu'ils ne la payassent pas volontiers à ces gros décimateurs, dont beaucoup de documents signalent l'indifférence pour les paroisses où ils percevaient des revenus (1),

(1) Archives de la Seine-Inférieure, G. 841, 842, 843, 844, 845, 846, 1683, 2056. — Voir encore De Beaurepaire, *Renseignements statistiques sur l'état de l'agriculture vers 1789*, p. 84 et suivantes.

cela n'aurait guère lieu de surprendre; mais quand elle était due au curé, ils n'y mettaient pas beaucoup plus d'empressement, bien que les curés de campagne fussent, au XVIII^e siècle, généralement aimés de leurs paroissiens. Souvent ceux-ci plaidaient contre eux à propos de dimes. Une culture nouvelle comme celle de la pomme de terre y doit-elle être assujettie? procès devant le prévôt de Badonviller, en Alsace. Même ailleurs qu'en Normandie, résistance à payer la dime des pommes : un curé, puis le grand vicaire du diocèse de Beauvais, refusent l'absolution aux récalcitrants : la cause est évoquée par le Parlement de Paris (1). Dans le pays de Bray, plusieurs procès relatifs au trèfle et au foin (2). J'ai trouvé, dans des archives privées, le procès soutenu à propos d'une autre dime par un cultivateur du pays de Caux. Perdu au siège de la vicomté de Montivilliers, il fut porté en appel devant le Parlement de Rouen. L'un des points litigieux était celui-ci : en payant la dime des agneaux, le propriétaire d'un troupeau doit-il encore payer la dime de la laine produite par la mère des agneaux? Dans les conclusions prises devant le Parlement par le procureur de la cause, et relatées dans un arrêt préparatoire du 11 mars 1760, on lit : « L'agneau doit racheter la mère. » Le procureur n'a pas osé faire suivre cette phrase du texte latin de l'hymne pascal : *Agnus redemit oves*. J'ignore si les parlementaires se laissèrent toucher par cet argument liturgique, car malheureusement l'arrêt définitif ne se retrouve

(1) Gérard, *l'Ancienne Alsace à table*; Barbier, *Journal*, t. V, p. 26.

(2) Archives de la Seine-Inférieure, C. 963, D. 303.

pas (1). La question n'était pas sans intérêt, à une époque où toute ferme de quelque importance nourrissait un troupeau de bêtes à laine, et où la population ovine était beaucoup plus nombreuse qu'aujourd'hui (2). Telles étaient cependant les difficultés, les incertitudes auxquelles pouvait encore, au milieu du XVIII^e siècle, donner lieu la perception des dîmes!

Celle de la taille (au moins dans les pays de taille personnelle) soulevait des querelles sans fin. La répartition, dans chaque paroisse, était arbitraire, calculée d'après les signes apparents de la richesse, au gré des collecteurs. Ceux-ci, choisis parmi les paysans aisés, étaient à peu près maîtres de charger et de décharger qui ils voulaient, de favoriser leurs amis, de molester leurs ennemis, de flatter les puissants, imprimant, selon la forte expression d'une assemblée provinciale (Berry, 1779), sur chaque rôle leurs craintes, leurs faiblesses et leurs vices. La correspondance des contrôleurs généraux, les plaintes des États, les mémoires des contemporains, reviennent souvent sur ces abus et dénoncent, parfois en termes fort pittoresques, la connivence des collecteurs avec « les coqs de paroisse » (3) pour laisser tomber le fardeau sur les plus faibles et les moins protégés. L'Église ne se faisait pas faute d'élever la voix, et peut-être, en ce

(1) Voir dans la *Revue des Questions historiques*, avril 1877, mon article intitulé : *Une famille de cultivateurs normands sous l'Ancien régime*, p. 600.

(2) Pour prendre un exemple entre mille, à Senneville-sur-Fécamp dix cultivateurs possédaient, d'après un rôle de 1707, sept cent dix-sept bêtes à laine pâturent sur les communaux. La même commune possède aujourd'hui un seul troupeau.

(3) *Correspondance des contrôleurs généraux*, p. 35.

temps de foi, était-elle la plus écoutée. J'ai rencontré par hasard, dans une vieille bibliothèque, un recueil assez curieux d'*Instructions courtes et familières, en faveur des pauvres et particulièrement des gens de la campagne* (1). Le sermon pour le huitième dimanche après la Pentecôte est tout entier sur *la taille*. La première partie est consacrée au développement de cette pensée, « qu'un collecteur qui a fait injustice est obligé à restitution, » y eût-il vingt ou trente ans que l'injustice a été commise, et même que tous les collecteurs d'une paroisse sont solidaires et « obligés à la restitution les uns pour les autres ». — « J'ai donc eu raison, conclut le prédicateur, de dire que l'injustice des collecteurs a de terribles suites. Si elles étaient connues, ou plutôt si l'on y faisait réflexion, je doute qu'aucun collecteur fût assez ennemi de lui-même pour se résoudre à commettre aucune injustice dans l'imposition de la taille. » Étaient-ce là de vaines paroles? Saint-Simon parle d'un intendant de Picardie qui, ayant, pour favoriser les fermiers du duc de Chaulnes, commis des inégalités dans l'assiette de la taille, se crut plus tard obligé d'indemniser de ses deniers tous ceux qui avaient souffert de cet acte de faiblesse. D'humbles collecteurs de paroisse, qui parfois lisaient la Bible, comme me l'a montré l'inventaire de l'un d'eux, étaient capables, eux aussi, d'écouter les scrupules de la conscience chrétienne,

(1) Par messire Joseph Lambert, prêtre, docteur en théologie de la Maison et Société de Sorbonne, prieur de Saint-Martin de Palaiseau. — Paris, chez Philippe Lottin, rue Saint-Jacques, proche Saint-Yves, à la Vérité, MDCCLXXII.

soit pour éviter l'injustice, soit pour la réparer.

Un des motifs qui rendaient la taille odieuse aux habitants des campagnes était le grand nombre des exempts. De nos jours, où l'impôt frappe également sur tous, nous avons peine à nous représenter les sentiments éprouvés par les paysans qui y voyaient échapper non seulement les privilégiés de naissance, mais une foule de privilégiés d'occasion. Dès 1610, et presque d'année en année jusqu'à leur suppression, les États de Normandie se font l'écho des doléances des contribuables. Les représentants de la province sont durs pour ceux qu'ils appellent « les affranchis des paroisses », et qu'ils comparent, dans un style imagé, tantôt à des chenilles, tantôt à des sauterelles (1). Le fait est que dans les villes tout bourgeois riche, dans les campagnes tout villageois aisé s'efforçait d'acheter quelque'un de ces innombrables offices de juges, greffiers, receveurs, commissaires, commis, contrôleurs, visiteurs, questeurs, vendeurs, chargeurs, lotisseurs, distributeurs, marqueurs, arpenteurs, experts, gardes, sergents, dont les noms bizarres ne répondaient parfois à aucune réalité, dont le revenu était souvent insignifiant ou nul, mais qui exemptaient soit de la taille, soit de l'ustensile, ou du logement des gens de guerre, ceux qui en étaient pourvus. Il en est ainsi dans toutes les provinces. « On ignore quelle peut être la fonction des contrôleurs des titres, » écrit l'intendant de la généralité de Montauban. Dans celle de Tours, l'intendant se plaint du grand nombre des salpêtriers,

(1) *Cahiers des États de Normandie*, t. I, p. 11; t. II, p. 48, 151.

qui ne recherchent aucun salpêtre, mais qui ont acheté ce titre pour être exempts. Dans celle d'Orléans, de gros bourgeois, sans quitter leur ville ou leur négoce, se font exempter comme « graveurs en marbre de la garde-robe du Roy ». Un paisible habitant de Semur ne paie pas la taille parce qu'il a acquis la charge, absolument illusoire, de « héraut d'armes de France au titre de Charolais (1) ». Ce sont là des abus, qui de loin nous paraissent comiques, mais qui de près ne laissent pas d'être blessants.

Peut-être, cependant, ne faudrait-il pas prendre trop à la lettre, au moins pour les campagnes, les plaintes des États ou des intendants. Parcourant le rôle des exempts dans une des élections de la généralité de Rouen au XVIII^e siècle, il m'a semblé que peu de villages en contenaient, en dehors des prêtres et des nobles. Mais le petit nombre des paysans qui avaient pu acquérir des offices entraînant ce privilège étaient les plus riches : leur exemption aggravait dans une proportion notable la charge des pauvres. Tel est le cas de ce cultivateur de soixante acres de terre que l'on voit, à Longueil, dispensé de la taille par son titre d'archer du grand prévôt; tel encore, apparemment, celui des paysans qui, sans quitter leur paroisse, étaient parvenus à se glisser dans l'innombrable personnel de la Maison du Roi. En 1689, M. de Mouy, inspecteur des fermes dans les élections de Rouen, Caen et Alençon, est chargé de rechercher « quel nombre des officiers des maisons royales font leur

(1) *Correspondance des contrôleurs généraux*, pp. 133, 153, 181, 412.

résidence en chaque paroisse, » et « si quelques gros laboureurs ou marchands ne se sont pas fait pourvoir d'office dans les maisons royales pour mettre à couvert le bien qu'ils ont acquis dans l'exercice de leur profession (1) ». Mais toute velléité de réforme échouait alors, comme aujourd'hui, devant les besoins croissants du trésor. En 1759, nous voyons un habitant de la paroisse de Biville exempt en qualité de « commensal de la maison du Roi, piqueur au premier vol pour corneille de la grande fauconnerie de France » ; aux Essarts, un « valet de limiers de la louveterie du Roi » ; ailleurs, un « valet de chiens par quartier » ; ailleurs encore un « garde et valet des levrettes de la chambre du Roi (2) ». Le bon peuple normand, qui était d'humeur endurente, quoi qu'en dise d'Argenson, se plaignait, mais ne se fâchait pas ; plus patient, en ceci, que les gens d'une paroisse du Berry, qui firent une vraie petite émeute parce qu'un paysan, qui avait acquis le titre de « commensal de la Maison du Roi, fourrier de la vénerie », avait été rayé du rôle des tailles (3).

IV

Les paysans sont peu visiteurs : en dehors des jours de marché, c'est le dimanche, à l'issue de la grand-messe, qu'ils se racontent les événements de la semaine et échangent leurs impressions. Si l'on ne donne

(1) *Correspondance des contrôleurs généraux*, appendice, p. 548.

(2) Archives de la Seine-Inférieure, C. 264, 1950, 1953, 1962.

(3) *Correspondance des contrôleurs généraux*, p. 427.

plus, comme autrefois, lecture devant l'église des changements de domicile ou des mutations d'immeubles advenus dans la paroisse, et si l'on n'y publie pas, comme cela se faisait dans le pays de Caux au XVIII^e siècle, les sommes que quelque laboureur économe, en quête d'un placement mobilier, « désire voir prendre à intérêt par personne solvable, » on y lit encore les actes de l'autorité publique ou les communications municipales. Surtout on y cause beaucoup, et, pendant que les femmes se hâtent vers leurs maisons, les hommes, formés en groupes, se dédommagent en une heure du silence de toute une semaine. Que ne donnerait-on pas pour entendre les propos de nos pères, assemblés ainsi à l'ombre du clocher, sous le porche aujourd'hui détruit ou sous le vieil if encore debout? J'imagine qu'ils daubaient fort sur les exemptions dont nous parlions tout à l'heure, mais je me figure qu'ils se plaignaient moins des privilèges dont jouissaient encore, en matière d'impôts, les vrais nobles. Vus de près, ces privilèges se réduisaient à assez peu de chose, car, s'ils ne sont pas sujets personnellement à la taille, les nobles la paient par l'intermédiaire de leurs fermiers, « qui, à ce moyen, rabaisent leurs terres et fermes, » selon l'expression des États de Normandie de 1623 (1). Ils n'en sont réellement exemptés que pour les terres qu'ils cultivent eux-mêmes, et ce privilège se limite en général à l'exploitation de trois ou quatre charrues. Le désir de profiter de cette exemption fut pour beaucoup dans la

(1) *Cahiers*, t. II, p. 52.

résidence de la petite noblesse à la campagne et dans sa participation active à la vie rurale, trait caractéristique des villages normands au siècle dernier.

Quand on a vu, par les rôles des exempts ou par d'autres pièces, le nombre considérable de gentilshommes que contenait parfois une seule paroisse de campagne, on cherche à reconnaître leurs résidences parmi les habitations rurales qui subsistent encore des deux derniers siècles. Pour le manoir seigneurial, le château, la chose est ordinairement facile ; mais il s'en faut que tous ces gentilshommes fussent des seigneurs et habitassent des châteaux. Beaucoup, comme ces cousins de Bretagne dont parle Chateaubriand, « vivaient dans une métairie, qui n'attestait sa noblesse que par un colombier (1) » ; beaucoup même n'avaient pas, près de leur demeure, ce signe distinctif du fief noble. Si, dans les villages normands, les documents du XVIII^e siècle montrent assez souvent des gentilshommes faisant valoir des fermes de deux cents, de cent, de soixante acres, plus souvent encore ils citent de petits nobles qui, par leur fortune, ne diffèrent en rien des plus modestes laboureurs. On se les figure aisément habitant des maisons qu'une propriété plus raffinée, quelques vieux meubles héréditaires, des portraits de famille pendus aux murs, distinguent seuls des logis des paysans. A Arques, près de Dieppe, parmi onze exempts, se rencontrent un gentilhomme exploitant avec un serviteur, une servante et une vache, une ferme d'un revenu de 200 li-

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. 1849, t. I, p. 122.

vres; un autre occupant, avec sa femme et une servante, une demeure de 20 livres de revenu; un troisième demeurant, avec son fils, une servante et une vache, dans une maison tenue à loyer. A Auppegard, c'est un vieux militaire, le sieur de La Fontaine, reçu à l'Hôtel des Invalides, qui occupe une maison et trois acres de labour. A Bacqueville, c'est un chevalier de Saint-Louis, M. du Tot, qui joint à la culture de son jardin celle de quelques pièces de terre. A Varengewille, c'est un gentilhomme, M. Dotte, qui vit dans une petite maison, mesure et jardin, estimés 30 livres. Ailleurs, c'est une veuve, M^{me} de Bellemare, habitant son pavillon et un jardin de 30 livres; ce sont deux vieilles demoiselles de Solincourt, demeurant ensemble et cultivant quatre acres de terre. Je prends ces exemples au hasard, entre des centaines d'autres que me fournissent mes notes (1). Sont-ils particuliers à la Normandie? On en trouverait certainement, dans une proportion plus ou moins grande, l'équivalent ailleurs. Rappelons-nous ces gentilshommes dont parle Saint-Simon, « qui vivaient à la campagne de leurs choux et de leur fusil (2). » Dans le Rouergue, Arthur Young a vu des familles nobles qui se trouvaient à l'aise avec un revenu de 50 ou même de 25 louis. Il fut reçu en Brie chez un noble, exempt de la taille, qui vivait en gros fermier, et dont la femme mit la table, où s'assirent à côté des maîtres le régisseur, la fille de laiterie et les domestiques. Il rencontra en Gascogne beaucoup de gentils-

(1) Voir Archives de la Seine-Inférieure, C. 1718-1948.

(2) *Mémoires*, éd. 1856, t. IV, p. 256.

hommes à qui leur mince fortune ne permettait pas le séjour de la ville, et qui semaient, labouraient leurs champs eux-mêmes (1). J'ai cité tout à l'heure, pour la Bretagne, un mot de Chateaubriand. Et puisque ce nom nous ramène aux choses littéraires, voyons passer dans nos souvenirs la charmante et poétique figure d'Eugénie de Guérin, s'occupant du ménage, faisant la cuisine et la lessive, priant Dieu, soignant les pauvres, pauvre elle-même, mais toujours noble demoiselle dans son petit manoir du Cayla (2).

L'avocat Barbier parle, en 1751, de la noblesse pauvre, chargée d'enfants, qui n'a pas assez de bien pour leur donner une éducation convenable et les faire entrer au service. « Les enfants de cette noblesse, dit-il, passent leur jeunesse avec les paysans dans l'ignorance et la rusticité, servent le plus souvent à l'exploitation de leurs biens, et ne diffèrent au vrai des paysans que parce qu'ils portent une épée et se disent gentilshommes; ce sont des sujets perdus pour l'État (3). » Ce mot est bien d'un écrivain du XVIII^e siècle, féru de cette théorie abstraite et presque mathématique de l'État, dont M. Taine a si bien montré l'erreur. On serait tenté de répondre par cet autre mot du voyageur anglais de 1787 : « Il pourrait bien se faire que ces nobles laboureurs soient pour la société des membres plus estimables que les sots ou les fripons qui les tournent en ridicule (4). » Les hommes

(1) Arthur Young, *Voyages en France, 1787-1789*, trad. Lesage, t. I, pages 63, 77, 229.

(2) Eugénie de Guérin, *Journal, lettres et fragments*, 1862.

(3) *Journal de Barbier*, t. V, p. 14.

(4) Arthur Young, *Voyages*, t. I, p. 77.

de notre temps, qui demandent surtout à l'histoire l'enseignement de la paix sociale, en reconnaîtront une touchante et trop fugitive image dans le spectacle donné par certaines paroisses rurales à la fin de l'Ancien Régime : vie commune de la petite noblesse et des paysans, résidence de celle-ci à la campagne, participation de ses membres au labeur des champs, frottement réciproque où s'effaçait la morgue héréditaire, sans que rien s'altérât des vieilles traditions de désintéressement, de politesse, de respect de soi-même.

V

Pour que ces traditions se perdissent, il eût fallu que les gentilshommes de modeste fortune manquassent, comme le croit Barbier, des moyens de prolonger par l'éducation publique les leçons reçues par leurs fils au foyer de la famille : or, pas plus aux enfants de la petite noblesse qu'à ceux du tiers état rural ces moyens ne faisaient défaut. Il y avait d'abord les grands établissements d'instruction secondaire, alors si florissants dans les villes. Ne croyons pas que les cultivateurs, nobles ou roturiers, n'y envoyaient pas leurs fils : dans celui que les Oratoriens fondèrent à Dieppe en 1614, et qui contenait, au milieu du XVIII^e siècle, cinq ou six cents écoliers, « pour un enfant de la ville, écrivent les échevins, il y en a trente de la campagne (1). » A plus forte raison en était-il ainsi des col-

(1) Archives de la Seine-Inférieure, D. 304.

lèges établis dans de gros bourgs : au collège de Beaumont-en-Auge, fondé en 1741 par les Bénédictins, et fréquenté par la bourgeoisie et la petite ou moyenne noblesse des environs, des bourses étaient réservées à des fils de gentilshommes pauvres (1). Dans de simples villages on rencontre fréquemment, sous l'Ancien Régime, de petits collèges consacrés à l'enseignement des lettres classiques. Tantôt ils sont établis dans un château, comme ce collège du hameau du Bois-Tillan (arrondissement d'Yvetot), dont les écoliers haranguèrent en latin, l'an 1777, le prélat qui venait de consacrer l'église de Grémonville (2). Tantôt ils sont installés dans un presbytère, comme celui que l'abbé de Valleville fonda la même année au village de Vergetot, et que ferma comme tant d'autres la Révolution (3). J'ai feuilleté les livres de classe et les livres de prix conservés dans la famille d'un de ses anciens élèves, dont les troubles politiques de la fin du siècle dernier interrompirent les études, mais qui n'en porta pas moins dans la vie de propriétaire cultivateur les fortes croyances et les solides vertus puisées à cette source pure : le choix de ces livres m'a convaincu qu'on pouvait sortir d'un modeste collège de campagne sachant le latin, et plus familier peut-être que nos bacheliers avec le français du grand siècle.

Les moyens d'éducation manquaient-ils davantage

(1) Voir le prospectus et le programme d'exercice de ce collège, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie*, 1893, p. 362.

(2) Procès-verbal publié par l'abbé Cochet, *les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. II, p. 303.

(3) Procès-verbal publié par l'abbé Cochet, *les Églises de l'arrondissement du Havre*, t. I, p. 249.

aux gens de condition plus humble, aux simples paysans? Après les travaux de MM. de Beaurepaire, Fayet, Alain, Babeau, de Charmasse, de Fontaine de Resbecq, Serrurier, Houdon, Audiat, Léon Maître, la question ne se pose plus. On citerait, avant 1789, peu de paroisses qui n'eussent leur école, et comme les paroisses étaient plus nombreuses que de nos jours, beaucoup de hameaux aujourd'hui dépourvus d'école en possédaient dans ce temps-là. L'école, il est vrai, n'était pas un palais; mais les enfants qu'on y instruisait n'étaient pas nés dans un palais, et se trouvaient bien sous son chaume. Fondée par un seigneur, par un curé, ou par « le commun des habitants », chacun s'y intéressait comme à sa chose propre. Voici, entre mille autres, l'histoire d'une école rurale du XVIII^e siècle : elle a ceci d'intéressant que le bâtiment n'a pas disparu, et permet de juger, au moins par un exemple, des constructions scolaires de l'Ancien Régime. Dans un bourg que je visitais récemment, le local scolaire avait été, jusqu'en 1778, loué par le curé; le propriétaire ayant refusé un nouveau bail, le curé rassembla le dimanche, à l'issue de la messe, tous les « anciens trésoriers, paroissiens et habitants », pour leur soumettre son projet de construire, « à ses frais et dépens, » sur un terrain choisi par lui, une école neuve. On la bâtit en briques, pierres blanches et silex noir; on employa pour la couvrir « 300 de feurre » : le modeste édifice, d'aspect à la fois élégant et solide, est resté debout, et sert d'école jusqu'au milieu de ce siècle (1). Au siècle dernier, c'était quelquefois en-

(1) A. Lechevallier, *Essai historique sur Angerville-l'Orcher*, p. 103.

core le curé ou son vicaire qui faisait la classe; mais plus souvent c'était un instituteur laïque. La longue carrière fournie par beaucoup de ces humbles maîtres, qui ne changeaient guère de résidence, leur donnait sur les générations successives une grande autorité. L'esprit formaliste de notre époque trouvera peut-être insuffisant un mode d'enseignement réglé par le commun accord de l'autorité religieuse et des pères de famille; cependant, que les amateurs de règlements officiels se rassurent : l'Ancien Régime avait déjà décrété l'enseignement obligatoire. Des édits de 1695, 1698, 1725, obligent les procureurs et hauts justiciers à se faire remettre tous les mois par les curés, vicaires, maîtres et maîtresses d'école, un état des enfants qui ne fréquenteraient pas les classes, afin d'exercer des poursuites contre les parents. Mais qui empêchera jamais les jeunes villageois de faire l'école buissonnière, ou les parents de garder l'écolier au logis pour soigner de petits frères, alors qu'eux-mêmes vont aux champs? Heureusement d'autres voix s'élevaient, pour renforcer les prescriptions des édits. Dans le recueil de sermons aux habitants des campagnes, que j'ai déjà cité, l'obligation de faire instruire ses enfants, de les envoyer à l'école, sous peine de péché, est rappelée deux fois, aux approches de Pâques (1). Probablement ces remontrances ne demeuraient pas sans effet : les recherches de M. Maggiolo et de M. Fayet ont établi la proportion considérable des conjoints qui signaient leur acte de mariage à la fin du XVIII^e siècle :

(1) *Instructions courtes et familières*, p. 243.

dans certaines provinces les illettrés, de 1786 à 1790, étaient moins nombreux qu'il y a vingt ans (1). Un détail d'administration religieuse montre combien l'instruction était généralement répandue chez les paysans : les prédicateurs chargés de donner des missions aux habitants des campagnes avaient soin de se munir d'une multitude de petits livres à distribuer : ainsi, en 1784, une mission ayant été prêchée dans le bourg de Londinières, on acheta, pour les répartir entre les assistants, « 145 *Anges gardiens*, 81 *Journées de chrétien*, 365 *Catéchismes*, 82 *Imitations*, 75 tableaux, 250 *Cantiques*, 6 *Catéchismes historiques* (2). » Dès 1746, lisant à l'Académie de Rouen un mémoire sur la nécessité de donner l'instruction aux paysans, l'abbé Terrisse, alors vicaire général, alléguait « l'état florissant des campagnes de Normandie, où tout le monde est instruit ».

VI

Si l'on en croit un autre de nos compatriotes, Lepcq de la Clôture, les fermiers intelligents de la Haute-Normandie étaient tous sur le point de devenir propriétaires. « Les deux tiers des Cauchois, dit-il, sont des laboureurs opulents, en état d'acheter les

(1) Ainsi, dans le diocèse de Coutances, la proportion des conjoints signant leur acte de mariage est, pendant cette période, de 74,98 pour 100. De 1872 à 1876, la moyenne générale pour la France était seulement de 71,97 pour 100. (Maggiolo, cité par Alain, dans *Questions controversées*, 1^{re} série, p. 192.)

(2) Archives de la Seine-Inférieure, G. 2445.

terres qu'ils cultivent encore (1). » Ces paroles ne paraîtront pas exagérées, si l'on fait attention, d'une part, à la prospérité très grande dont jouissait la nation sous le règne de Louis XVI, d'autre part à la difficulté qu'éprouvaient alors les habitants des campagnes pour employer leurs économies autrement qu'en immeubles. De là cette extrême division de la propriété qui, à la veille de la Révolution française, frappe, à plusieurs reprises, le regard perspicace d'Arthur Young. « Dans nos campagnes, tout le monde est propriétaire, » déclare en 1788 le parlement de Pau. Il en est encore ainsi en certaines provinces : M. le marquis de Vogüé disait récemment que dans les régions agricoles du centre de la France, le salarié non propriétaire est presque une exception (2). Ailleurs, au contraire, le sol est aujourd'hui moins morcelé qu'autrefois. On ne trouverait probablement pas en Seine-et-Marne, comme en 1745, trois cent cinquante-sept propriétaires possédant les cinq cents hectares qui composaient la châtellenie d'Oissery (3). De même en Normandie : dans ses *Renseignements statistiques sur l'état de l'agriculture vers 1789*, M. de Beaurepaire cite une paroisse de l'arrondissement de Dieppe, Lammerville, qui, en 1756, comptait 143 feux, et où le nombre des cotes autorise à porter celui des propriétaires à cent un : cela ne se reverrait pas de

(1) Cité par M. Baudrillart, *Les populations agricoles, Normandie et Bretagne*, p. 92.

(2) Discussion sur le socialisme agraire, reproduite dans la *Réforme sociale*, 1^{er} juin 1893, p. 874.

(3) Fernand Labour, *la Châtellenie suzeraine d'Oissery, son terrier, ses coutumes, son histoire*, 1876.

nos jours. Bien des petites industries agricoles ont disparu, et avec elles les chaumières qui abritaient de nombreux ménages de journaliers ruraux. Souvent, quand nous regardons une grande cour de ferme, la position irrégulière de certains bâtiments, mal situés pour l'ensemble, nous avertit que celui-ci a été formé par la réunion de plusieurs héritages primitivement séparés. Il ya cent ou même deux cents ans, le paysan avait la facilité d'acheter une acre de labour ou de mesure, comme il achèterait maintenant une obligation de chemin de fer. On pouvait même trouver en terre l'équivalent des plus minces « coupures » inventées par l'esprit ingénieux des financiers modernes : à Chenonceaux, la division des biens atteignit parfois de telles limites, que les termes manquaient pour exprimer la contenance : certain carré de terre n'avait que cinq pas de large (1). J'ai pu reconstituer, par les contrats analysés dans un inventaire de 1711, dont j'ai déjà parlé, les acquisitions successives faites par un riche laboureur du pays de Caux dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, en 1673, 1675, 1676, 1677, 1678, 1685, 1686, 1688, 1689, 1693, 1694, 1695, 1700, 1701. Quelquefois elles ont une certaine importance : dix-huit acres, dix acres, six acres, etc. ; mais le plus souvent ce sont de vraies parcelles : deux acres, une acre, une demi-acre, cinq vergées, une vergée et demie, deux perches, etc. ; et ces parcelles sont situées presque toujours dans des paroisses différentes. La propriété se trouvait si bien mise à la portée des pe-

(1) Abbé Chevalier, *Histoire de Chenonceaux*.

tites bourses, qu'en certaines villes on pouvait acquérir des portions de maison : le même inventaire me montre plusieurs acquisitions faites de la sorte, en 1673, 1674, 1689, par une autre personne, à Harfleur et à Montivilliers : Michelet a noté des faits analogues pour le Dauphiné (1). Les patrimoines ruraux se constituaient ainsi pièce à pièce, et dans des fortunes encore existantes, qui ont cette vieille et honorable origine, on retrouve quelquefois la trace de ces modestes placements. La gêne d'une partie de la noblesse en multipliait les occasions : le bien des gentilshommes ruinés passait peu à peu aux mains des laboureurs économes : des vingt-cinq fiefs de la châtellenie d'Oisery, plusieurs, au milieu du XVIII^e siècle, appartiennent à des paysans (2) : tel seigneur de village, dans des contrats que j'ai rencontrés, vend des maisons à son fermier, moyennant une rente viagère. Quand une génération de cultivateurs avait d'abord, par de petits achats, posé le fondement de sa fortune, il était rare que la génération suivante n'agrandit pas le patrimoine commencé : le père avait acquis quelques arpents, le fils mourait propriétaire d'une ou plusieurs fermes.

VII

En possession de ces deux forces, l'instruction et la propriété, capable, en s'appuyant sur elles, d'arriver promptement à l'aisance, et même à la fortune,

(1) *Histoire de France*, t. II, p. 138.

(2) Fernand Labour, ouvrage cité.

comme le montrent de très nombreux exemples, l'habitant des campagnes n'avait guère à désirer, à la veille de 1789, qu'une répartition plus équitable de l'impôt. Déjà, grâce à l'initiative du pouvoir royal, il était facile d'entrevoir le jour où l'accord pacifique de tous les intéressés ferait disparaître les inégalités fiscales, dernier vestige d'anciens abus. Les campagnes avaient-elles intérêt à une révolution plus radicale? La question n'est pas de celles qu'on puisse résoudre en quelques mots, et je ne me reconnais pas l'autorité nécessaire pour la traiter avec l'ampleur qu'elle demande. Mais personne assurément n'y pourra répondre avant de s'être fait, par une enquête minutieuse, une idée nette de la situation des paysans à la fin de l'Ancien Régime. J'ajouterai que l'historien qui voudra pousser plus avant ses recherches et juger non plus seulement par le dehors, mais par le dedans, par l'intime des sentiments et des idées, les paysans d'autrefois, n'aura peut-être pas de meilleur champ d'observation psychologique que les années de bouleversement social qui ont suivi sa chute. Aussi voudrais-je que celui qui entreprendrait l'étude de la vieille France rurale ne s'arrêtât pas au seuil de la Révolution française, et le franchît hardiment. Le spectacle qui s'offrirait à ses regards le déconcerterait peut-être d'abord; mais il mettrait en lumière ce que l'étude de l'histoire locale nous apprend le plus utilement: c'est que les faits se laissent malaisément enfermer dans une formule générale et asservir à un jugement de parti pris.

Si l'on essaie, par exemple, de juger des sentiments

religieux des paysans par la manière dont ils accueillirent la constitution civile du clergé, plus tard la suppression du culte et la persécution des prêtres réfractaires, on se trouve fort embarrassé, car ce n'est pas d'une province à l'autre, c'est d'une commune à l'autre que l'histoire varie. Dans le petit rayon que j'ai pu étudier de près (et chacun, il me semble, fera facilement autour de lui la même enquête) se rencontrent à chaque pas des variations et des contrastes. Ici, le décadi semble observé sans répugnance; là, on reste obstinément fidèle au dimanche. Telle paroisse s'efforce de conserver son curé insermenté; telle autre le chasse violemment, et acclame le prêtre constitutionnel. Quelquefois l'église échappe à la profanation : plus souvent elle est changée en club, en fabrique de salpêtre, en chapelle de Lepelletier et de Marat, en temple de l'Être suprême. Dans une même paroisse, des mains pieuses enterrent les statues des saints pour les soustraire aux profanateurs, et des mains sacrilèges portent sur l'autel une de ces statues pour en faire une déesse de la Raison. Les habitants d'une commune paraîtront assez indifférents pour élire à l'unanimité secrétaire de la mairie leur ancien curé, qui vient d'abjurer le catholicisme, a livré ses lettres de prêtrise et pris le titre bizarre d'homme de lettres; mais quand l'autorité municipale mettra en adjudication l'enlèvement de la croix du clocher, personne ne se présentera pour accomplir cette vilaine besogne (1). Là où il se trouve des

(1) Ces divers traits sont empruntés à l'histoire des communes de l'arrondissement d'Yvetot et de l'arrondissement du Havre.

impies pour renverser un calvaire, il se rencontrera quelquefois un paysan hardi et facétieux pour le relever, et, caché derrière lui, effrayer par des voix mystérieuses la conscience troublée des révolutionnaires (1). Les passions les plus extrêmes se donneront cours : on voit des villageois précipiter du haut d'une falaise des sans-culottes qui assaillaient un sanctuaire vénéré; mais on voit aussi les habitants fanatiques de plusieurs communes se réunir pour assiéger dans sa maison un courageux paysan qui avait caché des prêtres réfractaires : celui-ci, plutôt que d'assister à la messe du curé jureur, recevra le coup mortel avec l'héroïsme et la simplicité des anciens martyrs, et ses restes seront l'objet d'horribles profanations (2). Les plus humbles ont appris à braver le danger pour rester fidèles à leurs idées ou à leurs croyances : un simple berger est condamné à mort parce qu'il a refusé de porter la cocarde; à la question : « Êtes-vous citoyen? » il répond : « C'est une risée que ce mot-là; je suis chrétien et baptisé, les citoyens ne le sont pas (3). » Dans ces années terribles, les sentiments changent vite : le journal récemment publié d'un paysan cauchois le montre très animé contre le clergé en 1789, et cinq ou six ans plus tard gémissant de ne plus entendre la messe (4). Enfin les habitudes religieuses persistent chez quelques-uns jusque dans les milieux les moins favorables; je possède la corres-

(1) Cochet, *Les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, t. II, p. 367.

(2) *Ibid.*, pp. 133-138.

(3) Gosselin, *Journal des principaux épisodes de l'époque révolutionnaire à Rouen*, p. 172.

(4) Cécille, *Étretat, Criquetot et environs*, pp. 185-203.

pondance d'un jeune cultivateur compris en 1793 dans la levée en masse et incorporé au bataillon Marat; pendant six mois il fait campagne dans la Basse-Normandie, la Bretagne et le Maine contre les chouans : logé chez des gens du pays, il se fait conduire par eux aux messes dites la nuit par des prêtres insermentés : « Quand on a Dieu pour soi, on ne craint rien, » écrit-il.

Il me semble que, durant ces années de crise, l'âme du paysan ait été déconcertée, désorientée : elle penche d'un côté ou de l'autre, selon les circonstances locales et le souffle du moment, tenue droite quelquefois, cependant, par une éducation plus forte ou une vertu exceptionnelle. D'autres sentiments encore que le sentiment religieux sont soumis à la même épreuve. On voit la vieille probité française succomber à la plus spécieuse des tentations, et de braves gens qui n'auraient pas fait tort d'un écu à leur seigneur ou d'une gerbe au décimateur s'enrichir à leurs dépens en échangeant des assignats sans valeur contre de bonnes terres confisquées. La dépréciation des assignats, tombés presque à rien, donne ouverture à d'autres spéculations, où sombre trop vite la conscience ; comme ils ont cours forcé, on éteint facilement ses dettes par ce moyen. J'ai sous les yeux les pièces d'un procès intenté par deux rusés villageois à l'un de leurs parents pour l'obliger à recevoir en « promesse de mandats territoriaux » le paiement d'une somme d'argent naguère prêtée par lui. Malgré la résistance du malheureux créancier, le tribunal déclare cette offre valable et libératoire, et le condamne à l'accepter.

Mais parfois aussi la conscience prend sa revanche : un cultivateur, à qui une réquisition pour les armées de la République enlève ses quatre meilleurs chevaux, est mis en demeure d'accepter ou le remboursement de leur prix en assignats, ou une belle ferme confisquée sur un émigré, son voisin : il refuse la ferme, prend les assignats, c'est-à-dire qu'il perd à la fois les chevaux et leur prix.

Quand, après quelques années, la tempête s'est calmée, l'âme du paysan retrouve tout son équilibre : nulle part le retour de l'ordre, le rétablissement de la religion, ne sont salués avec plus d'allégresse que dans les campagnes. Alors, simplifiée par la disparition des institutions compliquées de l'Ancien Régime, débarrassée des réquisitions et des emprunts forcés du nouveau, l'existence ancienne reprend son paisible cours. Le paysan recommence à s'enrichir par les voies légitimes, l'épargne, le travail : dans la seconde moitié de ce siècle seulement sa prospérité matérielle se trouvera interrompue par une crise économique qui est loin, hélas ! d'être terminée. Ces belles et honnêtes fortunes rurales que nous avons vues s'édifier entre la fin du XVIII^e siècle et 1789 se construiraient malaisément aujourd'hui. Mais, pour tout le reste, il n'y a guère de différence entre la vie de l'habitant des campagnes autrefois et de nos jours, si ce n'est qu'il voyage par de meilleurs chemins, en voiture plus souvent qu'à cheval, qu'il paie l'impôt au percepteur au lieu de le verser en plusieurs mains, et qu'à sa grande satisfaction, si le fardeau ne s'est pas allégé, les épaules de son voisin en supportent une part égale à la sienne.

Est-il plus instruit qu'il y a cent ans? Les écoles sont plus belles, sinon plus nombreuses, les programmes d'enseignement sont plus complets, la législation scolaire plus minutieuse : il faudrait peu connaître les mœurs rurales pour affirmer que l'assiduité des écoliers est beaucoup plus grande, et que les résultats sont très différents. Pas plus que les idées, les habitudes, les mœurs, la culture elle-même n'a changé : l'industrie agricole ressemble beaucoup à ce qu'elle était il y a cent ans. Si réels qu'aient été ses perfectionnements, ils ne sont pas comparables à ceux qui ont modifié, par exemple, les industries textiles. Une manufacture moderne n'a aucun rapport avec une manufacture du XVIII^e siècle : une ferme normande ou flamande de 1895 ne diffère guère d'une ferme normande ou flamande de 1789. C'est par le paysan que le présent de la province se relie à son passé, et que revit à nos yeux l'ancienne France.

VIII

En regardant le paysan d'aujourd'hui, on pourrait presque oublier l'histoire de tout un siècle, et rêver que la Révolution française n'a pas eu lieu. Bientôt, cependant, la réflexion ramènerait à la vérité des faits. On se poserait même une question d'un ordre tout différent. Étant donné que la condition des paysans avait encore besoin d'être améliorée à la veille de 1789,

les moyens employés par la Révolution précipitèrent-ils ce progrès nécessaire, ou, au contraire, ne furent-ils pas la cause de ses retards, en couvrant de ruines, et par conséquent d'obstacles, la route qui s'ouvrait d'elle-même devant lui?

Pour tout historien philosophe, la loi du progrès se résume en ce mot : transformer sans détruire. Sans doute, plusieurs des institutions de l'Ancien Régime devaient disparaître; mais, en les détruisant violemment, on a détruit du même coup des traditions, des mœurs, qui valaient mieux qu'elles et qu'on n'a pas remplacées. Or ces traditions, ces mœurs, étaient le plus actif et le plus sain agent du progrès : elles disparues, il ne s'est plus fait que lentement, incomplètement, avec d'immenses lacunes. Il a marché, mais comme un voyageur blessé, et qui a perdu la moitié de ses forces.

La Révolution n'a donc pas été le point de départ d'une véritable amélioration sociale : elle fut une solution de continuité, un brisement, dans celle qui s'accomplissait au moment où elle éclata. Elle n'accéléra point le progrès matériel : elle retarda le progrès moral. Pendant un quart de siècle, de 1790 à 1815, le premier demeura suspendu : il ne reprit sa marche qu'au moment où la période aiguë de la Révolution parut terminée. Quant aux forces morales, ressort nécessaire de tout changement fécond, elles sortirent certainement affaiblies d'une crise qui avait bouleversé l'histoire, déraciné les traditions, couvert le sol et les âmes de ruines. Supprimez par la pensée la Révolution : le progrès eût été le même, car il eût con-

tinué à s'avancer d'un pas égal, sans brusques élans, mais sans temps d'arrêt; peut-être eût-il été plus grand, car la France n'eût pas dissipé en vingt-cinq ans d'anarchie et de guerres un immense capital matériel, un plus précieux capital moral. En un mot, la Révolution, pour porter d'elle le jugement le plus indulgent, paraît bien avoir été inutile, ce qui la rend inexcusable, une pareille secousse, qui ébranle pour des siècles le tempérament d'un pays, ne pouvant avoir d'excuse que la nécessité.

Cette conclusion paraîtra peut-être bien solennelle pour les modestes pages qui précèdent; mais elle en résume exactement l'esprit. Sans admirer systématiquement l'Ancien Régime, je vois qu'il se transformait de lui-même au moment où on le brisa. Je recherche quelle était la situation économique, politique, intellectuelle, de la portion du pays sur laquelle il semblait peser le plus lourdement, des campagnes, et je constate que cette situation s'améliorait tous les jours. Je déplore la criminelle violence qui a porté le trouble dans la marche légitime, pacifique, assurée, du progrès social, et, sous prétexte de le hâter, lui a imprimé, au contraire, un brusque arrêt. Je recueille pieusement, comme on relève des blessés et des morts sur un champ de bataille, les traditions vénérables, les saines coutumes, les bons usages qui ont péri dans cette crise, et qu'une transformation régulière et douce eût conservés. Je compare le paysan d'avant la Révolution et le paysan d'aujourd'hui : je les trouve assez semblables; j'essaie de me figurer ce qu'eût été ce dernier s'il était parvenu à l'état social dont il jouit

maintenant, sans perdre aucune des énergies morales qui avaient rempli l'âme de ses pères et donné à l'ancienne France ce caractère de *sincérité* et de *virilité* qu'y reconnaît Tocqueville.

XI

UN ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE AUX ÉTATS-UNIS

Nous nous faisons souvent une idée fausse, ou du moins trop exclusive, du citoyen des États-Unis. Aux yeux de beaucoup de Français, le Yankee est un être bizarre, de conscience large et de manières douteuses, n'ayant qu'un but, la fortune, et marchant toujours devant lui, sans s'inquiéter des obstacles matériels et moraux, jusqu'à ce qu'il l'ait atteinte. *Go a head!* en avant! telle est sa devise : elle le pousse sur tous les chemins à la poursuite du veau d'or. Celui-ci est son vrai culte, son unique idéal. Que ces traits conviennent à bien des Américains d'origine ou d'adoption, chercheurs d'or, pionniers, émigrants, qu'ils s'appliquent surtout à cette classe si nombreuses de politiciens de profession dont la vénalité, la rapacité, l'absence de scrupules sont devenues proverbiales, personne ne songerait à le contester; mais il faudrait être aveuglé par les préjugés ou l'ignorance pour ne pas reconnaître que la grande république américaine offre,

aussi abondamment que n'importe quelle autre société, parmi ses citoyens illustres comme parmi ses obscurs travailleurs, de hauts et purs caractères, des types de droiture, d'intégrité, de délicatesse morale, qui n'ont rien à envier aux plus nobles représentants de nos vieilles civilisations européennes.

Un curieux livre, dû à la plume d'un ancien ministre des États-Unis à Paris, M. Washburne, a mis en lumière, il y quelques années, la figure d'un homme de bien tout à fait ignoré en France, et dont le souvenir commençait à s'effacer même en Amérique (1). Qui a, parmi nous, entendu parler d'Édouard Coles? Personne, très probablement. Ce héros inconnu mérite cependant d'être restitué à l'histoire. Tous ceux pour lesquels la droiture et l'énergie, mises au service d'une cause juste, d'une idée bienfaisante et noble, sont un spectacle attrayant, remercieront la Société historique de Chicago d'avoir décidé M. Washburne à écrire sa vie. Édouard Coles fut un des adversaires les plus décidés de l'esclavage, à une époque où l'on ne songeait guère à son abolition. Il ne se contenta pas de l'attaquer par la parole et par la plume : il osa aller jusqu'au bout de ses idées, et, par un admirable scrupule de conscience, se dépouiller lui-même d'une partie de sa fortune en donnant la liberté à tous ses esclaves. Homme politique, il demeura fidèle aux idées et aux actes de l'homme privé, bravant l'impopularité, la haine d'ennemis acharnés, pour préserver de la tache de l'esclavage la partie du sol américain dont le ha-

(1) *Sketch of Edward Coles, second governor of Illinois, and the slavery struggle of 1823-1824*. Un volume, Chicago, 1883.

sard d'une élection assez étrange lui avait conféré le gouvernement. Enfin, poursuivi jusque dans ses intérêts privés par la vengeance d'adversaires sans pitié et sans mesure, il dut, pendant plusieurs années, défendre à un procès ruineux et bizarre, qu'un comté tout entier lui intentait pour le punir d'avoir, longtemps auparavant, obéi à ses sentiments d'homme et de chrétien en affranchissant ses propres nègres. Cet acte de sa jeunesse est comme le pivot sur lequel roule toute sa vie : de longues études, de consciencieuses méditations l'y préparent ; il s'en inspire quand les hasards de la politique lui ont mis le pouvoir en main, et plus tard il l'expie chèrement, mais sans jamais s'en repentir. Il s'était dit un jour, presque au sortir de l'enfance : « Je ne me reconnais pas le droit de posséder des esclaves, » et il avait conformé à cette idée toute son existence privée et publique. Lui aussi, partant d'un principe absolu, mais assurément bien désintéressé, il s'était écrié : En avant ! *Go a head !* et il avait marché devant lui, sans dévier jamais de son inflexible voie, traçant l'image et laissant le souvenir d'une des vies les plus droites qui furent jamais. Curieuse figure, qui n'est point celle d'un rude fanatique, mais d'un vrai *gentleman*, doucement et consciencieusement obstiné, toujours calme, correct et froid : ses lettres sont d'un homme du meilleur monde, et le portrait publié en tête du livre de M. Washburne lui donne une tête à la Guizot, avec quelque chose de plus attendri et de plus souriant.

J'en ai dit assez pour faire comprendre l'intérêt de la rapide étude que je me propose de faire à la suite du

biographe d'Édouard Coles. Elle mettra sous nos yeux un épisode très curieux et à peu près inconnu des luttes qui précédèrent de loin et certainement préparèrent l'abolition de l'esclavage aux États-Unis, épisode attachant et grandiose, si l'on regarde l'enjeu du combat et la pureté de caractère du principal héros, mais en même temps étrange et répugnant par les mœurs politiques qu'il révèle, et qui sont plus ou moins celles de toute démocratie organisée. Bien des traits nous feront reconnaître dans les politiciens qui poursuivirent Coles de leurs fraudes, de leurs dénonciations et de leurs rancunes, à la fois des descendants des sycophantes athéniens et des frères aînés des prétendus hommes d'État qui, en France, ont abaissé au triste niveau que nous voyons cette chose autrefois si haute et, dans un certain sens au moins, si désintéressée, la vie politique.

I

Édouard Coles naquit en 1786, dans l'état de Virginie, patrie du libérateur Washington et d'un des plus anciens et des plus illustres adversaires de l'esclavage, Thomas Jefferson. Malgré les traditions libérales que rappelaient ces grands noms, la Virginie était à cette époque ce qu'elle fut sous la domination anglaise, ce qu'elle devait être jusqu'au suprême déchirement de 1860, le pays esclavagiste par excellence. Un an après la naissance de Coles, quand fut votée la constitution fédérale, l'esclavage existait encore dans tous les États,

sauf le Massachusetts, où il avait été aboli dès 1780 ; mais la Virginie, le Maryland et les deux Carolines contenaient, à eux seuls, les cinq sixièmes de la population servile. Quand sept États, sur treize qui formaient la confédération primitive, eurent banni de leur sein la servitude, la Virginie en demeura l'impugnabile citadelle. Malgré la douceur de son climat, un des plus salubres et des plus tempérés de l'Amérique du Nord, elle persistait à demander au labeur des noirs une richesse et un bien-être que le travail libre lui eût certainement procurés. Elle fit plus et pire encore : après l'abolition de la traite, les planteurs de Virginie devinrent *éleveurs de nègres*, et leurs riches domaines furent transformés en haras humains, dont les produits étaient versés sur les marchés de la Géorgie, de l'Alabama, du Mississipi, de la Louisiane. Pendant la première moitié de ce siècle, les éleveurs virginiens vendaient, chaque année, de 40 à 50.000 nègres, nés sur leur sol, et représentant une valeur de 100 millions de francs. Il est inutile d'insister sur l'épouvantable immoralité que développait, chez les blancs comme chez les noirs, ce trafic impie, crime social mêlé de turpitudes domestiques sur lesquelles on ose à peine arrêter le regard.

Rien ne fait penser que le berceau d'Édouard Coles ait été entouré de telles horreurs ; cependant son père, ancien colonel de la guerre de l'indépendance, possédait des esclaves. Après la mort de celui-ci, le jeune Coles, âgé de vingt-trois ans, se trouva maître d'une plantation garnie de ce que les Romains appelaient *instrumentum vocale*, un mobilier à voix humaine : une let-

tre écrite par lui, bien des années plus tard, nous apprend que les esclaves formaient environ un tiers de son patrimoine. Depuis longtemps la ferme raison et la conscience droite du jeune homme envisageaient avec anxiété le moment où il serait appelé à posséder des êtres semblables à lui, au même titre que des bœufs ou des chevaux. Sur les bancs du collège il s'était déjà posé cette question : Peut-on être propriétaire d'hommes? Lectures, conversations, réflexions personnelles, tout l'avait amené à une réponse négative : bien des fois il avait relu, avec un respect superstitieux, la déclaration de 1776, cette charte fondamentale, presque cet évangile de la liberté américaine, et toujours l'article proclamant *that all men are born free and equal* lui avait paru incompatible avec le maintien de l'esclavage. Bien d'autres, sans doute, même parmi ses compatriotes de la Virginie, s'étaient posé de telles questions, et avaient entendu, dans le secret de leur conscience, de semblables réponses; mais ils avaient étouffé celles-ci sous des sophismes, ou les avaient écartées par un simple mouvement d'intérêt personnel. Washington lui-même, résolu d'affranchir ses esclaves, différa cet acte jusqu'à la mort, et ne leur donna la liberté que par testament. Coles, plus généreux et plus logique, décida qu'il n'aurait pas d'esclaves. Mais avec la maturité précoce de son esprit, il ne voulut pas qu'un acte aussi grave que celui qu'il méditait fût accompli d'enthousiasme, et parût l'effet d'un entraînement juvénile. Bien des questions d'ordre matériel devaient, d'ailleurs, être prévues et recevoir une solution, avant que la liberté pût être donnée aux

négres qui travaillaient sur sa terre. Coles résolut de prendre son temps, de mûrir sans précipitation ce projet, de tout préparer à loisir pour son accomplissement; aussi accepta-t-il avec joie la place de secrétaire particulier du président des États-Unis, M. Madison, poste honorable, agréable, de nature à lui créer des relations qu'il comptait mettre un jour à profit, quand il lui faudrait faire choix d'une nouvelle patrie : il sentait, en effet, qu'après avoir affranchi ses esclaves il ne lui serait plus possible de demeurer en Virginie, où une formidable impopularité s'attacherait à sa personne.

Pendant son séjour dans la maison du président, Edouard Coles se mit en rapport avec l'un des hommes les plus célèbres qu'il y eût alors aux États-Unis, l'un des pères de l'indépendance américaine, Thomas Jefferson. Nous avons le droit, à distance, de penser que le rôle de Jefferson a été surfait, qu'il ne s'éleva guère au-dessus de l'esprit déclamatoire du XVIII^e siècle, que son séjour en France, à la veille de 1789, eut de fâcheux résultats, et qu'il ne fut, au fond, qu'un médiocre et dangereux disciple de Rousseau; mais, en 1814, lorsque Coles lui écrivit pour la première fois, le nom de Jefferson était entouré d'un prestige immense. Il avait été le rédacteur de la déclaration d'indépendance de 1776, dans laquelle se lisent ces mots : « Tous les hommes ont été créés égaux, doués par le Créateur de droits inaliénables, au nombre desquels est la liberté; » il avait essayé de faire passer dans la constitution de 1787 un article condamnant l'esclavage, et cet article avait été repoussé à la majo-

rité d'une seule voix : on comprend qu'aux yeux de Coles il personnifiât plus que tout autre la cause de la liberté des esclaves, à laquelle le jeune secrétaire du président Madison avait résolu de consacrer sa vie et de sacrifier sa fortune.

Cette cause lui paraissait gagnée d'avance si Jefferson, chargé d'ans et de gloire, voulait prendre l'initiative d'un grand mouvement en sa faveur. « Mon but, écrit-il au vieux politique, le 14 juillet 1814, est de vous supplier d'employer vos talents et votre influence pour combiner et mettre en œuvre un plan d'extinction graduelle de l'esclavage. Cette tâche appartient d'abord aux auteurs vénérés des bienfaits sociaux et politiques dont nous jouissons : elle puiserait une force particulière dans l'appui de ceux dont la valeur, la sagesse et la vertu ont tant fait pour améliorer la condition du genre humain. Et c'est, il me semble, un devoir qui vous incombe de préférence, à cause de la largeur de vos vues philosophiques, des principes que vous avez professés et pratiqués pendant une longue vie, consacrée tout entière à établir sur les bases les plus larges les droits de l'homme, la liberté et l'indépendance de votre pays, honorée par les grands emplois que vous ont confiés vos concitoyens, dont l'affection vous suit jusque dans les ombres de la vieillesse et de la retraite. Dans le calme de cette retraite, vous pouvez, au grand bénéfice de la société et de votre gloire, faire appel à la confiance et à l'amour de tous, pour leur persuader de mettre complètement en pratique les principes contenus dans la célèbre déclaration dont vous êtes

l'immortel auteur, et sur laquelle nous avons fondé notre droit de résister à l'oppression, d'établir notre liberté et notre indépendance. »

La lettre de Coles est trop longue pour être traduite tout entière, mais elle mérite d'être lue, car, malgré la pompe un peu artificielle du langage, qui porte le cachet philosophique et littéraire de l'époque, elle fait le plus grand honneur à la noblesse et à la candeur de ses sentiments. Il termine ainsi : « Mon excuse pour la liberté avec laquelle je m'adresse à vous sur un sujet qui me tient si particulièrement au cœur, c'est que, depuis l'heure où j'ai été capable de réfléchir à la nature de notre société politique et aux droits qui appartiennent à l'homme, non seulement j'ai été, en principe, opposé à l'esclavage, mais encore il m'a inspiré une telle répugnance, que j'ai résolu de ne point avoir d'esclaves : cette résolution m'oblige à quitter mon pays natal et à rompre avec mes connaissances et mes amis. »

La réponse de Jefferson est curieuse : c'est celle d'un politique retiré des affaires, sur lequel l'enthousiasme n'a point de prise. Elle renferme des renseignements intéressants sur le passé, des avis que l'on ne s'attendrait point à rencontrer sous la plume d'un patriarche des doctrines libérales, et enfin l'assurance que, du fond de sa retraite, le vieux solitaire priera le ciel avec ferveur pour le succès de la cause à laquelle Coles s'est dévoué. « Depuis mon retour d'Europe en 1789, lui écrit Jefferson, votre voix est la première qui ait apporté à mon oreille un son de liberté. » Mais les idées particulières de Jefferson sur l'affranchissement

des esclaves ne sont point celles de Coles, et surprennent de la part d'un si absolu théoricien des droits de l'homme : qu'un jour l'Amérique puisse être délivrée du travail servile, mais à condition d'être en même temps délivrée des noirs ! « Il faudrait, dit-il, indiquer une certaine date, à partir de laquelle chacun naîtrait libre, et en même temps élever les enfants d'esclaves nés depuis ce moment, de manière à pouvoir, à un âge fixé, les mettre hors du pays. Mais l'idée d'émanciper à la fois les vieux et les jeunes, et de les conserver ensuite dans notre pays, est repoussée par l'expérience : quelle que soit leur couleur, des hommes qui, depuis l'enfance, ont vécu sans penser, sont aussi incapables que des enfants de prendre soin d'eux-mêmes, et deviennent le fléau de la société par leur paresse et leurs déprédations : en particulier, les hommes de couleur ne pourront jamais se mêler avec les blancs sans amener une dégradation que nul citoyen dévoué à la patrie, nul penseur dévoué à l'excellence de la nature humaine, ne conseillerait sans crime. »

Jefferson est un ami fort tiède de la liberté des noirs. En fidèle disciple de Rousseau, il proclame « l'excellence de la nature humaine », ce dogme fondamental de la philosophie du XVIII^e siècle, à la condition sous-entendue que les blancs participent seuls à cette « excellence. » Aussi n'est-on point surpris de le voir s'excuser poliment auprès de Coles, et lui dire : « L'entreprise à laquelle vous me conviez est faite pour les jeunes gens ; vous aurez mes prières : ce sont les seules armes d'un vieillard. » Jefferson ne retrouve

quelque chaleur que pour essayer de détourner son correspondant de la pensée d'abandonner la Virginie et d'affranchir ses esclaves. Cela lui paraît un peu fou. « Mon opinion a toujours été que, jusqu'à ce qu'on puisse faire mieux, nous devons, dans l'intérêt de ceux que la fortune a remis entre nos mains, nous efforcer de les bien nourrir, de les bien vêtir, de les protéger contre les mauvais traitements, de ne leur imposer que le travail que l'on demanderait à des hommes libres, et de ne point écouter les répugnances qui nous entraîneraient à les abandonner, et à désertter en même temps nos devoirs envers eux. » Ce sont à peu près les arguments que nous avons entendu employer naguère par les apologistes du Sud : on croirait qu'en vieillissant, Jefferson a laissé tomber, comme une mince couche de terre végétale artificiellement rapportée, le libéralisme qui fit sa gloire et sa fortune politique; il ne reste plus, à la fin, que le tuf natal, je veux dire les sentiments traditionnels du planteur virginien. « Demeurez donc, écrit-il à Coles, réconciliez-vous avec votre pays et avec sa malheureuse condition : mêlez-vous à sa vie, parlez, écrivez en faveur de la cause qui vous est chère, mais ne faites pas davantage : je prierai pour vous avec sincérité et ferveur. »

O La Fontaine ! quel prophète tu fus, quand tu fis parler ainsi ton *Rat retiré dans un fromage de Hollande* ! Coles aperçut-il toute la portée de cette lettre, et comprit-il la différence du Jefferson de la réalité avec celui de la légende ? Non, car, toute sa vie, il resta plein d'admiration pour l'illustre homme d'État,

dont, en 1826, il déplora la mort en termes magnifiques. Douze ans auparavant, il était encore à l'âge où le respect empêche de juger les grands hommes, et où l'on se prosterne devant les idoles, même quand elles laissent paraître leurs pieds d'argile. Cependant il ne se laissa point persuader par les conseils opportunistes du vieux révolutionnaire devenu ermite. Dans une nouvelle lettre, très respectueuse, il persiste à réclamer l'aide de Jefferson, évite de se prononcer sur les idées particulières de celui-ci, lui rappelle l'exemple de Franklin qui, dans sa vieillesse, avait efficacement travaillé à l'affranchissement des esclaves de la Pennsylvanie, déclare que sa résolution d'émanciper ses nègres et de quitter la Virginie est irrévocable, et, non peut-être sans quelque pensée d'épigramme, demande à Jefferson « des prières qui puissent être entendues à la fois au ciel et sur la terre ». Jefferson ne répondit pas : Coles ne songea point à lui écrire de nouveau.

En 1815, il résigna ses fonctions de secrétaire de M. Madison, et entreprit un voyage dans le Nord-Ouest, afin de chercher le lieu de son futur établissement. Cette recherche fut interrompue par une mission diplomatique en Russie, que lui confia en 1816 le président, et dont, malgré sa jeunesse, il se tira avec honneur. En 1819, son parti était enfin pris, et il avait décidé de s'établir dans l'Illinois, territoire qui venait d'être élevé à la dignité d'État. Le moment était arrivé d'accomplir, résolument et sans emphase, l'acte auquel, depuis plusieurs années, se rapportaient toutes ses méditations et toutes ses études, et qui, on le verra, devait influencer ensuite sur sa vie entière.

II

« Il m'était impossible, dit Coles, d'accorder avec ma conscience et avec mon sentiment du devoir la pensée de prendre part à l'esclavage. Incapable d'y trouver un abri contre les protestations de ma conscience et les justes reproches, me semblait-il, de la terre et du ciel, je ne pouvais consentir à conserver comme propriété ce sur quoi je n'avais aucun droit, et ce qui n'était ni ne pouvait être une propriété, selon ma manière de concevoir les droits et les devoirs de l'homme. En conséquence, je décidai que je ne voudrais ni ne pourrais garder mes semblables comme esclaves. »

Cette noble résolution soulevait dans la pratique de grandes difficultés. Avant tout, il fallait rompre avec son pays d'origine, avec ses amis, avec ses parents. L'homme qui, en Virginie, aurait eu l'audace d'affranchir ses esclaves, comme Coles méditait de le faire, aurait blessé au point sensible, dans leur intérêt à la fois et dans leur honneur, tous ses concitoyens : poursuivi par la haine publique, le séjour du plus esclavagiste des États lui serait devenu impossible. De plus, la loi de Virginie exigeait que tout nègre quittât le pays un an après son émancipation : ce qui, on le verra, eût été contraire aux bienfaisantes intentions de Coles pour l'avenir de ses futurs affranchis. Il lui fallait donc se séparer, déraciner sa vie à l'âge de trente-trois ans, abandonner le luxe, la richesse, le raffinement du *high life* virginien, au milieu duquel il avait été nourri, im-

poser silence aux goûts élevés et polis qu'il avait contractés dans l'élégante maison du président Madison, puis dans son voyage diplomatique à travers l'Europe, pour se faire émigrant et s'enfoncer, en compagnie de ses noirs, dans un pays neuf, à peine peuplé, dont rien ne faisait présager encore la prodigieuse fortune. Plus d'un, même parmi les mieux trempés, eût reculé devant un tel sacrifice.

Coles n'hésita pas. Le 1^{er} avril 1819, il fit sortir de son domaine patrimonial de Rockfish tous ses nègres, à l'exception de deux vieilles femmes infirmes, qu'il laissait en Virginie, et dont il prit l'entretien à sa charge. Les esclaves savaient que leur maître les conduisait dans les territoires du Nord-Ouest; mais ils ignoraient son généreux dessein. Un mulâtre, nommé Ralph Crawford, fut mis à leur tête; entassés dans des chariots d'émigrants, ils traversèrent les Alleghanies, se dirigeant vers Brownsville, en Pennsylvanie. Coles, qui était resté en arrière, et devait faire le voyage à cheval, les rejoignit à une journée de cette ville. A Brownsville, il acheta deux bateaux plats et s'embarqua sur l'Ohio avec ses nègres, ses chevaux, ses voitures. Le but de l'expédition était un domaine situé à Edwardsville, dans l'Illinois : pour l'atteindre, il fallait suivre sur une longueur de six cents milles le cours de l'Ohio, puis débarquer dans l'Indiana, un peu au delà de Louisville, et gagner par terre le lieu choisi pour le nouvel établissement. A Pittsburg, le pilote qui dirigeait la navigation, ivrogne et incapable, dut être débarqué : Coles s'improvisa alors capitaine et pilote tout ensemble.

Le lendemain du jour où la petite flottille quitta Pitts-

burg, le soleil se levait sur un doux matin d'avril : le ciel était sans nuage : les deux bateaux, liés ensemble, glissaient sur les belles eaux de l'Ohio, entre des rives pittoresques, où le printemps mettait sa première verdure. Coles appela tous ses nègres sur le pont : « Il est temps, leur dit-il, de vous faire connaître mes intentions ; vous n'êtes plus esclaves, vous êtes libres, libres comme moi, libres de me quitter ou de me suivre, comme vous voudrez. » L'effet de cette courte allocution fut prodigieux. Les pauvres gens se regardaient, en silence, incapables de prononcer une parole, se croyant le jouet d'un rêve. Peu à peu, le sentiment de la réalité leur revint : un rire éclatant, machinal, presque hystérique, les saisit. Puis, un silence profond se fit de nouveau : des larmes coulèrent de tous les yeux : tous, d'une voix tremblante, implorèrent sur leur maître la bénédiction de Dieu. Quand la première émotion fut enfin calmée, le mulâtre Ralph se fit l'interprète de ses compagnons.

— Je savais depuis longtemps, dit-il à Coles, que vous aviez résolu de ne plus garder de nègres comme esclaves, et je pensais qu'un jour ou l'autre vous donneriez à mon peuple la liberté. Mais je ne croyais pas que vous le feriez si tôt. Je pensais que vous attendriez que notre travail eût remboursé les frais de ce voyage, eût mis en état votre ferme, et vous eût bien établi dans votre nouveau pays.

— Nous pensons tous ainsi, s'écrièrent les nègres ; nous voulons rester avec vous, pour vous servir, jusqu'à ce que votre établissement soit terminé.

— Je ne le veux pas, répondit Coles. Ma volonté est

de vous donner la liberté immédiatement et sans conditions. Pendant longtemps j'ai attendu avec impatience le moment de le faire ; j'ai été retardé d'abord par la vente de ma propriété de Virginie, puis par le temps nécessaire pour en toucher le prix, et par diverses autres circonstances. En considération de ce délai, comme récompense de vos services passés, comme encouragement pour l'avenir, espérant vous grandir ainsi dans votre propre estime et vous gagner l'estime des autres, je donnerai, quand nous serons arrivés à destination, une concession de cent soixante acres de terre à tout chef de famille et à tout célibataire âgé de plus de vingt-quatre ans.

— Non, non ! s'écrièrent les nègres, c'est trop ! Vous avez assez fait pour nous en nous accordant la liberté. Gardez vos terres, pour subvenir à vos propres besoins. Serez-vous encore assez riche, après nous avoir affranchis ?

— J'ai pensé beaucoup à mon devoir et à vos droits, répondit simplement Coles ; ils m'obligent à faire ce que je viens de vous annoncer.

Quand on fut arrivé au lieu fixé pour le débarquement, à quelque distance au delà de Louisville, les bateaux furent vendus, et la petite troupe se dirigea vers l'Illinois, sous la conduite de Ralph. Coles se rendit de son côté à Edwardsville. Dès que tous les nègres l'y eurent rejoint, il remit à chacun des ayants droit les titres de la concession qu'il avait promise :

— Les terres que je vous donne, dit-il, sont toutes incultes. Vous ne possédez point encore le capital nécessaire pour vous y établir et commencer à les mettre

en valeur. Vous devrez vous louer comme ouvriers jusqu'à ce que vous ayez réuni les fonds suffisants, et que vous puissiez songer enfin à cultiver vos propres terres. Je suis prêt à engager et à employer dans ma ferme tel et tel d'entre vous ; j'exhorte les autres à chercher un emploi à Saint-Louis, à Edwarville, etc., où des hommes, des femmes, jeunes, actifs, robustes, trouveront des salaires bien supérieurs à ceux qu'ils pourraient obtenir dans les fermes.

A ces paroles, des murmures se firent entendre. Plusieurs se montrèrent jaloux des nègres que le maître avait désignés pour travailler sur sa terre :

— Nous devons vous être tous aussi chers, s'écrièrent-ils. Pourquoi garder les uns, et jeter les autres dans le monde pour y être maltraités ?

— Vous oubliez que vous êtes maintenant des hommes libres, répondit doucement Coles. Nul n'a le droit de vous battre ou de vous maltraiter. Vous pourrez changer de place, quitter un lieu, aller dans une résidence meilleure. Le travail est très demandé dans ce pays neuf, les ouvriers y reçoivent de très hauts gages : il vous sera facile de trouver de bonnes places, et d'y être bien traités. D'ailleurs, n'oubliez pas que je serai là, à votre disposition, et que, si quelqu'un vous fait souffrir, je saurai vous obtenir justice.

Puis, leur ouvrant son cœur, Coles ajouta :

— Conduisez-vous donc bien, mes chers amis, tâchez de réussir, non seulement dans votre propre intérêt, mais encore dans celui de toute la race noire, dans l'intérêt de vos frères encore retenus dans les liens de l'esclavage. Beaucoup d'entre eux y restent

parce que leurs maîtres les croient incapables d'avoir soin d'eux-mêmes et estiment que la liberté leur serait plus nuisible qu'utile. Mon désir, plein d'anxiété, c'est que vous puissiez vivre de manière à prouver par votre exemple que les enfants de l'Afrique sont capables de se conduire et de se gouverner, de participer à tous les bienfaits de la liberté, à tous les droits naturels de l'homme; vous ferez ainsi faire un grand pas à la cause de l'émancipation de toute une portion malheureuse et maltraitée de la famille humaine. »

Un inconvénient inévitable dans une confédération formée de nombreux États, comme est la grande république de l'Amérique du Nord, c'est l'ignorance à peu près forcée où se trouve l'émigrant qui passe d'un pays dans un autre sans connaître les lois particulières de la nouvelle contrée qui le reçoit à titre définitif ou provisoire. Édouard Coles devait en être victime. Avant de descendre de bateau, il avait donné à ses nègres un certificat général de libération, dans lequel leurs noms, âges, etc., étaient indiqués. Arrivé dans l'Illinois, il apprit que ce titre pouvait être critiqué. La législature de cet État avait, dans sa dernière session, voté une loi portant obligation pour tout nègre libre de prouver sa libération, à peine d'emprisonnement pour lui, et d'amende pour quiconque l'emploierait. On fit remarquer à Coles la nécessité, pour se conformer à cet article, de donner un certificat individuel à chacun de ses affranchis. Il s'y refusa d'abord, non sans motif, car si la loi avait été votée, elle n'avait point encore reçu de promulgation. Cependant, sur l'avis d'un des meilleurs jurisconsultes de l'Illinois, Daniel P. Cook, il consentit

à donner à ses nègres fixés dans cet État des actes d'affranchissement séparés. En tête de chacun, il mit un préambule uniforme ; après avoir exposé que son père lui avait laissé tel esclave noir, il disait : « Croyant que l'homme ne peut avoir un droit de propriété sur l'homme, mais que, au contraire, le genre humain tout entier a reçu de la nature des droits égaux, je restitue, par ces présentes, à X..., l'inaliénable liberté dont il avait été privé. » Si le nom de Dieu était mêlé à ces belles paroles, on croirait lire certains actes d'affranchissement des premiers temps chrétiens ou du commencement du moyen âge, retrouver quelque formule oubliée du recueil de Marculfe.

Ce certificat d'affranchissement servit de prétexte, quelques années plus tard, à un long et pénible procès, dont nous aurons à parler dans la suite de cette étude.

III

La venue d'un homme aussi distingué que Coles, dans un État en formation comme était alors l'Illinois, ne pouvait passer inaperçue. Il n'y entra point, d'ailleurs, sans un titre officiel. Le successeur de Madison, M. Monroe, lui avait confié les fonctions de *register of the land office* à Edwardsville. Par cet emploi, il se trouva mis en rapport avec les nombreux émigrants qui arrivaient chaque jour dans l'Ouest, et devaient se présenter à son bureau pour se faire délivrer, moyennant une faible somme, des concessions de terres

inoccupées appartenant à l'État. Promptement il fut populaire. Le pauvre colon, vêtu de peaux et chaussé de mocassins, qui, exténué par de longues marches, portant à peine quelques dollars dans sa ceinture, entra dans l'*office* du *registrar*, et y rencontrait un homme jeune, distingué, vêtu avec élégance, d'un accueil agréable et facile, d'un bon et utile conseil, en sortait presque toujours charmé. Beaucoup savaient qu'il avait été secrétaire du dernier président, qu'il avait fait un voyage officiel en Europe, et ces circonstances ajoutaient encore à son prestige. Aussi quand, au mois d'août 1822, les habitants de l'Illinois durent élire un nouveau gouverneur, Coles, qui avait à peine trois ans de séjour dans l'État, se trouva-t-il, presque sans y songer, l'un des candidats. Sur 8.625 votants, il eut 2.810 voix, et fut élu, car la majorité relative suffisait, et, de ses trois concurrents, le plus favorisé n'avait recueilli que 2.760 votes, les deux autres 2.543 et 522. Étrange condition des pays démocratiques, où bien souvent l'élu ne représente qu'une faible minorité des électeurs inscrits, ou même des votants ! Telle est la fiction, certains diraient volontiers le mensonge du suffrage universel.

Mais, pour Coles, comme trente-huit ans plus tard, sur un plus vaste théâtre, pour Lincoln (1), cette fiction,

(1) En 1860, sur 4 millions 600 mille suffrages environ exprimés dans les élections primaires, Lincoln se trouva en minorité de plus de 900.000 voix. Mais la comparaison ne peut être faite que jusqu'à un certain point, parce que, si les élections des gouverneurs d'État sont à un seul degré, l'élection du président des États-Unis est à deux degrés, et Lincoln obtint, dans le collège présidentiel, une majorité de 29 voix sur 303 votants.

ce mensonge, servit utilement une grande cause. Bien que, en 1818, la convention de Kaskaskia eût interdit l'esclavage dans l'Illinois, conformément à une loi de 1787 qui le prohibait dans tous les territoires situés au nord-ouest de l'Ohio, cependant les opinions favorables à l'asservissement des noirs comptaient au sein du nouvel État de très nombreux partisans. Beaucoup de ses anciens habitants ne pouvaient oublier qu'avant d'être cédé, en 1784, aux États-Unis, l'Illinois dépendait de la Virginie, l'État à esclaves par excellence, et, invoquant l'acte de cession, qui stipulait pour chacun le maintien de ses droits, possessions et libertés, ils prétendaient pouvoir continuer à posséder des esclaves. De plus, la population nouvelle était composée en partie d'esclavagistes, car un fort courant d'émigration se dirigeait des États à esclaves vers l'Illinois. Deux des concurrents de Coles, qui représentaient ces opinions, avaient recueilli ensemble 5.303 voix, tandis que Coles et l'autre candidat, opposés à l'esclavage, n'en avaient réuni que 3.322. Donc le suffrage populaire, par une étrange rencontre, acclamait l'esclavage, et portait au pouvoir un de ses plus puissants et plus intrépides adversaires. La pluralité des candidats esclavagistes, en divisant les voix, avait seule amené cet heureux mais absurde résultat; on le vit bien lors de l'élection du lieutenant-gouverneur. Un seul candidat se présenta cette fois pour le parti esclavagiste et fut élu (1).

(1) Il s'appelait Hubbard; c'était un niais. Voici un spécimen d'un discours prononcé par lui en 1826, quand, enivré par un premier succès, il osa briguer les fonctions de gouverneur : « Concitoyens, je pose ma candidature. Je ne prétends pas être un homme de talents extraor-

Dans son *speech* d'installation, prononcé devant les deux Chambres de l'État, — un parlement en miniature, composé de vingt sénateurs et trente-six députés, — Coles parla de la question qui avait été présente à tous les esprits durant la période électorale. Il rappela que, malgré la loi de 1787, il y avait encore des esclaves en Illinois, et invoqua ardemment l'intervention de la législature en leur faveur. « La justice et la liberté, dit-il, réclament de nous une revision générale des lois relatives aux nègres, afin de les mieux adapter au caractère de nos institutions et à la situation du pays. » Il insista sur la nécessité de faire des lois plus efficaces contre le *kidnapping*, c'est-à-dire le vol des noirs libres pour les réduire en esclavage, crime analogue au *plagiat* du droit romain.

Coles avait été trop vite : il s'était découvert avant l'heure, et ses adversaires profitèrent habilement de sa faute. Une commission nommée par la législature pour examiner cette partie de son discours, répondit que, quelles que fussent les dispositions de l'ordonnance de 1787, « le peuple de l'Illinois avait le droit de changer sa constitution, comme le peuple de la Virginie ou de tout autre État, et pouvait prendre, relativement à l'esclavage des nègres, telles dispositions qu'il voudrait, nonobstant tous contrats, ordonnances, etc. ;

dinaires ; je ne me donne pas pour l'égal de Jules César ou de Napoléon Bonaparte, ni même pour un grand homme, comme mon concurrent. Cependant, je me crois capable de vous gouverner assez bien. Je ne pense pas qu'il y ait besoin d'un homme extraordinaire pour vous gouverner. A vrai dire, concitoyens, je ne vous crois pas très difficiles à gouverner tant bien que mal. » Tel était le *simpleton* que le suffrage universel imposait pour lieutenant à Coles pendant quatre ans !

que, par conséquent, la seule manière de résoudre les questions posées par le message du gouverneur était de convoquer une convention souveraine ayant pour objet de reviser la constitution. »

Le coup était droit et bien porté. Les adversaires de Coles, habiles et audacieux joueurs, mettaient subitement le débat sur un terrain nouveau, plein d'imprévu et de surprises, et qui, aux États-Unis comme dans l'Ancien Monde, ne peut être abordé sans une profonde agitation des esprits : la revision des lois constitutionnelles. Coles, emporté par l'ardeur de la jeunesse, par la générosité de son dévouement à une noble cause, mal armé encore contre les ruses des politiciens, avait, sans le vouloir, déchaîné une tempête.

Il y tint tête courageusement; mais combien cet homme droit et franc dut souffrir dans la lutte ! Rien, au moins jusqu'à ces derniers temps, n'aurait pu, en France, donner une idée des misérables inventions, des expédients honteux, auxquels s'abaissèrent ses ennemis ou plutôt les ennemis de la liberté, poursuivie en sa personne. Le temps et l'espace me manquent pour reproduire ici les types de politiciens à la fois grotesques et dangereux, singes et renards, que fait passer sous nos yeux le livre de M. Washburne, aidé des curieuses notes d'un contemporain, le juge Gillespie, une sorte de La Bruyère ou de Saint-Simon illinois qui excelle à dessiner en quelques traits un caractère, à mettre en relief une laide tête, un cœur malfaisant ou un rustre mal élevé. Hélas ! ces types paraîtraient peut-être moins étranges et moins neufs,

aujourd'hui, qu'ils n'auraient semblé, il y a quelques années : les mœurs politiques se sont tellement abaissées chez nous, elles ont si rapidement descendu la fatale pente démocratique, que certaines fractions des Chambres françaises, en cette fin de siècle, ne s'élèvent point beaucoup au-dessus de l'humble niveau intellectuel et moral où était encore la majorité du petit parlement illinois en 1822. Un incident fera juger des tricheries auxquelles se prêtait alors, en Amérique, le jeu parlementaire.

Pour que le peuple fût appelé à voter sur la réunion d'une convention, ayant pour but de reviser les lois constitutionnelles, il fallait que la question lui fût soumise par une résolution des deux Chambres, prise à la majorité des deux tiers de leurs membres. Le sénat de l'Illinois était précisément formé pour les deux tiers d'esclavagistes. De ce côté, la majorité voulue était acquise. Mais, à la Chambre basse, le parti de la revision, — ou de l'esclavage, c'était tout un, — quoique en majorité, manquait d'une voix pour atteindre le nombre requis par la loi. Comment faire pour y parvenir? Il n'y avait qu'un moyen : un coup de force parlementaire. Mais sur quoi le faire porter? sur une élection. Nous savons, en France, comment un parlement annule des élections désagréables à la majorité, même lorsqu'elles sont parfaitement légales. Nos députés ont montré leur savoir-faire dans ce genre, en 1877 et depuis. Mais il ne leur est pas encore arrivé d'annuler, au mépris de la chose jugée, une élection plusieurs mois après l'avoir validée, et cela uniquement pour remplacer un membre de la minorité par

une *persona grata*, dont ils estiment le concours utile à leurs idées ou à leurs passions. Les politiciens de l'Illinois donnèrent ce spectacle édifiant, qui un jour peut-être se reproduira chez nous, tant nos progrès dans la voie du sans-gêne parlementaire sont maintenant rapides!

Un député, nommé Hansen, avait eu pour concurrent, dans le comté de Pike, un ardent esclavagiste du nom de Shaw, surnommé « le Prince-Noir » à cause du grand nombre de « demi-sang » nés sur ses terres. L'élection de Hansen avait été validée par la Chambre le 9 décembre 1822. Il n'était pas encore question de la revision des lois constitutionnelles. Quand l'agitation eut été commencée, les meneurs de la majorité revisionniste, en quête d'une voix, et mécontents d'un précédent vote de Hansen, résolurent de chasser celui-ci de son siège et d'y introduire « le Prince-Noir ». Le 12 février 1823, le colonel Field, revenant sur la chose jugée neuf semaines auparavant, attaqua violemment l'élection de Hansen, et produisit un certificat d'un ami de Shaw attestant que celui-ci avait été élu : la majorité de la Chambre déclara Hansen déchu de son siège (1) et Shaw député. Le tour était joué. Le parti revisionniste posséda désormais le nombre de voix nécessaire pour que, par les deux tiers des votes des

(1) Pour donner une idée de la carrière d'un Américain, voici les différentes situations occupées par Hansen pendant neuf ans de séjour en Illinois, de 1820 à 1829 : maître d'école; — colonel; — juge; — député; — invalidé; — une seconde fois député; — démissionnaire; — général; — juge *of probate*. — En 1829, il quitta l'Illinois, et mourut en 1872, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. « His only fault was a love of liquor. »

deux Chambres, une résolution fût passée appelant le peuple de l'Illinois à se prononcer sur l'opportunité de convoquer une convention chargée de reviser les lois constitutionnelles, c'est-à-dire d'ouvrir à l'esclavage le territoire de l'État, que la constitution actuellement en vigueur lui avait fermé.

Pendant un an et demi, l'Illinois fut en proie à une agitation croissante; car le plébiscite ne devait avoir lieu que le premier lundi d'août 1824. Les Américains aiment à laisser ainsi mûrir les questions, après les avoir posées; mais que d'orageux soleils sont nécessaires pour les amener à maturité! Dès que le vote de la législature eut été acquis, on vit à Vandalia, alors capitale politique de l'Illinois, une procession grotesque, conduite par des juges, d'anciens gouverneurs, des personnages officiels, et formée par la majorité des deux Chambres, manifester sous les fenêtres de Coles, et y faire entendre un charivari où les sons du tambour, de la trompette, des poêles à frire frappées en cadence, se mêlaient à des grognements, à des cris d'animaux, à d'ironiques lamentations. Ce début promettait : la suite tint les promesses. L'État tout entier se divisa en *convention* et *anti-convention men*, et bientôt en esclavagistes et anti-esclavagistes, car le but des meneurs devenait chaque jour plus clair. Les places publiques, les clubs, les maisons, les chaires chrétiennes, retentissaient de discours pour ou contre l'esclavage des nègres. Bien des gens ne se montraient plus sans orner leur ceinture d'une panoplie de pistolets et de poignards. La foule pendit trois partisans de la liberté, mais, par bonheur, en effigie seulement.

Comme l'écrivait Coles, « l'esclavage est un tel poison, qu'il jette dans le délire ses partisans. » Heureusement ses adversaires, parmi lesquels étaient la plupart des hommes religieux et des prédicateurs de l'Évangile, gardaient mieux leur sang-froid. Coles était à leur tête, leur cherchant partout des alliés, encourageant les hommes de talent et de bonne volonté à écrire en faveur de la cause libérale, répandant les journaux et les brochures, pesant sur l'opinion de tout le poids de son influence personnelle, administrant de son mieux l'État malgré l'opposition systématique et souvent injurieuse de la majorité législative. Le conflit dont il avait été l'auteur involontaire remuait profondément sa pensée et son cœur. « Je suis né, — écrivait-il à l'un de ses amis, l'anglais Flower, qui, après s'être établi dans le Kentucky avait, comme Coles, émigré en Illinois pour fuir le contact de la servitude, — je suis né au sein même de l'esclavage des noirs, je l'ai vu, avec tout ce qu'il amène, j'ai réfléchi sur sa nature, et, comme il m'a été impossible de le concilier avec ma croyance tant politique que religieuse, j'ai abandonné mon pays natal, mes vieux parents, mes amis, pour chercher ici des principes et des mœurs conformes à mes sentiments. Jugez de ce que j'éprouve en assistant aux efforts aujourd'hui tentés pour faire de notre libre société une odieuse association de maîtres et d'esclaves! »

Le temps combattit pour la cause à laquelle se dévouaient Coles et ses amis. L'idée de révision avait d'abord été populaire. Le pays souffrait : les temps étaient durs. Des récoltes abondantes, et des débou-

chés insuffisants; une industrie languissante, des ouvriers sans ouvrage; l'or effrayé se cachant, et remplacé par un papier-monnaie, sans valeur réelle et à cours variable, qui retirait aux transactions toute solidité et tout sérieux; en même temps, le flot de l'émigration, source de tant de richesses, se détournant de l'Illinois pour se porter vers le nouvel État du Mississipi : telle était la situation, bien faite pour ébranler les courages mal trempés ou les opinions hésitantes. Voyant passer à travers leur pays, mais sans s'y arrêter, de longs convois, wagons pleins d'esclaves, traînés par de superbes chevaux, fiers planteurs, bien équipés, bien montés, et entendant ceux-ci dire qu'ils ne s'établissaient pas dans l'Illinois parce que la loi y interdisait l'esclavage, les fermiers mécontents, les industriels ruinés, enviaient le bonheur des États voisins, et maudissaient le libéralisme importun de leur constitution. Les adversaires de celle-ci exploitèrent habilement ces sentiments égoïstes. Cependant, l'année suivante, les idées changèrent. La situation matérielle s'était-elle améliorée? Coles avait-il réussi dans ses efforts pour agir sur l'opinion, et en particulier dans sa propagande infatigable de saines notions économiques, montrant qu'à la longue dans les territoires esclavagistes le prix des terres s'avilit, tandis qu'il augmente dans les territoires sans esclaves? Quelle que fût la raison de ce revirement, le jour du scrutin trouva les esprits bien disposés pour les doctrines conservatrices et libérales, c'est-à-dire pour les idées hostiles à la revision. Celle-ci eût été acclamée un an auparavant; elle fut, au mois d'août 1824, re-

poussée par une majorité de 1.872 voix sur 11.772 votants.

IV

Coles avait eu d'autant plus de mérite à combattre vaillamment ce bon combat, que, pendant l'année 1824, un monstrueux procès, œuvre de ses ennemis politiques, mettait ses intérêts privés en péril.

Nous connaissons en partie ce procès par sa correspondance avec son ami Roberts Vaux. Roberts Vaux est une curieuse et attachante figure de quaker. C'est le quaker classique : il est né et a toujours vécu à Philadelphie, la ville fondée par Penn ; il est riche, comme tout bon quaker doit l'être ; il se conforme dans ses lettres à toutes les observances de la secte, tutoie ses correspondants, évite comme un blasphème le mot *monsieur*, se garde d'écrire le nom du mois : soyez sûr qu'un tel homme n'a jamais dit *bonjour* ou *bonsoir*, et n'a ôté devant personne son chapeau de forme basse et à larges ailes. Mais en même temps Roberts Vaux est un quaker conséquent. On a connu des membres de la Société des Amis qui ne conservaient de l'ancienne observance que l'habit à collet droit et le chapeau plat ; ceux-là s'intéressaient aux choses mondaines, ne réprouvaient point la guerre, quand on ne les obligeait pas à prendre eux-mêmes le mousquet, et, dans l'intérêt de la paix universelle, condescendaient à posséder des esclaves. Vaux n'est point de ces relâchés. Il porte avec sérieux et sincérité son titre d'ami du genre

humain. C'est un honnête homme, naïf et bon, qui s'éprend de Coles, le sert avec zèle dans sa lutte contre les idées esclavagistes, écrit pour lui *tracts* et brochures, et devient peu à peu le plus intime et le meilleur confident du gouverneur de l'Illinois. Une des plus belles lettres de Coles est celle où il raconte à Roberts Vaux l'histoire du procès intitulé, dans la langue juridique américaine, *The county of Madison versus Edward Coles*. Voici quelle en fut l'occasion.

On se rappelle que Coles, avant d'entrer dans l'Illinois, avait donné à ses esclaves un acte d'affranchissement général, puis, sur l'avis du jurisconsulte Cook, et pour se conformer à une loi récemment votée, avait, une fois arrivé dans l'État, remis à chacun d'eux un certificat individuel de libération. Il devait se croire en règle; il ne l'était pas encore. Les pouvoirs législatif et exécutif de l'Illinois avaient, à cette époque, une singulière habitude : on votait une loi, puis on laissait passer de longs mois avant de la promulguer par une publication officielle. Une autre loi avait été votée quelques mois avant que Coles devint citoyen de cet État : elle défendait d'y introduire un nègre pour l'affranchir, à moins de prendre l'engagement, sous une caution personnelle de mille dollars, que ce nègre ne tomberait jamais à la charge publique; « l'émancipateur » qui omettait de prendre cet engagement était passible d'une amende de deux cents dollars pour chaque affranchi. Ni Coles, ni Cook lui-même ne connaissaient l'existence de cette loi; cela était pardonnable, pour le premier surtout, car elle n'était pas encore promulguée : elle ne le fut que cinq mois après l'ins-

tallation des nègres de Coles dans dans l'Illinois. Les esclavagistes en prirent cependant prétexte pour traduire Coles en justice.

Le meneur de cette nouvelle intrigue, l'instigateur du procès, y avait personnellement peu d'intérêt; quand même les affranchis (qui d'ailleurs avaient tous prospéré) auraient dû tomber un jour à la charge de l'assistance publique, il n'eût point eu à y contribuer pour sa part, ne possédant aucune propriété et ne payant point d'impôt. Raison de plus pour crier fort : en pays démocratique ce ne sont pas, on le sait, les plus imposés qui tiennent généralement les cordons de la bourse. On ne nous dit pas quelles autorités du comté de Madison, domicile des affranchis de Coles, se décidèrent à intervenir; je ne suis point assez versé dans la procédure illinoise pour expliquer clairement la marche suivie; toujours est-il qu'à la session de mars 1824, tenue par la cour de circuit d'Edwardsville, le procès « du comté de Madison *versus* Edward Coles » fut pour la première fois appelé.

La cour de circuit, assistée d'un jury, siège au moins deux fois par an dans chaque comté : elle connaît de toutes les affaires importantes, et occupe en Amérique, dans chaque État, le troisième degré de la hiérarchie judiciaire. Au-dessus d'elle, il n'y a que la cour suprême de l'État, dont le juge unique, assisté d'un juge adjoint qui lui prépare et lui expose les affaires, siège tour à tour dans les divers comtés; celle-ci joue à peu près le rôle de notre cour de cassation. La magistrature est presque partout élective, soit par le suffrage direct, soit par le vote des parlements locaux. En Illi-

nois, à l'époque dont nous nous occupons, elle se recrutait par ce dernier mode. Dans un de ses messages, Coles appelle l'attention des membres de la législature sur le devoir qui leur incombe d'appeler aux fonctions judiciaires, — « à ces fonctions les plus hautes de toutes, car de la sagesse de ceux qui les remplissent dépendent nos fortunes et nos vies, » — les hommes les plus dignes par leur capacité, leur science et leur caractère, et de laisser de côté, dans cette élection, tout préjugé personnel et toute partialité politique. Paroles d'un sage, qui prêche dans le désert. Nous avons sous les yeux une lettre adressée à Coles lui-même par un candidat à une fonction dont la nomination dépendait du gouverneur. « Si vous me nommiez, dit le candidat, cela me serait personnellement très avantageux, et aussi me permettrait de faire du bien à mes amis et du mal à mes ennemis, » *it woult benefit me individually, and enable me to serve my friends and punish my ennemies.* Tous les candidats aux fonctions électives de la judicature n'avaient pas la candeur ou la franchise de dire tout haut à ceux de qui dépendait leur nomination ce qu'un candidat à des fonctions d'un autre ordre osait ainsi écrire au gouverneur; mais la plupart le pensaient tout bas : c'était une clause sous-entendue du marché passé entre eux et leurs électeurs. Malheur par conséquent aux adversaires politiques qui devaient ensuite comparaître à leur barre ! Coles en fit la dure expérience.

Son affaire avait été appelée à la session de mars, puis renvoyée à celle de septembre. Un esclavagiste, le juge Reynolds, présidait alors la cour. Aussi toutes

les exceptions, même les mieux fondées, opposées par Coles à la poursuite furent successivement rejetées; le jury, appelé à se prononcer, condamna le défendeur à une amende de deux mille dollars. La loi permettait à celui-ci de réclamer un nouvel examen de la cause à une autre session : elle revint donc une troisième fois, en mars 1825, devant la cour de circuit, appelée à décider s'il y avait ou non lieu d'accorder *a new trial*. La cour avait alors pour président un esclavagiste, le juge M^c Roberts, et la motion de Coles fut repoussée, bien qu'il invoquât, cette fois, une amnistie votée deux mois auparavant par la législature en faveur de ceux qui avaient contrevenu, comme on l'en accusait, à la loi sur les nègres affranchis. Un arrêt de la cour de circuit, digne assurément de prendre place parmi les plus curieux monuments d'ineptie que les fastes judiciaires aient jamais enregistrés, décida que, dans le cas présent, le parlement n'avait pas eu le droit de s'opposer par une loi nouvelle au recouvrement d'amendes déjà prononcées : cela revenait à dire qu'une amnistie ne saurait avoir d'effet rétroactif ! Décidément, élective ou non, une magistrature politique est une belle chose.

Laissons ces misères, et, pour l'honneur de l'humanité, regardons une grande chose, l'âme de celui qui souffrait pour la justice. « Jusqu'à présent, écrivait Coles à Roberts Vaux au cours de son procès, j'avais eu la bonne fortune de toujours vivre en parfaite harmonie avec les autres hommes. La haine et la persécution dont je viens d'être victime m'ont fait entrer dans un nouvel ordre de sentiments : j'ai voulu jeter

un regard sur ma conduite passée pour voir si elle avait été juste. En faisant cette revue, j'ai eu la joie de reconnaître que je n'avais sérieusement offensé personne ; mais j'ai senti une profonde douleur à la pensée des violences auxquelles j'ai été en butte, quand mon seul crime est d'avoir demandé pour tous les hommes des droits égaux, et d'avoir fait obstacle à ceux qui voulaient acquérir le pouvoir d'opprimer leurs frères. Considérant de ce point de vue ma situation, je remercie la Providence de m'avoir fait souffrir pour une grande cause, et je lui rends grâce de m'avoir constitué de telle sorte qu'il n'y ait point de place en moi pour le doute, la crainte ou l'hésitation. Mes opinions ont été longuement et mûrement formées, j'ai pris avec réflexion le chemin que je suis ; les calomnies, les persécutions ou les menaces ne m'en feront pas dévier. »

Cependant Coles n'était pas à la fin de ses épreuves. Il en avait appelé de la cour de circuit à la cour suprême ; celle-ci cassa la décision du juge M^c Roberts. Mais Coles n'avait pas eu la patience d'attendre que justice fût ainsi rendue au bon sens et au bon droit. Un article portant sa signature, et critiquant l'étrange arrêt de M^c Roberts, avait, quelque temps auparavant, paru dans un journal. M^c Roberts saisit avidement l'occasion que lui offrait l'imprudencé de sa victime. Deux nouveaux procès furent par lui intentés à Coles, un procès criminel pour libelle, un procès civil en son nom propre, demandant cinq mille dollars de dommages-intérêts. Malgré les efforts de Coles, qui aurait voulu sortir triomphant de la nouvelle lutte suscitée par la malice de ses ennemis, l'ac-

cusation fut abandonnée, et l'action civile tomba d'elle-même. A la fin de l'année 1826, il pouvait enfin respirer librement : toutes les chicanes de la procédure américaine étaient venues s'émousser contre l'*aes triplex* de sa fière et intrépide conscience, non sans lui faire cependant au cœur plus d'une secrète blessure.

V

Cette année 1826 marqua la fin de la vie publique de Coles. Ses pouvoirs de gouverneur expiraient : il dit adieu au petit parlement de l'Illinois par un message fort digne, dans lequel il pousse une dernière fois le cri de la justice et de l'humanité. Demandant aux Chambres de voter des lois qui missent la condition des malheureux enfants de l'Afrique en harmonie avec les institutions politiques de l'État, il les conjure surtout d'effacer des codes la présomption barbare qui voyait dans tout homme de couleur un esclave, à moins qu'il n'apportât la preuve écrite de sa liberté, et de la remplacer par la présomption contraire : tout homme, quelle que soit sa couleur, est libre, si l'on ne prouve qu'il est esclave.

Rendu à la vie privée, Coles, qui aimait l'agriculture, continua pendant plusieurs années de résider près de sa ferme d'Edwardsville. Mais, de temps en temps, il allait revoir la vieille maison paternelle en Virginie. Les impressions si vives produites dans ce pays par son exil volontaire et l'affranchissement de

ses nègres s'étaient effacées : l'autorité de son caractère personnel, la grande notoriété politique acquise désormais par lui, imposaient partout le respect. D'ailleurs, il n'avait pas cessé d'entretenir d'affectueux rapports avec les membres de sa famille, et il s'intéressait passionnément aux destinées de son pays natal ; une lettre écrite par lui en 1826 à son beau-frère, John Rutherford, qui venait d'être élu membre de la législature virginienne, montre dans quelle voie il ne désespérait point (les événements, hélas ! lui ont donné tort) de voir un jour entrer le vaste et bel État qui avait été son berceau. J'en détache un passage curieux qui contient, avec un parallèle du sort des nègres dans les colonies d'origine espagnole et britannique, des vues sages, patientes, modérées, sur l'amélioration graduelle de la condition des esclaves, là où l'émancipation immédiate ne serait pas jugée possible :

« L'histoire des colonies anglaises et espagnoles montre, dit-il, que les esclaves se sont mieux conduits là où ils ont été mieux traités et ont eu devant les yeux la perspective de l'affranchissement, tandis que les insurrections ont été plus fréquentes dans les lieux où ils ont été opprimés, et où la loi a rendu les affranchissements rares et difficiles. Nous n'entendons jamais parler de révoltes dans les îles espagnoles (1),

(1) Ces paroles ont malheureusement cessé d'être vraies. Mais les éloges que donne ici à la législation espagnole sur l'esclavage un témoin assurément peu suspect, étaient mérités. A Cuba, écrivait en 1861 M. Cochin, dans son beau livre sur *l'Abolition de l'Esclavage* (t. II, p. 194), « l'esclavage est doux ; il l'a toujours été dans les colonies espagnoles. Des lois humaines assurent protection à l'Africain, comme

où les esclaves sont placés sous l'attentive protection de la loi, et où chacun peut librement affranchir. La Virginie devrait rapporter la loi prohibitive de l'émancipation, interdire le trafic des esclaves, presque aussi odieux que la traite africaine, restreindre le pouvoir qu'a le maître de disposer de ses nègres, en l'empêchant de séparer l'enfant du père, le mari de la femme, et, autant que possible, attacher l'esclave au sol natal; elle doit surtout veiller à ce que l'on enseigne aux esclaves les devoirs de la religion, étendre sur eux la protection des lois, punir le maître cruel, affranchir ou au moins vendre à un autre maître l'esclave maltraité. De telles mesures auraient le plus salubre effet; on pourrait imiter l'Espagne, qui permet à ses esclaves de racheter une partie de leur temps dès qu'ils en ont le moyen : ainsi, un nègre valant 600 shellings peut, en payant 400 sh., acquérir la libre disposition d'un jour par semaine, de deux jours en en payant 200, etc. » Coles serait d'avis que l'on pût ensuite établir en dehors de l'État les noirs libérés; mais sa pensée n'est point méprisante comme celle de Jefferson : il déplore « le malheureux préjugé existant entre les blancs et les noirs, et faisant qu'il est de l'intérêt des uns et des autres de vivre séparés. »

« Si je pouvais apprendre que des lois meilleures ont été adoptées par mon pays, quand même il ne me serait pas donné de voir la complète émancipation, je

autrefois à l'Indien. Elles lui confèrent quatre droits : celui de changer un maître contre un autre, si l'esclave en trouve un disposé à l'acheter; celui de se marier; celui de se racheter peu à peu par le produit de son travail; celui de racheter sa femme et ses enfants. »

mourrais au moins avec la consolation de croire que justice sera un jour rendue aux descendants des malheureux Africains, et que mon pays, la lointaine postérité de ma famille, sinon mes neveux et nièces, vivront enfin en paix et en sûreté, délivrés de la perpétuelle menace que fait peser sur tous un système odieux et contre nature, fécond en haines, en divisions, en guerres domestiques. »

Coles s'était trompé : les planteurs de la Virginie refusèrent d'entrer dans les voies larges et généreuses qu'il entr'ouvrait devant eux. Lorsque, quarante ans plus tard, retiré depuis de longues années à Philadelphie, il reçut la nouvelle de la prise de Richmond, des ruines et des humiliations sans nombre souffertes par sa patrie, le vieux Virginien dut se souvenir de ses conseils méprisés, et pleurer sur l'orgueil obstiné qui avait forcé la Providence à porter de tels coups et à infliger de telles leçons. Mais, s'il n'avait pu préserver la Virginie, il garde au moins la gloire d'avoir sauvé l'Illinois. Sans l'énergie montrée par lui pendant les pénibles et orageuses années de son gouvernement, cet État eût ouvert ses frontières à la servitude, et se fût probablement laissé entraîner à la dérive par le lâche courant qui portait un grand nombre de ses habitants vers les idées et les mœurs esclavagistes. Coles se mit en travers, et le courant s'arrêta. C'est le grand acte de sa carrière politique. Mais il n'eut la force de l'accomplir que parce qu'il s'était fait, tout jeune, des convictions profondes, et parce qu'il avait proposé à sa vie privée comme à sa vie publique le même idéal de justice. Là fut la source de son autorité morale.

Entre l'homme public et l'homme privé il n'y eut jamais chez lui la plus légère dissidence : quand il se levait pour lutter en faveur de la bonne cause, c'était tout d'une pièce, comme les chevaliers d'autrefois, et la même conscience l'enveloppait entièrement de son airain. Qu'on ne s'étonne pas de telles expressions employées à propos d'un citoyen des États-Unis : trouverait-on dans l'Ancien Monde beaucoup de vies plus nobles, plus pures, plus vraiment chevaleresques, je répète ce mot, que celle de l'homme qui, avant de rompre des lances en faveur de la liberté des noirs, commença par affranchir tous les siens, c'est-à-dire par se dépouiller et s'appauvrir, afin d'acquérir le droit de combattre la tête haute, et d'ajouter à la parole le poids de l'exemple? Plus tard, quand la lutte ne fut plus seulement entre les libéraux et les esclavagistes, quand elle fut autant et surtout entre le Nord et le Sud, la liberté put avoir des champions moins désintéressés; mais l'épisode que nous venons de raconter appartient à une autre époque, il met en relief un héros pur de tout alliage, et méritait, ce nous semble, pour l'honneur de l'humanité, d'être tiré de l'oubli.

XII

LE MOUVEMENT FÉMINISTE ET LA DÉCADENCE ROMAINE

La langue française a des sympathies et des répulsions très caractéristiques. Pour les idées justes, elle trouve tout de suite le mot propre. Mais qu'il s'agisse d'exprimer des idées antipathiques au génie national, aux traditions de la race et de la patrie, elle devient tout à coup impuissante. Il faut alors, pour l'idée fausse, créer un mot nouveau, ou adopter un mot ancien, violemment détourné de son sens naturel. C'est ainsi que la clarté de l'esprit français se venge des tentatives faites pour l'obscurcir. Nous en avons eu, de nos jours, plus d'un exemple. Quand des sectaires ont entrepris de supprimer de l'école populaire tout enseignement religieux, d'écarter de cette école ou du lit des malades les serviteurs et les servantes de Dieu, ils ont blessé au point le plus délicat la tradition chrétienne et française; aussi, pour définir leur entreprise, ont-ils été obligés de créer un mot nouveau, barbare comme elle : *laïcisation*. A l'heure présente, on voit se

produire dans certains milieux un mouvement confus qui semble bien, au moins par ses exagérations, être aussi contraire à notre génie national, fait d'ordre, de hiérarchie et de mesure. Pour lui aussi, il a fallu créer un nom, puisque la langue française n'en avait pas à offrir. Et l'on a dit : *le féminisme*.

Dans la bouche de ses apôtres les plus fougueux, le féminisme ne signifie pas autre chose que la revendication, pour les femmes, d'une complète égalité en toutes choses avec l'homme. On ne se demande pas si Dieu, en créant différents l'homme et la femme, ne leur a pas assigné en ce monde une mission différente, ou au moins un rôle distinct. On ne cherche pas si l'attribution, à l'un et à l'autre, dans la famille ou dans l'État, d'une situation identique, ne troublerait pas précisément la plus délicate et la plus bienfaisante des harmonies providentielles. Mais on mêle habilement ou inconsciemment les théories les plus fausses à de justes réclamations. A l'appui de l'égalité absolue, revendiquée avec un brutal oubli des nuances, on invoque ce qu'il peut y avoir de défectueux dans la position faite en certains cas à la femme par la loi ou la société. De ce qu'un petit nombre d'articles de nos codes, en des circonstances très exceptionnelles, font, entre la faute morale de l'homme et celle de la femme, une distinction vraiment injurieuse pour celle-ci, il serait téméraire de prétendre que la femme a sa place marquée dans les Assemblées législatives afin de corriger ce qui reste encore d'injustice dans ce qu'un auteur dramatique appelle « la loi de l'homme ». De ce que, dans un tout autre or-

dre d'idées, les nécessités croissantes de la « lutte pour la vie », en obligeant au travail plus de femmes, rendent équitable, utile même à la famille, de laisser à l'épouse ou à la mère une plus libre disposition de ses gains, il ne s'ensuit pas que celle-ci soit appelée à secouer dans la société domestique toute subordination. Ce serait un rêve non moins dangereux d'ajouter que, le rôle de la femme devant être, dans la société de l'avenir, dans le monde de demain ou d'après-demain, identique à celui de l'homme, il convient de donner à l'une et à l'autre une éducation semblable, bientôt sans doute une éducation commune. A ces conclusions arrivent cependant les apôtres du mouvement féministe et, soit dans la presse, soit dans les conférences, soit dans les congrès, soit même au théâtre, ils jettent à pleines mains ces semences d'idées, peut-être ces semences de faits.

Je crois que, toutes les fois qu'une question de philosophie sociale est posée, l'un des meilleurs moyens d'éprouver ce qu'elle a de vrai ou de faux, ce qu'il convient de rejeter ou de retenir, c'est de la passer au crible de l'histoire. Il est peu de questions, même parmi celles qui se présentent avec les allures de la nouveauté, qui n'aient des antécédents bien plus anciens que ne supposent ceux-là mêmes qui les soulèvent. Tel problème que l'on s'imagine être particulier à notre époque est vieux d'un millier d'années. Telle solution, que l'on se figure inédite, a été essayée il y a bien des siècles. Telle prétendue découverte de sociologie se trouve, à l'insu de ses auteurs, avoir un long passé archéologique. Il en est ainsi du mouve-

ment féministe. Dans ce qu'il offre de légitime, il a depuis longtemps reçu du christianisme une satisfaction, qui n'est pas complète uniquement à cause du caractère païen conservé par quelques parties de notre législation. Mais, dans ce qu'il a d'excessif et de dangereux, il n'est guère autre chose qu'une aspiration inconsciente vers des mœurs qui ont fleuri à l'époque païenne, et que le christianisme eut précisément pour objet de corriger ou d'abolir. Si bien que, tout ensemble par ce qu'il contient d'exceptionnellement vrai et par ce qu'il renferme de généralement faux, le mouvement féministe, que l'on s' imagine être d'invention récente, a presque toutes ses racines dans l'antiquité.

I

A l'origine, rien n'était plus rigide et plus majestueux que la famille romaine. Le père, véritable magistrat domestique, est le maître de sa femme et de ses enfants. Sur ceux-ci, il a un droit de vie et de mort; sur celle-là, il exerce un pouvoir absolu, et réunit le tribunal de famille si elle manque à ses devoirs. On retrouve, au commencement de l'Empire, un exemple célèbre de ce genre de procès. Mais ce n'est plus qu'un reste très exceptionnel du droit ancien : la vérité, c'est que bien avant l'Empire la famille romaine s'est complètement transformée. L'époux, le père a cessé d'être le dur souverain des premiers temps; la femme a pris au foyer la place libre et honorée qui lui appartient;

le joug qui pesait sur les enfants s'est considérablement allégé. La famille est devenue ce qu'elle est de droit naturel, une société hiérarchique, mais où la subordination nécessaire est tempérée par l'amour. Peu à peu, cependant, comme il était inévitable dans cette société païenne où le frein religieux et moral existait à peine, le relâchement s'accrut sans mesure. Il se fit dans ce sens une effrayante réaction. La femme acquit, sinon en droit, au moins en fait, une indépendance qui contrastait singulièrement avec son asservissement antique. Elle devint presque l'égale de son mari, aussi libre que lui dans ses mœurs, à beaucoup d'égards aussi influente que lui dans la vie sociale et même politique.

Une éducation, soit semblable, soit, pour beaucoup, commune, la préparait à cette égalité future. Même à l'époque où les mœurs étaient d'accord avec la loi pour maintenir la femme dans un rang inférieur, une singulière inconséquence l'émancipait déjà par l'esprit. L'instruction la rendait l'égale, parfois sans doute la supérieure du Romain. Il faut dire qu'en ce temps la similitude dans l'éducation des deux sexes était à peu près inévitable. Dès qu'on permettait d'instruire la femme, on ne pouvait lui imposer une éducation différente de celle de l'homme. Toute la culture antique était purement littéraire. Le domaine des sciences, qui, dans la société moderne, a été longtemps l'apanage presque exclusif des hommes, se trouvait à peu près également, chez les Romains, fermé aux écoliers des deux sexes. La grammaire, l'étude des auteurs classiques, particulièrement des poètes, faisaient le fond de l'édu-

cation. Ce que nous savons des femmes instruites de Rome les montre très versées dans ce genre d'études, et certainement aussi familières que les hommes avec la littérature. La raison en est très simple : elles étaient élevées tout à fait de même.

Filles de parents riches, elles avaient, comme leurs frères, pour instituteurs des esclaves lettrés achetés à grands frais. Appartenant aux classes populaires ou à la bourgeoisie moyenne, elles fréquentaient les écoles publiques. Tite-Live, dans un récit célèbre, montre une jeune fille déjà grande, déjà fiancée, se rendant à l'une des écoles du Forum (1). Mais rien ne fait penser qu'il y ait eu des écoles distinctes selon les sexes. Des textes précis nous parlent, au contraire, d'écoles mixtes. Martial montre « les grandes filles et les braves garçons » prenant ensemble en haine le livre que le maître leur lit d'une voix rauque (2); ailleurs, ce n'est plus le livre, c'est le maître même, le maître à la main trop dure, qui est « détesté à la fois par les garçons et les filles (3) ». Du maître seul il est toujours question : je ne crois pas me tromper en affirmant qu'aucun texte romain ne parle d'institutrice ou de maîtresse d'école. Dans la maison, c'est le précepteur ou le pédagogue; dans les classes publiques, c'est le *magister* qui instruit les jeunes filles (4). La femme n'a aucune part dans l'éducation des femmes.

La même éducation pour les deux sexes, au besoin la coéducation, à cela tendent les mœurs modernes,

(1) Tite-Live, III, 41,

(2) Martial, VIII, 3.

(3) *Ibid.*, IX, 69.

(4) Pline, *Ep.*, V, 16.

suivant plus ou moins docilement le courant d'idées tracé par le mouvement féministe. Mais cela n'est autre chose qu'un retour aux mœurs antiques. Il y a plus de vingt ans, un historien de grand talent, M. Boissier, le prévoyait déjà; et il s'y résignait, ce me semble, sans trop de peines. « Il ne faut pas, écrivait-il, en 1874, dans un des meilleurs chapitres de son livre sur la *Religion romaine*, être un grand prophète pour prévoir que, la situation des deux sexes devenant de plus en plus semblable, l'éducation des femmes se rapprochera tous les jours de celle des hommes, et qu'on reviendra, dans une certaine mesure, à l'idéal que les Romains se faisaient de la mère de famille. »

Mais cet idéal pourrait mener loin. Dans les sociétés où la religion et les mœurs sont en décadence, l'émancipation de la femme a parfois des conséquences inattendues. On put le constater à Rome, même dans le domaine de la politique. L'Empire vit à la fois l'affaiblissement des liens de famille et l'influence croissante des femmes sur les affaires publiques. Livie est très puissante sur Auguste; par un privilège inouï jusqu'à ce jour, elle se voit, ainsi que sa sœur Octavie, investie de l'inviolabilité tribunitienne. Sous Tibère, la première Agrippine sera comme le centre de l'opposition; sous Claude, la seconde Agrippine sera comme le centre du gouvernement, et prolongera son pouvoir durant toute la jeunesse de Néron. Au temps des Antonins, le niveau de la moralité publique remonte : on voit alors décliner l'influence féminine; aucune femme ne dirige les affaires, de Trajan à Marc-Aurèle. Mais, sous Commode, la favorite Marcia sera représen-

tée sur les monnaies avec les attributs de la déesse Rome. Au troisième siècle se succèdent des empereurs sans traditions et sans naissance, aventuriers intelligents parfois, souvent parvenus sans valeur intellectuelle ou morale. C'est l'époque par excellence du règne des femmes. Pendant quinze ans, des princesses syriennes dominent le monde romain. Des deux nièces de Julia Domna, l'une, Sohémias, fait empereur l'ignoble Élagabale; l'autre, Mammée, gouverne avec l'honnête Alexandre Sévère. A l'époque des « trente tyrans », quant tout s'abîme dans l'anarchie, deux femmes encore émergent du chaos et règnent, l'une sur l'Orient, l'autre sur l'Occident, toutes les deux commandant les soldats et portant le casque : à Palmyre, Zénobie; en Gaule, Victorina, « la mère des armées, » que ses médailles appellent aussi « l'empereur ». Au siècle suivant, l'autorité des femmes cesse tout à coup. On ne leur voit aucune influence sur Dioclétien, Galère, Maximin, princes cruels, mais intelligents et énergiques. Quand, avec Constantin, l'Église aura triomphé, leur règne politique sera pour longtemps fini; dans la détresse de l'Empire, on verra les princes et les peuples se tourner vers des hommes qui s'appellent Ambroise ou Basile : les femmes, ramenées à leur rôle naturel, n'auront plus d'autre influence que celle de la prière, de la tendresse et de la vertu.

Les femmes n'ont pas seulement, aux trois premiers siècles de notre ère, une action très grande sur la politique et le gouvernement : dans les provinces, dans les villes, elles se mêlent quelquefois assidûment à la vie administrative. Elles n'ont pas encore reçu le

droit de vote; mais, si elles ne votent pas, elles font voter, et ne craignent pas de mettre leur nom au bas des affiches électorales pour recommander leurs candidats. Les murailles si éloquentes de Pompéi nous en offrent plus d'un exemple. Aussi, par reconnaissance pour les présents dont quelques-unes d'entre elles comblent les cités, pour les monuments qu'elles élèvent, pour les jeux qu'elles donnent, le suffrage des magistrats ou des citoyens leur décerne-t-il, à son tour, de nombreux honneurs. Des matrones sont déclarées patronne de la corporation, patronne de la cité, mère de la colonie (1). Le sénat d'une ville d'Italie rend, en l'honneur d'une prêtresse de Vénus, un décret où il est dit « que les sénateurs sont unanimes à lui donner le titre de protectrice de la ville; qu'il faut obtenir de sa bonté qu'elle veuille bien l'accepter, recevoir chacun des citoyens en particulier, et la république en général, dans la clientèle de sa maison; en toute circonstance la défendre et la protéger par sa puissante intervention; et qu'enfin on lui demandera d'accepter une table d'airain où sera gravé le décret qu'on vient de rendre, et qui lui sera remise par les magistrats de la ville et les premiers du sénat (2). » Dans une ville africaine, on semble avoir été plus loin encore : ce n'est pas seulement un titre honorifique, c'est la magistrature active de la cité, le duumvirat, qui est décernée à une femme (3). Aux îles Baléares, une femme est dite « avoir rempli toutes les charges et

(1) Orelli, *Inscript.*, 4036; Wilmanns, *Exempla inscript.*, 979, 2122.

(2) Wilmanns, 2856.

(3) Renier, *Inscr. de l'Algérie*, 3914.

reçu tous les honneurs de l'île (1). » On voit, dans plusieurs inscriptions municipales, une tendance à donner aux femmes d'un certain rang une place à part (2) : il est une fois question de « la curie des femmes (3) ». Comme le dit encore M. Boissier, « sous l'Empire romain, les femmes s'approchaient plus de la vie publique qu'il ne leur est permis de le faire aujourd'hui (4) ».

Cette phrase est vraie pour la France; elle ne l'est pas pour l'Amérique, pour l'Australie ou même pour l'Angleterre. Cependant, jusque dans les pays aujourd'hui les plus avancés, l'influence féminine est loin d'être encore, à certains points de vue, égale à ce qu'elle fut dans le monde romain. Le paganisme y avait donné à la femme un rôle religieux qui n'a pas d'équivalent dans les sociétés moderne. Elles fut prêtresses de tous les dieux. A Rome, les flaminiques, sous leur bonnet de poupre, marchent les égales des flamines, coiffés de la mitre étrusque. En province, d'innombrables inscriptions nous font connaître les noms de prêtresses appartenant à la meilleure bourgeoisie municipale, nommées par décret des décurions, honorées d'inscriptions ou de statues. Les unes sont vouées au culte des grands dieux du panthéon gréco-romain, les autres au culte de la famille impériale, et spécialement des impératrices divinisées. Quelques-unes portent le titre de prêtresse de la province, de

(1) *Corpus inscr. lat.*, t. II, 3712.

(2) Wilmanns, 1788, 2080 d, 2624.

(3) Wilmanns, 1771.

(4) Boissier, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 229.

prêtresse du municipale, de prêtresse publique, de grande prêtresse, de flaminique perpétuelle (1). A côté de ce culte officiel apparaissent d'autres religions où la femme joue un rôle plus grand encore. Elles sont venues de l'Orient, importées d'Égypte ou d'Asie : au temps de l'Empire, elle prennent une immense influence sur les âmes païennes. Isis a de bonne heure ses prêtresses et ses initiées : comme elle impose plus de pratiques rituelles que de règles de morale, on compte parmi les adeptes les plus ferventes de son culte et de ses mystères de belles pécheresses, assurément non repentantes : Délie, la maîtresse de Tibulle; Cynthie, la maîtresse de Properce; Corinne, aimée par Ovide. Au quatrième siècle, les cultes les plus orgiastiques et les plus ténébreux de l'Orient, celui de Cybèle, celui de Bellone, celui d'Hécate, recrutent leurs ministres parmi les femmes de la plus haute aristocratie. Elles partagent à cette époque avec leurs maris l'influence religieuse, et s'associent à eux pour opposer le mysticisme païen aux progrès du christianisme. Rien de plus curieux, à ce point de vue, que la double épitaphe de deux époux contemporains de Théodose, Vettius Agorius Prætextatus et sa femme Aconia Fabia Paulina. Lui est pontife de Vesta, pontife du soleil, quindécemvir, augure, taurobolié, curiale, néocore, hiérophante, père des sacrifices. Elle « a été consacrée, dans Éleusis, au dieu Bacchus, à Cérès et à Cora; consacrée, dans Léerne, au dieu Liber, à Cérès et à Cora; consacrée, dans

(1) Wilmanns, 682, 683, 689, 746, 748, 1631, 1889, 1907, 1918, 1928, 1929, 1930, 1931, 1932, 2036, 2049, 2122, 2311, 2315, 2326, 2347, 2363, 2374 b, 2466, 2856.

Égine, aux déesses; » elle est « tauroboliée, isiaque, hiérophante; » elle a appris « le triple secret d'Hécate (1) ». En lisant l'épithaphe de ce ménage sacerdotal, on se croit transporté dans une sorte de franc-maçonnerie païenne. C'est que, à la fin du quatrième siècle, les temples de Cybèle, les autels de Mithra, étaient devenus des espèces de loges maçonniques : les dernières païennes de Rome y tenaient, on le voit, une large place.

Au point de vue religieux, le féminisme moderne ne suivra vraisemblablement pas les exemples de l'antiquité. Ce n'est pas le personnel féminin de l'Armée du salut, malgré la bonne foi touchante de quelques-unes de ses naïves adeptes, qui rivalisera jamais avec les majestueuses ou séduisantes prêtresses du monde romain. Il y a, paraît-il, de jeunes « pasteuses » à Chicago; il n'est pas probable que cette excentricité religieuse, renouvelée des sectes gnostique et montaniste, fasse fortune en dehors du Far-West. La note dominante du mouvement féministe, au moins en France, est plutôt l'irréligion, le laïcisme à outrance, la libre pensée, avec ce qu'elle a de desséchant pour le cœur des femmes. N'oublions pas que l'initiatrice du féminisme dans notre pays, Maria Deraismes, a présidé, en 1881, le premier congrès anticlérical. Cependant s'il est un point où, malgré l'abîme qui les sépare en apparence, la libre pensée rejoigne aisément le mysticisme trouble des anciennes religions orientales, c'est le terrain des mœurs. Il y a, certes, de très

(1) *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1778, 1779, 1780.

honnêtes femmes engagées dans le mouvement féministe : il y en a beaucoup à l'étranger ; il y en a même en France. Mais, en dépit de leurs efforts, le mouvement se tourne et se tournera chaque jour davantage vers l'assimilation en toutes choses de l'homme et de la femme. Et quand on sait quelle licence, dès qu'il est affranchi du frein religieux, l'homme se donne trop aisément, on devine les pentes où glissera la femme émancipée, dès qu'elle se sera faite semblable à lui. Déjà certaines adeptes fort avancées du féminisme se plaignent des égards traditionnels que la courtoisie française a pour les femmes : c'est, disent-elles, un reste de servitude. Elles aiment qu'on leur manque de respect. Elles veulent être traitées en hommes. Les conséquences morales de cette attitude, c'est encore l'antiquité romaine qui les montrera.

Certes, dans sa sixième satire, Juvénal a dit bien du mal de ses contemporaines. Il a généralisé bien des exceptions. Mais que de mots profonds, révélateurs, on y rencontre ! Voyez cette matrone. Elle a secoué le joug, elle est devenue l'égal de l'homme. Elle vit dans la maison en camarade de son mari : *Vivit tanquam vicina mariti*. Et si celui-ci s'indigne d'une violation de la foi conjugale, elle le regarde dédaigneusement en disant : « Nous sommes convenus que tu feras ce que tu voudras ; je puis me donner même licence ; en vain crieras-tu, invoqueras-tu le ciel et la terre ; je suis homme comme toi (1). » *Homo sum*, voilà le dernier mot du féminisme romain ; il dit le

(1) Juvénal, VI, 281-284, 509.

naufnage de la grâce, de la retenue, de la pudeur, de la vertu, de la tendresse féminines; il explique ce cas pathologique, observé par les moralistes romains, de maladies jusque-là réservées aux hommes et s'abattant maintenant sur les femmes (1); il explique surtout ces aberrations étranges qui conduisaient des « femmes illustres » à lutter publiquement dans le cirque contre les bêtes féroces, à provoquer les hommes au pugilat, frottées d'huile comme des athlètes, à revêtir l'armure des gladiateurs pour se battre contre eux dans l'amphithéâtre (2).

II

Un récent historien des mœurs païennes n'a pas eu tort de dire que jamais peut-être, sinon dans l'Amérique contemporaine, les femmes de la haute société ne furent aussi libres que dans l'Empire romain du troisième siècle (3). Il semble qu'à cette époque, toute hiérarchie sociale et familiale se serait facilement renversée, si les anciennes mœurs n'avaient apporté quelque résistance. Tout, heureusement, n'était pas détruit de la famille antique. Dans beaucoup de milieux se conservaient les idées et les coutumes traditionnelles. Pendant que quelques femmes menaient leurs maris ou menaient le monde, il restait dans les régions moyen-

(1) Senèque, *Ep.* 95.

(2) Tacite, *Ann.*, XV, 32; Suétone, *Domit.*, 4; Sénèque, *Ep.* 95; Stace, *Sylv.*, I, 6, 53; Juvénal, I, 23; VI, 247; Martial, *De Spect.*, V, 14; *Epigr.*, VII, 67; Dion Cassius, LXXV, 16.

(3) Jean Réville, *la Religion romaine sous les Sévères*, p. 491.

nes assez de ménages imbus des vieux sentiments et des vieilles habitudes pour que la société romaine pût encore se tenir debout. Mais de ceux-là, ce n'est généralement pas aux historiens ou aux poètes qu'il faut demander la connaissance : quelques lignes épelées sur les marbres funéraires nous renseigneront plus sûrement.

Sans doute, il faut se défier de la littérature d'épithaphes. A Rome, cependant, elle était beaucoup plus abondante et plus expressive qu'on ne la rencontre chez nous. Les Romains possédaient l'art, que nous avons perdu, de faire parler la pierre. Peut-être parce qu'ils manquaient des immenses ressources de publicité dont nous disposons, ils lui confiaient beaucoup de choses. La lecture de leurs inscriptions sépulcrales est, à cause de cela, très instructive. Quand elles parlent d'un grand personnage, elles nous donnent de précieux détails sur la vie politique ou l'organisation administrative du monde romain ; quand elles parlent simplement d'un époux, d'une épouse, d'un père ou d'une mère de famille, d'un enfant, il arrive souvent que de la pierre jaillit un mot plein d'âme, un cri du cœur, un éloge naïf, l'expression spontanée d'une douleur qui n'a rien de convenu ou de banal. Certes, il se peut que toutes les femmes qualifiées dans leurs épithaphes d'incomparable, de très chaste, très pure, très pieuse, bonne, douce, fidèle, n'aient pas mérité de telles louanges ; il est possible que l'épithète « très sainte », donnée à plusieurs d'entre elles, soit exagérée, et qu'il y ait bien de l'oubli dans le témoignage que beaucoup d'époux se donnent réciproquement d'avoir vécu ensemble sans que la paix ait été jamais troublée, « sans

aucune lésion d'âme ». Mais il est impossible aussi que tout soit faux dans ces éloges si nombreux, et dans les marques de regrets qui les accompagnent. Et l'on a le droit de conclure que la société romaine possédait encore de bons ménages, où les rôles n'étaient point renversés, où régnait un amour sincère.

Cependant, ces épitaphes nous font aussi d'autres révélations. Quant on contemple dans les inscriptions l'image souvent noble et touchante de la païenne, on découvre que son horizon est presque toujours borné aux choses de la vie présente. La dédicace aux dieux mânes, c'est-à-dire aux âmes des défunts, gravée sur un grand nombre de tombes n'est qu'une vaine formule. « Que les mânes existent, c'est ce que les enfants eux-mêmes ne croient plus, » écrit Juvénal. « Si les mânes ont quelque sentiment, » « s'il y a vraiment des mânes, » ces correctifs se lisent, en effet, dans les inscriptions funéraires. En résumé, dans l'immense littérature des épitaphes, qui est l'expression spontanée des croyances populaires, jamais ou presque jamais ne se rencontre l'affirmation claire, nette, précise d'une autre vie. Si l'on ajoute à cela que le paganisme, qui n'avait ni prédication ni catéchisme, qui consistait uniquement en cérémonies, ne donnait aucune leçon de dogme ou de morale, on ne s'étonnera pas que, dans l'esprit des meilleurs mêmes parmi ses adeptes, chez ces Romains dont nous avons lu avec sympathie l'éloge funèbre, il reste toujours sur les questions concernant le devoir, le bien ou le mal moral, la nature même des liens de famille, quelque chose d'incertain, de flottant ou de vague.

C'est par là que la Romaine sensée, aimante, vertueuse, gardienne du foyer, se rapproche, à son insu, de la Romaine émancipée en laquelle nos féministes modernes salueront à bon droit une ancêtre. Quoi de plus noble que le mariage romain? Les textes juridiques en ont donné d'admirables définitions, qui semblent déjà presque chrétiennes. C'est l'union absolue de deux existences et de deux cœurs, la participation commune aux choses divines et humaines (1). « Là où tu seras Caius, je serai Caia, » dit le rituel antique. La religion préside à l'union des époux : « Il n'est pas permis de se marier sans prier les dieux (2). » Cependant, à y regarder de près, on devine que la statue, si austère et si belle, a des pieds d'argile. La solidité est apparente, mais la base est fragile, et se brisera au moindre choc.

Sans doute on hésite à prendre à la lettre ce que dit Sénèque de ces Romaines qui, chaque année, dénouaient leur union par le divorce, et comptaient le nombre de leurs maris par celui des consuls. Au trait que rapporte Juvénal, de cette femme qui, en cinq ans, épousa huit maris, « chose digne d'être inscrite dans son épitaphe (3), » *titulo res digna sepulcri*, on opposera précisément tant d'épithètes que nous avons lues, et qui célébrent la concorde des époux, non après quel-

(1) *Digeste*, XXIII, II, 1.

(2) Servius, sur *Énéide*, III, 136.

(3) Juvénal, VI, 229-230. — Malgré son invraisemblance, le fait est croyable. En ceci encore, la Rome païenne n'aura fait que devancer la libre Amérique. Ne signale-t-on pas, dans le Massachusetts, une mistress Loodie, qui, à quarante-deux ans, avait déjà divorcé vingt-huit fois? (Voir Glasson, dans la *Réforme sociale*, 16 décembre 1895, p. 868.)

ques mois, mais après dix, vingt, quelquefois cinquante ou soixante années. Martial lui-même, qui conte sur ses contemporaines tant de vilaines histoires, a fait en vers l'épithaphe de deux femmes dont l'une donna à son époux cinq garçons et cinq filles; dont l'autre mourut le même jour que son mari, après cinquante ans de la plus étroite union (1). Il y avait donc des mariages très solides : on pourrait citer, dans la plus haute aristocratie de Rome, d'illustres stoïciens dont la vie conjugale fut admirable. Cependant les exemples donnés par quelques-uns des plus célèbres et des meilleurs entre les Romains laissent singulièrement rêveur. Quand la fille de Cicéron mourut, à trente-trois ans, elle avait eu trois maris, « tous gens de qualité (2), » dit le philosophe avec une complaisance qui fait songer au *Bourgeois gentilhomme*. Cicéron lui-même était marié depuis trente ans, et il en avait soixante-trois, lorsqu'il divorça pour épouser sa pupille, qui était fort riche, et de laquelle il se sépara bientôt par un nouveau divorce. Brutus divorça pour épouser la fille de Caton. Caton, divorcé une première fois, avait fini par épouser une femme excellente, appelée Marcia : après de longues années d'une union sans nuages, il divorça encore, pour la laisser libre d'épouser le célèbre orateur Hortensius : Hortensius étant mort, après avoir fait Marcia son héritière, Caton l'épousa de nouveau. Dante, qui place miséricordieusement Caton en purgatoire, le montre, dans un très beau passage de la *Divine Comédie*, toujours épris de

(1) Martial, X, 63, 71.

(2) *Primariis juvenibus nuptam.*

sa chère Marcia : il faut avouer que ce grand homme avait une façon particulière d'aimer.

Mais voici une anecdote meilleure. On trouve, dans l'histoire du dévouement conjugal, peu d'exemples aussi touchants que celui qu'a donné une Romaine, contemporaine des proscriptions qui précédèrent l'établissement de l'Empire. Elle s'appelait Turria. Son mari, le consul Lucretius Vespillo, avait été condamné à mort. Elle va se jeter aux pieds d'Octave, pour obtenir sa grâce. Repoussée, frappée même, au point d'avoir le corps couvert de blessures, elle supplie avec tant de larmes, qu'elle arrache enfin au triumvir la grâce de son mari. Plus tard, à force de prières, elle obtient que les biens confisqués lui soient rendus. Mais son dévouement va plus loin. Elle remarque un nuage sur le front de Vespillo. Celui-ci se désole de n'avoir pas d'enfants. La bonne Turria veut se sacrifier encore. Elle le supplie de se séparer d'elle par le divorce. Une autre union pourra lui donner des descendants : mais elle, lui laissant ses biens, veillera sur sa famille, sera pour ses enfants une seconde mère, et pour lui la plus dévouée des sœurs. Vespillo paraît avoir refusé ce dévouement extraordinaire : c'est dans l'oraison funèbre de sa femme, prononcée par lui-même, et gravée ensuite sur le marbre (1), qu'il nous fait connaître cette double preuve de la tendresse désintéressée dont pouvait être animée une Romaine, mais aussi de la fragilité du mariage romain.

(1) Orelli, 4859.

III

Hélas ! ne revenons-nous pas à ce temps ? Les féministes en préconisant l'union libre, la loi française en rétablissant le divorce, la jurisprudence en aplanissant devant lui tous les obstacles (1), ne nous ramènent-ils pas avec une vitesse effrayante aux mœurs païennes et à la Rome de la décadence ? Un seul espoir, peut-être, reste à ceux qui refusent de se résigner à ce triste sort. La décadence romaine a vu se dresser devant elle une force douce, patiente, inflexible, qui lui a d'abord barré la route, puis l'a ramenée résolument en arrière et, du mélange des anciennes mœurs avec des principes nouveaux, a créé ce fond social et moral sur lequel nous vivons depuis des siècles. La même force, qui est le christianisme, est seule en état, aujourd'hui, de lutter contre cette revanche des plus mauvaises mœurs païennes, déguisée sous le nom de féminisme, à laquelle les esprits prévoyants assistent avec inquiétude. Ce qu'elle fit aux premiers siècles de notre ère, rien ne l'empêche de le faire encore. La tâche n'est pas plus difficile, sans doute, car s'il y a plus à conserver ou à défendre, il y a moins à conquérir. Aussi, après avoir vu la femme telle que l'ont

(1) Sur cette tendance des tribunaux, voyez l'article déjà cité de M. Glasson, *Réforme sociale*, 16 décembre 1895, p. 869. — Le 30 mai 1896, la 4^e chambre du tribunal civil de la Seine a prononcé en une seule audience 121 divorces.

montrée les documents de la décadence romaine, et entrevu la femme telle que l'annoncent ou la préparent de dangereux réformateurs, ne sera-t-il pas sans utilité d'arrêter nos regards sur la chrétienne des premiers siècles, et en elle sur la chrétienne de tous les temps, car c'est autour de ce type pur et sacré que se livre maintenant le combat.

Sans doute, il ne faut rien exagérer. De même que dans la société dont Juvénal, Martial, Tacite ou Suétone ont remué les boues, il y avait beaucoup d'honnêtes femmes, de même parmi les Romaines converties au christianisme, toutes ne furent pas des saintes. Les Pères de l'Église les ont quelquefois rudement flagellées. Mais celles qui demeurent fidèles à leur baptême laissent voir un élan, une ardeur, une sérénité, dont rien ne donne l'idée en dehors du monde chrétien. On sent que la foi en l'immortalité éclaire leurs pensées, et qu'une discipline inflexible dirige leurs actions. A leur langage, à leur démarche, à leur attitude, on reconnaît qu'elles ont reçu de leur religion ce que le paganisme refusait aux meilleurs de ses adptes : une foi et une morale. Il semble même que de ces certitudes de l'esprit et du cœur quelque chose se reflète sur les traits, comme la lumière intérieure transparaît à travers les parois de la lampe d'albâtre. L'un des plus dangereux sophistes de notre temps, mais grand artiste à ses heures, et qui eut parfois d'étonnantes intuitions historiques, M. Renan, l'a remarqué : il trouve chez les premiers chrétiens (chez les chrétiennes plus encore) « quelque chose de fin, de délicat et de poli, un air innocent et tranquille, une pro-

fonde et attachante gaieté (1). On les reconnaissait rien qu'à leur air. Ils avaient en quelque sorte de bonnes figures, des figures à part, empreintes d'un calme n'excluant pas le sourire d'un aimable contentement. Cela faisait un contraste sensible avec l'allure dégagée des païens, qui devaient souvent manquer de distinction et de retenue (2). L'attitude modeste que l'Église catholique imposa toujours aux femmes fut la cause de leur anoblissement (3). » Bonnes figures, calme, sourire, retenue, modestie de l'attitude, distinction même, on retrouve tous ces traits dans les figures de femmes en prière peintes aux Catacombes, et dont plusieurs sont des portraits.

Mais ces traits eux-mêmes valent surtout comme indices de la transformation intérieure. Celle-ci se manifeste par l'apparition de vertus nouvelles, d'une surtout, que l'antiquité païenne ne connaissait pas, dont le nom même, avec ce sens, est nouveau. On est presque effrayé de l'humilité des premiers chrétiens. Elle se traduit de mille manières, qui offensent parfois notre délicatesse. Ne voit-on pas quelques-uns d'entre eux prendre des noms injurieux, bas, presque dégoûtants, comme protestation contre l'orgueil antique? Un autre sentiment ne peut expliquer le choix de certains vocables, qui se lisent sur d'assez nombreuses tombes chrétiennes. Des femmes elles-mêmes se plaisent à dérouter ainsi les habitudes mondaines; il y en a qui s'appellent volontairement : Fétide, Mé-

(1) Renan, *Saint Paul*, p. 437.

(2) Renan, *Marc Aurèle*, p. 357.

(3) *Ibid.*, p. 116.

chante, Basse, Fugitive, Rejetée, Fumier (1). Heureusement, d'autres ont cherché ailleurs des noms propres à exprimer le changement qui s'est fait dans les âmes. Ainsi nous apparaissent des groupes charmants de mères et de filles, qui s'appellent, soit en latin, soit en grec, Sagesse, Foi, Espérance et Charité; d'autres qui choisissent le nom d'Irène, qui, en grec, signifie Paix; celui d'Agapé, qui veut dire Amour; ou, pour exprimer la pureté de leur âme, prennent le nom gracieux de Neige, Chionia; d'autres encore qui, voulant signifier leur récente illumination par le baptême, s'appellent Lucie, Lucine, dérivées de Lumière; sous cette appellation baptismale paraît s'être cachée l'une des plus grandes dames de Rome au premier siècle de notre ère, Pomponia Græcina, femme du conquérant de la Bretagne. Mais on ne peut s'empêcher de remarquer avant tout cette explosion presque excessive d'humilité que j'ai signalée d'abord. Elle n'est pas seulement une forme plus ou moins bizarre de dévotion personnelle : elle a une portée sociale, et est comme le signe d'une révolution future.

Il ne faut pas croire, en effet, qu'en devenant chrétiennes, les Romaines converties l'aient été pour elles seules. Quelques-unes au moins, parmi les plus intelligentes ou les plus ferventes, ont le sentiment d'un mouvement à poursuivre, d'un devoir extérieur à remplir. S'il y a un bon féminisme, s'il y a un féminisme chrétien, il fut surtout alors. Inspirée par lui, une autre manifestation d'humilité donne à la première son vé-

(1) Voir Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Introduction, p. ci.

ritable sens. L'orgueil est, à un double point de vue, le vice du monde païen. Non seulement il exalte l'individu au-dessus de toute vérité et de toute raison, mais encore il immole à quelques privilégiés toute une population de sacrifiés. Ce sont d'abord les humbles, les petits, les pauvres, si méprisés que la loi elle-même punit leurs fautes de châtimens autres que ceux qu'elle réserve aux nobles et aux riches; mais ce sont surtout les esclaves, ces êtres qui ne s'appartiennent pas, qui sont mis hors la loi, qui n'ont ni état civil, ni religion, ni famille, ni volonté, et en qui la nature humaine est pliée à l'état d'animal ou de meuble. Sans doute, les esclaves sont victimes de l'égoïsme, de l'intérêt, de la sensualité; mais ils sont, plus encore peut-être, victimes de l'orgueil. Si l'on se permet contre eux des cruautés parfois épouvantables, c'est parce que l'habitude les a fait considérer comme en dehors ou au-dessous de l'humanité. *O demens! ita servus homo est?* Ce mot est d'une femme; parmi les femmes, celles qui ont le plus secoué la retenue et la modestie des mœurs antiques sont aussi les plus barbares pour les malheureux qui les servent. La Romaine que Juvénal montre faisant mettre un esclave en croix, et déclarant qu'un esclave n'est pas un homme, est la même qu'il nous montre commandant à son mari, *impera ergo viro*, et bientôt le répudiant (1). Quelle que soit la forme adoptée, la protestation du christianisme contre l'orgueil antique est en même temps une protestation contre une des pires consé-

(1) Juvénal, VI, 219-226.

quences de cet orgueil, l'esclavage. Des chrétiennes le disent hautement. On en voit, de naissance libre, même de haute origine, prendre volontairement le nom ou les allures d'esclave. Les Actes des martyrs en donnent plus d'un exemple.

Celui-ci paraîtra assez curieux. Il vient d'une chrétienne en qui les dames qui, de nos jours, pour la plus grande gloire du mouvement féministe, font des conférences ou des discours, pourraient saluer une ancêtre, si elles osaient se mettre sous un patronage aussi clérical. D'après ses Actes, publiés par les Bollan-distes et résumés éloquemment par Montalembert (1), Febronia, qui avait embrassé la vie monastique, était une personne de vingt-cinq ans, célèbre à la fois par sa beauté, l'austérité de sa vie et l'étendue de sa science. Tous les vendredis, elle faisait une leçon aux dames de Nisibe; mais, pour ménager sa modestie, un voile était tendu devant elle pendant qu'elle parlait, de sorte que, rapporte son biographe, depuis son enfance, non seulement aucun homme, mais aucune femme du monde ne pouvait se vanter d'avoir vu son visage. Peut-être ce détail paraîtra-t-il aujourd'hui suranné. Quoi qu'il en soit, traduite comme chrétienne devant un magistrat persécuteur, la belle et pieuse conférencière subit l'interrogatoire accoutumé. Une des premières demandes imposées par la loi était relative à la condition sociale. « Jeune fille, lui dit le juge, es-tu libre ou esclave? » Elle répondit hardiment : « Es-

(1) *Acta Sanctorum*, juin, t. v, p. 19. — Montalembert, *Moines d'Occident*, t. I, p. 51.

clave. — Esclave de qui? » demanda le juge étonné. « Du Christ, » reprit Febronia.

Plus éloquent encore, à ce point de vue, est l'interrogatoire de sainte Agathe, appartenant à l'une des meilleures familles de Sicile. « Quelle est ta condition? — Je suis de condition libre et de naissance noble, toute ma parenté en fait foi. — Si tu es d'une si noble et si illustre naissance, pourquoi mènes-tu la vie basse d'une esclave? — Je suis servante du Christ, et par là de condition servile. — Si tu étais vraiment d'une famille noble, tu ne t'humilierais pas jusqu'à prendre le titre d'esclave. — La véritable noblesse est d'être l'esclave du Christ, » répond Agathe (1). Il nous semble surprendre dans son accent un mélange d'humilité et de dédain, qui ne messied pas sur des lèvres de patriennne.

N'allons pas croire, en effet, que si elles oublièrent quelquefois leur rang par vertu, les chrétiennes de grande naissance ne savaient pas s'en souvenir quand l'occasion le demandait. Voyez sainte Cécile. C'est la généreuse bienfaitrice que les pauvres adorent et qui converse familièrement avec eux; c'est la jeune femme charmante, dont les entretiens ont converti son mari et son beau-frère; c'est l'âme exquise qui répand autour d'elle, selon le mot prêté à l'un des siens, une odeur de lis et de roses; mais c'est aussi la grande dame portant avec majesté les robes tissées d'or que l'on a retrouvées dans son tombeau; c'est la descendante d'une des premières familles de Rome, ayant derrière elle une lon-

(1) *Acta SS.*, février, t. I, p. 621.

gue lignée de sénateurs et de consuls. Aussi est-ce avec une fierté calme et méprisante qu'elle répond aux interrogations du préfet persécuteur. On sent qu'elle se considère comme étant au moins son égale et qu'elle ne se prive pas de le lui faire voir. « Quel est ton nom? — Cécile. — De quelle condition es-tu? — De naissance libre, de famille noble, de race sénatoriale. — C'est sur ta religion que je t'interroge. — Ton interrogatoire a été maladroitement commencé, si pour une seule question tu prétends obtenir deux réponses. — D'où prends-tu l'assurance de me répondre ainsi? — D'une bonne conscience et d'une foi sincère (1). » Mais là où la grande dame disparaît, c'est dans les rapports avec les humbles. Ce sont souvent ceux ou celles qui se tiennent le plus fièrement devant les grands de la terre, qui sont les plus enclins à s'abaisser ensuite vers les petits. Voici une autre chrétienne, une provinciale, celle-là, qui n'a pas, sans doute, la haute origine de Cécile, mais qui appartient à la meilleure bourgeoisie de l'Afrique romaine, sainte Perpétue. Elle est, dit un récit contemporain, « bien née, bien élevée et bien mariée ». C'est de plus un écrivain, car elle a laissé des Mémoires de sa captivité qui sont un des monuments les plus authentiques et les plus vivants de l'antiquité chrétienne (2). C'est encore une âme sereine et gaie, qui saura rire et même railler jusque dans le cachot, jusqu'à la veille du supplice. Mais c'est surtout une chrétienne à la pensée nette et droite, qui a com-

(1) De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. xxxv.

(2) Voir Armitage Robinson, *The Passion of S. Perpetua*, Cambridge, 1891.

pris ce qu'ont de faux, de contraire à la religion et à la nature, ces barrières sociales que l'égoïsme païen a élevées. Sans doute, ce n'est pas elle qui se laisserait, comme telle de ses contemporaines ou des nôtres, traiter en camarade : elle inspire tant de respect, que son père, quoique païen, ne l'appelle que « madame ma fille », et son frère que « madame ma sœur » ; mais en même temps elle se fait toute humble avec les humbles. Jetée en prison pour la foi, elle y trouve une autre jeune femme, l'esclave Félicité. Elles avaient reçu ensemble, du même catéchiste, l'enseignement évangélique ; prisonnières, elles se mettent à vivre comme deux sœurs ; et quand, dans l'amphithéâtre de Carthage, elles seront exposées aux bêtes, toutes deux, la matrone et la servante, s'avanceront en se donnant la main.

Pourquoi, à côté de la vaillante et rieuse Perpétue, n'ai-je pas le loisir d'esquisser la pâle et touchante figure de sa petite compagne ? et pourquoi ne puis-je raconter en détail l'histoire de tant de pauvres filles qui, accoutumées dès l'enfance aux plus dégradantes soumissions, trouvèrent dans leur foi nouvelle le courage de dire non ? L'histoire des esclaves apprenant tout à coup à désobéir aux hommes pour obéir à Dieu, se refaisant par le martyre une conscience, une pudeur, une liberté, se lavant par la mort de toutes les hontes et de toutes les souillures de la servitude, quel beau poème, si l'on pouvait le dérouler strophe par strophe ! Mais je n'écris pas ici l'histoire de l'esclavage (1) ; je n'essaye même pas d'ajouter un chapitre

(1) On me permettra de renvoyer à mon livre sur *les Esclaves chrétiens*, l. II, ch. III : « Les esclaves martyrs ».

qui manque au livre de Legouvé : l'*Histoire morale des femmes*. Je veux seulement rappeler d'un mot comment le christianisme, par le seul effet de doctrines meilleures et de vertus nouvelles, remit peu à peu la société sur ses véritables bases ; comment les femmes, sans distinction d'origine ou de condition, reçurent de lui des droits, une dignité, qu'à beaucoup d'elles refusait la civilisation antique ; et comment s'il y eut jamais, pour employer ce mot barbare, un vrai et salutaire féminisme, ce fut dans ces premiers siècles si agités, si féconds, si beaux. Des femmes se montrèrent vraiment alors les égales des hommes, non en brisant la hiérarchie sociale ou familiale, mais en prenant vis-à-vis du danger, de l'apostasie, de la mort, une attitude héroïquement virile. Quand, dans l'amphithéâtre de Lyon, une créature petite, chétive, l'esclave Blandine, meurt pour le Christ, c'est après avoir vu expirer l'un après l'autre tous ses compagnons, les avoir animés de ses paroles, couvés de ses regards comme une mère, puis avoir bravé en souriant de telles tortures que, dans la foule qui descendait des gradins ou s'écoulait bruyamment par les vomitoires, on n'entendait que ces paroles : « Jamais femme, parmi nous, n'a supporté de si nombreux et si cruels tourments (1) ! »

Parmi les chrétiennes de cet âge héroïque, qui ont affirmé par le martyre leur liberté morale, il y aurait bien d'autres figures à esquisser, des mères sublimes montrant, selon un mot des Livres saints, « une âme d'homme dans une pensée féminine, » de toutes jeunes

(1) Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, 1, 56.

filles d'une intrépidité rare et d'une grâce quelquefois charmante. Il y aurait surtout à citer d'admirables épouses. C'est ici peut-être que le plus complètement éclate la supériorité de la femme chrétienne. Le mariage apparaît avec une solidité, par conséquent une dignité que le monde antique ne connaissait pas. Cette base essentielle de la famille a été complètement restaurée. Elle a reçu de la religion nouvelle quelque chose d'inébranlable et d'indestructible. Par la prohibition du divorce, le sceau de l'éternité a été posé sur l'union conjugale. En même temps, les inégalités blessantes que la législation antique avait mises entre les époux, et que les législations modernes n'ont pas toutes effacées, disparaissent de la famille chrétienne. Si bien que, quand, aujourd'hui, les féministes réclament contre ce qu'ils appellent « la loi de l'homme, » ils ne font, sans le savoir ou sans vouloir l'avouer, que demander un retour à la loi de Dieu, à la constitution de la société conjugale telle qu'elle sortit, régénérée, des mains de l'Église primitive.

Cette constitution peut se résumer d'un mot : la subordination dans la hiérarchie, mais l'égalité dans le devoir. L'homme est le chef de la femme, selon la parole de saint Paul ; mais il est, au même titre que la femme, lié par la loi morale. Cette loi, qu'il n'a point faite, et qu'il n'a pas le pouvoir de changer, pèse sur lui de tout son poids : il ne lui est pas permis de s'en décharger pour rejeter sur sa compagne le plus lourd fardeau. A première vue, cela paraît très simple : en fait, c'était toute une révolution. Dans l'antiquité romaine, la faute morale du mari ou de la femme était punie de

manière différente. La loi ne frappait l'époux coupable que s'il avait compromis une femme mariée; vis-à-vis de toute autre, licence absolue lui était donnée : on ne songeait même pas à se scandaliser de ses écarts. Avec cette impunité du mari contrastait le sort fait à la femme, dont toute faute de conduite était sévèrement réprimée. Cette inégalité se retrouve, à peine atténuée, dans les législations modernes : les articles 337 et 339 du Code pénal, 229 et 230 du Code civil en gardent la trace. Mais avant que, bien inspirés cette fois, nos féministes aient protesté contre elle, la voix des premiers Pères de l'Église l'avait dénoncée avec indignation. A l'Orient et à l'Occident, ils parlent de même. Lactance, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, s'unissent pour opposer, selon l'expression de l'un d'eux, « la loi du Christ aux lois de César, les préceptes de Dieu aux consultations de Papien, » pour proclamer que « ce qui est défendu à la femme est aussi défendu à l'homme », et pour inculquer l'égalité absolue des deux sexes devant la loi morale (1). Saint Grégoire de Nazianze, qui eut souvent des mots hardis, prononce une parole qui fera bondir de joie nos féministes : « Cette inégalité, dit-il, a une cause : c'est que la loi qui l'a établie a été faite par les hommes, et à cause de cela contre les femmes (2). »

(1) Lactance, *Div. Inst.*, VI, 23; saint Ambroise, *De Abraham patre*, I, 4; saint Jérôme, *Ep.* 7; saint Jean Chrysostome, *In illud : Propter fornicationem*, etc., homilia I, 4; *In Ep. I Cor.* homil. XII, 5; *De Divortio*; saint Augustin, *Sermo IX*, 4, 9.

(2) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio XXXVII*, 6.

Mais les plus « avancés » des féministes mettront peut-être une sourdine à leurs applaudissements. C'est en restaurant le mariage, en y introduisant une réciprocité jusqu'alors inconnue d'égards et de devoirs, en lui donnant ou plutôt en lui rendant l'indissolubilité (*ab initio non fuit sic*, avait dit Notre-Seigneur à propos du divorce), que l'Église primitive a relevé la femme d'une injurieuse inégalité. C'est, au contraire, en attaquant le mariage, en le sapant à la base par le divorce, en prêchant plus ou moins ouvertement « l'union libre », que de tristes réformateurs prétendent fonder l'égalité de l'homme et de la femme. Ici encore, ils ne sont, à bien voir les choses, que des plagiaires. L'« union libre » n'est pas une invention des modernes. Non seulement dans le monde romain la fréquence éhontée des divorces lui assimilait trop souvent des mariages aussi vite dissous que conclus, mais encore toute une classe de la population lui était légalement vouée, puisque, d'une part, la loi ne reconnaissait pas de mariage valable, mais seulement des unions de fait entre esclaves, et que, d'autre part, elle ne voyait, selon les cas, ni séduction ni adultère dans les rapports coupables du maître avec les femmes esclaves qui peuplaient sa maison. Si « l'union libre » recula, frappée d'infamie, et si toute une classe de la population féminine échappa à la pire des servitudes, ce fut encore l'œuvre de l'Église. Innombrables sont les textes des écrivains ecclésiastiques qui la dénoncent et qui la poursuivent. En premier lieu, ils déclarent valable, malgré la loi civile, le mariage contracté entre esclaves, et font même aux maîtres chrétiens un devoir de le

favoriser (1). En second lieu, ils flétrissent, avec une indignation et une éloquence infatigables, la licence que dans leur maison, par la complicité de la loi elle-même, s'accordent les maîtres soit païens, soit infidèles à l'esprit du christianisme. Lorsque saint Jean Chrysostome, mettant d'un seul mot en relief la doctrine de tous ses prédécesseurs dans la chaire évangélique, prononce cette parole : « Séduire une reine ou séduire une esclave est un crime semblable (2), » il pousse, ce me semble, en faveur des plus humbles femmes un cri de liberté et d'égalité près duquel paraissent faibles les plus sonores déclamations de nos congrès féministes.

Il paraît inutile de longuement conclure. Dans la question du droit des femmes, comme en beaucoup d'autres, les révolutionnaires ont marché à reculons. Le progrès, tel qu'ils le rêvent, ne serait qu'un retour au passé, et quel passé ! celui du paganisme en pourriture et de la société romaine en décadence. C'est, au contraire, en corrigeant les derniers restes de morale païenne qui, du droit romain, ont passé dans nos codes, c'est « en remettant l'Évangile dans la loi », selon le mot de Lamartine, qu'on pourra opérer les réformes encore désirables. Mais, pour y parvenir, il faudra commencer, probablement, par corriger les réformateurs eux-mêmes.

(1) *Const. apost.*, VIII, 32; saint Jean Chrysostome, *In Ep. ad Ephes.*, 4, homilia XV, 3.

(2) Saint Jean Chrysostome, *In I Thess.* hom. V, 2; *In I Tim.* hom. III, 2.

XIII

SUR L'HISTOIRE DE LA JEUNESSE (1)

Messieurs,

Quand on vient d'assister à une réunion comme celle-ci, et que dans vos paroles on a senti vibrer vos âmes, on peut dire que, s'il y a plusieurs manières d'être jeunes, vous avez certainement choisi la meilleure.

Mais y a-t-il plusieurs manières d'être jeunes?

L'expérience, malheureusement, ne permet pas de le contester. Les uns usent bien, les autres usent mal de leur jeunesse. Aux yeux d'un trop grand nombre, c'est une force inutile, qu'il est permis de dépenser vite, et de gaspiller de toutes les manières. Pour d'autres, plus prévoyants et plus sages, c'est un précieux trésor, qui, gardé avec un soin jaloux, préservé de tout ce qui pourrait l'entamer ou le corrompre, servira

(1) Discours prononcé à la séance de clôture de la conférence Saint-Louis, au Havre, le 31 juillet 1894.

longtemps, servira toujours. Vous connaissez le mot banal, si souvent répété, et, quand on l'examine de près, si bête : « Il faut que jeunesse se passe. » C'est la devise des premiers. Les seconds ont une devise plus fière et plus haute : « Il faut que jeunesse ne se passe pas ; » qu'elle puisse mettre encore un sourire aux lèvres de l'homme mûr, un éclair dans les yeux du vieillard ; et que, jusque sous les glaces de l'âge, elle entretienne la flamme des grands dévouements, des saints enthousiasmes, la belle flamme qu'aujourd'hui, où vous pouvez tout, vous n'aurez pas laissé éteindre.

Ernest Bersot a écrit cette phrase : « En France, on fait sa première communion pour en finir avec la religion ; on passe son baccalauréat pour en finir avec la science ; et on se marie pour en finir avec l'amour. » A celui qui parlait ainsi, il a manqué d'avoir étendu davantage le cercle de son observation, et, par-dessus la tête déjà branlante de précoces vieillards, aperçu le front radieux des vrais jeunes gens. Pour eux, rien n'est fini, mais plutôt tout commence. La lumière qui les éclaire n'est pas le dernier reflet d'un soleil couchant, mais le rayonnement d'une aurore. La formule du spirituel écrivain est à retourner tout entière. Pour les jeunes gens dont je parle, la première communion a été le premier acte d'une vie chrétienne fidèlement entretenue et continuée. Les examens par lesquels se terminent les études classiques ont été le signal d'une seconde et plus haute éducation intellectuelle, celle que par l'effort personnel on se donne à soi-même, et d'où l'on sort vraiment homme. Quant au troisième

sujet touché d'une main singulièrement brutale par le moraliste, je n'en dirai qu'un mot : là où il n'aperçoit que des fleurs corrompues et fanées, je vois se lever une fleur exquise, et je salue dans toute sa grâce et sa splendeur l'amour chrétien !

Il y a donc, Messieurs, deux définitions de la jeunesse, comme il y a deux manières d'être jeunes. A toute une catégorie de jeunes gens, on sera tenté de dire avec un poète :

Donnez-moi vos vingt ans, si vous n'en faites rien ;
mais dans l'autre on contempera avec émotion ce que
Victor de Laprade a nommé

Le bataillon sacré des âmes de vingt ans,
ce bataillon dont j'aperçois ici une élite.

I

Puisque vous m'avez fait l'honneur de me convier à clore par quelques mots votre réunion annuelle, permettez-moi, Messieurs, d'examiner avec vous une question que sans doute vous vous êtes plusieurs fois posée. Quel rôle les représentants de la jeunesse chrétienne, les jeunes gens de bonne foi, de bonnes mœurs et de bonne volonté, peuvent-ils jouer à l'heure présente ? Quelle place peuvent-ils se faire dans une société où leurs idées et leurs principes ont à vaincre tant d'obstacles ? Peuvent-ils prétendre aujourd'hui à une influence égale à leur mérite ?

Un regard rapide sur l'histoire de la jeunesse française en ce siècle nous aidera à trouver la réponse.

Elle n'existe presque plus, cette histoire, au moment où le siècle commence. On sort de la tempête révolutionnaire. Parmi les grandes et saintes choses déracinées par celle-ci est l'éducation chrétienne, ou plutôt toute éducation. Les écoles, les collèges, si nombreux avant 1789, jonchent le sol de leurs ruines. Sur ces ruines, les diverses Assemblées qui successivement gouvernèrent la France n'ont rien su construire. Quand le Premier Consul essaya de réorganiser la société française, il fit appel, pour l'enseignement primaire, aux Frères des Écoles chrétiennes, proscrits par la Révolution; pour l'enseignement secondaire il eut tout à créer, puisque les corporations enseignantes n'existaient plus, et que les démolisseurs avaient fait table rase. Vous savez sur quel singulier plan, mélange de couvent et de caserne, il conçut l'établissement universitaire. Comme toutes les institutions rétablies par son génie et presque aussitôt faussées par son orgueil, l'Université, sous sa main, devint un instrument de règne, une machine à frapper les cerveaux et les consciences à l'effigie de l'Empereur. Mais, pendant qu'il s'imaginait préparer ainsi les jeunes Français de l'avenir, son regard se fixait sur les jeunes Français du présent. Imaginez-vous, Messieurs, l'état d'esprit de ceux qui avaient vingt ans en 1804. Depuis l'âge de dix ans ils étaient demeurés sans moyen d'éducation. Il leur avait fallu grandir entre des écoles vides et des églises fermées, dans une atmosphère de démoralisation et de terreur. La paix intérieure vient d'être rendue, l'existence normale des sociétés a recommencé : vont-ils, au moins, s'appartenir à eux-

mêmes, et auront-ils quelques loisirs pour la vie intellectuelle? Vain espoir! la conscription met la jeunesse en coupes réglées, la guerre la décime périodiquement, à tel point qu'à la fin de l'Empire, toutes les classes disponibles ayant été dévorées, les conscrits seront presque des enfants. Quelle liberté d'esprit, d'ailleurs, restait possible, en un temps où le pouvoir mettait sa main sur tout, sur les consciences comme sur les pensées, et où nul n'était sûr du lendemain? Détail peu connu, Napoléon envoya souvent d'office à l'École militaire des jeunes gens qui ne s'y sentaient appelés par aucune vocation, et fit adresser des brevets de sous-lieutenant à de jeunes hommes mariés, pères de famille, et déjà entrés dans une carrière civile (1). C'était une manière d'enrégimenter les suspects, de discipliner les indépendants, et quelquefois de punir des familles dont les sentiments politiques n'étaient pas sûrs.

On comprend le soupir de soulagement qui s'échappa de toutes les poitrines jeunes, quand au régime du militarisme succéda une ère de paix et de liberté. Tout, dans les premières années de la Restauration, semble marqué au cachet de la jeunesse : c'est une poésie nouvelle qui chante avec des poètes jeunes aussi, Lamartine, Victor Hugo; c'est une jeune éloquence qui éveille les échos des assemblées parlementaires; c'est une science animée de toutes les audaces de la jeunesse qui fait retentir, à la voix d'un Guizot, d'un Cousin ou d'un Villemain, les vieilles voûtes de la

(1) Voir *Revue des Questions historiques*, juillet 1894, p. 260.

Sorbonne et du Collège de France. A ce renouveau de toutes choses la jeunesse catholique ne demeura pas étrangère. Non seulement elle s'intéressa à toutes les manifestations de l'esprit, mais encore elle tenta de se grouper elle-même, et de mettre sa foi et sa vertu sous la garde de la liberté d'association. De là ces *Sociétés des Bonnes Lettres*, ces *Sociétés des bonnes Études*, qui se fondèrent dans un grand nombre de villes, et dont ne dédaignaient pas de faire partie des jeunes hommes comme Lacordaire, alors avocat (1), ou Victor Hugo, encore chrétien (2). De là aussi ces réunions exclusivement religieuses des congréganistes, qui ont été l'objet de si fausses légendes et de si sottes calomnies, à peine dissipées par la critique historique de nos jours (3). Pour voir de quelles belles ardeurs pouvaient être remplis, tout à la fin de la Restauration, deux jeunes catholiques, qu'on lise le charmant recueil intitulé : *Lettres à un ami de collège* (4). C'est la correspondance de Montalembert et de Léon Cornudet pendant les années 1827, 1828, 1829. Jamais âmes plus pures, plus nobles, plus saintement ambitieuses, n'ont été mises sous nos yeux. A mesure qu'avancera le siècle, cette fraîcheur d'accent ne se retrouvera plus : c'est un moment unique et vraiment exquis.

Une période plus orageuse, mais plus belle encore peut-être, va s'ouvrir. A la paix succédera la lutte, lutte féconde où naissent les vocations et se trempent les

(1) Foisset, *Vie du Père Lacordaire*, t. I, p. 46.

(2) Edmond Biré, *Victor Hugo avant 1830*, ch. IV.

(3) Geoffroy de Grandmaison, *La Congrégation*; Paris, 1889.

(4) Paris, Lecoffre, 1884.

caractères. Pendant la Restauration, presque tous les jeunes gens catholiques unissaient la foi monarchique à la foi religieuse, au point presque de les confondre. Le régime inauguré en 1830, en rompant violemment l'alliance du trône et de l'autel, et en faisant tomber la plupart des associations fondées sur ce principe, obligea les jeunes chrétiens à échanger la protection du pouvoir contre les armes de la liberté. En face d'un gouvernement sinon systématiquement hostile, au moins profondément indifférent, il leur fallut prendre en main la défense religieuse. C'est alors que rayonnent d'un éclat sans égal les deux noms, déjà cités, de Lacordaire et de Montalembert. S'il y eut quelque témérité dans la campagne qu'ils poursuivirent en faveur de toutes les libertés invoquées à la fois et sans un suffisant discernement, dans le journal *l'Avenir*, quels généreux sentiments guidaient leur plume ! Les diverses biographies de Lacordaire ont reproduit les articles de journal écrits par le futur dominicain, et sans doute vous les avez lus ; mais beaucoup moins connus sont ceux que publiait, à la même époque, son noble compagnon d'armes, Montalembert, à peine âgé de vingt ans. Quelle verve admirable et quelle admirable foi ! Une ordonnance du garde des sceaux Merilhou vient d'abattre la croix qui s'élevait, au milieu du cimetière, sur le sommet du Mont-Valérien :

« Ah ! s'écrie Montalembert, hommes venus avec l'orage, et que l'orage ne respectera point, elle vous était donc bien à charge, cette croix qui, du haut du Calvaire, planait à la fois sur Saint-Cloud et sur Neuilly, sur les vaincus et sur les vainqueurs ! Elle vous impor-

tunait donc rudement, cette pieuse ardeur des fidèles qui enveloppaient la montagne dans les replis de leur foule nombreuse, et qui couraient pour y pleurer sur une poussière aimée ! Ah ! malheureux, que vous sert d'affliger ainsi les catholiques ? Croyez-vous désarmer les fureurs révolutionnaires ? Quand vous leur aurez jeté pour pâture la foi des peuples et la croix de Dieu, qu'y gagnerez-vous ? Un peu plus de leur mépris et la perte de notre attachement, qui n'attendait qu'un mot de vous pour vous être acquis, un mot qui nous eût faits libres, et qui vous eût faits grands... (1). »

A part quelques détails, qui gardent leur date, ne croirait-on pas ces lignes écrites d'hier, et ne pourrions-nous pas renvoyer aux laïcisateurs du Panthéon les reproches adressés par l'intrépide journaliste aux laïcisateurs du Mont-Valérien ? Qu'on y regarde de près, son langage est aussi politique qu'il est éloquent : il dit à quelles conditions et pour quels motifs les catholiques, sous tous les régimes, donnent ou refusent au pouvoir un attachement qui serait à la fois son honneur et sa force. N'est-ce pas encore pour nous encourager et nous consoler, que Montalembert écrivait, quelques jours plus tard :

« S'il nous eût été donné de vivre au temps où Jésus vint sur la terre, et de ne le voir qu'un moment, nous aurions choisi celui où il marchait, couronné d'épines et tombant de fatigue, vers le Calvaire ; de même nous remercions Dieu de ce qu'il a placé le court instant de notre vie mortelle à une époque où sa religion sainte

(1) *L'Avenir*, 11 janvier 1831.

est tombée dans le malheur et l'abaissement... Nous ramassons avec amour les débris de sa croix, pour lui jurer un culte éternel. On l'a brisée sur nos temples, nous la mettons dans le sanctuaire de nos cœurs, et là, nous ne l'oublierons jamais. De la terre où on nous l'a détruite, nous la replaçons dans le ciel, et là nous lisons encore une fois autour d'elle cette parole divine : *In hoc signo vinces* (1). »

Ainsi écrivait ce jeune catholique, et comme il écrivait, il agissait. N'est-ce pas lui qui prononcera un jour cette énergique parole : « La liberté ne se demande pas, elle se prend? » La constitution promulguée en 1830 garantissait la liberté de l'enseignement, mais les lois existantes la refusaient : ce qui était licite constitutionnellement demeurait légalement punissable : étrange nœud gordien, que de jeunes courages pouvaient seuls trancher ! Sans s'inquiéter des conséquences, ou plutôt les appelant de leurs vœux, Lacordaire et Montalembert ouvrirent ensemble une école. L'avocat devenu prêtre et le jeune pair de France se firent les instituteurs d'une douzaine d'enfants. Comme on le pense bien, procès-verbal fut dressé, et les deux instituteurs volontaires poursuivis. La dignité de Montalembert les rendait justiciables tous deux de la haute assemblée dont il faisait partie. Je ne raconterai pas ici le procès de l'École libre, si connu, si extraordinaire, et qui fut l'un des plus beaux combats livrés pour l'affranchissement de la conscience chrétienne. Je rappellerai seulement l'énergique péroraison par laquelle

(1) *L'Avenir*, 21 février 1831.

le plus jeune des deux accusés termina son plaidoyer :

« J'en ai dit assez, nobles pairs, pour vous prouver que ma foi religieuse m'a surtout guidé dans cette entreprise; j'en ai dit assez, je l'espère, sinon pour me justifier, du moins pour expliquer ce qu'il peut y avoir d'étrange dans cette tentative d'un écolier de vingt ans. Je me féliciterai toute ma vie d'avoir pu consacrer ces premiers accents de ma voix à demander pour ma patrie la seule liberté qui puisse la raffermir et la régénérer. Je me féliciterai également d'avoir pu rendre témoignage dans ma jeunesse au Dieu de mon enfance. C'est à Lui que je recommande le succès de ma cause, de ma sainte et glorieuse cause. Je la dis glorieuse, car elle est celle de mon pays; je la dis sainte, car elle est celle de mon Dieu. »

Voilà comment Montalembert fit son entrée, en accusé, mais en victorieux, en condamné, mais en triomphateur, dans la Chambre des Pairs, où un deuil récent venait de l'appeler, et qui pendant dix-huit ans retentira des accents de son incomparable éloquence. Dans une condition plus modeste, d'autres catholiques du même âge rendirent, avec un talent à peine moindre, un témoignage aussi éclatant à leur foi. Ozanam, soutenant sa thèse de doctorat ès lettres, arrachait à M. Cousin ce cri d'admiration : « Monsieur Ozanam, on n'est pas plus éloquent que cela ! » Mais avant de monter dans la chaire de professeur qu'il devait illustrer à son tour, Ozanam avait prélué à la gloire par la charité. Vous connaissez tous l'histoire de la Société de Saint-Vincent de Paul, cette grande œuvre qui

couvre aujourd'hui le monde entier, et qui, en 1833, naquit du cœur de six étudiants. Sortant un jour d'une conférence d'histoire, où se mêlaient, pour des luttes oratoires, des jeunes gens appartenant à toutes les opinions comme à toutes les croyances, Ozanam dit à quelques amis :

« Combien il est douloureux de voir le catholicisme, de voir notre sainte mère l'Église ainsi attaqués, travestis, calomniés ! Restons sur la brèche pour faire face aux attaques. Mais n'éprouvez-vous pas comme moi le désir, le besoin d'avoir, en dehors de cette conférence militante, une autre réunion composée exclusivement d'amis chrétiens et toute consacrée à la charité ? Ne vous semble-t-il pas qu'il est temps de joindre l'action à la parole, et d'affirmer par les œuvres la vitalité de notre foi ? »

« A près d'un demi-siècle de distance, — écrit un ami d'Ozanam, digne de lui par la foi, la vertu et le talent, M. Lamache, — à près d'un demi-siècle de distance, cette petite scène est toute présente à la mémoire de chacun de ceux à qui Ozanam s'adressait. Il lui semble voir les yeux d'Ozanam chargés de tristesse, mais en même temps pleins de foi et d'ardeur ; il lui semble entendre cette voix, légèrement tremblante, qui décelait l'émotion profonde de l'âme. Quand le petit groupe se sépara, chaque membre portait au cœur le trait enflammé que Notre-Seigneur Jésus-Christ venait d'y faire entrer par la parole d'un jeune étudiant (1). »

(1) On me permettra de renvoyer au livre que j'ai publié sur *Paul Lamache, professeur aux Facultés de Strasbourg et de Grenoble, l'un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent de Paul*, Paris, Lecoffre, 1893, p. 31 et suiv.

Ce furent encore, vous le savez, de jeunes étudiants, — Ozanam, Lallier et Lamache, — qui, en 1834, obtinrent de l'archevêque de Paris, M^{gr} de Quelen, peu favorable cependant aux initiatives hardies, la fondation des conférences de Notre-Dame; grâce à eux, Laccordaire monta dans cette chaire retentissante où, après lui, la vérité catholique, parlant à la fois le langage du siècle et celui des dogmes éternels, aura pour interprètes une pléiade de grands orateurs.

II

Dans un tableau rapide comme celui que j'essaie de tracer devant vous, Messieurs, on est souvent contraint de négliger les transitions, pour ne laisser paraître que les contrastes. Rien ne ressemble moins au régime de libre discussion sous lequel vivait la jeunesse de 1830, que le régime de gouvernement absolu pendant lequel grandirent les hommes qui aujourd'hui sont parvenus aux derniers confins de l'âge mûr. Est-ce à dire cependant que, même sous le second Empire, les jeunes intelligences aient manqué d'air respirable? Non certes; mais, empêchées de se diriger dans le sens de la liberté politique, elles furent contraintes de se replier sur elles-mêmes et de tourner vers les lettres et les arts l'effort de leur activité. Ce ne fut point du temps perdu. Un grand et délicat penseur, qui eut alors une influence considérable sur une partie de la jeunesse chrétienne,

le Père Gratry, aimait à répéter cette parole de l'*Apocalypse* : « Il se fit dans le ciel un silence d'une demi-heure, » et il y trouvait toute sorte de sens mystérieux. Je ne suis pas sûr que, de temps en temps (pas trop souvent), une période de silence ne soit utile dans la vie d'un peuple. On peut alors se recueillir en soi-même, et écouter autre chose que la voix discordante des tribuns, le bruit des querelles politiques ou les cris de journaux.

De gré ou de force, c'est ce que durent faire les jeunes gens de ce temps-là. On était alors moins pressé qu'aujourd'hui d'entrer dans la vie active. Ceux qui avaient quelques moyens d'attendre le faisaient volontiers. Les années que dévore maintenant le service militaire étaient, par une élite de jeunes gens, consacrées à augmenter ou à perfectionner leurs études. Quelques-uns, ayant goûté à la vie désintéressée de l'esprit, s'y donnaient sans partage. Connaissez-vous un livre absolument exquis, les *Fragments sur l'Art et la Philosophie*, d'Alfred Tonnellé? Vous y trouverez un jeune homme de ce temps, riche, indépendant, et mort après avoir vécu uniquement pour le vrai, le beau et le bien. Sans doute, tous ne pouvaient atteindre à cet idéal, mais beaucoup, même dans des conditions très différentes, essayaient de s'en rapprocher. L'avocat et le magistrat, le commerçant et l'industriel ne paraissaient pas moins aptes au droit ou aux affaires parce qu'ils s'étaient, pendant quelques années de jeunesse, un peu teints de philosophie, de littérature et d'art, et avaient placé, au début de leur vie d'hommes, ce « silence d'une demi-heure » pendant

lequel l'âme est attentive à la voix des grandes Muses. S'ils avaient le bonheur d'être chrétiens, cette seconde éducation intellectuelle leur donnait une grande force pour servir leurs croyances au milieu même des occupations professionnelles les plus absorbantes. Un jeune professeur de droit écrit dans son journal intime :

« Je me suis toujours dit qu'en dehors du *métier*; tout homme devait consacrer une partie de sa vie à un travail désintéressé, qui mit son intelligence, toutes ses facultés en rapport avec la vérité générale; qu'en outre, de toute vie chrétienne devait sortir une œuvre qui tournât à la gloire de Dieu et lui rendit témoignage. Alors je me suis demandé quel devait être pour moi ce travail et cette œuvre. Tout de suite j'ai compris qu'avec les inclinations que Dieu m'avait données, je devais faire un livre, oui, un livre. Il ne s'agit pas de devenir un écrivain de profession; ce qu'il me faut, c'est réunir dans quelques pages saisissantes ce que j'aurai découvert de plus décisif, de plus concluant dans mes études, mes lectures, mon cœur, ma vie. Un seul livre peut contenir tout cela, et n'être pas inutile. Rien ne me presse; j'y puis passer toute ma vie; il peut ne paraître qu'après ma mort : qu'importe, s'il est bon et porte son fruit en son temps (1)? »

Hélas! le livre ne fut pas écrit, et de celui qui l'avait conçu avec tant de générosité il ne reste, cette fois encore, que des fragments et des souvenirs. Si jamais vous tombait sous la main, Messieurs, le re-

(1) Raoul Lecœur, *Écrits et Fragments*, Rouen, 1881, p. 368.

yeux, il en est une qui ne paraîtra pas sans analogie avec l'époque où vous vivez : c'est celle où ces illustres modèles dont j'ai tant de fois prononcé les noms, Lacordaire, Montalembert, Ozanam, revendiquèrent soit dans la presse, soit par l'action, soit devant les tribunaux, toutes les libertés nécessaires à l'épanouissement de la vie chrétienne. Dieu merci, la presse, l'école, la parole, nous appartiennent aussi, et, si nous savons en user comme ils firent, nous pourrons faire autant, et même plus qu'eux. N'oubliez pas que par leurs énergiques efforts, par leurs sages audaces, ont été préparées ces belles conquêtes de la liberté de l'enseignement à ses trois degrés dont nous jouissons aujourd'hui. Nous avons un avantage sur eux, ces conquêtes mêmes faites par eux : sortis de nos écoles, de nos collèges, de nos universités libres, les jeunes chrétiens sont mille fois plus nombreux, mieux préparés, plus agissants qu'en 1830. Là où ces glorieux ancêtres combattirent à petit nombre, nous rencontrons, nous, une multitude d'auxiliaires et de compagnons d'armes. C'est une première raison d'espérer. Il y en a d'autres encore. Si les combattants se sont multipliés, les armes se sont perfectionnées, sont devenues plus légères, d'un maniement plus rapide et plus facile. Vous avez des conférences, des réunions, des congrès, mille moyens, inconnus de vos aînés, et grâce auxquels vous pouvez répandre vos idées, leur conquérir la faveur du public, vous exercer vous-mêmes à les défendre, montrer à tous, aux adversaires et aux indifférents, comme aux amis, ce que vous êtes, ce que vous voulez, ce que vous valez. Beaucoup de libertés, beaucoup de facilités d'agir,

que ne possédaient pas vos devanciers, vous les avez en main : avec des moyens moindres, ils ont fait de grandes choses : avec des moyens supérieurs, vous devez faire autant qu'eux, vous pouvez faire plus qu'eux, terminer les conquêtes qu'ils ont laissées inachevées, marcher à la victoire, c'est-à-dire à la pacification intellectuelle, morale, sociale de notre chère France.

Telle est, à l'heure où je parle, la force des jeunes catholiques. Une Revue fondée par vos confrères du Midi a été par eux intitulée : *Le XX^e Siècle*. De cette Revue je ne connais guère que le titre ; mais à lui seul, il me paraît fort éloquent. J'aime cette ardeur qui devance le temps : elle est bien méridionale, mais elle est bien chrétienne aussi. Dans la pensée de ceux qui donnèrent à leur recueil ce titre hardi, si la jeunesse qui croit, qui travaille et qui prie le veut sérieusement, sincèrement, le siècle prochain est à elle, et par elle à Dieu et à l'Église. Admirable espérance, Messieurs ! Le doux et fier écrivain que j'ai déjà cité, le Père Gratry, qui fut un des apôtres de la jeunesse au temps où j'étais jeune, aimait aussi à annoncer « le prochain grand siècle ». On le traitait de rêveur : qui sait s'il n'était pas prophète ?

Nous, cependant, qui sommes des Normands, et non pas des Méridionaux, nous y regardons à deux fois avant de croire aux prophéties. Nous avons surtout coutume de compter avec les obstacles. De même que les moyens, dira-t-on, les obstacles se sont multipliés. Les gouvernants sont plus sectaires, l'opinion publique plus antichrétienne qu'il y a soixante ans.

A ceux qui feront cette objection, vous me permettez, Messieurs, de répondre : En êtes-vous bien sûrs? Les détenteurs du pouvoir se vantaient alors, par la parole d'un des leurs, d'être « un gouvernement qui ne se confesse pas »; ils laissaient saccager l'archevêché de Paris et l'église de Saint-Germain l'Auxerrois; un jour, sous le regard bienveillant de la garde nationale, c'est-à-dire de la bourgeoisie armée, la Seine charria pêle-mêle chasubles, crucifix, vases sacrés jetés dans ses flots par les émeutiers. Ferait-on pire aujourd'hui? Sur le terrain intellectuel, les adversaires du christianisme étaient moins violents, mais plus indifférents et plus dédaigneux que de nos jours; les objections n'étaient pas les mêmes, c'étaient celles de Voltaire, et pas encore celles de Renan : mais elles n'étaient ni plus solides ni plus loyales. Les anarchistes portaient d'autres noms, et disposaient de moyens moins scientifiques; mais l'anarchie savait déjà les bases de la société et, de temps en temps, de soudaines commotions venaient troubler la quiétude de la bourgeoisie au pouvoir. Je ne suis pas sûr que la situation soit, pour nous chrétiens, beaucoup plus défavorable aujourd'hui qu'en 1830. Peut-être même est-elle meilleure. Dans l'ordre scientifique, bien des objections dirigées contre nos croyances ont été réduites à néant, et jamais les savants chrétiens ne se sont montrés aussi forts qu'aujourd'hui par le nombre, les méthodes et l'autorité. Dans l'ordre moral, beaucoup d'âmes fatiguées ou désabusées se tournent vers la foi, sinon par un mouvement encore décisif, du moins avec le geste et l'attitude de naufragés, qui sentent tout autre

terrain se dérober sous leurs pieds; la littérature elle-même, qui ne dirige pas les idées, mais qui les reflète, porte de plus en plus la marque de cette évolution. Dans l'ordre social, les problèmes de toute sorte se posent, plus aigus que jamais, le néant des solutions empiriques apparaît à tous les yeux, et l'on n'apercevra bientôt plus de milieu entre les destructions violentes rêvées par les fauteurs de l'anarchie et les principes toujours anciens et toujours nouveaux de l'Évangile. Telle est la situation, Messieurs, où vous êtes appelés à travailler, vous aussi, pour l'Église et pour la France. Non, certes, elle n'est pas plus désespérée qu'il y a soixante ans, et si les grands hommes qui se levèrent alors pour la défense religieuse avaient eu les moyens dont vous disposez, qui dira jamais les merveilles que leur génie eût opérées?

J'entends une dernière objection, celle de votre modestie. Tout le monde ne peut prétendre au génie, ni même au talent. Laissons de côté le génie : c'est l'exception, et Dieu ne fait pas de l'exception une des conditions du salut des sociétés. Quant au talent, Messieurs, il se forme par l'éducation mutuelle, et des réunions périodiques comme les vôtres en sont la meilleure école. Je n'ai point l'autorité nécessaire pour le définir; mais un homme qui s'y entendait, le grand Berryer, l'a fait en une phrase où il me semble vous reconnaître. La voici, Messieurs; elle terminera tout naturellement ce discours :

« Eh! mon Dieu! on parle de talent, s'écrie le grand orateur... Savez-vous ce que c'est que le talent pour un honnête homme? C'est d'étudier, c'est de sentir,

c'est d'exprimer avec vérité ce qui est parvenu à son intelligence et ce qu'il a dans le cœur. Quand on sait rendre cela avec une émotion vraie, on a du talent, et quelquefois on parvient à faire triompher la vérité dont on est convaincu (1). »

(1) *Œuvres de Berryer*, plaidoyers, t. III, p. 131.

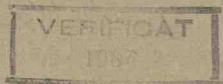


TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
I. — La philosophie antique et l'esclavage.....	1
II. — L'enseignement secondaire dans l'ancienne Rome...	91
III. — Un livre sur le quatrième siècle.....	105
IV. — Les archives et la bibliothèque pontificales aux premiers siècles.....	118
V. — Jean-Baptiste de Rossi.....	141
VI. — La maison des martyrs.....	159
VII. — Charles de Linas et l'art byzantin.....	221
VIII. — Les origines de la civilisation moderne.....	238
IX. — Le domaine rural du cinquième au neuvième siècle.	274
X. — L'histoire à la campagne. — Paysans et petits nobles à la fin de l'Ancien Régime.....	303
XI. — Un épisode de l'histoire de l'esclavage aux États-Unis.	344
XII. — Le mouvement féministe et la décadence romaine...	382
XIII. — Sur l'histoire de la jeunesse.....	416

